



Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

Document de Projet REDD+

Organisation(s) de mise en œuvre : Agence française de développement (AFD)	Numéro du projet :
--	---------------------------

Titre du projet REDD+ et date de soumission officielle de la présente version : PROGRAMME D'APPUI A LA MISE EN VALEUR DURABLE DES ZONES DE SAVANES ET DE FORETS DEGRADEES (PSFD) : Addendum de huit millions de dollars américains
--

Responsable de l'Agence :
Nom : Grégoire LEJONC
Fonction : Responsable d'équipe projet au siège de l'AFD, division ARB
Téléphone :
E-mail : lejoncg@afd.fr

Chef(s) de file gouvernemental (le cas échéant) :
Nom : Muhindo Nzangi
Fonction : Ministre de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
Téléphone :
E-mail :

Coûts du projet :
Cout total du projet (y compris le budget estimatif non-finance) : 7 999 425 USD
Total finance par CFI : 7 999 425 USD
Montant Phase I programme : 14 999 378
Autres sources de financement :
- Contribution du gouvernement (y compris en nature) :
- -Autres donateurs1 :

Lieu du projet :
Province : 1. Tshopo 2. Kwilu
District(s) :
Chefferie(s) :

Organisations Participantes :
Entités nationales :

Durée du projet :
Durée totale (en mois) : 24 mois

1 Cf. Politique de cofinancement CFI



Entités
internationales

Date de début prévue² : juin 2026

Date de clôture prévue : fin juin 2028

**Description du projet (max. 200 mots, dans la mesure où elle sera publiée sur [GATEWAY](#)) :
Indiquer tous les résultats qui contribuent au plan d'investissement REDD, à la Lettre
d'Intention 2 et au cadre de résultats CFI**

Le Programme d'appui à la valorisation des forêts et savanes dégradées (PSFD), doté de 15 M USD et de 8 M USD additionnels (couvert par ce PRODOC), vise à promouvoir des pratiques agricoles durables pour restaurer les terres dégradées, renforcer les économies locales et réduire la pression sur les paysages forestiers. Mis en œuvre depuis 2021 dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo, dont la maîtrise d'ouvrage est le ministère de l'Agriculture et Sécurité alimentaire, il contribue directement au Plan d'investissement REDD+ et s'inscrit dans la Lettre d'Intention n°2 du CFI, en particulier son objectif 2031-c : promouvoir l'agriculture familiale durable. Ce projet novateur répond par ailleurs à l'initiative PSE formulé par le CFI.

Le programme cible la création de 32 alliances productives, regroupant exploitations familiales, organisations professionnelles agricoles, PME et opérateurs économiques. Il accompagne plus de 7 000 producteurs, diffuse des référentiels techniques et appuie l'établissement de 12 000 hectares de plantations agroforestières géoréférencées.

Un volet de finance inclusive associe le secteur bancaire au suivi du paiement des subventions et à l'appui des opérateurs économiques dans le développement de leurs plans d'affaires, garantissant ainsi une meilleure viabilité des projets financés.

Un fonds d'innovation soutient par ailleurs l'adoption de nouvelles pratiques adaptées aux réalités locales.

Le dispositif comprend également un système de suivi satellitaire du couvert forestier pour éviter tout effet rebond et assurer la durabilité des résultats. La mise en œuvre est assurée par une Unité de Gestion du Projet, appuyée par une Assistance au Maître d'Ouvrage et des Agences Locales d'Exécution.

Dates d'examen & d'approbation

Soumission au Secrétariat Exécutif

Date :

Examen du Comité des Revues de Programmes

Date : 03/11/2025 et 05/12/2025

Approbation du Comité de Pilotage

Date : 12/12/2025

Signature du Gouvernement Provincial dans le cas d'un Projet REDD+ intégré (PIREDD)

I.	Nom du représentant	
	Signature	

² Dates indicatives - La date de commencement officielle de tout projet financé par CFI correspond à la date de transfert de fonds par le Bureau MPTF



--	--	--

Signatures des Organisations Participantes et du Président du Comité de Pilotage

II.	Nom du représentant	Doudou FWAMBA LIKUNDE LI - BOTAYI
	Signature	
	Nom de l'Organisation Participante	Ministère des Finances
	Date	17.12.2025
III.	Nom du représentant	Hervé CONAN
	Signature	
	Nom de l'Organisation Participante	Agence française de développement
	Date	12/12/2025



Effets CAFI

EFFETS CAFI auxquels le projet contribue	Montant en USD
1. Les pratiques agricoles durables entraînent une moindre conversion des terres et une sécurité alimentaire accrue ;	5 971 172
2. Des solutions alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées ;	
3. Les institutions et les parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées ont la capacité et le cadre juridique nécessaires pour promouvoir, surveiller et faire respecter la gestion durable des forêts ;	
4. Les futurs projets d'infrastructure et d'exploitation minière et d'hydrocarbures minimisent leur empreinte globale ;	
5. Les décisions en matière d'aménagement du territoire assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et maintiennent les forêts debout, et une meilleure sécurité foncière n'encourage pas la conversion par les individus ou les communautés ;	
6. La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties ;	
7. Une meilleure coordination et gouvernance interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion forestière et aux activités illégales et un climat des affaires favorable aux investissements respectueux des forêts.	



Résumé exécutif

Préambule :

Le Programme d'appui à la mise en valeur durable des zones de savanes et de forêts dégradées (PSFD) a été approuvé en 2019 et a démarré en novembre 2021 avec un financement initial de 15 millions USD. Dès son lancement, il a dû s'adapter à une contrainte majeure : l'exclusion des exploitations familiales, des organisations professionnelles agricoles (OPA) et des opérateurs économiques du crédit bancaire, en raison de conditions jugées trop restrictives par les institutions financières. Pour préserver l'attractivité du dispositif et garantir la participation des bénéficiaires, le mécanisme de financement a été réajusté, privilégiant la subvention directe et réduisant les cibles initiales en termes de bénéficiaires et de superficies à appuyer. Une phase pilote a permis la mise en place de 744 hectares de plantations agroforestières sur un objectif de 780 hectares, tout en testant la pertinence des modalités techniques et financières.

À l'issue de cette phase pilote, une phase principale a été lancée avec la sélection de 25 projets d'Alliances Productives dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo, visant 7 476 hectares de plantations et un financement global de 5,04 millions USD. Toutefois, le mécanisme initial d'attribution des subventions n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés de 7 000 bénéficiaires et 12 000 hectares. Un financement complémentaire de 8 millions USD a donc été mobilisé afin de consolider les acquis, ajuster la stratégie et permettre l'atteinte des cibles. Ce financement complémentaire permettra également de financer des études de faisabilité afin d'analyser l'extension du projet dans d'autres provinces, dans une éventuelle phase 2. Ce PRODOC révisé constitue à la fois la base d'instruction de ce financement additionnel et l'actualisation du document initial, intégrant les enseignements tirés de la mise en œuvre, de l'évaluation à mi-parcours et d'une mission indépendante de vérification mandatée par le FONAREDD.

Le programme s'inscrit pleinement dans la Stratégie Nationale Cadre REDD+ (2012) et contribue directement aux engagements de la RDC dans le cadre des Lettres d'Intention signées avec le CAFI. Il participe à l'atteinte des jalons de l'Objectif 1 de la LOI de 2016, en consolidant les diagnostics sectoriels et en développant des modèles de services techniques et financiers durables au profit des exploitations agricoles. Il s'aligne également sur la vision portée par la LOI n°2 de novembre 2021 et ses objectifs à l'horizon 2031 : promouvoir une agriculture familiale durable compatible avec la préservation des forêts, et orienter le développement agricole vers les zones de savane. Financé par le FONAREDD avec l'appui du CAFI, le PSFD vise ainsi à enclencher une dynamique nationale de valorisation durable des savanes et forêts dégradées, tout en stimulant la mobilisation d'investissements privés dans le secteur agricole.

Les provinces du Kwilu (paysages savaniques) et de la Tshopo (paysages forestiers) constituent les deux zones pilotes du Programme. Elles ont été choisies pour leur fort potentiel de restauration et leur position stratégique à proximité de grands bassins de consommation (Kinshasa et Kisangani).



Le programme cible prioritairement des Alliances Productives réunissant exploitations familiales, OPA structurées, PME agricoles et opérateurs économiques, chacune disposant d'un opérateur de conseil interne. Sa stratégie repose sur le développement progressif d'une offre de services de conseil adaptée aux réalités locales, portée par le secteur privé et consolidée par les acquis du Programme Gestion Durable de l'Agriculture (PGDA) et des études filières existantes. À terme, cette démarche est conçue pour être transposable et mise à l'échelle dans d'autres provinces de la RDC, renforçant ainsi son rôle de modèle national de référence pour une agriculture durable et résiliente.

Montage institutionnel et opérationnel

Sur le plan institutionnel et opérationnel, l'AFD assure la gestion des fonds délégués par le CAFI/FONAREDD, sur base d'une convention signée entre le MPTFO et l'AFD. L'Agence a un devoir de redevabilité auprès du FONAREDD sur plusieurs aspects, notamment le rapportage semestriel et annuel et le suivi dans la mise en œuvre des activités et de l'organisation des COPIL par le projet, en veillant à respecter les procédures fiduciaires et opérationnelles approuvées par le FONAREDD. Une convention de financement signée entre l'AFD et le Gouvernement congolais attribue la maîtrise d'ouvrage du programme au le Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire, qui désigne un Coordonnateur National chargé du suivi du projet pour la contrepartie nationale et du rapportage interne. La maîtrise d'ouvrage bénéficie de l'appui d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), recrutée à travers un appel d'offres international et constituée d'un groupement d'experts nationaux et internationaux. L'AMO travaille en synergie avec le personnel recruté par le Programme au sein de l'Unité de Gestion du Programme (UGP). À cet effet, le consortium FRMi-Fondation Hans Seidel-AMAR-ACODED a été contracté en 2021 (contrat 001/PSFD/MINAGRI du 21 septembre 2021). Suite au retrait de la Fondation Hans Seidel de ses activités en agroforesterie, le consortium a été reconduit sous la forme FRMi-AMAR-ACODED dans le cadre du financement complémentaire.

L'UGP est structurée autour d'une équipe centrale basée à Kinshasa, comprenant notamment le Coordonnateur National, un Assistant Technique Principal spécialiste du financement agricole, un responsable du suivi-évaluation, un expert en sauvegardes environnementales et sociales intégrant la dimension genre, un Responsable Administratif et Financier, un comptable, une assistante administrative et financière ainsi que du personnel de soutien. Deux antennes provinciales, situées dans le Kwilu et la Tshopo, complètent ce dispositif. Chaque antenne dispose d'un chef d'antenne, d'un agroéconomiste, d'un comptable et de personnel d'appui, assurant un suivi de proximité des activités. Le programme a par ailleurs recruté en gré à gré des Agences Locales d'Exécution (ALE) déjà implantées dans les zones d'intervention : l'ONG AIPD pour le Kwilu et le consortium CWS-AENA pour la Tshopo. Ces ALE accompagnent techniquement et financièrement les opérateurs économiques des Alliances Productives, en renforçant leurs compétences en matière de conseil technico-économique auprès des exploitations familiales et des PME agricoles. Elles encadrent également des conseillers agricoles responsables du suivi des réalisations sur le terrain et de l'appui des producteurs, les bénéficiaires du projet.



Le programme mobilise également le secteur bancaire pour promouvoir l'inclusion financière des acteurs ruraux, notamment par la gestion des subventions, le suivi des projets d'Alliances productives et l'utilisation de solutions de paiement mobile. Bien que non obligatoire, le recours au crédit reste encouragé et appuyé afin de diversifier les modalités de financement des Alliances Productives.

Enfin, la gouvernance stratégique est assurée par un Comité de Pilotage (COFIL), institué par l'arrêté n° 17/CAB/MIN/AGRI/MNSHKN/20201 du 26 octobre 2021 et révisé par l'arrêté n° 03/CAB/MINAGRISA/GMM/2025 du 16 avril 2025. Présidé par le Ministre d'État en charge de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire. Il réunit semestriellement les principaux acteurs nationaux et partenaires techniques et financiers, dont le Secrétaire général à l'agriculture et sécurité alimentaire le Ministère des Finances (CSPP), le CAFI, le FONAREDD, l'AFD, afin d'assurer le suivi stratégique, la transparence et l'alignement du programme avec les priorités nationales et internationales.

Approche stratégique : le financement des exploitations et PME agricoles regroupées en Alliances productives

Les Alliances productives (AP) constituent le dispositif central du PSFD. Elles rassemblent des exploitations familiales, des PME agricoles et des opérateurs économiques autour de filières structurantes (café, cacao, manioc, maïs, charbon de bois, etc.) et sont sélectionnées par appel d'offres afin de garantir transparence et compétitivité. Chaque AP agit comme une plateforme économique intégrée : organisation de l'offre, amélioration des pratiques, sécurisation des débouchés et montée en compétences des producteurs. Cette structuration vise la viabilité économique des unités agricoles, leur intégration durable dans les chaînes de valeur et la réduction de la pression sur les forêts par la mise en valeur des terres dégradées.

Une phase pilote menée dans deux provinces avec trois AP a permis de tester et d'ajuster les instruments opérationnels sur quatre volets : pertinence et limites des itinéraires agroforestiers ; gouvernance interne via des comités de gestion ; modalités de décaissement des subventions ; et exigences de rapportage. Les enseignements ont conduit à une révision substantielle du manuel de subvention, des contrats types et des canevas de rapports techniques et financiers. Ces améliorations ont posé les bases d'appels à manifestation d'intérêt mieux adaptés aux réalités locales, avec des exigences claires de projet bancable, de traçabilité et de performance technique.

Le processus de sélection s'appuie sur une architecture à deux niveaux :

- Evaluation technique par les Comités consultatifs techniques provinciaux (CCTP) ;
- Contre évaluation par la CNS du travail réalisé par le CCTP qui en prend en compte la dimension économique, financière et technique par le Comité national de sélection (CNS) réunissant le MINAGRISA, les banques partenaires, la société civile (GTCRR) et l'UGP. Chaque projet est soumis à un screening environnemental et social (E&S) conforme au CGES ; des instruments spécifiques (p. ex. plans de gestion) sont exigés au besoin, et la décision finale est conditionnée à un Avis de non-objection (ANO) de l'AFD. Le



processus de sélection a déjà sélectionné 25 projets d'alliances productives, pour 7 388 hectares et 6 projets d'innovation. Un manuel de procédures encadre l'octroi des subventions aux AP et aux projets d'innovation. Des sessions d'induction systématiques assurent l'appropriation des obligations contractuelles, des jalons de performance et des règles de suivi. Parallèlement, l'implication d'IMF et de banques non partenaires est encouragée (bancarisation, paiements digitaux via réseaux mobile money) pour élargir l'écosystème financier agricole.

Le montage financier des AP combine subventions du programme et contributions des bénéficiaires, dans une logique assimilable aux paiements pour services environnementaux (PSE) liée à l'atteinte de résultats (mise en place de plantations pérennes et agroforestières, respect des itinéraires techniques). L'appui est adossé à un dispositif de conseil technico-économique de proximité assuré par les ALE, avec environ 10 agents et près de 80 conseillers agricoles. Des référentiels technico-économiques par filière (coûts de production, marges, bonnes pratiques) réduisent l'asymétrie d'information entre producteurs et financeurs et facilitent l'accès au crédit. L'inclusion financière est renforcée par l'ouverture de comptes, les paiements mobiles, la tenue budgétaire et le dialogue structuré entre AP, banques et IMF, afin d'augmenter progressivement l'offre de produits financiers adaptés aux cycles des cultures pérennes.

Pour atteindre les cibles initiales (environ 12 000 ha remis en valeur et 7 000 exploitations/PME bénéficiaires), un financement complémentaire de 8 M USD financera les actions suivantes :

- La consolidation de la ligne de subvention ;
- La structuration juridique des AP (OPA/coopératives) ;
- La sécurisation foncière (élaboration de Plans simples de gestion foncière) ;
- La finalisation des engagements E&S via le renforcement d'expertise dédiée ;
- Le renforcement du suivi-évaluation par la télédétection pour documenter l'évolution du couvert forestier, prévenir l'effet rebond et produire un rapport cartographié annuel ;

Des études de faisabilité dans une démarche de capitalisation des résultats du PSFD. Un benchmark national (sur les 26 provinces) identifiera deux provinces prioritaires d'extension et la pertinence de continuer les activités dans les deux provinces d'intervention actuelles. Ces études de faisabilité y adapteront le modèle PSFD aux contextes techniques, institutionnels, sociaux, fonciers et de marché, en cohérence avec la stratégie REDD+ et les jalons des Lettres d'intention CFI-RDC.

La mise en œuvre d'une troisième tranche dans le cadre du financement complémentaire de 8 M USD permettra également de prolonger la durée du projet d'environ une année, permettant la réalisation de certaines activités financées sur les tranches 1 et 2 nécessitant plus de temps pour l'atteinte des résultats (exemple des projets d'innovation).

Un fonds d'innovation, sur budget des deux premières tranches, (≈ 800 000 USD) cofinancera 11 projets de recherche-action (biopesticides, sélection de cultivars de cacao, diversification agroforestière), avec capitalisation et diffusion des résultats.



Sommaire

Effets CAFE	4
Résumé exécutif.....	5
Sommaire	9
Acronymes	11
Tableaux, figures et encadrés	13
1) Introduction.....	14
2) Analyse de situation spécifique au contexte du projet.....	15
a) Description du contexte général de la zone d'intervention	15
b) Evolution du couvert forestier et description des moteurs de déforestation et de dégradation directs et indirects dans la zone du projet	29
c) Objectifs général et spécifiques du projet.....	31
3) Stratégie du projet.....	36
a) Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales).....	36
b) Stratégie d'intervention	40
Païement pour Services Environnementaux.....	47
Bénéficiaires et partenaires clés ciblées.....	53
c) Description des capacités des bénéficiaires.....	59
d) Structuration du projet (produits, activités).....	60
e) Contribution des différents produits aux effets de CAFE	88
f) Appropriation nationale et durabilité du projet.....	89
4) Cadre de résultats et contribution aux jalons de la lettre d'intention	90
g) a) Cadre de résultats	90
b) Matrice de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'Intention.....	117
5) Cohérence et synergies avec les projets existants.....	118
6) Gouvernance du projet.....	125
a) Organes de gouvernance	125
b) Gestion et exécution du projet.....	128
c) Capacités et expérience de l'organisation de mise en œuvre et de ses partenaires	134
7) Stratégie d'engagement des parties prenantes.....	136
Méthodes de mobilisation des parties prenantes	138
8) Gestion des risques et des sauvegardes.....	144
a) Risques et mesures d'atténuation	144
a) Sauvegardes.....	150
9) Suivi-évaluation	155
10) Communication et visibilité	157
11) Transparence fiduciaire.....	159



12) Budget, plan de travail et chronogramme.....	159
a) Plan de travail et budget par produits/activités	160
a) Budget ventilé par catégories UNDG	162
b) Plan d’opérationnalisation du projet.....	162
13) ANNEXES	164
ANNEXE 1 : Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du projet 165	
ANNEXE 2 : Analyse et plan d’action genre	167
ANNEXE 3 : Stratégie de communication	170
ANNEXE 4 : Plan d’approvisionnement / Passation de marché	173
ANNEXE 5 : Termes de référence pour le recrutement des experts clés de l’Unité de Gestion du Projet (versions provisoires ou définitives).....	175
ANNEXE 6 : Termes de référence des études à mener en année 1 pour un montant supérieur à 100 000 USD (versions provisoires ou définitives).....	190
ANNEXE 7 : Plan de renforcement et transfert de capacités clairement décrits.....	195
ANNEXE 8 : Conditions de signature du projet et décaissement des tranches de financement imposées par les Organes de Gouvernance du Partenariat	210
ANNEXE 9 : Indicateurs standards FONAREDD/CAFI pour les PIREDD.....	213
ANNEXE 10 : Plan de travail et budget (PTBA) annuel détaillé pour l’année 1.....	220
ANNEXE 11 : Plan des livrables.....	220



Acronymes

AIPD	Appui aux Initiatives Paysannes au Développement (ONG)
AENA	Alliance des Ecologistes NATuralistes du Congo (ONG)
ACODED	Action Concertée pour le développement Durable (ONG)
AFD	Agence Française de Développement
ALE	Agence Locale d'Exécution
AMAR	Action Massive Rurale (ONG)
AMO	Assistance technique à Maîtrise d'Ouvrage
AT	Aménagement du Territoire
BAD	Banque Africaine de Développement
BAQ	Bloc d'Aménagement Quinquennal
CAFI	Central African Forest Initiative - Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale
CARG	Conseil Agricole et Rural de Gestion
CCTP	Comité consultatif Technique Provincial
CFT	Compagnie Forestière de Transformation
CIFOR	Center for International Forestry Research
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CLD	Comité Local de Développement
CNS	Comité National de Sélection des projets d'Alliances productives et projets d'innovation
COPIL	Comité de PIlotage
CSPP	Cellule de Suivi des Projets et Programmes
CWS	Conseil pour le bien être durable (ONG)
EFA	Exploitation Familiale Agricole
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEC	Fédération des entreprises du Congo
FONAREDD	Fonds National REDD
FPM	Fonds de Promotion de la Microfinance
GES	Gaz à Effet de Serre
GTCRR	Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové
IMF	Institutions de Microfinance
INERA	Institut National d'Etude et de Recherche Agronomique
IPAPEL	Inspection Provinciale de l'Agriculture, Pêche & Elevage
LOI	Letter Of Intent/Lettre d'Intention
MA/MINAGRI	Ministère de l'Agriculture et sécurité alimentaire
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MPTFO	Multi-Partner Trust Fund Office
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisation de Producteurs Agricoles
PEJAB	Projet d'Entreprenariat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Business (B.A.D)
PGDA	Programme de Gestion Durable de l'Agriculture (FAO)
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale



PGDF	Programme de Gestion Durable des Forêts (AFD)
PGRN	Plan de Gestion des Ressources Naturelles
PIF	Forest Investment Programme/Programme d'Investissement pour la Forêt
PIREDD	Programmes Intégrés REDD+ (aménagement participatif multisectoriel des territoires)
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNIA	Plan national d'investissement Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODAT	Programme de Développement Agricole dans le District de la Tshopo (Enabel)
PSE	Paiement pour Services Environnementaux
PSFD	Programme d'appui à la mise en valeur durable des Savanes et des Forêts Dégradées
PTF	Partenaires Techniques et Financier
REDD+	Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts
RDC	République Démocratique du Congo
SENASEM	Service national de semences
SNSF	Système National de Suivi des Forêts
UGP	Unité de Gestion de Programme
UE	Union Européenne
ZDR	Zone de Développement Rural



Tableaux, figures et encadrés

Figure 1 : Synthèse des évolutions marquantes de l'encadrement du secteur agricole en RDC.....	17
Figure 2 : Zones de production de cacao en RDC	19
Figure 3 : Evolution du taux de change (USD/CDF) de la RDC (BCC 2023, BM).....	25
Figure 4 : Evolution et chiffres clés du mobile money en RDC.....	26
Figure 5 : Tableau de bord synthétique du Programme PSFD	36
Figure 6: Schéma sur la théorie de changement.....	43
Figure 7 : Zones d'intervention et d'emprise actuelle du programme dans le Kwilu et la Tshopo	57
Figure 8 : Localisation des ZDR dans les concessions forestières gérées par IFCO et CFT dans la Tshopo	75
Figure 9 : Organisation des différents comités de sélection pour les Alliances Productives	79
Figure 10 : Intensité des synergies possibles entre programmes sectoriels REDD et PSFD	120
Figure 11 : Mode opératoire du Programme et ancrage institutionnel PSFD	130
Figure 12 : Chaîne de prestation pour la mise en œuvre du PSFD	133
Tableau 1 : Pré-identification des partenaires bancaires du projet PSFD	27
Tableau 2: Superficie de la couverture arborée par territoire de la province de la Tshopo.	30
Tableau 3 : Superficie de la couverture arborée par territoire de la province du Kwilu	30
Tableau 4 : Feuille de route d'établissement de partenariats entre les PIREDD et le PSFD .	77
Tableau 5: Lien entre superficie et montant de la subvention en phase 1	81
Tableau 6: Lien entre superficie et subvention en phase addendum	82
Tableau 7: Cadre des résultats	91
Tableau 8 : Liste des Projets existants et synergies possibles avec le PSFD	121
Tableau 9: Programme de mobilisation des parties prenantes.....	141
Tableau 10: Matrice de gestion des risques liés aux projets	146
Tableau 11: Mesure de sauvegarde de Cancun.....	152
Tableau 12: Engagements des parties prenantes	165
Tableau 13: Analyse des plan genre	168
Tableau 14: Actions de communication	171
Tableau 15: Tableau résumé opérationnel.....	207
Tableau 16: conditions de signatures du projet de décaissement	210
Encadré 1 : Pour une définition inclusive du secteur privé	16
Encadré 2 : Enjeux du programme en lien avec le secteur agricole	20
Encadré 3 : La bancarisation actuelle du secteur agricole familial, véritable défi du programme.....	29
Encadré 4 : Contribution du Programme PSFD à l'atteinte des Jalons des Lettres d'Intention de 2016 et 2021	33



1) Introduction

En référence au cadre programmatique synthétique pour la mise en œuvre de la Lettre d'Intention RDC-CAFI 2021-2031, le partenariat RDC-CAFI découle (i) d'une stratégie cadre nationale REDD+ adoptée au conseil des ministres en 2012, basée sur l'analyse des moteurs de la déforestation et de la dégradation, et couvrant les secteurs agriculture, énergie, forêt, démographie, industrie extractives, aménagement du territoire, foncier et gouvernance ; (ii) d'un plan d'investissement approuvé par la RDC et CAFI en 2015, qui décrit les mesures prioritaires pour adresser la perte du couvert forestier ; (iii) d'un système national de surveillance forestier pour suivre l'évolution du couvert forestier.

Le 16 avril 2016, le Gouvernement de la RDC et le Conseil d'Administration de CAFI ont signé une Lettre d'Intention (LOI) pour la période de 2016-2020, pour la mise en œuvre par la RDC, des engagements ciblés sous forme de jalons, en contrepartie d'engagements financiers à hauteur de 190 millions USD. Le 2 novembre 2021, le Gouvernement de la RDC et CAFI, ont renouvelé leur partenariat en signant une seconde LOI pour la période 2021-2031 d'une allocation de 500 Millions USD, selon une approche basée sur les résultats.

La RDC s'est ainsi engagée à œuvrer, en partenariat avec CAFI, dans l'objectif d'arrêter et inverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici 2031 tout, en assurant son développement durable et en faisant la promotion d'une transformation rurale inclusive, en accord avec sa CDN révisée, l'Accord de Paris sur le climat, ainsi que la Déclaration des Dirigeants de Glasgow sur les Forêts et l'Utilisation des Terres du 02 novembre 2021. Dans la réalisation de cet objectif, la RDC s'engage, à d'une part, stabiliser et réduire la perte annuelle de couvert forestier, et d'autre part, compenser les pertes résiduelles de couvert forestier par la régénération naturelle ainsi que le boisement-reboisement et l'agroforesterie.

C'est dans cette logique que s'inscrit le Programme d'appui à la mise en valeur durable des zones de savanes et de forêts dégradées (PSFD). Ce projet REDD+, complémentaire des PIREDD, a été retenu parmi les programmes de la 2nde LOI et s'inscrit pleinement dans la Stratégie nationale REDD+. Le PSFD a été approuvé sur décision du COPIL restreint 2 du FONAREDD du 5 juin 2019 pour une durée de 5 ans et un budget initial de 15 M USD. Ce budget est complété, pour l'atteinte des objectifs initiaux, par un financement additionnel de 8 M USD qui proroge également sa durée d'intervention de deux ans.

L'objectif général du PSFD est de « contribuer, par une offre de services améliorée, à l'appropriation, par les exploitations et PME agricoles, de pratiques durables de mise en valeur des terres de savanes et de forêts dégradées, afin de consolider les économies locales, maintenir les paysages forestiers et atténuer la pression sur la ressource forestière ». L'enjeu principal de ce projet, mis en œuvre dans deux zones agroécologiques différentes (zone savanicole du Kwilu et zone forestière de la Tshopo) est de soutenir la transition d'une agriculture traditionnelle vers une agriculture durable, performante et économiquement viable pour ces bénéficiaires. Le PSFD a quatre objectifs spécifiques qui sont les suivants :

- 1- Appuyer la mise en œuvre de dispositifs de conseil à l'exploitation agricole qui contribuent au changement des pratiques et à leur développement économique ;
- 2- Apporter des financements de démarrage aux exploitations et PME agricoles soucieuses d'améliorer leurs pratiques ;
- 3- Définir des actions et mécanismes d'intervention transposables dans l'ensemble des provinces ;
- 4- Suivre l'évolution du couvert forestier sur les zones pilotes et s'assurer du maintien des paysages forestiers.



2) Analyse de situation spécifique au contexte du projet

a) Description du contexte général de la zone d'intervention

a1) Contexte du secteur agricole

La République Démocratique du Congo (RDC) s'étend sur 2,345 millions de km². Sa population est d'environ 102 millions d'habitants, très inégalement répartis, dont 60% vivent en milieu rural. Avec ses 80 millions d'ha de terres arables, la RDC est considérée comme la 7^{ème} potentielle puissance agricole au monde³, de par sa diversité climatique, son important réseau hydrographique, ses potentiels d'élevage susceptibles de supporter plus de 40 millions de têtes de gros bétail.

Pourtant, la RDC est un grand importateur de produits agricoles, bien qu'elle exporte certains produits agricoles (tabac brut, café vert, thé, cacao, quinquina, caoutchouc naturel, etc.). Pour les trois premières cultures en RDC, à savoir le maïs, le manioc et le riz, les pays d'Afrique centrale qui ont une bonne performance présentent des rendements 1,8 à 3,5 fois supérieurs à ceux de la RDC⁴. Les grosses importations de produits de l'élevage, les graisses et les huiles, essentiellement l'huile de palme (99 millions USD) devraient suivre une tendance à la hausse, compte tenu de la diversification du régime alimentaire.

La valorisation du vaste potentiel agricole de la RDC constitue un axe fort du développement économique du pays, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de sa population, en parallèle de la préservation de son capital de biodiversité unique. Inverser les tendances actuelles implique que des réformes politiques soient engagées, en particulier pour favoriser la mobilisation d'investissements massifs, publics et privés, dans le développement du secteur.

L'agriculture est la source primaire de revenus et d'emplois du pays, employant 62% des hommes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) et 84% des femmes en âge de travailler (de 15 à 64 ans). 80% des revenus ruraux sont agricoles⁵. Dans l'ensemble des provinces, à l'exception de Kinshasa, près des trois quarts des travailleurs citent l'agriculture comme leur première source d'emploi. Au niveau national, les données statistiques indiquent que la productivité est faible et en déclin. Au cours des dernières années, si le taux de croissance de la production agricole a été positif, celui de la productivité des facteurs agricoles a été négatif⁶. La faible productivité agricole est la résultante d'un ensemble de facteurs : faiblesse des résultats du transfert de prérogatives de développement agricole du secteur public vers le secteur privé (fonctions de service : appui à la production, commerciales, financement, etc.), faiblesse de l'investissement privé et public, insécurité et corruption, faiblesse des infrastructures économiques et de transport, faiblesse du système de formation agricole, etc. Parmi cet ensemble de difficultés, la faiblesse des services techniques et financiers à disposition des agriculteurs constitue un frein majeur à l'amélioration des pratiques agricoles.

³ Herderschee J., Mukoko D. et Tshimenga M. (eds) (2012), *Résilience d'un Géant Africain : Accélérer la Croissance et Promouvoir l'Emploi en République Démocratique du Congo, Volume I : Contexte historique et macroéconomique ; Volume II : Etudes sectorielles ; Volume III : Sujets transversaux*, Kinshasa : MÉDIASPAUL

⁴ République Démocratique du Congo. *Revue du secteur agricole. La puissance agricole à venir de l'Afrique. Rapport No : ACS22595. Banque Mondiale. Mai 2018. 104 pages*

⁵ *Revue du secteur agricole. La puissance agricole à venir de l'Afrique. Banque Mondiale. Mai 2018*

⁶ *Revue du secteur agricole. La puissance agricole à venir de l'Afrique. Banque Mondiale. Mai 2018*



Les exploitations familiales représentent l'essentiel du secteur productif et assurent le principal de l'approvisionnement des villes. Il s'agit d'un secteur somme toute privé même s'il ne se réfère pas aux strictes logiques de l'entreprise⁷.

Encadré 1 : Pour une définition inclusive du secteur privé

"Le secteur privé rural comprend tout un continuum d'agents économiques, allant des petits exploitants agricoles de subsistance, des salariés ruraux, des éleveurs de bétail, des petits commerçants et des micro-entrepreneurs ; aux opérateurs privés locaux de taille moyenne tels que les fournisseurs d'intrants, les institutions de microfinance, les transporteurs, les agro-industriels, les courtiers en marchandises et les négociants ; à d'autres plus grands acteurs du marché [...]. Les associations d'agriculteurs, d'éleveurs, d'usagers de l'eau ou de commerçants constituent également une part importante du secteur privé "

Source : IFAD, 2007.

On peut distinguer trois grands types d'exploitations agricoles :

Types/Sous-types	Définition et principales caractéristiques	Principales contraintes et besoins non satisfaits
Entrepreneuriales	Main d'œuvre exclusivement salariée (souvent intégrant la première transformation)	Besoins de financement à court et long terme
Patronales	Présence de salariés permanent, mais peut aussi inclure de la main d'œuvre familiale	Besoins de financement à court et long terme Besoin de conseils techniques
Familiales	Pas de salarié permanent, main d'œuvre à dominante familiale	Nombreuses contraintes d'accès au marché, au crédit, aux intrants et aux services

Le programme **intervient prioritairement avec les exploitations agricoles de type familial ainsi que les PME agricoles** car elles présentent les meilleures garanties (disponibilité foncière, main d'œuvre, revenus, etc.) pour entrer dans un schéma d'agriculture durable connectée au marché. Les exploitations familiales agricoles devront être membres d'une organisation professionnelle agricole ou coordonnées par des comités locaux de développement voire des ONG pour être prises en compte par le programme.

Les acteurs privés en mesure de jouer un effet levier sur le développement des exploitations agricoles sont :

- Les exportateurs de produits agricoles non vivriers (cacao, café, hévéa, etc.) qui depuis quelques années étendent leurs activités dans la province de la Tshopo (cacao principalement). Ces opérateurs travaillent en investissant en aval des chaînes et valeur et en externalisant la production ;
- Les coopératives/organisations professionnelles agricoles qui assurent des services directs à leurs membres. Certaines organisations consolident aujourd'hui leurs activités dans la province de la Tshopo, elles collaborent avec des exportateurs et sont

⁷ cf. Étude sur la contribution de l'agriculture familiale à la sécurité alimentaire. AFD, Cirad 2013



impliquées dans la structuration de filières vivrières (principalement riz et manioc), généralement avec l'appui de projets ;

- Des investisseurs qui essaient d'animer la structuration de marchés de niches (cultures maraîchères et fruitières, miel, etc.), actifs à la périphérie des grands centres urbains (Kinshasa, Kisangani, Goma, etc.) ;

- Les concessionnaires forestiers engagés dans des démarches de certification, particulièrement actifs dans la province de la Tshopo, qui souhaitent contribuer à l'investissement dans l'agriculture familiale pour limiter la pression anthropique sur les espaces forestiers dont la gestion leur a été déléguée.

a1.1) L'encadrement du secteur agricole : affaiblissement et retrait progressif de l'Etat

Pendant les années 1980, le développement agricole a reposé principalement sur les services de l'Etat. Depuis 1992, dans le cadre de la nouvelle politique nationale de vulgarisation agricole, les appuis aux exploitations agricoles ont été redéfinis pour être partagés entre les services de l'Etat et les prestataires de services. Ce système n'a jamais réellement fonctionné. L'Etat ne s'est jamais réellement désengagé de ces fonctions. Le niveau de pénétration des « services agricoles privés » en milieu rural reste très faible. Le nombre d'exploitations agricoles qui ont accès aux services de proximité est inférieur à 10%⁸.

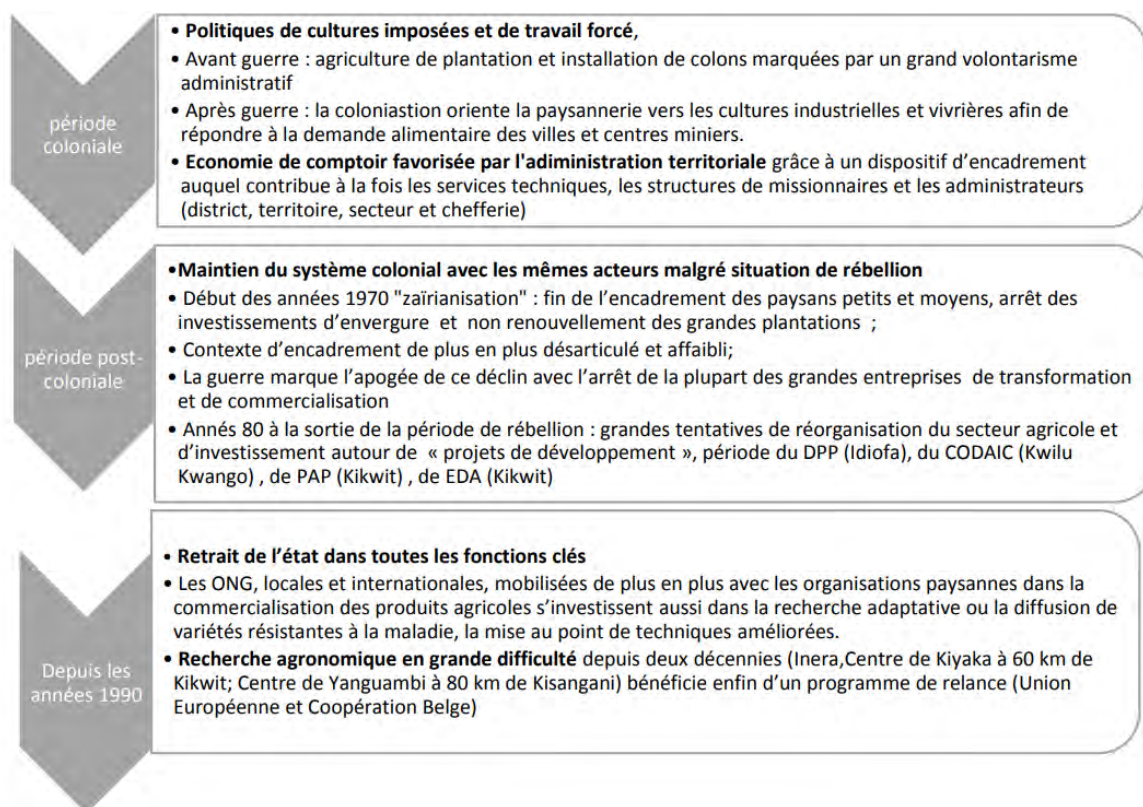


Figure 1 : Synthèse des évolutions marquantes de l'encadrement du secteur agricole en RDC

⁸ Revue du secteur agricole. La puissance agricole à venir de l'Afrique. Banque Mondiale. Mai 2018



Tant que cette situation persiste, les pratiques agricoles ne pourront pas évoluer et les économies locales ne pourront pas se diversifier, en conséquence, le potentiel de déforestation risque de croître au rythme de la croissance démographique.

Bien que disposant d'effectifs relativement importants⁹, les Ministères en charge des secteurs agriculture, pêche, élevage et développement rural peinent à réaliser leurs missions. En cause, l'inadéquation des profils, l'âge avancé des agents, et l'insuffisance d'effectifs en milieu rural. A cela s'additionnent des problèmes de motivation (entre 10 et 20% des agents recrutés seraient mécanisés et percevraient un salaire) et de moyens de fonctionnement (les ressources affectées aux services déconcentrés sont faibles). Différents projets et ONG s'appuient en partie sur ces agents pour développer leurs activités. Certains d'entre eux sont mis à disposition des chefferies, qui elles-mêmes ne disposent pas de moyens pour les faire fonctionner. L'ensemble de ces agents ont été formés dans une culture de vulgarisation et de transfert de connaissances. Les pratiques de conseil à l'exploitation agricole sont encore largement méconnues.

Les services aux exploitations agricoles, actuellement mis en œuvre sont principalement assurés par les projets ou des ONG liées à ces projets, qui s'appuient principalement sur les agents non mécanisés des Inspections Provinciales de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage (IPAPEL). L'instabilité des conditions de rémunération des agents de l'Etat reste en conséquence un problème permanent.

Les acquis des projets et des ressources humaines mobilisées sont insuffisamment valorisés d'un cycle de projet à l'autre. Quelques ONG tentent de développer une expertise spécialisée propre dans le domaine de l'appui aux exploitations agricoles, difficile à valoriser dans la durée, dans un contexte de marché de services très versatile et très concurrentiel pour elles.

La recherche agronomique traverse également une phase critique. L'insuffisance des ressources publiques affectées à son fonctionnement a fortement réduit ses capacités à produire des innovations et à assurer la production de matériel végétal de base de qualité. L'expertise qualifiée de recherche a progressivement migré vers le secteur privé et n'a été que partiellement renouvelée.

Depuis quelques années, des investissements privés sont alloués au développement des services de proximité, en particulier pour les filières d'exportation (café, cacao, quinquina, etc.) et quelques filières à fort potentiel de marché national (riz, huile de palme, etc.). Quelques opérateurs privés, à des échelles locales, tirent le développement des filières en soutenant les exploitations agricoles à développer des pratiques durables, dans le cadre de niches de marchés responsables (cacao et café principalement).

a1.2) Organisation et développement des principales filières agricoles

La province de la Tshopo est particulièrement favorable au développement des cultures pérennes : l'hévéa, le cacao, le café robusta et l'huile de palme. Ces filières sont confrontées

⁹ En 2013, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage et le Ministère du Développement Rural recensaient 20.523 agents (18.784 pour le Ministère de l'Agriculture et 1.739 pour le Ministère du développement Rural). 7% sont de niveau cadre universitaire, 13 % sont des cadres moyens, 59% des agents d'exécution, et 21% des agents de soutien. Revue du secteur Agricole 2013.



à des problèmes relativement identiques : faible qualité du matériel végétal, insuffisance du personnel qualifié dans la lutte phytosanitaire, difficulté d'approvisionnement en semences, faible maîtrise des itinéraires techniques et de transformation, manque de structure de transformation, manque d'encadrement technique et financier, insécurité, une multiplicité des taxes, état délabré des pistes d'évacuation qui induit des coûts de transport élevés. Considérant qu'une part importante de la production est mise en marché en respectant les règles de traçabilité exigées par les certifications, cette filière peut constituer un vecteur pour faire évoluer les pratiques de production vers l'agroforesterie.

La RDC est encore un petit producteur de **cacao même si la croissance est forte actuellement dans la Tshopo**. Certains acteurs évoquent le potentiel du pays, mais les informations relatives à la production aujourd'hui disponibles sont liminaires. Sa production semble principalement concentrée dans l'Ituri, le territoire de Beni et dans l'enclave de Kamango (cf. carte 1), où la grande majorité des ménages agricoles disposent aujourd'hui d'un verger. Environ 15 000 à 25.000 producteurs de cacao qui produiraient entre 20.000 et 25.000 tonnes annuellement.

La RDC, reste potentiellement un pays de développement de cette production. Un certain nombre d'opérateurs privés développent aujourd'hui des réseaux de services aux planteurs dans la province de la Tshopo.



Figure 2 : Zones de production de cacao en RDC

La filière **café**, principalement le café robusta, concerne un nombre important de petites exploitations, disséminés sur l'ensemble des Provinces, en dehors des Kivu où prédomine le café arabica. La production est familiale et la taille des vergers est réduite. Le café est vendu bord champ en grain vert à des collecteurs. Le café est revendu sur les marchés locaux. Son prix, tiré par la demande locale, est attractif pour le planteur, tant que l'équilibre entre l'offre et la demande restera au profit des producteurs. Les opérations de relance annoncées de la filière risquent de se heurter au désintérêt des producteurs. Hors des Provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu, l'équivalent prix au producteur pour un marché export serait deux à trois fois inférieur à ce qu'il est aujourd'hui pour le marché local. Peu d'investisseurs privés semblent attirés par cette filière café robusta.

Le **palmier à huile** connaît un fort regain d'intérêt (huile de bouche, savon et produits cosmétiques, tourteau, etc.). Beaucoup d'investissements privés de taille moyenne ont investi pour développer cette filière. Deux grandes entreprises de production d'huile de



palme sont implantées dans la Tshopo. Les dynamiques d'externalisation de la production restent à ce stade davantage sécuritaires (limiter les vols dans les plantations, réduire l'impact des accaparements de terres auprès des communautés) que liées à des préoccupations de développement local. Les nouvelles entreprises tendent à se développer sur le potentiel forestier, dans des conditions peu respectueuses de la réglementation en cours. Des mesures doivent être envisagées, basées sur le développement des plantations villageoises, pour atténuer ces pratiques prédatrices pour la forêt.

Dans l'ensemble, le développement de ces filières « plantes pérennes », repose sur la nécessité de renouveler le matériel végétal. Un effort important d'appui à la production de plants de qualité s'avère nécessaire.

Les **principales cultures vivrières** développées en RDC sont le manioc, l'igname, la banane plantain, la patate douce, le maïs, le niébé, le riz, les arachides. Sur l'ensemble de ces cultures, le riz semble être la culture la plus rentable (Communication personnelle, CTB, 2015) et est cultivé majoritairement dans la partie Est du pays. Le marché de ces filières vivrières semble bien organisé autour d'organisations informelles et formelles sur les marchés. Derrière une apparence de désordre, l'aval de ces filières ne pose actuellement pas de problème majeur d'organisation.

Le développement de l'agriculture en savane et forêt va de pair avec l'amélioration des techniques culturales des cultures (manioc, maïs, etc.). La principale amélioration porte sur la poursuite de la diffusion des variétés améliorées, au premier rang desquelles celles de manioc et de riz, puisqu'elles ont un potentiel d'amélioration durable des rendements de l'ordre de 50% par hectare. Les conditions d'amélioration de la productivité de l'activité sont limitées par la carence en services pour le développement des exploitations et PME agricoles (conseil, intrants, financement, etc.). Les améliorations spécifiques dans la filière manioc peuvent être envisagées de deux manières : (i) l'identification de variétés résistantes aux principales maladies, la lutte phytosanitaire, l'appui à la mise en place de parcs à bois, et la diffusion d'itinéraires techniques adaptés ; (ii) l'appui à l'amélioration des techniques de transformation et de conservation.

Le potentiel de développement de l'amont de la **filière bois énergie** est important, sur l'ensemble du plateau Batéké. Des expériences de développement de plantations agro forestières ont été menés (Mampu, Ibi, Ntsio) sur base du modèle acacia-manioc. Elles démontrent l'intérêt à accompagner les initiatives de replantation d'espèces à croissance rapide qui contribuent conjointement à l'amélioration de la fertilité des sols et à la production de bois énergie.

Encadré 2 : Enjeux du programme en lien avec le secteur agricole

Le secteur agricole en RDC est confronté à trois principaux défis ambitieux :

- l'amélioration des conditions de vie des millions d'agriculteurs ;
- la hausse de la productivité totale des facteurs de production afin d'augmenter la disponibilité totale de produits alimentaires et non alimentaires, en particulier en périphérie des bassins de consommation ; et
- la préservation des écosystèmes en particulier forestiers.



La logique d'intervention du présent programme tend à rendre compatible l'augmentation de la production en zones dégradées avec le maintien voire la reconstitution partielle du couvert forestier, via la diffusion de pratiques agricoles d'intensification durable et la consolidation des systèmes de financement en appui aux exploitations et PME agricoles.

a2) Quels appuis au secteur privé agricole ?

D'une manière générale, le contexte congolais est caractérisé par une relative absence d'orientation politique claire en faveur de l'appui à l'investissement privé dans le secteur agricole.

Des initiatives existent cependant, notamment la note de politique agricole et de développement rural (NPADR, avril 2009), qui offre un cadre de référence d'orientation et de planification pour la relance et le développement durable du secteur agricole rural. Cette initiative a pour objectifs :

- L'amélioration de l'accès aux marchés et la valeur ajoutée des productions agricoles ;
- L'amélioration de la productivité du secteur agricole (production vivrière, horticole et légumière, halieutique et d'élevage) ;
- La promotion des systèmes financiers décentralisés qui s'adaptent à la nature des activités du secteur agricole ;
- Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des institutions publiques et privées d'appui à la production ;
- L'appui à l'organisation du monde rural en structures autogérées ;
- L'appui à la promotion des technologies appropriées en vue de réduire la pénibilité et accroître le revenu des familles rurales ;
- L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (eau potable, santé, etc.) ;
- L'amélioration des infrastructures socioéconomiques de base.

Le Gouvernement a élaboré une stratégie de développement agricole axée sur : (i) le renforcement des capacités des services d'appui ; (ii) le désenclavement des zones de production ; et (iii) la production et la diffusion des semences améliorées. Pour appuyer cette stratégie, la BAD a financé de 2005 jusqu'en 2011 les actions du Projet d'Appui à la Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural (PARSAR) afin de restaurer et remettre en état de fonctionnement normal une partie des infrastructures rurales dans les provinces de Bandundu et de Bas Congo pour la relance de la production agricole. Le portefeuille du secteur agricole et rural de la BAD durant la même période comprenait quatre opérations nationales (PARSAR, Projet de réhabilitation du secteur agricole dans les provinces des deux Kasai et du Katanga (PRESAR), Projet d'appui au développement des infrastructures rurales, et Etude du secteur agricole) et 2 projets régionaux (Projet d'appui à l'aménagement intégré du lac Tanganyika, et Projet d'appui à la conservation des Ecosystèmes du bassin du Congo). Les principales faiblesses constatées se rapportaient aux aspects suivants : (i) la capacité



institutionnelle de l'administration congolaise nécessite encore du renforcement, (ii) la faible qualification des entreprises locales de travaux qui affecte la qualité des réalisations et (iii) la non-maîtrise des règles de passation des marchés et de gestion comptable et financière de la Banque.

Selon la loi des finances 2024, le Ministère de l'Agriculture et Sécurité alimentaire prévoit de subventionner avec une enveloppe de 64,5 Mds FC, soit un peu moins de 26 millions de dollars, quelque 1 340 structures spécialisées du secteur agricole. Cela s'inscrit explicitement dans la stratégie du gouvernement d'harmonisation du secteur agricole et rural adoptée en avril 2010 (Bisoka 2014). Elle cherche à « redynamiser la structure productive du monde rural axée sur le développement d'une production agroindustrielle moderne et sur le renforcement des petits exploitants, tout en assurant la conservation des ressources naturelles du pays » (République Démocratique du Congo 2012).

Les opérateurs économiques rencontrent un certain nombre de difficultés pour investir dans le secteur agricole. Les principaux défis sont :

- Une meilleure gestion des questions de droits fonciers ;
- Une capacité de distribution dans les grandes zones urbaines et les marchés d'exportation ;
- Une amélioration des compétences dans l'agroalimentaire et un renforcement de la qualité des installations ;
- Une amélioration du niveau de formalisation, associations et systèmes de sous-traitance.

Au-delà des défis mentionnés ci-dessus, les petites et moyennes entreprises sont confrontées à des difficultés exacerbées de natures différentes :

- **Politique peu claire en faveur des PME** - Un soutien spécifique aux PME qui peut paraître flou, car de nombreux organismes publics en définissent le paysage (ANAPI, ministère des PME, OPEP)
- **Fiscalité** : le système fiscal est perçu comme étant lourd, inadapté et avec plusieurs cas de double imposition fiscale. Les PME peuvent se voir imposer de lourdes pénalités pour des erreurs de déclaration de revenus ou des retards.
- **Parafiscalité** : Multiplicité des taxes et chevauchement dans la perception des taxes entre le pouvoir central, les provinces et entités décentralisés ; plusieurs prélèvements indus.
- **Protection** - Des réseaux solides sont nécessaires pour protéger les intérêts commerciaux, nécessitant le soutien de dirigeants locaux dans des conditions de marché difficiles, ce qui complique le démarrage de nouvelles initiatives / activités.
- **Risque politique et confiance des investisseurs** : Le manque de confiance des investisseurs est aggravé par l'environnement politique, la perte de confiance des justiciables de l'appareil judiciaire congolais, ce qui fait que le risque financier (monnaie, inflation) augmente les coûts du capital.

Conscient de ces enjeux, le gouvernement de RDC a élaboré plusieurs documents de stratégie afin d'accompagner au mieux le développement des petites et moyennes entreprises :



- **Stratégie et plans d'action pour les PME de la RDC - OPEC (2016)** : le document fournit une vue d'ensemble des contraintes de haut niveau de l'environnement des PME et détaille un plan stratégique relativement générique pour faire progresser l'environnement porteur pour les PME.
- **Programme national d'incubateurs -OPEC (2016)** : Dans le cadre de la stratégie citée ci-dessus, un nouveau programme national d'incubateurs a été élaboré.

Plusieurs instruments de l'administration publique existent afin de soutenir le développement d'investissements en agriculture. Il s'agit du Fonds pour la Promotion de l'Industrie (FPI) et du Fonds National pour le Développement de l'Agriculture (FONADA, pas encore opérationnel). Le ministère de l'Agriculture et sécurité alimentaire a un projet (sur financement de la BAD) portant sur l'Entreprenariat des jeunes dans l'agriculture et l'agrobusiness (PEJAB). Ce projet prévoit l'installation de programmes d'incubateurs se concentrant sur les chaînes de valeur agricoles. L'appui de la BAD inclut un fonds de garantie de prêt et un appui opérationnel permis grâce à un mécanisme commun de partage, de prévention et de gestion des risques (MPGR).

Plusieurs acteurs de développement ont incorporé le développement du secteur privé dans leurs activités (ELAN RDC, IITA).

- ELAN est un programme financé par UKAID. Le programme identifie et appuie plusieurs initiatives dont le développement du marché et la formation aux compétences en affaires. Elan RDC gère un vaste programme de développement du secteur privé à travers le pays, avec plusieurs points de contact sectoriels, notamment l'énergie, l'agriculture et le développement des PME. La phase 2 de ce programme s'est finalisée en 2023 ;
- L'IITA est un partenaire technique actif dans le secteur agro-industriel. En RDC, il organise des formations destinées aux étudiants de troisième cycle qui sont essentiellement intensives dans le cadre d'un projet agricole spécifique. En partenariat avec le ministère de l'Agriculture et la BAD, l'IITA a élaboré une proposition concernant une série d'incubateurs du secteur agricole.

Il existe un certain nombre d'incubateurs privés indépendants qui se concentrent sur les services aux entreprises plutôt que sur le financement. Certains sont axés sur les provinces, comme I&F Entreprenariat au Kongo Central. Et les autres sont soit récents (incubateur MIME), soit en développement (incubateur Delions). Les incubateurs desservent généralement des marchés intersectoriels au lieu d'avoir des spécialités individuelles.

Avec son initiative de paiement pour services environnementaux (PSE), le CAFI permettra le développement des investissements du secteur privé et mettra également à la disposition des organisations de mise en œuvre des financements sous la forme de :

- Subventions de développement de projets pour soutenir le développement précoce de projets, notamment pour tester de nouvelles technologies et approches, et pour éliminer les risques et les lacunes d'information en matière d'investissement ;
- Subventions d'investissement pour déployer une approche de financement mixte : pour partager les risques ou fournir des prêts à des taux d'intérêt inférieurs au marché



et/ou d'autres conditions concessionnelles telles que des durées et des délais de grâce plus longs ;

- Subventions basées sur la performance pour intégrer l'externalité en fournissant une valeur explicite sur le carbone forestier et la biodiversité et une vérification ex post des services environnementaux fournis par les investissements : tous les paiements ne seront effectués qu'après la vérification indépendante des résultats.

Le Conseil d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) a approuvé, en février 2024, un prêt de 250 millions de dollars US à la République démocratique du Congo pour mettre en œuvre le Projet d'appui à la gouvernance et au développement des compétences en soutien au **Programme de transformation de l'agriculture (PTA)**. Ce projet s'inscrit dans le cadre du vaste programme de transformation de l'agriculture en République démocratique du Congo et vise tout d'abord à renforcer l'environnement des affaires pour le secteur privé, à travers l'amélioration de la gouvernance sectorielle et de la qualité de la main d'œuvre pour promouvoir l'entrepreneuriat dans les chaînes de valeurs agricoles.

Le projet permettra de promouvoir le secteur privé et d'encourager l'investissement direct étranger ainsi que la création d'emplois décents dans le secteur agricole, dont la contribution à l'économie reste encore faible malgré le fort potentiel du pays. Parmi les réalisations majeures attendues du projet, il est notamment prévu la mise en place d'un guichet unique de délivrance des permis et licences pour les investissements agricoles climato-intelligents au sein de l'Agence nationale de promotion des investissements, le développement du label « Made in RDC » ainsi qu'une plateforme numérique pour structurer et organiser les acteurs des filières cibles à travers des interprofessions agricoles. Par ailleurs, 500 formateurs bénéficieront de formations dans les domaines de l'entrepreneuriat, des techniques améliorées de production et de transformation des produits agricoles ainsi que de la gestion des conflits dans le secteur agricole et l'agrobusiness. Enfin, deux centres communautaires de développement des métiers innovants en appui à la transformation agricole seront construits. L'un des centres sera spécialisé dans les métiers d'agriculture durable et intelligente face au changement climatique. Quatre centres de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes en agrobusiness seront également construits dans le cadre de ce projet.

a3) Le financement de l'agriculture

a3.1) Le système financier congolais à l'épreuve de la reconstruction

Le pays compte 17 banques commerciales, dont une sous administration provisoire de la Banque Centrale. Les actifs du secteur bancaire congolais croissent à un rythme supérieur à 10% (14%) par an depuis 2013 et s'élevaient à CDF 13 382 milliards fin 2019, soit environ USD 7 999 millions. Ils sont concentrés à 58% sur les 4 banques dites locales (critère basé sur la résidence des apporteurs des capitaux). Le paysage bancaire congolais a beaucoup évolué. En effet, en 2012, celui-ci comptait la présence de 22 banques commerciales actives sur le territoire national, un nombre important sans doute expliqué par la multiplication des licences bancaires à cette période.



Le réseau bancaire en RDC reste très limité : on compte seulement 296 agences bancaires dans l'ensemble du pays en 2016¹⁰, soit moins d'une agence pour 100 000 habitants¹¹.

Le faible taux de bancarisation actuellement constaté amène à un double constat :

- Opportunité pour les fournisseurs de financements ;
- Situation alarmante en termes d'inclusion financière notamment des populations les plus vulnérables.

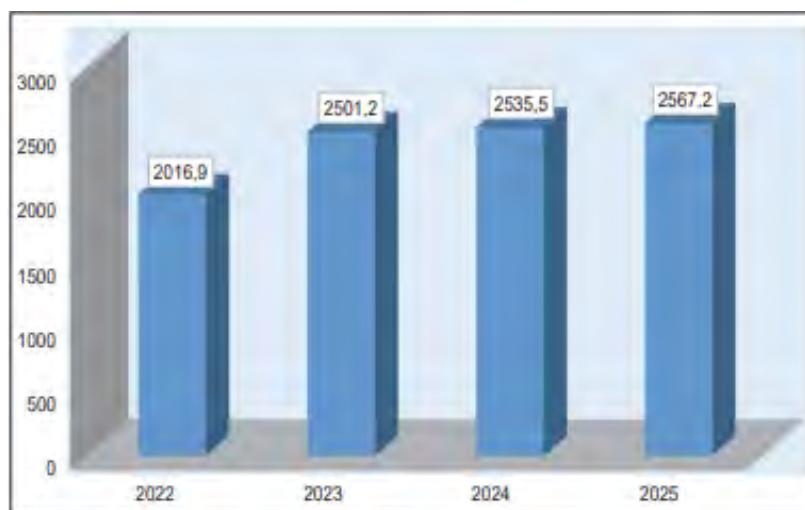


Figure 3 : Evolution du taux de change (USD/CDF) de la RDC (BCC 2023, BM)

En termes de tendances, il est important de noter que selon le rapport Global Findex 2017, le service mobile money gagne progressivement du terrain en RDC, atteignant un taux de pénétration de 16,1% pour ses services, alors qu'il était de 11% en 2016. Le mobile money rencontre l'adhésion du public congolais à la suite de la grande flexibilité offerte par ce produit et cela contribue à l'inclusion financière en RDC.

L'argent mobile offre des opportunités aux institutions financières en augmentant la demande pour des services financiers mais également en permettant le co-développement de nouveaux produits financiers. Aujourd'hui en RDC, il existe 4 opérateurs de téléphonie mobile possédant les agréments nécessaires pour proposer des services de mobile banking :

¹⁰ Sources : Annuaire statistique 2014, Institut National de la Statistique, RDC ; Banque Centrale du Congo 2013, cité dans Etude diagnostique « La protection des consommateurs de services financiers en RDC », BCC, Novembre 2013 ; Note : Statistiques non disponibles pour le Nord-Kivu

¹¹ Rapport GSMA 2016

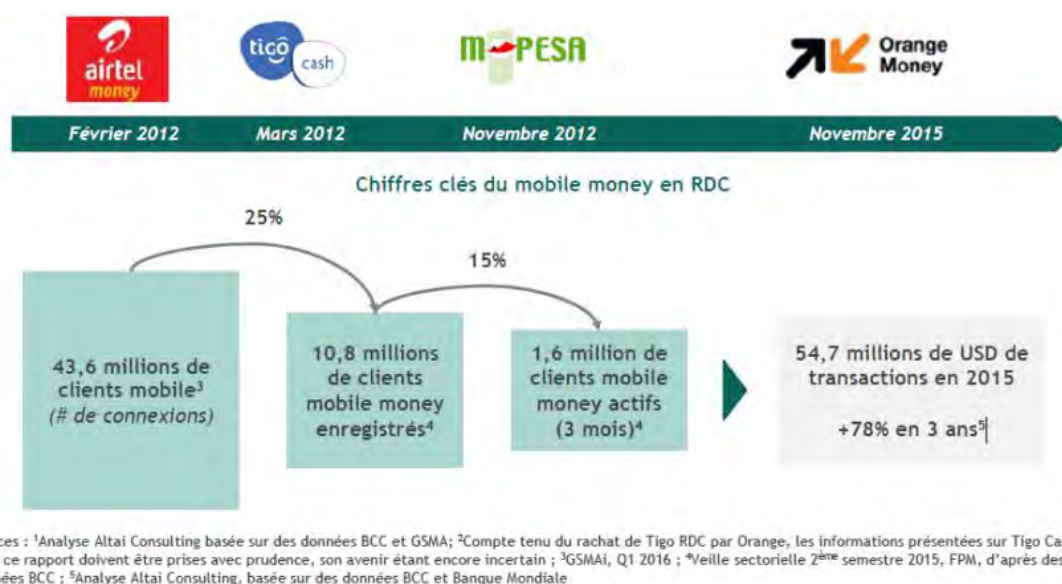


Figure 4 : Evolution et chiffres clés du mobile money en RDC

L'accès réel aux services d'argent mobile reste limité notamment par la couverture géographique du réseau mobile.

a3.2) Le financement du secteur agricole : grand absent du paysage financier de la RDC

Le financement du secteur agricole en RDC fait face aux suites des replis du secteur financier en raison des crises successives qui ont secoué le pays. Toutes les infrastructures financières sont concentrées dans les grandes villes, dont principalement Kinshasa et Lubumbashi. Les villes de Kikwit et Kisangani possèdent quelques succursales des institutions financières (banques commerciales et institutions de microfinance). La connaissance et la maîtrise des risques des banques et des IMF se sont donc éloignées du terrain, ce qui impose aujourd'hui pour les institutions financières qui souhaitent intervenir dans le secteur agricole et rural, un coût d'investissement important. Il n'existe pas d'institution ou de structure financière spécialisée dans le financement de l'agriculture et la plupart des institutions financières congolaises ne financent pas directement l'activité agricole.

Les institutions de finance inclusive se développent fortement en RDC mais principalement dans le tissu urbain et péri-urbain ce qui permet de garder une proximité client - agent qui satisfait les deux parties¹². Le potentiel de développement des services accordés par ces acteurs est très largement sous-développé comparativement aux moyennes africaines : 94% des ruraux sont exclus d'une offre de crédit accessible (rapport sur l'inclusion financière 2016¹³). Les possibilités d'épargne rendues accessibles par des solutions mobiles et localisées (dans le tissu des commerçants des villes de proximité) ne touchent que 6% des ruraux. Le climat de confiance des ruraux vis-à-vis des institutions financières est très faible, suite à de nombreux échecs qui ont entachés le secteur¹⁴. Les coopératives de crédit sont

¹² Agent banking in a highly under-developed financial sector: Evidence from Democratic Republic of Congo; Robert Cull, Xavier Gine a, Sven Harten b, Soren Heitmann c, Anca Bogdana Rusu

¹³ Rapport sur le diagnostic de l'inclusion financière 2016 RDC; Mia Thom, Barry Cooper, Jaco Weideman, Wicus Coetzee, Jeremy Gray, Christine Hougaard, and Henri Plessers

¹⁴ Code agricole partie 5 Introduction



très peu actives voire abandonnées dans de nombreux sites et ne répondent que de façon limitée aux besoins et aux caractéristiques des adhérents¹⁵. Le secteur informel est plus présent en milieu rural surtout pour répondre aux besoins d'épargne qui s'adressent principalement à des préoccupations de sécurisation et de lissage de la liquidité.

Les entreprises agricoles fonctionnent très peu sur le crédit¹⁶ formel. L'offre de crédit n'est pas adaptée à un secteur générateur de nombreux risques et qui n'a pas encore de référentiels de rentabilité¹⁷. Les taux d'intérêts proposés par quelques banques qui s'intéressent au secteur agricole sont élevés (minimum de 12% annuel et généralement autour de 30 à 40% en fonction des en-cours, voir tableau ci-dessous) et la couverture des risques s'étend généralement de 60% à 150% des montants engagés. Les durées s'étendent sur des périodes courtes, souvent de l'ordre de 24 mois et les montants sont plafonnés.

Tableau 1 : Pré-identification des partenaires bancaires du projet PSFD

Critères d'analyse	INSTITUTIONS BANCAIRES			
	TMB	EQUITY BCDC	RAWBANK	ADVANS
Statut	BANQUE	BANQUE	BANQUE	BANQUE
Province d'intervention	Tshopo & Kwilu	Tshopo	Tshopo & Kwilu	Kwilu
Crédits dédiés à l'agriculture	OUI	OUI	NON	OUI (par le passé)
Type de crédit si oui	Trésorerie CT & MT / Crédit d'investissement	Trésorerie CT & MT / Crédit d'investissement	Trésorerie CT & MT / Crédit d'investissement	Crédit de campagne. Petits équipements.
Taux d'intérêt / mois	1% à 2% (selon garantie et qualité du dossier)	1,16% à 2%	- 1% SI Garantie - 1,4% Si non	3,5%
Taux d'intérêt / an	12% à 24 % (selon garantie et qualité du dossier)	14% à 24%	- 12% SI Garantie - 17% Si non	42%
Montant de crédit (minimum/maximum)	- Selon Projet bancable - ≤ 60% du Fonds Propre	- Pas moins de 5000\$ USD - Fonction du Projet	- Selon Projets	Min 25 %
Niveau de garanties exigées et type de garantie éligible	50% min, idéalement 100%	Flexible.	100% de garantie.	50%
	- Garantie réelle - Contrat d'achat production - Cheptel animal	- Garantie réelle - Certificat d'enregistrement	- Garantie réelle - Certificat d'enregistrement	- Garantie réelle - Nantissement - Seconde activité - Fiche parcellaire (pas forcément certificat d'enregistrement)
Filières	- Cultures vivrières - Cultures pérennes	- Cultures vivrières - Cultures pérennes	- n.d.	- Cultures vivrières - Cultures pérennes
Durée maximum	- 60 mois	- Selon le projet - ± 60 mois	- Pas plus de 3 ans	- Moins de 3 ans

¹⁵ Rapport annuel FPM 2016

¹⁶ Interview des institutions bancaires Procredit, Advans Bank, FINCA, rapport FPM

¹⁷ Rapport de mission court terme n°5 du PSFD - appui à l'établissement des business model inclusifs dans les Provinces du Kwilu et de la Tshopo - 2022



Conditions d'éligibilité	- Projet existant des organismes de recherche - Nouveau projet	- Projet existant - Contrat de vente	- n.d	- Projet existant - Nouveau projet	
	INSTITUTIONS DE MICROFINANCE				
	Critères d'analyse	FINCA	MUCREFEKI	SMICO	CREDIT YA MPA
	Statut	SMF	COOPEC	SMF	IMF
	Province d'intervention	Tshopo & Kwilu	Kwilu	Tshopo	Kwilu
	Crédits dédiés à l'agriculture	OUI	OUI	OUI	OUI
	Type de crédit si oui	n.d	Financement court terme / campagne de commercialisation	Financement de campagne. Petit matériel.	n.d
	Taux d'intérêt / mois	5%	3%	2,75%	n.d
	Taux d'intérêt / an	60%	36%	33%	n.d
	Montant de crédit (minimum/maximum)	n.d	50% à 75% du stock	100 000 USD	<10.000
	Niveau de garanties exigées et type de garantie éligible	n.d	Sur stock (Grenier villageois)	50%	n.d
		n.d	- Caution solidaire - Stocks - Hypothèque	- Hypothèque - Caution personnelle - DAT - Fiche parcellaire (pas forcément certificat d'enregistrement)	- Fonds de garantie - Caution solidaire - Caution financière 10% - DAT
	Filières	n.d	- Cultures vivrières (Maïs, Manioc, arachide)	- Cultures vivrières - Cultures pérennes	- Cultures vivrières (Maïs, Manioc, arachide)
	Durée maximum	n.d	12 mois	- CT à 18 mois - MT à 36 mois	12 mois
	Conditions d'éligibilité	n.d	Existence des produits	Projet existant	- Existence d'une concession - filières vivrières

Une assistance technique à l'établissement EQUITY BANK (ex ProCredit Bank Congo), Filiale du Groupe Equity a été menée par FPM pendant près de 2 ans (2016-2018) pour soutenir la création d'un portefeuille de crédit et un volume de transactions bancaires important avec les acteurs des chaînes de valeur agricoles. La banque s'est attelée à développer des produits de crédit adaptés aux groupes cibles et à mettre en place des outils de gestion des risques de crédit spécifiques à cette clientèle. La banque prévoit un service de proximité pour les clients assurés par le biais de différents canaux de commercialisation et d'interactions, notamment à travers ses agences et points de service, mais également à l'aide des agents bancaires et les différentes applications digitales.

Concernant l'offre de proposition de couverture du risque, le secteur agricole n'apparaît pas suffisamment mûr pour absorber le coût des assurances, ni le secteur des assurances suffisamment agile pour proposer des solutions telle que l'assurance indicielle. La mise en



place de systèmes mutualistes au sein de filières organisées ne semble pas encore adaptable en RDC.

La méfiance des institutions financières sur le monde agricole au regard des risques élevé du secteur, les désintéressements des agriculteurs vis-à-vis de ces services, leur faible niveau d'instruction sur l'ingénierie financière, le déploiement direct d'une offre de crédit via les institutions de microfinance ou les banques s'annonce une tâche difficile. Cela fait que les agriculteurs n'utilisent pas les services des institutions financières.

Au vu de ce contexte, le projet propose le modèle de paiement mobile auprès des producteurs et l'inclusion financière (business plan) auprès des porteurs de projets d'Alliance productives. En effet, les paiements des subventions aux producteurs via les paiements mobiles reprennent le modèle PSE développé par le CFI. Cela n'empêchera pas aux institutions bancaires ou de microfinances de présenter, dans le cadre de ce modèle, leurs produits de crédits aux porteurs de projets ou aux producteurs désireux d'emprunter.

Encadré 3 : La bancarisation actuelle du secteur agricole familial, véritable défi du programme

La demande de crédit agricole est confrontée au fait qu'il n'existe à ce jour en RDC, que peu d'institutions ou structures financières spécialisées dans le financement de l'agriculture. En outre, la quasi-totalité des institutions financières congolaises ne financent pas directement l'activité agricole (Equity BCDC commence seulement à s'intéresser à ce secteur).

Le programme a signé un MoU avec l'institution bancaire Equity BCDC afin d'appuyer et former les Alliances productives (porteurs et producteurs) sur la gouvernance financière aussi pour à ce que les subventions aux producteurs via paiement mobile passent par ce dernier et facilité l'inclusion financière aux Alliances avec leurs membres. Ce modèle reprend l'initiative PSE.

b) Evolution du couvert forestier et description des moteurs de déforestation et de dégradation directs et indirects dans la zone du projet

b.1) Evolution du couvert forestier

Les superficies données dans ce chapitre ont été calculées sur la plateforme Global Forest Watch.

Entre 2001 et 2024, la province de la Tshopo a enregistré une perte de 1,93 million d'hectares (Mha) de couvert végétal, soit une réduction de 9,7 % par rapport au niveau de 2000. Cette déforestation correspond à environ 1,41 gigatonne d'émissions de CO₂e et à une diminution de 4,7 % de la superficie totale de forêts primaires humides, soit environ 848 000 hectares.

Parmi les causes identifiées, les incendies sont responsables de la perte de 54 400 hectares, tandis que les autres moteurs de déforestation (agriculture, exploitation forestière, infrastructures, etc.) représentent une perte cumulée de 1,87 Mha au cours des 24 dernières années. L'année 2019 ressort comme la période la plus critique, avec une perte de 6 500 hectares imputable aux incendies, à laquelle s'ajoute 5,2 % des pertes totales attribuées aux autres moteurs de déforestation.



Tableau 2: Superficie de la couverture arborée par territoire de la province de la Tshopo

N°	Territoire	Perte ha	% perte au total province	% perte 2000-2024	ha forêt 2000	ha forêt 2024	Emission de CO2é Mt
1	Bafwasende	171 000	9%	3,8%	4862855	4 678 067	134
2	Banalia	294 000	15%	13%	2340705	2 036 413	213
3	Basoko	208 000	11%	9,5%	2194425	1 985 955	151
4	Isangi	393 000	21%	29%	1337138	949 368	287
5	Kisangani	108 000	6%	52%	207182	99 447	76,9
6	Opala	293 000	15%	11%	2635794	2 345 857	218
7	Ubundu	269 000	14%	6,5%	4108796	3 841 724	194
8	Yahuma	176 000	9%	8,3%	2131194	1 954 305	135
Total		1 912 000	100%	9,2%	19818089	18 212 824	1408,9

Entre 2001 et 2024, la province du Kwilu a perdu environ 839 000 hectares de couvert arboré, soit une diminution de 16 % par rapport à 2000. Cette déforestation correspond à près de 474 millions de tonnes de CO₂e émises.

Les données satellitaires indiquent que les incendies ont causé la perte de 23 100 hectares, tandis que les autres moteurs de déforestation (agriculture itinérante, cultures vivrières et industrielles, exploitation du bois-énergie, infrastructures) expliquent une perte beaucoup plus importante de 816 000 hectares.

L'année 2024 apparaît comme la plus critique en matière d'incendies, avec 3 800 hectares de forêts détruits par le feu, représentant 5,9 % de la perte annuelle totale de couvert arboré.

Dans la province du Kwilu, les territoires d'Idiofa et de Bagata concentrent à eux seuls près de 64 % des pertes de couverture arborée enregistrées entre 2001 et 2024. Le territoire d'Idiofa se distingue comme l'épicentre de cette dynamique, avec une perte estimée à 326 000 hectares, soit largement au-dessus de la moyenne provinciale de 64 500 hectares.

Entre 2000 et 2020, la province du Kwilu a enregistré une perte nette estimée à 236 000 hectares de couvert végétal, soit une réduction de 7,7 % par rapport à la surface initiale.

Tableau 3 : Superficie de la couverture arborée par territoire de la province du Kwilu

N°	Territoire	Perte ha	% perte au total province	% perte 2000-2024	ha forêt 2000	ha forêt 2024	Emission Co2é Mt
1	Bagata	148 000	18%	15,0%	970 514	824 937	74,5
2	Bandundu	659	0,08%	6,6%	10 026	9 364	0,311
3	Bulungu	209 000	25%	19%	1 001 334	811 081	116
4	Gungu	51 000	6%	8,7%	538 421	491 578	26,4
5	Idiofa	326 000	39%	23%	1 325 478	1 020 618	203
6	Masi-Manimba	103 000	12%	10%	892 534	803 281	52,3
7	Kikwit	100	0,01%	5%	1 960	1 866	0,386
Total		837 759	100%	16%	4 740 267	4 031 597	472,897



b.2) Moteurs de la déforestation et dégradation

L'agriculture sur brûlis, représente de loin la principale cause de déforestation.

Le bois énergie est la seconde cause, en totalité à des fins de cuisson alimentaire.

Il faut entre 6,5 kg et 10 kg de bois pour produire 1 kg de charbon de bois. Faute de données plus précises, nous retiendrons un rendement massique de 12,5 %, soit un ratio de 8 kg de bois pour 1 kg de charbon de bois.

- La consommation annuelle de la ville de Kinshasa par exemple s'élève donc à un chiffre compris entre 9,84 et 13,39 millions de tonnes d'équivalent bois (chiffres d'après le Rapport d'étude de la consommation en énergies de cuisson de la ville de Kinshasa de l'étude CIRAD)
- La production de charbon de bois constitue 90% de l'énergie de cuisson des villes en RDC
- Le charbon de bois ouvre le passage à l'agriculture (coupes blanches en bordure des voies d'évacuation des produits) sur défriche de forêt secondaire ou primaire
- Ou bien le charbon de bois est un sous-produit de la défriche à fins agricoles.

Les feux de brousse constituent l'un des moteurs identifiés de la perte de couverture arborée dans les provinces ciblées. Selon les données issues de l'analyse satellitaire sur la période 2001-2024, la province de la Tshopo a perdu près de 1,87 million d'hectares de couvert arboré, dont environ 54 400 hectares attribués aux feux, soit 2,8 % des pertes totales enregistrées. Dans la province du Kwilu, les pertes dues aux feux de brousse s'élèvent à environ 23 100 hectares, représentant 2,7 % de la perte totale de couverture arborée sur la même période.

Ces chiffres, bien que proportionnellement limités par rapport aux autres moteurs de déforestation (conversion agricole, exploitation forestière, expansion des infrastructures), confirment que les feux constituent une pression récurrente sur les paysages forestiers et savaniques. Leur suivi régulier est donc essentiel pour anticiper les risques, orienter les stratégies de prévention et mesurer l'efficacité des actions de gestion intégrée prévues par le programme.

c) Objectifs général et spécifiques du projet

Le présent programme d'appui à la mise en valeur durable des savanes et forêts dégradées contribue à :

- L'objectif global du pilier 1 de la Stratégie Cadre Nationale REDD+ qui est de « réduire l'impact de l'agriculture sur la forêt tout en contribuant activement aux objectifs de sécurité alimentaire du pays et à la volonté de faire du secteur agricole un pilier de la croissance économique du pays » ;
- L'effet 1 de son plan d'investissement REDD+ : « des investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existences des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées (femmes, peuples autochtones, etc.) » ;
- Par son contenu, à la réalisation des jalons définis par les LOI de 2016 et 2021 (cf. encadré 4), en particulier en consolidant de façon dynamique le diagnostic sectoriel



et les outils de suivi, en mettant en place des modèles de développement durable des exploitations et PME agricoles et en développant des mécanismes qui facilitent l'adoption de pratiques responsables et durables à l'échelle nationale. L'atteinte des jalons REDD+ et, de manière directe et indirecte, à l'atteinte de l'Objectif 1 de la Lettre d'Intention signée entre le gouvernement de la RDC et le CAFI, le 18 avril 2016 : « Elaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique agricole contribuant au développement rural et à la sécurité alimentaire nationale tout en limitant l'impact actuel et à venir sur les forêts ». Concourir également à la vision pour l'Objectif 3 de la Lettre d'Intention de 2021 : « Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, augmenter les revenus des populations rurales, maintenir les conditions agroécologiques de la production agricole à travers une agriculture durable et respectueuse des forêts et de l'environnement ;

- L'objectif global du Plan National d'investissement Agricole (PNIA) qui est de « stimuler une croissance annuelle soutenue du secteur agricole de plus de 6%, indispensable pour réduire la pauvreté, pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations congolaises et pour générer durablement des emplois et des revenus ».
- Les objectifs du Programme d'appui à la mise en valeur durable des zones de savanes et de forêts dégradées (PSFD) visent à promouvoir une agriculture familiale durable, accroître la résilience des communautés rurales, réduire la pression sur les forêts naturelles et restaurer les terres dégradées à travers des systèmes agroforestiers et agroécologiques. Ces objectifs s'inscrivent directement dans les priorités nationales définies par le Cadre de Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de la RDC, qui met l'accent sur la réduction des émissions dues au changement d'affectation des terres, la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation des populations locales aux effets du changement climatique. Ils contribuent également à la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris, en renforçant la capacité du pays à conjuguer développement agricole, sécurité alimentaire et préservation des écosystèmes, conformément aux engagements soutenus par le CAFI/FONAREDD
- Les objectifs du PSFD répondent aux priorités définies dans le Plan d'action climat du Gouvernement de la RDC, en particulier celles liées à la gestion durable des terres, à la restauration des savanes et forêts dégradées, ainsi qu'au renforcement de la résilience des communautés rurales. En structurant les Alliances Productives, en soutenant l'innovation agricole et en favorisant l'inclusion financière, le programme apporte une contribution opérationnelle aux mesures nationales visant à concilier développement agricole, création de revenus et réduction des vulnérabilités face au changement climatique.



Encadré 4 : Contribution du Programme PSFD à l'atteinte des Jalons des Lettres d'Intention de 2016 et 2021

Le programme PSFD concourait directement ou indirectement à l'atteinte des jalons de l'Objectif 1 de la Lettre d'Intention, ici repris.

Jalons intermédiaires décembre 2018 :

- Ebauche de politique agricole sur base d'un diagnostic actualisé des enjeux et opportunités agricoles notamment en lien avec les forêts, intégrant des efforts pour assurer des pratiques agricoles durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle ; [Contribution indirecte par l'appropriation de nouvelles pratiques]

- Un système de suivi satellitaire du développement spatial des plantations commerciales intégré au Système National de Suivi des Forêts (SNSF) développé par la FAO en partenariat avec WRI ; [Contribution indirecte par la mise en place d'un outil de suivi du couvert forestier dans les zones d'emprise du projet]

- Dispositif d'encadrement agricole et de production / distribution d'intrants en place dans chaque programme intégré REDD+ en fin d'année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles allant dans le sens de la sédentarisation en respectant les plans de zonage. [Contribution directe]

Le programme PSFD concourt également à l'atteinte des jalons de l'Objectif 3 de la Lettre d'Intention de 2021, ici repris.

Objectifs 2031 :

- Orienter le développement agricole en priorité dans les zones de savane ;

- Promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la préservation de la forêt et des tourbières en tant que moteur de développement du monde rural pour renforcer la sécurité alimentaire et améliorer la chaîne de valeur agricole, par l'autonomisation des femmes et des ménages.

L'objectif général de l'intervention est de « contribuer, par une offre de services améliorée, à l'appropriation, par les exploitations et PME agricoles, de pratiques durables de mise en valeur des terres de savanes et de forêts dégradées, afin de consolider les économies locales, maintenir les paysages forestiers et atténuer la pression sur la ressource forestière ».

L'enjeu principal du programme est de soutenir la transition d'une agriculture minière vers une agriculture performante et responsable. Les modèles technico-économiques promus visent à valoriser des itinéraires agroécologiques et agroforestiers moins prédateurs pour les sols et la biodiversité. En ce domaine, les actions porteront principalement sur :

- L'intégration de « l'arbre » pour restaurer et entretenir la fertilité et/ou être source de revenu pérenne contribuant ainsi à la stabilité économique des exploitations et PME agricoles ;
- Des techniques et pratiques contribuant à améliorer l'exploitation des nouvelles jachères, à maintenir la fertilité des sols et à accroître leur productivité, à améliorer les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages en passant d'un système de production itinérant à un système de production sédentaire (assolements, rotations, etc.).



Le programme cible les exploitations agricoles de type familiale, PME agricoles et « alliances productives » impliquant des petites et moyennes exploitations agricoles, considérées comme les acteurs principaux de la déforestation. Sa stratégie repose sur le développement d'une offre de service de conseil et de financement basée sur le résultat (sur le modèle du PSE), adaptée aux réalités de ces porteurs de projets, vecteur de diffusion et d'adoption massive de pratiques agro-forestières et de gestion durables, viables économiquement, ayant un effet significatif sur la réduction des vulnérabilités des ménages agricoles, permettant en conséquence de les fixer sur leurs terroirs.

Cette offre de service sera portée, comme le précisent les orientations politiques actuelles, par le secteur privé qui agit pour le développement des exploitations et PME agricoles. De tels changements seront progressifs, car ils imposent que les résultats différés des options technico-économiques privilégiées soient préalablement validés sur parcelles (agroforesterie, agroécologie, diffusion de variétés améliorées, etc.), ainsi que des ressources humaines soient préparées, en nombre suffisant, à accompagner la mise en œuvre de nouvelles pratiques par les exploitations et PME agricoles. La réhabilitation des zones de savane et de forêt dégradées est en effet intimement liée à la qualité des services de conseil déployés et des capacités des exploitations et PME agricoles à investir pour l'amélioration de leurs performances agronomiques et économiques.

Des mécanismes devront être mis en œuvre pour répondre au-delà d'un cycle de projet, à une demande qui ira croissante, si elle est portée par des résultats technico-économiques significatifs¹⁸. Ces résultats initiaux auront vocation à catalyser sur le long terme les réelles capacités d'investissement du secteur privé dans le développement des services pour une agriculture durable et profitable. Il importe d'anticiper sur le long terme, les mesures d'accompagnement et d'incitation qui stimuleront une montée en puissance des investissements des exploitations et PME agricoles pour améliorer leurs performances, et des opérateurs privés pour développer une offre de service pour le développement des exploitations et PME agricoles.

Les sous effets de l'Effet 1 de CAFI attendus sont les suivants :

1. Appuyer la mise en œuvre de dispositifs de conseil à l'exploitation agricole qui contribuent au changement des pratiques et à leur développement économique ;
2. Apporter des financements de démarrage aux exploitations et PME agricoles soucieuses d'améliorer leurs pratiques ;
3. Définir des actions et mécanismes d'intervention transposables dans l'ensemble des provinces ;
4. Suivre l'évolution du couvert forestier sur les zones pilotes et s'assurer du maintien des paysages forestiers.

Les principaux produits attendus des sous effets sont :

¹⁸ Les résultats issus de l'adoption de pratiques agroécologiques, agroforestières ou liées à l'introduction de nouveaux cultivars (cacao, palmier à huile, etc.) ne s'observent généralement qu'après plusieurs années. Le développement de tels itinéraires s'accorde assez difficilement à des cycles de projet inférieurs à 4-5 ans (difficultés à capitaliser, valoriser et diffuser des résultats significatifs pour les producteurs agricoles)



- **Produit 1** : Les exploitations agricoles et les PME ont désormais accès aux semences améliorés, à des itinéraires techniques innovants en agroforesterie et en agroécologie, leur permettant de restaurer les paysages de savanes et de forêts dégradées, tout en contribuant à réduire la pression exercée sur le couvert forestier.
- **Produit 2** : Les opérateurs privés du secteur agricole ainsi que les organisations professionnelles agricoles (OPA) sont identifiés, regroupés en alliances productives ou structure existante (coopérative/faitière) et accompagnés afin de renforcer leur viabilité et leur pérennité.
- **Produit 3** : La structuration des Alliances Productives améliore la performance et la durabilité des services rendus à leurs membres, tout en garantissant aux bénéficiaires entre autres la transformation, la commercialisation des produits agricoles et la sécurisation foncière.
- **Produit 4** : Les finances et les subventions des alliances productives sont gérées plus efficacement.
- **Produit 5** : Mise en place de systèmes agroforestiers sur les parcelles appuyée par un financement dédié.
- **Produit 6** : Des projets d'innovation ont contribué de développer de nouvelles solutions durables pour restaurer et valoriser les savanes et forêts dégradées.
- **Produit 7** : Les actions et mécanismes mis en œuvre par le programme notamment dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo sont transposables aux autres provinces en raison des résultats obtenus.
- **Produit 8** : Dans les zones d'emprise du projet, on constate un ralentissement du front de déforestation, et la contribution du Programme aux jalons de la Lettre d'Intention est dûment renseignée, via un plan de suivi-évaluation conforme au cadre de travail du CAFI.

Le Tableau de bord synthétique ci-dessous reprend les objectifs poursuivis par le programme et ses différentes composantes.

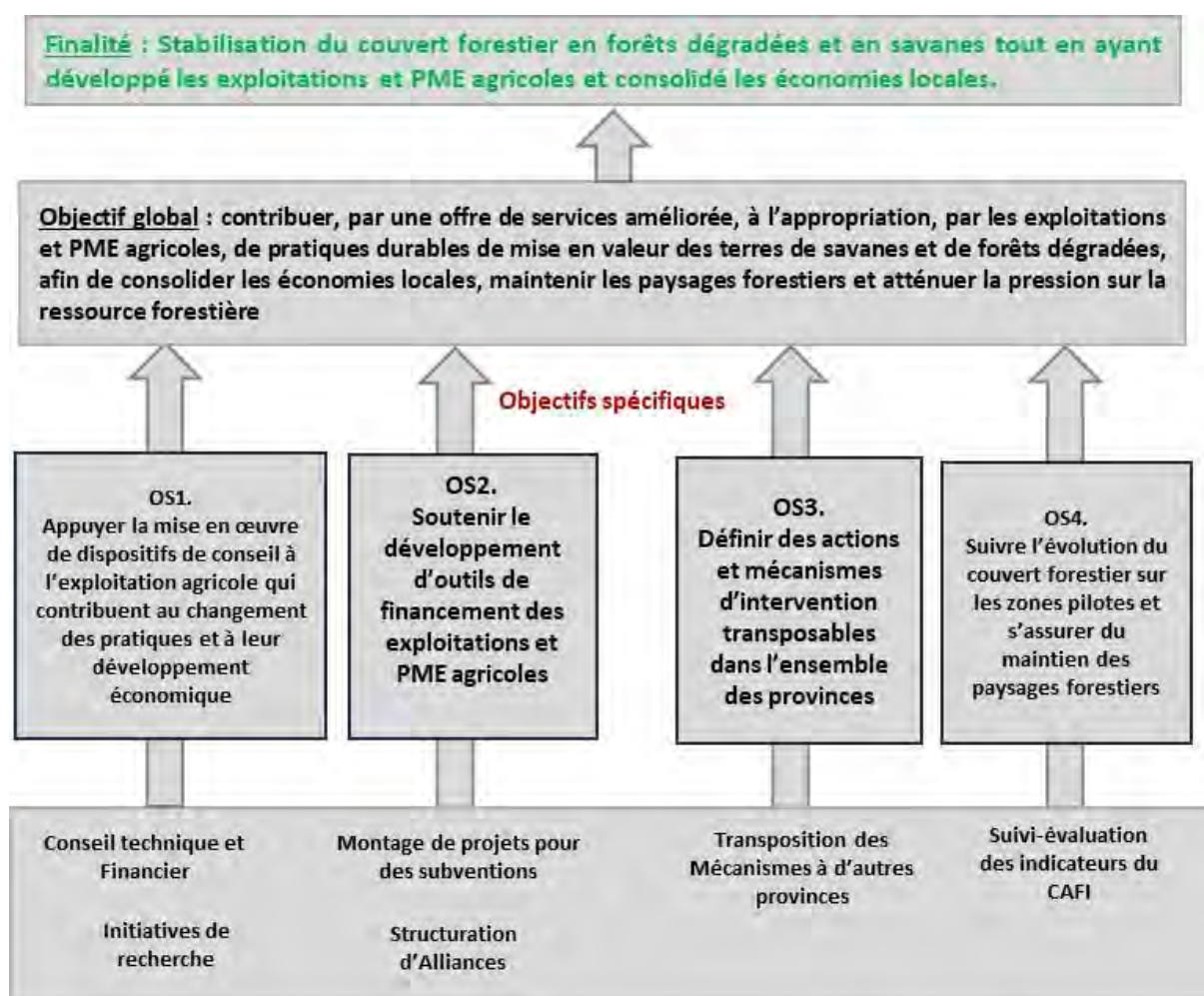


Figure 5 : Tableau de bord synthétique du Programme PSFD

3) Stratégie du projet

a) Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales)

Autres initiatives et projets

Une liste des projets existants et des synergies possibles avec le PSFD est donnée dans la partie 5) Cohérence et synergie avec les projets existants.

Le PSFD compte tirer des leçons et expériences d'autres projets mise en œuvre et en cours de mise en œuvre notamment :

- Le projet d'appui aux filières agricoles porteuse de la Tshopo, exécuté par Rikolto sous financement de l'Union européenne vise le développement des chaînes de valeur cacao, palmier à huile et riz, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités entrepreneuriales des acteurs, l'appui aux acteurs des chaînes de valeur dans l'amélioration de la qualité et du conditionnement des produits agricoles ; l'amélioration des processus de transformation et de commercialisation ; une production alimentaire plus durable ; l'amélioration de l'environnement des chaînes agricoles et la gouvernance dans les chaînes de valeur.



Ceci passe à travers le renforcement de l'UPDKIS (Union paysanne pour le développement de Kisangani, la fédération provinciale des OP de la Tshopo) afin que celle-ci soit reconnue comme une structure légitime qui fournit des services de qualité à ses membres, autant dans le domaine de la commercialisation que dans le domaine de l'interaction avec les instances décisionnelles au niveau local et national. L'UPDKIS est renforcée dans les domaines de leadership, de gestion financière, de genre et inclusion.

- Le Programme d'investissement Forestier (PIF) et son Projet de Gestion et d'Amélioration des Paysages Forestiers (PGAPF) sur financement de la Banque Mondiale, a servi à la facilitation des activités du secteur privé permettant de réduire les émissions liées au bois-énergie. Le projet promouvait la reforestation à objectif de production de bois de feu, de charbon de bois et des poteaux et l'agroforesterie en tant qu'activité alternative économique viable. Il s'est exécuté par des appels à proposition, avec un comité de sélection mis en place dont le financement s'est fait par catégorisation des projets. Le PSFD s'est d'ores et déjà inspiré des stratégies de financement mis en place sur le PGAPF.
- Le Projet de Développement des Pôles de Croissance Ouest « PDPC » dont l'objectif était d'identifier et sélectionner des structures locales agréées au niveau de l'ITAPEL, sensibiliser les OP sur le fonctionnement d'une coopérative, organiser les séances d'accompagnement des OP pour la mise en place des comités de gestion des coopératives, organiser les séances de formation des comités de gestion en leadership et gouvernance d'une coopérative, sur la gestion financière et mobilisation d'épargne d'une caisse villageoise, organiser les séances des comités de gestion à la mobilisation de l'épargne et dans l'enregistrement des coopératives et organiser la journée d'échange et de partage d'expériences entre les coopératives. A la clé ce sont 28 acteurs des chaînes qui ont soumissionné à l'offre du PDPC « Matching Grant ». En vue de lever les contraintes entravant le développement des chaînes de valeur, le Projet de Développement des Pôles de Croissance ouest avait mis sur pied un mécanisme de co-financement « Matching Grant » à l'intention des tous les acteurs faisant parti des chaînes de valeur des filières manioc, riz et huile de palme dans les zones d'intervention du projet
- Le FIDA/PAPAKIN intervenait sur les volets Agriculture et Infrastructures dans le Kwilu a suspendu ses activités pendant plus d'une année avant 2019, pour cause de mauvaise gestion des fonds, les activités ont été ensuite relancées (Bulungu).
- Le PIREDD Kwilu, financé par le CAFI, exécuté par la JICA, avait comme objectifs (1) l'évitement de la déforestation et la séquestration du carbone à travers la promotion de l'agroforesterie et (2) l'amélioration de conditions de vie des populations du Kwilu, par la promotion de l'agroforesterie avec des villageois et fermiers/concessionnaires privés. Il intervient sur l'ensemble de la Province du Kwilu depuis 2019, il devait clôturer en avril 2024 mais a été prolongé jusqu'à fin décembre 2025 pour s'étendre sur un territoire additionnel, celui de Gungu, avec un budget additionnel de 5 M USD.



- Le « Projet d'investissement pour la forêt et la restauration des savanes » (PIFORES), financé par le Banque Mondiale et placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) intervient sur 7 Provinces, dont celle du Kwilu. Son objectif est d'améliorer l'aménagement du territoire, la gestion des paysages forestiers et les moyens de subsistance des communautés locales dans des zones sélectionnées du territoire du bénéficiaire. Il s'inspire des leçons du PGAPF et pourra soutenir environ 100 000 hectares de plantations de savane et 1 250 000 hectares de restauration et conservation grâce aux mises en défens des savanes et aux Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCLs). Ce programme d'une durée de 7 ans démarre ses activités sur le terrain en 2024.
- Le Projet Autonomisation par la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural sensible à la nutrition, inclusif et résilient (AVENIR), sur financement FIDA, vise à contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration de la nutrition des populations rurales des provinces entourant Kinshasa. Son objectif de développement est de soutenir une transformation durable de l'agriculture familiale et une meilleure gestion des ressources naturelles afin de contribuer à l'atténuation des effets des changements climatiques, à l'amélioration des revenus et à la diversité alimentaire des ménages ruraux. Il bénéficie de cofinancements de l'AFD, ce qui devrait faciliter les synergies avec le PSFD. La période d'exécution prévue est 2022 - 2030.
- Le Projet FORETS, mis en œuvre par le CIFOR et financé par l'Union Européenne contribue au développement du paysage centré sur la Réserve de Biosphère de Yangambi (RBY). Son objectif est de « Contribuer à la protection et à la valorisation du capital environnemental unique de la RDC en préservant l'intégrité de la RBY et en augmentant les retombées économiques positives pour les populations locales.», cela en agissant sur 3 leviers :
 - Contribuer à la conservation et la valorisation de la biodiversité et des services écosystémique de la RBY, (par la préservation de son intégrité et une amélioration de la gestion/gouvernance) ;
 - Encourager et valoriser durablement la production agricole et forestière au bénéfice du développement socio-économique des populations des zones tampons et d'influence de la RBY ;
 - Atténuer la déforestation des écosystèmes naturels, cause principale du changement climatique au niveau global, et augmenter la séquestration de carbone par l'action de protection, restauration, valorisation et gestion durable des ressources naturelles dans et autour de la RBY
- Le PGDF est un programme d'amélioration de la gouvernance forestière au travers d'un appui à l'aménagement du territoire, à la gestion des forêts, à la promotion de modes de gestion durables, aux pratiques d'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR) et à l'amélioration des pratiques agricoles. Dans sa Composante 5 : Garantir une gestion des concessions conforme à la législation forestière congolaise (2,1 millions de dollars) Le résultat attendu est que les forêts des concessions forestières



légales ainsi que les Zones de développement rural (ZDR) soient gérées durablement en accord avec le cadre législatif et normatif, dans l'optique, entre autres, d'une réduction des émissions de GES non planifiées.

Au niveau de la phase 1 du PSFD

Ce projet bénéficie des leçons d'expériences tirées lors de la première phase de mise en œuvre du PSFD (leçons apprises, mission d'évaluation, etc.). La reformulation des orientations stratégiques et du cadre de résultat du PSFD tient compte de la nécessité :

- D'organiser la production de plants au travers de la fourniture de matériel végétal amélioré et de prestations d'opérateurs privés ainsi qu'en tenant compte des impératifs des calendriers agricoles ;
- De définir, en amont, les surfaces à réaliser par spéculations agricoles retenues afin de ne pas avoir de retard dans la production de plants ou de semences pour les cultures pérennes ou vivrières ;
- De se focaliser sur seulement quelques cultures pérennes pour simplifier les activités en amont de la plantation ;
- D'affiner le choix de sélection des alliances productives pour leur pérennité (en répondant également aux exigences environnementales et sociales) ;
- D'encadrer le versement des subventions aux producteurs à l'aide de la bancarisation (ouverture de compte, paiement mobile) par l'implication des institutions bancaires ;
- De réaliser des études socioéconomiques pour analyser les pratiques agricoles existantes ; de caractériser les principaux systèmes agraires dans la zone d'intervention du programme ; d'établir les types d'exploitations agricoles et leur évolution économique ; de décrire les systèmes de production agricole pratiqués et d'apprécier leurs performances économiques. L'étude doit aussi cerner la logique de l'évolution des systèmes de production agricole mis en œuvre dans chaque zone et identifier les éléments les plus à même de conditionner leurs transformations et pour orienter le programme sur les cultures agricoles à considérer ;
- D'affiner l'analyse des filières agricoles porteuses dans chaque province pour orienter sur base des opérateurs présents des renforcements des capacités structurelles et financières des OPA ;
- D'impliquer les services étatiques dans la mise en œuvre des objectifs par un partenariat institutionnel et structurel, renforçant la durabilité des interventions et de leurs résultats ;
- De faire évoluer des investissements agricoles durables et à faible déforestation, par une politique nationale agricole en alignement à la stratégie nationale REDD+
- De valider le concept d'Alliance Productive par le Gouvernement dont la structuration devrait s'aligner sur la politique nationale des coopératives agricoles ou OPA ;
- D'appuyer le renforcement des capacités des exploitants, des PME agricoles et d'Alliances Productives en inclusion financière, en rédaction d'un business plan robuste sur le mécanisme de Matching Grant ;
- De mieux intégrer l'aménagement des concessions d'exploitants agricoles par un plan simple de gestion foncière ;



- De faciliter et d'accompagner les producteurs pour l'obtention des titres fonciers et sécuriser les investissements ;
- De contribuer au dispositif national de suivi du couvert végétal au travers des lignes directrices de rapportage des données cartographiques, afin de (i) contribuer à la réduction et absorption d'émissions des gaz à effet de serre dans le secteur de l'utilisation des terres et (ii) générer des Co-bénéfice de développement.

b) Stratégie d'intervention

Le Programme d'appui à la valorisation des forêts et savanes dégradées (PSFD) est mis en œuvre dans les provinces de la Tshopo et du Kwilu, toutes deux confrontées à des problématiques similaires : proximité de grands bassins de consommation (Kinshasa pour le Kwilu et Kisangani pour la Tshopo) et fortes pressions sur les savanes et forêts dues à l'expansion agricole. Dans la Tshopo, cette dynamique est portée par le développement des filières palmier à huile et cacao, tandis que dans le Kwilu elle s'exprime à travers la production de charbon de bois, manioc et de maïs.

Le programme vise à répondre à la fragmentation actuelle du secteur, où de nombreux opérateurs économiques évoluent de manière isolée, sans véritable articulation avec les exploitations familiales qui, malgré leur potentiel de production, restent limitées par des contraintes d'accès aux financements, aux compétences techniques et aux marchés. Pour y remédier, le PSFD promeut la mise en place d'alliances productives, partenariats structurés entre opérateurs économiques, organisations professionnelles agricoles et exploitations familiales intégrées. Ces alliances doivent renforcer la compétitivité et la durabilité des filières en améliorant l'accès aux marchés, en sécurisant les débouchés et en encourageant le partage des ressources, des savoir-faire et des bénéfices.

À travers l'accompagnement des producteurs vers des systèmes agroforestiers et des plantations de cultures pérennes (palmier à huile, cacao, arbres à chenilles, etc.), le PSFD contribue à dynamiser les économies locales tout en réduisant la pression sur les ressources forestières. L'expérience acquise dans les deux provinces actuelles servira de modèle pour étendre l'approche à deux nouvelles provinces de la RDC, présentant des dynamiques similaires de dégradation des paysages et un fort potentiel d'opérateurs économiques engagés dans le développement agricole durable.

Depuis son lancement en 2021, le programme a progressivement structuré le développement des alliances productives à travers plusieurs étapes clés, illustrant l'évolution de ses activités :

- Identifier des opérateurs économiques et des organisations professionnelles agricoles œuvrant dans les filières sélectionnées par le programme avec les débouchés existants (contrat de commercialisation, volume écoulé) ;
- Appuyer la mise en œuvre de dispositifs de conseils techniques aux producteurs en contribuant au changement des pratiques agricoles traditionnelles et au développement économique de leur exploitation, grâce à la sélection d'Agences Locales d'Exécution capables de prodiguer ces conseils techniques auprès des producteurs ;



- Réaliser un diagnostic socioéconomique des systèmes de productions existants et dresser une typologie des exploitations au démarrage du programme. Vérifier l'impact des actions du programme sur ces exploitations en terme technique (adoption des pratiques agricoles), économique (amélioration du revenu des producteurs) et social (amélioration des conditions de vie) ;
- Développer l'inclusion financière au travers des institutions financières impliquées dans le développement agricole et possédant des agences locales dans les provinces. ;
- Favoriser les paiements de subvention des producteurs par la bancarisation (paiement mobile) ;
- Suivre l'évolution du couvert forestier sur les zones d'implantation du programme et s'assurer du maintien du couvert forestier existant.

Le programme soutient le développement d'innovations techniques, sociales et organisationnelles à travers des projets conçus sous forme d'actions de recherche-développement. Ces projets sont construits autour de problématiques concrètes identifiées lors des enquêtes socioéconomiques, telles que l'amélioration des pratiques agricoles ou post-récolte. Chaque innovation est testée sur une période de deux ans, au terme de laquelle ses résultats doivent pouvoir être diffusés et mis à l'échelle. Pour les projets dont les résultats apparaissent prometteurs mais qui n'ont pas encore atteint une diffusion suffisante auprès des producteurs ou obtenu une validation formelle auprès des organismes d'homologation, une période de prolongation est prévue afin de permettre leur consolidation et leur valorisation.

En termes de choix stratégiques pour développer des alliances productives, les enquêtes socioéconomiques ont permis de dresser une typologie des exploitations agricoles présentes dans les deux provinces, en décrivant les caractéristiques foncières, les spéculations agricoles développées, le capital et la main d'œuvre disponibles, et les possibilités de développement économique des différentes catégories d'exploitations agricoles. Cette typologie facilite donc les choix dans le développement des alliances productives pour certaines filières agricoles. Il sera recherché d'appuyer les différents types d'opérateurs, notamment en incluant des petits et moyens producteurs dans les alliances productives et en réservant une part de la subvention aux opérateurs économiques au sein des Alliances Productives.

De même, l'analyse des filières effectuée au début du Programme a permis de dresser une cartographie des opérateurs économiques et des bassins de production et d'approvisionnement, pour orienter le choix de certains opérateurs économiques, pour développer les alliances productives, après avoir fait une étude de leurs débouchés, de leur capacité financière et de leurs besoins financiers et technologiques.

Pour développer les filières agricoles des cultures pérennes et vivrières, le programme facilite le choix du matériel végétal par l'élaboration de cahier des charges, l'orientation vers des fournisseurs fiables, par une collaboration avec les centres de recherche et de vulgarisation locaux et par une garantie des semences effectuée par les services provinciaux en charge de cette activité. Le Programme associera le SENASEM conformément aux dispositions en vigueur.



Le suivi du couvert forestier sert aussi à obtenir une image de l'existant, à faciliter les localisations des parcelles de ces alliances productives, en particulier dans les zones dégradées et identifier les impacts du programme.

Le programme souhaite intervenir aussi bien avec les petites exploitations agricoles de type familiales disposant d'un faible capital foncier et financier, qu'avec les PME agricoles ou plantations industrielles car elles présentent des garanties pour entrer dans le schéma des alliances productives, pour développer une agriculture durable connectée aux orientations du marché, par exemple les besoins en huile de palme, de farine de maïs pour la consommation locale. Le programme pourra conseiller en termes d'appui technique pour la transformation des matières premières et commercialisation des produits agricoles.

Résumé narratif et schéma de la théorie du changement

a) Si le programme met en place les appuis techniques, organisationnels et matériels nécessaires en formations, intrants améliorés, plantations agroforestières, sécurisation foncière, gouvernance locale fonctionnelle, services techniques équipés, dispositifs PSE et suivi environnemental, alors les producteurs disposent des produits essentiels pour améliorer leurs pratiques agricoles, valoriser les terres dégradées et réduire la pression sur les forêts.

b) Si ces produits sont réellement utilisés par les ménages, les alliances productives et les services techniques, l'adoption des itinéraires techniques, l'augmentation des rendements, la structuration des chaînes de valeur, le fonctionnement des PSE, les arbitrages fonciers, la gestion des brûlis, le contrôle des alertes de déforestation ; alors les effets recherchés se produisent : pratiques durables stabilisées, revenus agricoles accrus, sécurité alimentaire améliorée et gouvernance territoriale plus efficace.

c) Alors les paysages savanicoles, forestières dégradés deviennent productifs, les systèmes agroforestiers se développent, et les ménages disposent d'alternatives économiques viables qui limitent le recours au défrichement forestier.

d) Alors on observe les impacts attendus par le CFI : réduction de la déforestation, compensation du couvert forestier par les plantations et la régénération naturelle, hausse des revenus monétaires, augmentation de la production vivrière et stabilisation durable de l'usage des terres.

e) Parce que l'amélioration de la productivité agricole, l'accès à des revenus réguliers, la sécurisation foncière et l'accompagnement technique réduisent directement les moteurs socio-économiques de la conversion forestière.

f) Parce qu'une gouvernance locale renforcée, des services techniques opérationnels, des ALE compétentes et des mécanismes de suivi-évaluation basés sur la performance (PSE + télédétection) garantissent la durabilité des changements, la conformité aux standards CFI et la capacité des communautés à maintenir les résultats dans le temps.



Présentation schématisée de la Théorie du changement

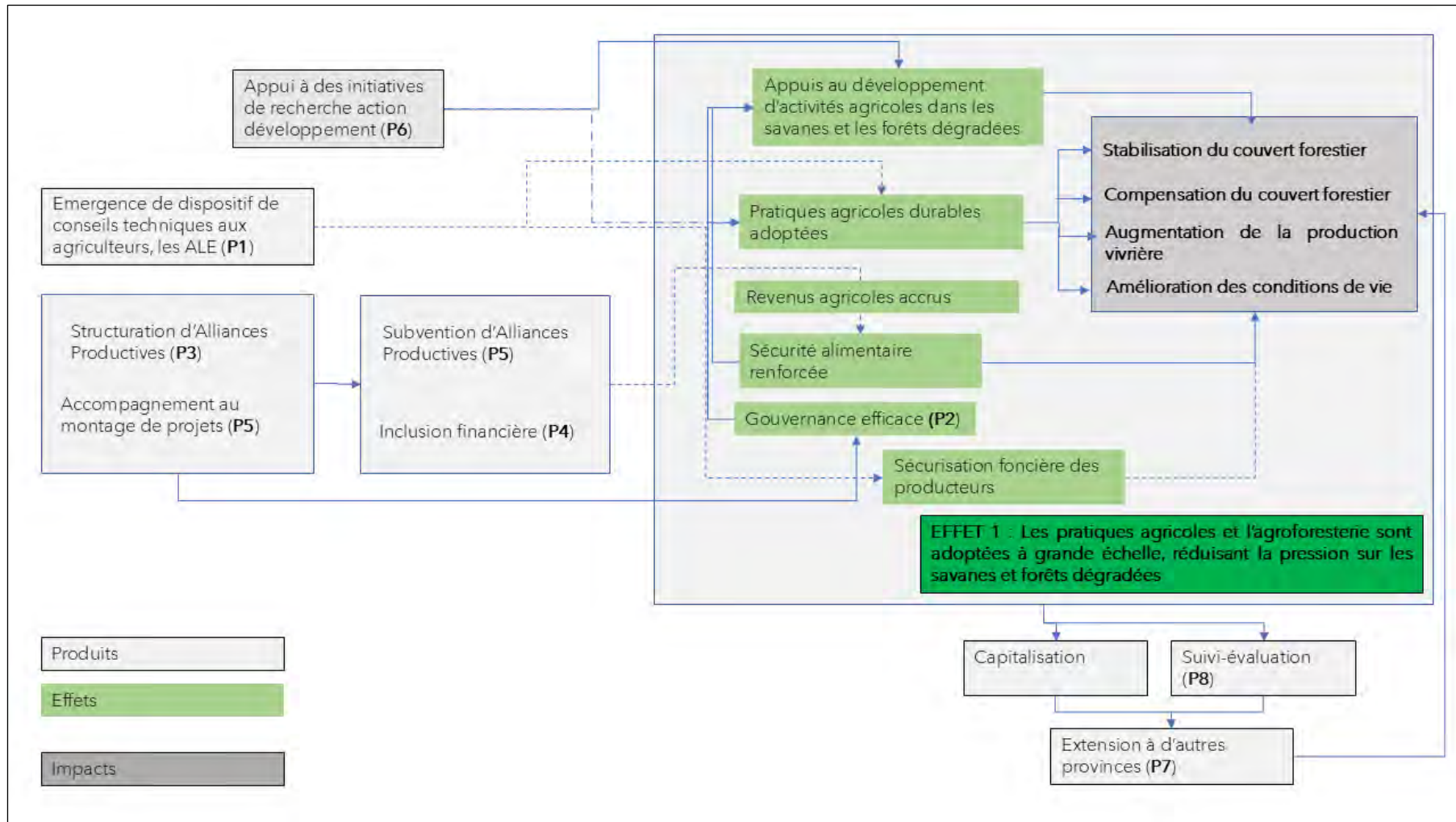


Figure 6: Schéma sur la théorie de changement



Approche stratégique

Axe 1 : Structuration économique et organisationnelle

La structuration économique et organisationnelle constitue le socle de l'approche stratégique du PSFD. Elle repose sur la mise en place et l'accompagnement des Alliances Productives (AP), qui fédèrent des exploitations agricoles familiales, des PME locales et des opérateurs de filières autour d'un objectif commun : améliorer la productivité, la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles dans les zones de savanes et forêts dégradées. Ces AP agissent comme plateformes locales de coordination, facilitant la mise en relation entre producteurs, acteurs privés et institutions financières.

L'appui aux AP comprend plusieurs volets complémentaires. Sur le plan organisationnel, le programme accompagne la formalisation des structures de gouvernance (statuts, comités de gestion, procédures internes) afin d'assurer la transparence, la redevabilité et la participation équitable, notamment des femmes et des jeunes. Sur le plan économique, les AP bénéficient d'un appui au montage de projets et à l'élaboration de plans d'affaires viables, qui servent de base pour l'accès aux subventions conditionnées et aux financements complémentaires. Ces plans permettent d'orienter les investissements vers des filières porteuses et de sécuriser les débouchés pour les producteurs.

Par ailleurs, le PSFD met un accent particulier sur le renforcement des capacités organisationnelles et entrepreneuriales des AP et de leurs membres. Des formations ciblées couvrent la gestion financière, la gouvernance associative, la négociation commerciale et l'intégration dans les chaînes de valeur. Ce processus vise à professionnaliser les producteurs, à accroître leur autonomie dans la gestion des projets et à créer un ancrage durable des AP dans leur territoire.

Enfin, la structuration économique et organisationnelle est indissociable de l'inclusion sociale et de la sécurisation foncière. Le programme accompagne les AP dans la reconnaissance juridique de leur statut (OPA, coopératives, groupements d'intérêt économique), tout en appuyant les producteurs dans la sécurisation de leurs terres à travers des outils adaptés comme les Plans Simples de Gestion foncière (PSG). Cet ancrage institutionnel et foncier renforce la légitimité des AP, sécurise les investissements et contribue à la pérennisation des acquis du programme.

Axe 2 : Conseil agricole et innovation

Le deuxième axe stratégique du PSFD repose sur le déploiement d'un dispositif de conseil agricole technico-économique de proximité, conçu pour accompagner les exploitations agricoles familiales, les PME rurales et les Alliances Productives dans l'adoption de pratiques durables et rentables. Ce dispositif est animé par les Agences Locales d'Exécution (ALE) et un réseau d'environ quatre-vingts conseillers agricoles, placés au plus près des producteurs pour fournir un appui technique continu. L'objectif est de renforcer les capacités locales afin de garantir la diffusion à grande échelle d'itinéraires agroforestiers, agroécologiques et de modèles innovants d'intensification durable des systèmes de production.



Le conseil agricole couvre plusieurs dimensions clés : l'amélioration de la productivité des cultures vivrières et de rente, l'intégration de l'agroforesterie comme levier de restauration des terres, la gestion durable de la fertilité des sols et la réduction de la dépendance aux intrants chimiques par l'utilisation d'alternatives biologiques. Les conseillers agricoles fournissent également un appui méthodologique aux producteurs pour la gestion de leurs exploitations, la planification des activités agricoles, le calcul des marges et la maîtrise des coûts de production. Cette approche intégrée permet non seulement d'améliorer les performances techniques mais aussi de renforcer la viabilité économique des exploitations.

En complément, le PSFD finance et accompagne des projets de recherche-action et d'innovation qui visent à développer, tester et vulgariser des solutions adaptées aux besoins locaux. Ces projets portent sur des thématiques prioritaires pour les filières agricoles ciblées, telles que la production et l'homologation de biopesticides, l'amélioration génétique des variétés de cacao, ou encore la diversification des systèmes agroforestiers. Les résultats issus de ces initiatives sont capitalisés, validés scientifiquement et diffusés auprès des Alliances Productives et des exploitations agricoles, afin de favoriser leur mise à l'échelle et leur intégration dans les filières.

Cet axe contribue enfin à réduire les asymétries d'information entre producteurs, institutions financières et acteurs de marché. En produisant des référentiels technico-économiques par filière (coûts de production, marges attendues, itinéraires techniques recommandés), le programme offre aux producteurs des outils fiables pour mieux négocier avec les acheteurs et aux institutions financières des données solides pour évaluer les risques liés aux investissements agricoles. De cette manière, le conseil agricole et l'innovation deviennent des leviers structurants pour accroître la crédibilité des producteurs, favoriser leur accès au financement et renforcer la durabilité du modèle PSFD

Axe 3 : Financement inclusif et partenariats

Le troisième axe stratégique du PSFD met l'accent sur le développement de mécanismes de financement inclusif, indispensables pour lever les contraintes structurelles qui freinent l'investissement agricole en RDC. L'expérience de la phase pilote a démontré que l'accès au crédit reste limité pour les exploitations familiales et les PME agricoles, en raison de produits financiers inadaptés, de taux d'intérêt élevés et de conditions de garanties difficilement accessibles. En réponse, le PSFD a instauré un mécanisme de subventions conditionnées, assimilables à des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), qui soutiennent directement les producteurs dans la mise en place de plantations agroforestières et d'activités agricoles durables. Ce dispositif favorise l'appropriation des projets par les bénéficiaires et contribue à réduire les risques associés au financement agricole.

Le mécanisme de cofinancement des subventions constitue un levier central pour renforcer la durabilité des investissements. Les subventions octroyées aux Alliances Productives (AP) et aux projets d'innovation ne sont pas conçues comme des aides ponctuelles, mais comme des apports catalytiques visant à stimuler l'investissement privé, partager les risques initiaux et générer un effet de levier financier. Chaque projet repose ainsi sur un montage hybride incluant : (i) la subvention du PSFD, (ii) une contribution directe ou en nature des producteurs, OPA et opérateurs économiques impliqués, et (iii) lorsque cela est possible,



des financements complémentaires mobilisés auprès des banques, IMF ou autres partenaires techniques et financiers. Ce modèle consolide la viabilité économique des initiatives, tout en responsabilisant les bénéficiaires sur la gestion et la rentabilité de leurs activités.

Pour garantir la durabilité de ces appuis, le programme a initié des partenariats structurants avec le secteur financier, notamment par la signature d'un Mémoire d'Entente avec Equity BCDC. Ce partenariat a permis la bancarisation des bénéficiaires, à travers l'ouverture de comptes et l'utilisation du paiement mobile pour l'octroi des subventions. Dans une seconde phase, Equity BCDC et d'autres institutions financières s'engagent à renforcer l'inclusion financière des producteurs par des formations adaptées (épargne, gestion financière, plan d'affaires) et par le développement de produits financiers mieux calibrés pour l'agriculture familiale et les PME rurales. Ces actions visent à créer un environnement propice pour que les bénéficiaires puissent, à terme, accéder à des crédits saisonniers et d'investissement.

Au-delà des institutions bancaires partenaires, le PSFD mobilise les IMF et les opérateurs de mobile money (Mpesa, Afrimoney, Pepele Mobile), afin de diversifier les canaux de financement, d'accroître la couverture géographique, de réduire les coûts d'accès et d'améliorer la rapidité des transactions. Cette diversification renforce la culture financière en milieu rural et rapproche les services bancaires des exploitants traditionnellement exclus du système financier. Enfin, ce dispositif repose sur une logique de partenariats multi-acteurs, associant banques, IMF, opérateurs privés et pouvoirs publics, afin de structurer un écosystème financier durable. Les subventions du PSFD jouent ainsi un rôle d'amorçage et d'effet de levier pour attirer les investissements privés, sécuriser les filières et encourager l'engagement accru des institutions financières dans le financement agricole. Ce troisième axe constitue donc un pilier stratégique pour la viabilité économique et sociale des Alliances Productives, tout en consolidant la durabilité et l'impact du programme.

Axe 4 : Capitalisation, suivi et extension

Le quatrième axe stratégique du PSFD repose sur la mise en place d'un dispositif robuste de suivi-évaluation et de capitalisation des acquis, afin de garantir la transparence des résultats, la redevabilité envers les bailleurs et la durabilité des impacts. Le programme a développé un système intégré combinant suivi opérationnel des activités, évaluations indépendantes et suivi du couvert forestier par télédétection. Ce dernier permet non seulement de mesurer la contribution des plantations agroforestières à la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, mais aussi d'identifier et de maîtriser les risques liés à l'« effet rebond » (déplacement des pressions agricoles vers les zones voisines). Des rapports cartographiés et des bilans annuels sont produits afin d'alimenter le Système National de Suivi des Forêts (SNSF) et de renforcer la crédibilité du programme auprès du CFI/FONAREDD et des autorités nationales.

La capitalisation constitue un levier stratégique pour valoriser les résultats obtenus et faciliter leur appropriation par les acteurs nationaux et provinciaux. Les expériences des Alliances Productives, les innovations validées et les modèles d'accompagnement efficaces sont documentés et diffusés sous forme de rapports analytiques, notes techniques, ateliers de



restitution et supports pédagogiques. Ce processus vise à transformer les acquis en référentiels opérationnels et en outils de décision, disponibles pour les producteurs, les institutions publiques et les partenaires techniques et financiers. Il contribue ainsi à renforcer la visibilité du programme et à positionner le PSFD comme un modèle de référence pour la mise en valeur durable des terres dégradées en RDC.

L'extension du modèle PSFD à d'autres provinces constitue une dimension structurante de cet axe. Grâce au financement complémentaire, des études de faisabilité seront menées afin d'étudier, d'une part, la pertinence du PSFD à continuer dans sa zone d'intervention (les provinces du Kwilu et de la Tshopo) et, d'autre part, la possibilité d'étendre le programme à d'autres provinces. Un benchmark étudiant ces possibilités et couvrant les 26 provinces du pays sera conduit afin d'identifier les contextes les plus favorables à la réplication, sur base de critères techniques, institutionnels, sociaux et économiques, sécuritaire, etc. En concertation avec le FONAREDD, l'AFD et la Maîtrise d'Ouvrage nationale, deux provinces prioritaires seront sélectionnées pour une mise à l'échelle progressive. Dans chacune d'elles, une étude de faisabilité approfondie analysera les conditions de succès (gouvernance foncière, dynamique des acteurs locaux, accessibilité aux marchés, potentiel agricole), afin d'adapter l'approche et d'assurer la pertinence des interventions.

Enfin, cet axe met un accent particulier sur la pérennisation des acquis du programme. En consolidant les capacités des acteurs locaux, en renforçant l'ancrage institutionnel des Alliances Productives et en intégrant les résultats du PSFD dans les politiques nationales agricoles et climatiques, le programme crée les conditions d'une continuité au-delà de sa durée de mise en œuvre. Cette démarche, fondée sur l'apprentissage et la diffusion, permet de garantir que les impacts obtenus ne soient pas isolés mais bien inscrits dans une dynamique nationale de transformation agricole et de lutte contre la déforestation, conformément aux engagements de la RDC dans le cadre du partenariat avec le CAFI/FONAREDD.

Paiement pour Services Environnementaux

Les PSE¹⁹ peuvent être définis comme une transaction volontaire dans laquelle un service environnemental (une utilisation des terres comme l'agroforesterie susceptible de garantir un service écosystémique telle que la séquestration du carbone) fourni par un « fournisseur » (les communautés locales et propriétaires privés) est "financé" par au moins une source de financement si et seulement si les fournisseurs assurent la fourniture du service environnemental. Cette conditionnalité des paiements à une vérification distingue les PSE des systèmes classiques de subventions.

CAFI souhaite mettre en œuvre une approche PSE standardisée et centralisée, ce qui nécessite de définir des outils, méthodologies, standards et processus standardisés, de les tester et les améliorer progressivement dans l'objectif d'un système centralisé pleinement fonctionnel et performant, efficace et efficient.

Le Programme PSFD est pleinement aligné sur les principes et mécanismes du programme de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) promu par le CAFI. En intégrant une

¹⁹ Pour plus d'informations, voir la note explicative de CAFI sur les PSE.



logique de subventions conditionnées aux résultats, le PSFD met en œuvre une approche incitative qui lie directement l'octroi des financements à la réalisation d'objectifs mesurables en matière de reboisement, d'agroforesterie et de gestion durable des terres. Ce dispositif constitue une réponse adaptée aux contraintes structurelles d'accès au crédit rencontrées par les exploitations agricoles familiales et PME rurales, tout en renforçant la crédibilité du programme auprès des bailleurs.

L'alignement se traduit par un système de décaissement progressif : les Alliances Productives et bénéficiaires individuels perçoivent les tranches de subventions uniquement après vérification du respect des engagements contractuels, tels que la préparation des parcelles, la mise en terre effective des plants, le regarnissage et l'entretien. Ce fonctionnement s'inspire directement de l'approche PSE, où le paiement est conditionné à la fourniture d'un service environnemental vérifiable en l'occurrence, la restauration des savanes et forêts dégradées, la séquestration de carbone et la réduction de la pression sur les forêts naturelles.

En outre, le PSFD contribue à la structuration et à la formalisation des structures locales (AP, OPA, coopératives), renforçant ainsi la gouvernance et la pérennité des dispositifs de PSE.

En appuyant la sécurisation foncière, la bancarisation et l'inclusion financière, il crée les conditions pour que les bénéficiaires deviennent des acteurs crédibles dans le cadre des marchés environnementaux émergents, notamment ceux liés au carbone et aux services écosystémiques.

Cette articulation garantit que les investissements du PSFD s'inscrivent dans une dynamique durable et génératrice de co-bénéfices sociaux et économiques.

Enfin, l'alignement du PSFD au programme PSE du CAFI est renforcé par son système de suivi-évaluation. Le recours à la télédétection et à la cartographie permet de contrôler l'atteinte des résultats, de mesurer l'évolution du couvert forestier et de prévenir « l'effet rebond » (déplacement des pressions agricoles). Ces données assurent la transparence et la traçabilité des impacts. Par ce biais, le PSFD contribue à démontrer l'efficacité du modèle PSE en RDC, en posant les bases de sa généralisation et en consolidant le partenariat stratégique entre la RDC et le CAFI/FONAREDD.

i) Processus de paiement des subventions

Dans le cadre du PSFD, le mécanisme de cofinancement des subventions constitue un levier central pour garantir à la fois l'appropriation par les bénéficiaires et la durabilité des investissements. Selon le système agroforestier adopté et le choix des cultures (palmier à huile, cacao, café, acacia, arbres à chenille, manioc, etc.), la part de cofinancement par les Alliances Productives (AP) et leurs membres varie entre 40 % et 60 % du coût total des projets. Cette contribution, en numéraire ou en nature (main-d'œuvre, intrants locaux, équipements), permet de responsabiliser les producteurs, de renforcer leur engagement et de réduire la dépendance aux subventions publiques.

Le processus de paiement des subventions s'inspire directement du modèle des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) promu par le CAFI, en conditionnant chaque



décaissement à la vérification de résultats tangibles et mesurables sur le terrain. Les subventions sont attribuées après validation du screening environnemental et social (E&S), signature d'un contrat de partenariat et définition d'obligations précises : approvisionnement en matériel végétal amélioré, mise en place de pépinières, préparation des parcelles, plantation effective, regarnissage, entretien, installation de pare-feux et suivi régulier des cultures.

Le décaissement des subventions est échelonné par tranches successives, chacune correspondant à une étape critique du cycle de mise en œuvre :

- **1^{re} tranche** : déclenchée après signature du contrat et acquisition du matériel végétal amélioré pour la production de plants (pépinières) ;
- **2^e tranche** : libérée après validation des parcelles et préparation des sols, avec fourniture des intrants de base (semences, plants, outils) ;
- **3^e tranche** : versée après constat de la mise en terre effective des plants sur les superficies validées ;
- **4^e tranche** : accordée après géoréférencement des parcelles et validation des opérations de regarnissage et de mise en place des pare-feux, garantissant les densités prévues et la reprise effective des plantations ;
- **5^e tranche** : déclenchée après vérification de l'entretien des plantations (désherbage, taille, protection) et géoréférencement, condition essentielle pour sécuriser les investissements à long terme.

La supervision des parcelles est assurée par les conseillers agricoles, tandis que la validation de chaque tranche relève des Agences Locales d'Exécution (ALE), sur base de procès-verbaux signés par les porteurs de projets. Ce processus est contrôlé par l'Unité de Gestion du Programme (UGP) et vérifié ponctuellement par l'Assistance Technique. Cette approche garantit que les paiements ne récompensent pas l'intention, mais bien la fourniture effective et vérifiable d'un service environnemental, conformément aux principes du PSE.

ii) Coût de la subvention par tranche

Le coût de subvention attribué à chaque Alliance Productive varie en fonction de la superficie, de la filière agricole sélectionnée et du modèle agroforestier retenu. Cependant, la logique commune est de corréliser chaque tranche à la valeur du service environnemental produit :

- La **1^{re} tranche** couvre principalement les coûts de démarrage (intrants, préparation) et représente en moyenne **20 %** de la subvention.
- La **2^e tranche** correspond à la phase critique de préparation de la plantation, de la liste finale des bénéficiaires et représente environ **30 %** de la subvention, reflétant l'importance de cette étape pour la restauration des terres.
- La **3^e tranche** finance le transport et la plantation des plants et le semis des cultures vivrières et représente environ **20 %** de la subvention.
- La **4^e tranche** finance la mise en place des coupe feux, le regarnissage des parcelles après saison sèche et l'ajustement technique, représente environ **20 %** de la subvention.
- La **5^e tranche**, équivalant à **10 %**, récompense la pérennisation des acquis par l'entretien effectif et le suivi technique de la plantation.



Ainsi, le coût de la subvention est calibré de façon à couvrir les dépenses réelles engagées par les producteurs à chaque étape, tout en constituant une incitation progressive. Cette approche crée un parallèle direct avec le programme PSE du CAFI, où les paiements sont corrélés à la fourniture d'un service environnemental (ici la reforestation et l'agroforesterie), avec une logique de résultats, de transparence et de redevabilité.

iii) Sécurisation foncière dans le processus PSE du PSFD

La sécurisation foncière est intégrée comme condition préalable et transversale au mécanisme de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) du PSFD. En effet, les incitations financières liées au PSE n'ont d'impact durable que si les producteurs et Alliances Productives disposent de droits d'usage reconnus sur les terres mises en valeur. Le programme contribue ainsi directement à l'Objectif 3 de la Lettre d'Intention de 2021 (promotion d'une agriculture familiale durable et sécurisée dans les zones de savane et forêts dégradées).

a. Diagnostic et formalisation locale des droits

Avant l'éligibilité d'un producteur ou d'une Alliance Productive au PSE, un diagnostic foncier participatif est mené. Les conseillers agricoles et techniciens des ALE accompagnent les communautés pour clarifier l'occupation et les usages des terres, identifier les limites parcellaires et enregistrer les droits coutumiers ou de foncier (titre foncier). Lorsque nécessaire, des Plans Simples de Gestion (PSG) sont élaborés, garantissant que les superficies engagées ne créent pas de conflits d'usage et respectent les zonages établis.

b. Géoréférencement et traçabilité des parcelles

Chaque parcelle éligible est géoréférencée par polygone et rattachée à un producteur et à une Alliance Productive. Ces données sont intégrées dans le système de suivi-évaluation et croisées avec les registres fonciers locaux lorsqu'ils existent. Ce processus renforce la traçabilité des interventions et permet de justifier la légitimité des paiements PSE auprès des bénéficiaires identifiés.

c. Contribution à la sécurisation progressive des droits

En lien avec les autorités locales et coutumières, le PSFD accompagnera les producteurs dans l'obtention de documents de sécurisation foncière adaptés au contexte (attestations locales, enregistrement coutumier reconnu, ou titres simplifiés). Cette démarche vise à réduire le risque de contestation ultérieure des terres valorisées et à donner aux producteurs une base solide pour négocier avec les institutions financières, principalement pour l'installation de cultures pérennes.

d. Conditionnalité des paiements PSE

L'accès aux paiements PSE est conditionné à la démonstration d'une occupation sécurisée et non litigieuse des terres engagées. En intégrant la sécurisation foncière dans le processus de vérification (au même titre que les critères techniques et environnementaux), le



programme s'assure que les paiements renforcent non seulement la transition agroécologique, mais aussi la justice sociale et la résilience économique des communautés rurales.

e. Pérennité et effet de levier

La sécurisation foncière contribue enfin à la pérennisation des investissements agroforestiers soutenus par le PSFD. Elle constitue également un levier pour faciliter l'accès des Alliances Productives au crédit agricole, car elle renforce la confiance des banques et IMF dans la stabilité des exploitations. De ce fait, la sécurisation foncière est un maillon fondamental de l'alignement du PSFD avec l'approche PSE du CFI, en liant l'incitation financière immédiate à la consolidation de droits durables sur les terres.

iv) Processus de suivi-évaluation du PSFD

Le suivi-évaluation constitue le socle de crédibilité du PSFD, garantissant que les paiements et les appuis financiers sont conditionnés à des résultats mesurables et conformes aux engagements environnementaux et sociaux. Ce dispositif repose sur un système multi-niveau, intégrant la collecte de données de terrain, le contrôle hiérarchisé, le suivi satellitaire et la consolidation nationale (CAFI-FONAREDD).

a. Collecte de données de terrain et géoréférencement

Chaque producteur bénéficiaire du programme est accompagné par un conseiller agricole en charge du suivi d'une ou plusieurs Alliances Productives. Ces conseillers vérifient que les parcelles sélectionnées sont choisies dans des zones de savanes et forêts dégradées. Ces conseillers assurent le géoréférencement précis des polygones des parcelles à l'aide d'outils GPS et d'applications mobiles standardisées (Kobo Collect). Ils enregistrent les superficies engagées, les cultures implantées, les pratiques mises en œuvre et les jalons atteints (préparation, plantation, regarnissage, entretien). Ces données sont collectées en continu et saisies dans un système numérique interconnecté, garantissant leur traçabilité et leur fiabilité. Ces mesures sont validées par des procès-verbaux signés par les représentants de l'AP.

b. Vérification intermédiaire par les ALE

Les techniciens des Agences Locales d'Exécution (ALE) supervisent et contrôlent la qualité des données collectées par les conseillers agricoles. Ils procèdent à des missions de terrain d'échantillonnage et de vérification croisée afin de confirmer les superficies plantées, la densité des cultures, le respect des itinéraires techniques et la conformité des activités avec les critères environnementaux et sociaux. Leur rôle est aussi de détecter les incohérences ou risques (par exemple, empiètement sur des zones sensibles ou non conformes aux CGES) et de proposer des mesures correctives avant validation.

c. Supervision provinciale par les antennes



Chaque antenne provinciale du PSFD (Kwilu et Tshopo) compile les rapports validés par les ALE et effectue des contrôles de second niveau, incluant des contre-vérifications sur le terrain. Elle s'assure que les données transmises reflètent correctement l'état d'avancement des activités, consolide les résultats provinciaux et transmet un rapport harmonisé à l'UGP. Cette étape intermédiaire est essentielle pour garantir une vision consolidée de la progression et anticiper les écarts par rapport aux plans initiaux.

d. Validation nationale et intégration satellitaire

Au niveau central, l'Unité de Gestion du Programme (UGP), appuyée par l'Assistance Technique, assure la validation finale des données. Les informations consolidées sont comparées et croisées avec les résultats du Système National de Suivi des Forêts (SNSF) et d'images satellitaires haute résolution. Cette intégration permet de suivre l'évolution du couvert forestier dans les zones d'intervention, de détecter « l'effet rebond » (risque de déforestation déplacée vers les zones périphériques) et de mesurer l'impact net des activités agroforestières.

e. Utilisation des résultats et boucle de redevabilité

Les résultats validés conditionnent directement le décaissement des tranches de subvention aux Alliances Productives, conformément au principe de paiement sur performance et résultat (comme décrit le modèle PSE du CAFI). De plus, ils alimentent les outils de pilotage stratégique (rapports trimestriels, tableaux de bord, bilans consolidés) destinés au COPIL, au FONAREDD et au CAFI. Enfin, les données capitalisées servent de base à la validation de la méthodologie PSE validée par CAFI FONAREDD.

v) Transparence et bancarisation des paiements dans le dispositif PSE

L'intégration du principe de bancarisation au sein du PSFD vise à garantir la transparence, la traçabilité et l'équité des paiements effectués aux Alliances Productives (AP) en particulier à leurs membres. En alignement avec la logique des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), chaque décaissement est conditionné par la vérification indépendante de la performance (superficies effectivement mises en valeur, respect des itinéraires techniques, indicateurs environnementaux et sociaux).

a. Réception des fonds par les Alliances Productives

Les subventions destinées aux projets collectifs sont versées directement sur les comptes bancaires des Alliances Productives dûment enregistrées. Cette centralisation au niveau des AP permet de couvrir les coûts liés aux investissements collectifs (semences, intrants, équipements, main-d'œuvre) et coûts induits (transfert bancaire, gestion du projet). Les comités de gestion des AP, formés et accompagnés par les ALE et l'UGP, assurent une gestion transparente des fonds à travers des plans d'utilisation validés et partagés avec les membres. Chaque dépense est justifiée par des pièces comptables, facilitant les audits et renforçant la confiance des bailleurs.

b. Réception des fonds par les producteurs membres



Les producteurs bénéficient directement des paiements liés à leurs performances individuelles, en complément de l'appui collectif reçu par leur AP. Grâce à la bancarisation individuelle (ou à défaut par mobile money), chaque producteur reçoit sur son compte les tranches de subvention qui lui sont dues pour la mise en œuvre des plantations et l'entretien des parcelles géoréférencées. Cette approche réduit les risques d'intermédiation et assure que les incitations financières atteignent effectivement les exploitants engagés dans la restauration des savanes et forêts dégradées. A ce type de paiement, le programme pourra intégrer la production de plants réalisés par des partenaires privés lorsqu'il juge que l'alliance productive n'a pas les moyens techniques suffisants pour garantir la quantité et la qualité des plants.

c. Synergie entre paiements collectifs et individuels

Le dispositif PSFD articule les paiements collectifs et individuels pour maximiser l'impact du PSE. Les AP gèrent les investissements structurants, tandis que les producteurs reçoivent directement une partie des fonds liés à leurs performances agricoles et environnementales. Ce double mécanisme garantit une responsabilisation des acteurs à la fois au niveau collectif (gestion, gouvernance, mutualisation) et individuel (entretien des parcelles, respect des engagements).

d. Traçabilité et conformité au PSE

La bancarisation crée une chaîne de traçabilité complète : les fonds sont décaissés par le programme → vers les comptes des AP → puis redistribués aux opérateurs pour les opérations de gestion du projet et de la production de plants d'une part et d'autre part, les fonds sont décaissés par le programme → vers un compte spécialement dédié pour les opérations de plantation agroforestière → vers les producteurs selon leur performance, en adéquation avec le modèle PSE. Chaque paiement est enregistré et vérifié, permettant une reddition de comptes transparente auprès du COPIL, du FONAREDD et du CAFI. Cette transparence contribue à limiter les risques de mauvaise allocation des ressources et renforce la légitimité du dispositif.

Bénéficiaires et partenaires clés ciblées

1. Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs du PSFD sont avant tout les exploitations agricoles familiales, les petits fermiers, les PME agricoles organisés au sein des Alliances Productives (AP), dont les porteurs sont généralement les opérateurs économiques. Ils reçoivent un appui technique, organisationnel et financier pour développer des systèmes agroforestiers et adopter des pratiques agricoles durables.

- Les producteurs individuels bénéficient de subventions conditionnées aux résultats, versées par bancarisation ou mobile money, pour la mise en valeur de leurs parcelles géoréférencées.
- Les Alliances Productives accèdent à des financements collectifs afin de couvrir leurs investissements stratégiques (intrants, équipements, infrastructures locales), renforcer leur gouvernance et faciliter leur intégration dans les filières commerciales.



Bien que les opérateurs économiques aient accès au financement, les bénéficiaires finaux demeurent les producteurs.

- Les conseillers agricoles et techniciens des ALE bénéficient d'un renforcement de capacités et d'une professionnalisation accrue dans l'accompagnement des producteurs.
- Les institutions techniques provinciales (Divisions provinciales de l'Agriculture, Développement Rural, Environnement) et le ministère sectoriel (MINAGRISA) sont aussi des bénéficiaires directs à travers le transfert de compétences, la mise en place de mécanismes de coordination provinciale et le renforcement de leur rôle de supervision et de régulation.

Le programme constitue également une opportunité de consolidation institutionnelle. Au niveau central, le ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire bénéficie d'un appui pour améliorer le cadre réglementaire et créer un environnement favorable à l'investissement dans une économie verte, conformément aux engagements REDD+ de la RDC.

Le Coordonnateur national, assure la transmission des enseignements du programme et leur intégration dans les politiques nationales. Au niveau provincial, les inspections agricoles voient leurs compétences renforcées pour suivre et accompagner les projets, en appui direct aux producteurs et aux AP, garantissant la pérennité et l'appropriation locale des acquis

2. Bénéficiaires indirects

Les bénéficiaires indirects incluent l'ensemble des acteurs et communautés qui profitent des effets induits du programme :

- Les ménages des producteurs tirent profit de l'accroissement des revenus, de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'inclusion financière.
- Les communautés locales et autochtones bénéficient de la sécurisation foncière, de la diffusion de pratiques agricoles durables et de la réduction des conflits liés à l'accès aux terres.
- Les organisations professionnelles agricoles (OPA), coopératives et institutions locales voient leurs capacités de gouvernance renforcées et leur rôle consolidé dans les dynamiques rurales.
- Les institutions financières et IMF élargissent leur portefeuille client grâce à la bancarisation et au suivi technico-financier mis en place, ce qui accroît leur confiance dans le secteur agricole.
- Les institutions provinciales et nationales renforcent leurs capacités de planification et de suivi des filières agricoles et forestières, grâce aux outils développés par le programme (bases de données géoréférencées, référentiels technico-économiques, systèmes de suivi).
- Enfin, la société congolaise et la communauté internationale bénéficient indirectement de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la préservation des forêts et de la contribution du PSFD aux engagements climatiques de la RDC dans le cadre du CDN et de l'Accord de Paris.



En combinant l'appui direct aux producteurs et AP avec le renforcement institutionnel, la diffusion d'innovations et la vulgarisation des bonnes pratiques, le PSFD génère un effet multiplicateur bien au-delà de ses zones pilotes. Les acquis et modèles développés dans le Kwilu et la Tshopo sont appelés à être répliqués dans d'autres provinces, élargissant ainsi le cercle des bénéficiaires directs et indirects et renforçant la durabilité et l'impact du programme à l'échelle nationale.

Catégorie de bénéficiaires	Appuis reçus	Effets attendus	Indicateurs de suivi
Producteurs individuels (exploitations familiales, petits fermiers)	Subventions conditionnées aux résultats (PSE), bancarisation/mobile money, formation technique et appui-conseil	Adoption de pratiques agroforestières durables, augmentation de la productivité et des revenus, sécurisation foncière	- Nombre de producteurs bancarisés- Superficies géoréférencées mises en valeur- Revenus moyens agricoles
Alliances Productives (AP)	Financements collectifs, renforcement de la gouvernance, accompagnement organisationnel et technico-économique	Meilleure intégration dans les filières, renforcement de la gouvernance collective, accès aux marchés et aux financements	Nombre d'AP fonctionnelles et reconnues Business plans validés et mis en œuvre Volumes de production commercialisés
PME agricoles et opérateurs économiques	Appui à l'investissement productif, facilitation d'accès au crédit, intégration dans les AP	Développement des chaînes de valeur locales, meilleure rentabilité et structuration de l'offre	- Nombre de PME intégrées dans les AP- Investissements réalisés- Partenariats contractuels établis
Conseillers agricoles et techniciens ALE	Formation continue, outils numériques (géoréférencement, suivi), appui logistique	Professionalisation des services de conseil, suivi rigoureux des producteurs et AP	Nombre de conseillers formés et actifs- Nombre de parcelles géoréférencées- Rapports de suivi validés
Institutions techniques provinciales (Agriculture, Développement Rural, Environnement)	Renforcement des capacités, transfert de compétences, intégration dans le suivi provincial	Amélioration de la gouvernance locale et des capacités de planification et de régulation	Nombre de cadres provinciaux formés- Plans et rapports provinciaux intégrés- Coordination fonctionnelle avec l'UGP



Catégorie de bénéficiaires	Appuis reçus	Effets attendus	Indicateurs de suivi
Ministère sectoriel (MINAGRISA)	Appui institutionnel, outils de pilotage et suivi national	Consolidation du rôle de tutelle et de régulation, appropriation du modèle pour réplique nationale	- Rapports nationaux consolidés- Participation au COPI et CNS- Alignement avec la stratégie REDD+
Institutions financières (banques, IMF)	Partenariat bancaire, bancarisation des bénéficiaires, renforcement de la confiance dans le secteur agricole	Inclusion financière accrue, diversification du portefeuille agricole, adaptation progressive des produits financiers	- Nombre de comptes ouverts- Montant total des flux financiers gérés- Nombre de crédits agricoles octroyés
Communautés locales et autochtones	Sécurisation foncière, appui indirect via les AP, sensibilisation E&S	Réduction des conflits fonciers, amélioration de la sécurité alimentaire, bénéfices sociaux indirects	- Nombre de plans de sécurisation foncière établis- Nombre de ménages indirectement touchés- Satisfaction communautaire
Société congolaise et communauté internationale	Contribution du PSFD au CDN et à l'Accord de Paris	Réduction des émissions, préservation des forêts, respect des engagements climatiques et développement rural inclusif	- Taux de déforestation évité- Hectares restaurés- Tonnes de CO ₂ séquestrées

Zone géographique ciblée

Le programme revêt une dimension nationale, mais ses activités opérationnelles couvrent principalement les Provinces de la Tshopo et du Kwilu. Compte-tenu de sa spécificité d'intégration des exploitations et PME agricoles dans une économie davantage monétarisée pour soutenir le développement d'agrosystèmes plus productifs, ce projet interviendra dans des zones à forte dynamique économique (proximité des marchés urbains, le long des principaux axes routiers, à la périphérie des concessions forestières). Ces zones représentent non seulement des points chauds de déforestation, mais également de meilleures opportunités de fixation des ménages agricoles, s'ils ont accès aux services qui leur permettent de maîtriser dans leur contexte des pratiques plus performantes.

Au niveau national, ce programme interviendra principalement sur la mise en place de mécanismes techniques et financiers dédiés à inciter le développement des investissements des exploitations et PME agricoles, ainsi que des opérateurs leur apportant les services



nécessaires à leur développement pour valoriser les zones de savanes et de forêts dégradées.

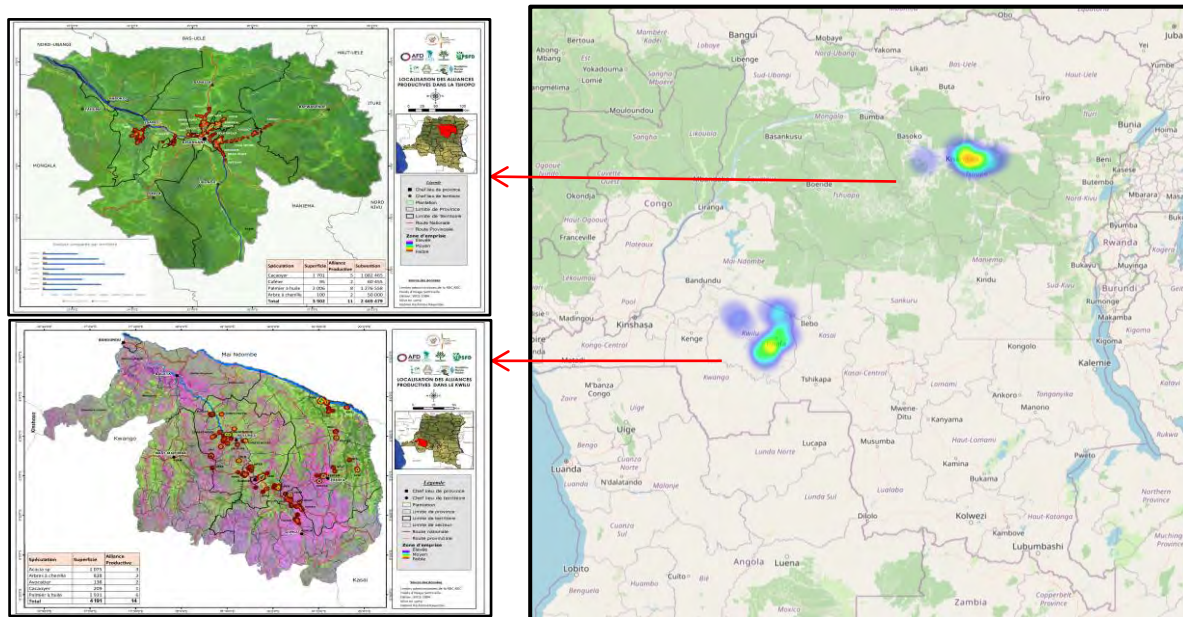


Figure 7 : Zones d'intervention et d'emprise actuelle du programme dans le Kwilu et la Tshopo

a4.1) Province de la Tshopo

La province de la Tshopo se situe entre 0°49' de latitude nord et 24°29', s'étend sur une superficie de 200.559 km² (8,5% du territoire national). La Tshopo comprend 7 territoires (Isangi, Opala, Banalia, Bafwasende, Ubundu, Basoko et Yahuma). Le chef-lieu de la province se trouve à Kisangani. En 2014, la province comptait 5.032.472 habitants (Ministère de la santé publique, 2014), dont environ 20% vivent dans la ville de Kisangani. La croissance démographique est comprise entre 3 %/an en milieu rural et 6%/an en ville.

La province se situe dans une zone climatique équatoriale humide (continentale) caractérisée par une absence de saison sèche marquée. Les précipitations y varient entre 1600 - 2000 mm/an. Le paysage est marqué par un relief relativement plat, dont les altitudes varient entre 200 et 500 m. En 2014, la superficie totale brute de ses écosystèmes forestiers est évaluée à 174.329 km², soit 87% de son étendue. Ses forêts sont de trois types : (i) des forêts denses humides et ombrophiles, (ii) des forêts marécageuses (une grande partie d'Isangi, d'Opala et d'Ubundu), et (iii) des recrus forestières.

L'agriculture est l'activité principale de la Tshopo et concerne environ 84% des ménages (PNUD, 2014). Le manioc, le riz, l'arachide, le maïs et la banane représenteraient 66.4% de la production totale de la province qui s'élève à environ 1 006 047 tonnes²⁰.

En ce qui concerne les cultures vivrières, le manioc constituerait la production principale, suivie du riz, le maïs, l'arachide, le palmier à huile. Les rendements à l'hectare de deux des principales cultures à savoir le manioc et le riz sont respectivement de 12.6 tonnes et de

²⁰ Etude de marché des produits agricoles sur les filières Manioc, riz, maïs, arachide et plantain au tour de la réserve de Yangambi en province de la Tshopo. IITA, CIFOR, 2018



0.78 tonnes²¹. Les écarts entre les potentiels de production des différents produits et les rendements observés sont importants (35% du potentiel agronomique pour le manioc, 20% pour le riz et l'arachide²²) Pour ce qui concerne la superficie cultivée au cours de la saison, un ménage agricole cultiverait en moyenne 2.3 hectares (comprise entre 1 et 4 ha²³). Les techniques culturales reposent sur l'agriculture itinérante sur brûlis et à longue jachère variant entre 3 et 8 ans. L'utilisation de la mécanisation et des semences améliorées est quasi inexistante.

La commercialisation des produits agricoles s'effectue principalement au domicile de l'exploitant ou au marché du village. L'acheminement de la production sur les marchés urbains est assuré par des collecteurs, généralement issus des mêmes grappes de villages. Le fonctionnement des marchés est entravé par l'enclavement, les tracasseries sur la route et les marchés, ainsi que l'insécurité. L'activité commerciale reste toutefois élevée, soutenue par les échanges avec la province voisine du Nord-Kivu mais également avec les pays voisins (Uganda et Sud Soudan en particulier). L'enclavement et l'éloignement influencent les exploitations et PME agricoles dans leurs choix des spéculations et les quantités produites (aptitude de conservation des produits, sécurité des débouchés commerciaux, prix de vente, etc.).

La station de recherche de l'INERA de Yangambi regrouperait environs 700 personnes. Peu de programmes de recherche sont en cours. Les capacités de la station à produire du matériel végétal de qualité se sont fortement réduites.

Les autres activités contribuant aux revenus des ménages et à l'économie de la Province sont le petit élevage (chèvres, porcs, volailles), la pêche, la chasse, la cueillette, la pisciculture (hinterland de Kisangani), le sciage artisanal, la carbonisation, l'exploitation artisanale de mines, le petit commerce, etc. Il existe environ 100 à 300 anciennes plantations abandonnées de taille moyenne (100 à 500 ha) contenant du palmier à huile, de l'hévéa, de caféier et des cacaoyers.

a4.2) Province du Kwilu

La province du Kwilu se trouve entre 5° 02' 01" sud, 18° 50' 01". Elle s'étend sur 78.219 km² (soit 3.3 % du territoire national), et est marqué par une densité de population pouvant dépasser les 100 hab./km². Suite à l'éclatement de la province du Bandundu en 2015, le Kwilu²⁴ est devenu une province de la République démocratique du Congo, sa capitale est Kikwit et son chef-lieu Bandundu. Elle est composée des cinq territoires suivants Bagata; Masi-manimba ; Idiofa ; Bulungu ; Gungu, eux-mêmes divisés en 49 secteurs et 8 cités au total.

²¹ Etude de base du PRODADET, 2015

²² Etude de marché des produits agricoles sur les filières Manioc, riz, maïs, arachide et plantain au tour de la réserve de Yangambi en province de la Tshopo

²³ Etude de marché des produits agricoles sur les filières Manioc, riz, maïs, arachide et plantain au tour de la réserve de Yangambi en province de la Tshopo

²⁴ Le Kwilu a été administré en tant que province de 1962 à 1966, mais en 1964, l'administration centrale a été prise en charge par une rébellion dans le sud-ouest du Congo. Le gouvernement provincial a été restauré le 18 janvier 1966, mais la province a fusionné avec le district de Kwango et le district de Mai-Ndombe pour créer la province de Bandundu. Voir Stephen L. Weigert, Angola: A Modern Military History 1961-2002, 16-22.



Une enquête des ménages de 2011 de l'ancienne province du Bandundu, faisait le constat que l'activité principale des ménages dans 88 % des réponses est l'agriculture sur les propres terres du ménage, la pêche et la chasse ne représentant que 2,2 % des réponses pour l'activité principale, contre 6,3% au « salariat », c'est-à-dire au fait de travailler dans les champs des autres, contre une rémunération en nature ou en espèce.

La province se situe dans une zone climatique tropicale humide à deux saisons des pluies (entre 1500 et 1700 mm) qui permet de pratiquer toutes les cultures tropicales.

La province du Kwilu est composée d'écosystèmes très variés, allant de la savane herbeuse à la forêt marécageuse. Ces biotopes contiennent une faune et une flore très riche que la pression humaine ne cesse de menacer et de réduire. Dans les territoires à forte densité d'occupation humaine, comme celui de Bulungu, la pression sur les terres est très forte, les rendements vont décroissants, les superficies familiales sont limitées par l'insuffisance des terres.

La situation varie fortement selon la nature des sols : on trouve dans le nord-ouest du territoire des sols rouges relativement fertiles, tandis qu'au centre et au sud, les sols sablonneux occupent l'essentiel de l'espace, offrant de bonnes prairies à un élevage paysan en plein développement²⁵. Dans les zones de savane à forêt de vallée et de galeries forestières, les forêts sont particulièrement menacées par la culture du riz pluvial. On peut citer le cas de Masi-manimba, Gungu, Idiofa sud (pays Babunda) où les forêts, du fait d'une jachère de plus en plus courte, sont de plus en plus lointaines et leur recru de plus en plus lent. Dans l'entre Kasai / Kwilu (pays Yansi et Mbala, secteur de Nkara, Kwilu Kimbata, Dwe) la menace sur les forêts est également très élevée dans les zones les plus densément peuplées²⁶.

L'agriculture est caractérisée par la coexistence d'une grande diversité de systèmes de production. Quelques Organisations Professionnelles Agricoles d'envergure interviennent dans la zone.

Dans cette province la structuration du milieu agricole est très avancée (CARG, CLD, OP, nombreuses ONG), des démarches autonomes d'investissement agroforestier sont en cours sur des superficies importantes, activités de renouvellement des plantations signalées dans Idiofa (Plantations Lever au Zaïre 'PLZ', Compagnie de Kasai et de l'Equateur 'CKAE', Myamba Sam Pedro, etc.).

c) Description des capacités des bénéficiaires

Les bénéficiaires du PSFD se répartissent en deux grandes catégories : les bénéficiaires directs, constitués principalement des exploitations agricoles familiales, des petits producteurs regroupés en Organisations Paysannes (OPA), des Alliances Productives (AP) et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) agricoles ; et les bénéficiaires indirects, comprenant les communautés locales, les populations autochtones, les institutions techniques provinciales et les acteurs privés opérant dans les chaînes de valeur agricoles.

²⁵ Document de Projet DCI-FOOD/2008/172-355 - Développement agricole du Bandundu - ISCO -

²⁶ Plan CARG du Territoire de Bulungu



L'analyse des capacités existantes met en évidence à la fois des atouts et des insuffisances structurelles. D'une part, les exploitations familiales et les OPA disposent d'une solide connaissance empirique des systèmes de production, d'un fort ancrage territorial et d'une organisation communautaire qui facilite l'adhésion aux initiatives collectives. D'autre part, elles souffrent de faibles capacités de gestion technico-économique, d'un accès limité aux intrants et financements adaptés, et d'une vulnérabilité accrue aux risques climatiques et fonciers. Les PME agricoles et opérateurs économiques présentent, quant à eux, un potentiel de structuration des filières et de débouchés commerciaux, mais nécessitent un accompagnement renforcé en matière de gouvernance, de gestion contractuelle et de respect des normes sociales et environnementales.

Pour combler ces insuffisances, le PSFD déploie un dispositif de renforcement des capacités multi-niveaux. Au niveau des producteurs et OPA, le programme apporte un appui-conseil technico-économique continu via les conseillers agricoles et les techniciens des Agences Locales d'Exécution (ALE), favorisant l'adoption de pratiques durables (agroforesterie, agroécologie, biopesticides, diversification culturelle). Au niveau des AP et PME, il soutient la mise en place d'outils de gestion modernes, la préparation et le suivi de plans d'affaires viables, ainsi que le respect des obligations contractuelles liées aux subventions. L'UGP, avec ses experts en suivi-évaluation, en environnement et sauvegardes sociales et en genre, assure la coordination et la montée en compétences progressive des bénéficiaires, afin de les rendre autonomes dans la gestion et la pérennisation des acquis.

Enfin, le PSFD contribue au renforcement institutionnel des structures techniques provinciales (IPAGRI, services fonciers et environnementaux), en les associant aux comités consultatifs provinciaux et en consolidant leurs capacités de supervision et de régulation. Cette démarche favorise une appropriation nationale et provinciale du dispositif, en alignement avec les priorités de la Stratégie-Cadre REDD+, de la Lettre d'Intention CAFI-RDC et du Plan Climat du Gouvernement. Elle permet également de garantir la durabilité du modèle, en transférant progressivement aux bénéficiaires et aux institutions locales les compétences techniques, organisationnelles et financières nécessaires pour poursuivre les objectifs du programme au-delà de la période de financement CAFI/FONAREDD.

d) Structuration du projet (produits, activités)

Le dispositif initial du PSFD reposait sur quatre composantes majeures, alignées avec ses objectifs spécifiques, et cinq sous-composantes. Dans le cadre de l'extension approuvée (avec un financement additionnel de CAFI/FONAREDD), la structuration du programme a été révisée afin de renforcer sa cohérence stratégique et son efficacité opérationnelle. Cette révision aboutit à huit Produits, chacun associé à un ensemble d'activités permettant de traduire les objectifs spécifiques en résultats concrets et mesurables.

Composante	Sous-composante	Produit
Composante 1 : Dispositif de conseil technique et économique aux exploitations agricoles et IMF partenaires du projet		
	Sous-composante 1.1 : Mise en place d'un dispositif de conseil technique et économique aux exploitations et aux PME agricoles	P1



Composante	Sous-composante	Produit
	Sous-composante 1.2 : Renforcement des capacités des services de conseil auprès des agriculteurs	P2 et P3
	Sous-composante 1.3 : Inclusion financière des bénéficiaires directs du programme	P4
Composante 2 : Dispositif de montage de projets pour des crédits bancaires adossés à une subvention et Fonds d'innovation		
	Sous-composante 2.1 : Appel à proposition de projet : un dispositif de subvention	P5
	Sous-composante 2.2 : Fonds d'innovation	P6
Composante 3 : Réplicabilité du mécanisme à d'autres provinces		P7
Composante 4 : Mise en place d'un système de suivi-évaluation conforme à la matrice de suivi des indicateurs du CAFI et suivi du couvert forestier dans les zones d'emprise du projet		P8

A l'occasion de ce nouveau PRODOC, le parti pris a été de conserver les éléments de structuration du document initial quand c'était possible. Les changements sont au contraire liés à la prise en compte des premières années de mise en œuvre du PSFD. Il a été tenu compte aussi de la réorganisation des résultats/produits qui avait déjà été mise en chantier avec les derniers PTBA produits au format CAFI.

Produit 1 : Les exploitations agricoles et les PME ont désormais accès à des itinéraires techniques innovants en agroforesterie et en agroécologie, leur permettant de restaurer les paysages de savanes et de forêts dégradées, tout en contribuant à réduire la pression exercée sur le couvert forestier.

Les activités nécessaires à l'atteinte de ce produit reposent sur l'identification, la capitalisation et l'actualisation régulière d'itinéraires techniques adaptés aux différents contextes écologiques, sociaux et économiques des zones d'intervention. Ces itinéraires sont consolidés dans des référentiels techniques mis à disposition des acteurs des chaînes de valeur. Au cours des quatre premières années de mise en œuvre, le programme, avec l'appui de missions de court terme d'AgriSud, a élaboré des référentiels techniques sous forme de fiches POM (Procédures, Outils, Méthodes). Ces fiches constituent un outil pédagogique permettant aux formateurs et conseillers de préparer, animer et évaluer efficacement des séances de formation destinées aux producteurs.

L'utilisation de ces référentiels, combinée aux formations et à l'appui-conseil dispensés par les Agences Locales d'Exécution (ALE) et leurs conseillers, est déterminante pour l'atteinte des principaux indicateurs du programme, notamment la mise en place et le géoréférencement de 80 % des superficies plantées. Grâce aux appuis financiers octroyés via les alliances productives, l'amélioration des pratiques agricoles s'est traduite par des avancées concrètes : sélection de matériel végétal de qualité, mobilisation d'intrants biologiques, formation à la gestion de pépinières et à la production de biopesticides, ainsi que diffusion d'itinéraires agroécologiques et agroforestiers adaptés.

Fort de cette expérience, le programme intégrera une analyse SWOT afin d'affiner l'accompagnement technique et financier des alliances productives et des producteurs.



Cette approche vise à consolider l'émergence d'activités professionnelles agricoles spécialisées (pépiniéristes, unités de fermentation, etc.), tout en renforçant les performances technico-économiques des parcelles en production. Elle permettra également de développer des modules de formation post-récolte adaptés aux réalités locales, contribuant ainsi à améliorer la qualité des produits, à sécuriser les revenus des producteurs et à renforcer la compétitivité des filières agricoles soutenues par le PSFD.

Activité 1.1 : Sélection des dispositifs de promotion et de soutien des orientations stratégiques du programme (ALE) et conseillers agricoles.

Ces ALE sont des ONG nationales déjà implantées localement et disposant i) de connaissances des enjeux de développement de l'agriculture dans les zones de savane et forêts dégradées ; ii) d'expériences de soutien à des organisations de producteurs en RDC ; et iii) disposant d'un réseau de partenaires locaux. Le projet PSFD a recruté en 2022 en gré à gré des ONG intervenant d'ores et déjà dans les provinces de la Tshopo et du Kwilu pour assurer le rôle d'Agences Locales d'Exécution (ALE). Il s'agit de l'ONG AIPD pour le Kwilu et du consortium d'ONG CWS-AENA pour la Tshopo.

Les ALE retenues ont pour activités principales de :

1. Identifier et accompagner la formation d'alliances productives, cartographier les opérateurs privés formels et réaliser un diagnostic des organisations professionnelles agricoles (OPA) de services au sein des filières commerciales ;
2. Appuyer les alliances productives dans l'élaboration de projets bancables, conformes aux orientations stratégiques du programme, et en assurer le suivi technique ;
3. Appuyer les Alliances Productives dans leur maîtrise des enjeux environnementaux et sociaux ;
4. Renforcer les dispositifs de conseil auprès des exploitations et PME agricoles intégrées dans les alliances productives ;
5. Fournir un appui spécifique aux opérateurs économiques membres des filières concernées ;
6. Développer et diffuser des pratiques agricoles durables dans les zones de développement rural (ZDR) liées aux concessions forestières industrielles ;
7. Superviser les conseillers agricoles de proximité et appuyer les services techniques déconcentrés dans le suivi des projets soutenus par le programme ;
8. Contribuer au suivi et à l'évaluation des effets induits par les changements de pratiques agricoles et organisationnelles

Elles comprennent :

- **Un Coordonnateur**, responsable de l'appui technique aux équipes de terrain. Il assure la préparation et l'adaptation des outils, la formation et le suivi, facilite la mise en relation des conseillers avec les structures spécialisées en agroécologie, supervise la collecte des données issues du conseil auprès des exploitations et PME agricoles, et pilote les réflexions stratégiques sur l'évolution du dispositif de conseil ;



- **Une équipe de quatre conseillers**, déployée dans chacune des deux provinces d'intervention, le Kwilu et la Tshopo.

Les ALE bénéficient elles-mêmes d'un renforcement des compétences, dispensé par l'UGP ou des partenaires extérieurs (formation sur le Genre et sur les enjeux environnementaux et sociaux). Cela concerne l'appui à l'élaboration des projets soumis par les alliances productives ainsi que les méthodes et le contenu de l'appui auprès des acteurs de conseil présents au sein des alliances productives et auprès des OPA.

La suite des activités est ensuite assurée par des conseillers agricoles dédiés, recrutés au sein des services techniques provinciaux et experts locaux, garantissant un suivi de proximité adapté à l'échelle croissante de la dissémination des parcelles agricoles. Le conseiller agricole exerce ses fonctions sous la supervision directe d'un technicien agricole de l'ALE. Ce technicien est responsable de la programmation, de l'encadrement et du suivi des activités du conseiller agricole. Les principales tâches du conseiller agricoles sont : (1) Le suivi des parcelles, la formation des producteurs et le suivi de paiement des subventions. (2) édition des rapports périodiques sur l'avancement de ces missions.

Niveau de réalisation depuis le démarrage du Programme

Les Agences locales d'Exécution ont été identifiées et contractualisées en 2022. Les ALE ont fait l'objet d'évaluation annuelle de la performance de ces prestations.

Le nombre des conseillers agricoles recrutés actuellement est de 39 sur les 80 de prévus. Un nouvel appel à candidature pourra être proposé pour compléter les conseillers manquants.

Activité 1.2 : Inventaire et cartographie des opérateurs privés formels dans le secteur agricole. Analyse des filières

Un inventaire et un diagnostic des intervenants en activité dans chaque province ont été menés par l'UGP en collaboration avec les équipes des antennes et des ALE. Cette activité vise à définir l'envergure, les modes d'intervention, les perspectives de développement d'activités et les obstacles propres à ces opérateurs. L'exercice a abouti à une cartographie de leurs périmètres d'action, à la connaissance de leurs marchés et de l'envergure de ces marchés qui permet d'identifier les secteurs potentiels d'intervention.

Les opérateurs identifiés sont :

- Les opérateurs privés qui produisent et externalisent leur production (palmier à huile, cacao, riz, manioc, etc.) ;
- Les exportateurs qui apportent des services aux exploitations et PME agricoles en complément de leurs activités de collecte (cacao, café, hévéa, etc.) ;
- Les coopératives en lien avec les opérateurs du marché (cultures d'exportation, riz, manioc, etc.).

Ce financement complémentaire permettra de mettre à jour la cartographie des opérateurs, en s'appuyant notamment sur les données de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) et de l'ONAPAC. La sélection des nouveaux opérateurs suivra le processus défini dans le manuel de procédures de subvention.



L'appui aux filières courtes constitue une seconde opportunité d'intervention. Les possibilités d'appui seront évaluées en considérant leurs incidences potentielles sur la sauvegarde de la forêt. Ces activités permettront d'établir la liste des partenaires potentiels du programme pouvant former des alliances productives.

Niveau de réalisation depuis le démarrage du Programme

Une mission court terme a réalisé une cartographie des acteurs et l'analyse des filières dans chacune province, dans le cadre de l'ex-activité 1.2.1.

Activité 1.3. : Etudes socioéconomiques. Typologie des exploitations agricoles dans le Kwilu et Tshopo

Le diagnostic agraire permet d'avoir une bonne connaissance de la situation de départ qui amène à connaître et à comprendre les problèmes des producteurs et des communautés rurales ainsi que les solutions envisageables dans le but d'adapter l'action aux attentes des producteurs et (ii) il vise à identifier les problèmes majeurs des producteurs ainsi que les solutions endogènes adoptés pour résoudre ou atténuer ces problèmes.

Pour aboutir à ce résultat, l'approche systémique utilisée fournira un concept adapté à l'échelle régionale : le concept de système agraire. Le diagnostic agraire d'une province donnée vise à comprendre les réalités agraires, le développement agricole en cours dans cette zone, afin d'en cerner les enjeux avenir des exploitations agricoles. Le système agraire nécessite un cadre global d'analyse : le milieu exploité, la manière dont il est utilisé et ses modifications historiques majeures, par quels moyens de production (outils, force de travail...), le rôle des principaux acteurs (agriculteurs, industrielles, artisans, distributeurs...), les rapports sociaux entre ces acteurs (de propriétés, de forces). L'échelle d'analyse du système agraire est régionale, l'objet d'étude pouvant être le village pour les enquêtes socioéconomiques.

Une fois les concepts nécessaires à la compréhension du diagnostic agraire établis, on peut décomposer l'application de la méthode d'approche systémique en 5 parties :

1. Une première étape vise à délimiter la région d'étude ainsi qu'à définir puis caractériser le mode actuel d'exploitation du milieu. Ce premier travail repose principalement sur des observations de terrain (lecture de paysage) et sur l'analyse des photos satellites (utilisation des images © planètes à date). L'objectif est d'avoir une première idée de la diversité rencontrée. Quels types de paysages, altitudes, climats, sols, productions, exploitations agricoles, espaces naturels... ces observations permettront de dresser un premier inventaire de la diversité spatialisée des activités agricoles de la zone, de faire des premières hypothèses sur les dynamiques en cours et de soulever des questions pour les phases suivantes du diagnostic. Cette phase aboutit à la pré-caractérisation d'agrosystèmes à l'échelle de communautés, villages ou autres ensembles géographiques qui seront décrits à l'aide de blocs diagrammes paysagers et de transects.
2. Une deuxième étape a pour objectif de comprendre l'évolution du système agraire de la région d'étude, afin d'expliquer la différenciation des systèmes de production au cours du temps, leur diversité actuelle et donc de compléter les hypothèses



précédentes. Elle est basée sur une analyse bibliographique et des entretiens compréhensifs sur l'histoire agricole locale auprès d'exploitants âgés. Le recours successif à la lecture de paysage (supra) puis à l'analyse des transformations historique de l'agriculture de la région permet de formuler des hypothèses sur les éléments permettant de repérer et d'expliquer la diversité des exploitations agricoles (Dufumier et Bergeret, 2002). La modélisation de l'évolution du mode d'exploitation du milieu au cours des différentes périodes historiques définies nous conduit à construire une première typologie des systèmes de production actuels. Il s'agit tout à la fois de comprendre la dynamique et le fonctionnement des exploitations de chaque catégorie et de comparer et expliquer les différences entre les exploitations de chacune des catégories (Cochet et Devienne, 2006).

3. Une troisième étape vise à affiner cette typologie en faisant une analyse technique et économique des systèmes de production mis en œuvre dans la région d'étude. Cette analyse s'appuie principalement sur les enquêtes effectuées auprès d'un échantillon raisonné d'agriculteurs, soit 3 à 5 enquêtes par type étudié. Elle vise à comprendre l'histoire et le fonctionnement des exploitations agricoles de la région d'étude en modélisant le fonctionnement des systèmes de production étudiés.
4. Une fois les différents types d'exploitations établies et parfaitement caractérisés grâce au concept de système de production. Une quatrième étape de modélisation économique permet de comparer les performances technico-économiques des SP et EA. L'objectif final consiste à la fois à formuler des hypothèses quant aux perspectives d'évolution des exploitations et à identifier et hiérarchiser les problèmes rencontrés par les agriculteurs et mettre en lumière les conditions auxquels ils pourraient modifier leurs pratiques. La comparaison des résultats économiques s'appuie sur l'utilisation de deux indicateurs économiques, la Valeur Ajoutée Nette (VAN) et le Revenu Agricole (RA), qui permettent respectivement de rendre compte des performances économiques et des modalités de redistribution de la valeur ajoutée créée pour chaque système de production. Les calculs sont faits avec les rendements d'une année « normale » ou avec une moyenne raisonnée et non seulement à partir des résultats de l'année d'enquête pour bien évaluer la reproductibilité des résultats dans le temps, les risques associés à certaines productions. Les calculs de VAN et de RA sont effectués par étapes.
5. Enfin, une dernière phase a permis d'organiser plusieurs restitutions afin de présenter et faire valider les résultats. Cette étape est primordiale afin de consolider les résultats et valider le diagnostic agraire. Une première restitution en zone rurale a pour but de toucher un maximum d'agriculteur et qui permet de discuter de manière précise la validité des résultats de chaque type d'exploitation, et de chaque système de production identifié. Ensuite, une deuxième restitution auprès d'acteurs clefs du projet (représentants d'organismes agricoles et d'organismes gouvernementaux) permettra de valider et de discuter de la portée et de l'intérêt des résultats, ainsi que de pistes.

A cette analyse des systèmes agraires, il faut combiner l'analyse des filières existantes ou émergentes dans les deux provinces, pour avoir une bonne compréhension de la dynamique agricole dans chaque province.



- Faire un diagnostic exhaustif des filières existantes ou émergentes dans les deux provinces en mettant en exergue les éléments d'analyse suivants : l'importance relative de la production, le potentiel de commercialisation, la valeur ajoutée de la filière et la demande sur le marché ;
- Décrire la structure globale de chaque filière avec les atouts et les faiblesses des acteurs impliqués (production instable, circuit de commercialisation, stockage des productions,) ;
- Identifier les Alliances Productives locales existantes et/ou potentielles, valorisant ces filières et analyser leurs capacités techniques de production ;
- Faire une analyse économique (revenus et marges) de différents acteurs des filières avec une répartition de la valeur ajoutée.

De ce diagnostic agraire, certaines problématiques agricoles nécessitent parfois de passer par une phase de recherche développement pour vérifier par exemple la possibilité de nouvelles pratiques agricoles ou l'introduction de nouveaux matériel amélioré avant de les diffuser à large échelle. La composante « innovation » dans ce projet garde son sens pour permettre de résoudre certaines problématiques agricoles révélées dans une ou les deux provinces.

Niveau de réalisation depuis le démarrage du Programme

Les Termes de référence pour la réalisation des études socioéconomique ont été rédigés. Des prestataires compétents pour réaliser ce travail sont en cours d'identification (IFA Yangambi). Ces études nécessiteront le recours à des stages d'étudiants appuyés par leurs institutions.

Activité 1.4 : Capitalisation des pratiques agroécologiques et agroforestières en RDC et dans des contextes agro-socio-économiques similaires

Cette activité, en collaboration avec les autres programmes de lutte contre la déforestation financée par CAFI, consistait à faire une synthèse sur les pratiques agroforestières et agroécologiques développées dans les provinces en RDC ou dans des contextes agro écologiques et socio-économiques similaires.

Sur ce financement complémentaire, la méthodologie à appliquer pour capitaliser sur les pratiques agroécologiques et agroforestières dans le cadre du PSFD commence par :

(1) Un suivi régulier des expériences de terrain. Les conseillers agricoles et les Agences Locales d'Exécution (ALE) jouent un rôle central dans la collecte des données sur les itinéraires techniques, les rendements, les coûts et marges, ainsi que sur les impacts environnementaux. Les parcelles appuyées sont géoréférencées, ce qui permet de relier les pratiques observées à l'évolution des paysages. Ces informations sont ensuite synthétisées dans des fiches pratiques adaptées aux filières prioritaires (palmier à huile, cacao, maïs, arbres à chenilles, etc.) et directement utilisables par les producteurs.

(2) La deuxième étape consiste à analyser et valoriser les acquis afin de déterminer les pratiques les plus adaptées aux différents contextes agro-socio-économiques. Cela passe par des évaluations des formations, évaluations technico-économiques des itinéraires



agroécologiques et agroforestiers, l'identification de leurs performances en termes de rentabilité et de résilience climatique, ainsi que la réalisation d'études de cas illustrant des expériences réussies d'alliances productives. Des ateliers de restitution organisés dans les provinces permettent aux producteurs, aux opérateurs privés et aux services techniques de confronter les résultats aux réalités locales et d'en tirer des enseignements pratiques.

(3) La troisième étape vise à diffuser et transférer les connaissances produites. Les référentiels techniques consolidés, pourront être transformés en manuels, validés par les services de vulgarisation du ministère de l'Agriculture et sécurité alimentaire et mis à disposition des producteurs et opérateurs économique à l'échelle nationale. Ces outils sont diffusés à travers des plateformes numériques accessibles aux autres programmes (AVENIR, PIFOREST,) et accompagnés d'échanges interprovinciaux entre producteurs et alliances productives. Des partenariats avec les universités, l'INERA et l'ERAIFT permettent d'intégrer les acquis du PSFD dans des programmes de formation et dans les travaux de recherche appliquée.

(4) Enfin, la capitalisation doit permettre de **pérenniser et élargir l'impact** du programme. L'institutionnalisation des référentiels agroécologiques et agroforestiers au niveau national garantit leur adoption comme normes de référence. Leur transférabilité à d'autres provinces de la RDC, voire à des pays voisins partageant des conditions similaires, ouvre la voie à une diffusion plus large. Le dispositif repose sur un suivi-évaluation participatif qui associe les producteurs et les institutions locales, afin de consolider les apprentissages et d'assurer une amélioration continue des pratiques.

Niveau de réalisation depuis le démarrage du Programme

Le travail initial de capitalisation des pratiques agroforestières a commencé par une synthèse des expériences identiques au niveau local et de la sous-région, par l'acquisition de manuels techniques (guide de l'agroécologie en pratiques, Manuel du planteur de cacao), l'édition de fiches de formation (POM). Ce travail de capitalisation sera prolongé sur ce financement complémentaire.

Activité 1.5 : Valorisation et actualisation des fiches techniques portant sur les itinéraires techniques et établissement de référentiels technico-économiques

L'établissement de ces référentiels de formation a été fait par les équipes provinciales, validé par l'UGP avec l'appui d'un opérateur spécialisé (AGRISUD) dans la confection de supports de formation pour les adultes et compétent dans le domaine du conseil agricole. Des missions court terme ont été effectuées pour renforcer l'établissement de ces référentiels de formation, en promouvant des fiches POM.

Les fiches techniques ou Fiches POM sont révisées régulièrement sur retour d'expériences lors des formations et des visites de terrain (échanges avec les producteurs) effectuées par les techniciens et conseillers.

Les démarches de conseil par les techniciens sont orientées vers l'appui technico-économique visant une meilleure gestion des exploitations. Elles s'appuient sur les enquêtes socio-économiques réalisées, sur la typologie des exploitations agricoles comme référentiel



technicoéconomique. Une approche de système de production avec l'analyse des marges brutes par système est encouragée pour aider les exploitants agricoles à accéder aux crédits et à développer leurs exploitations. L'appui technico économique consiste à relever les performances agronomiques et économique des parcelles (rendement, coût d'exploitation), pour donner des orientations aux producteurs dans le choix des futurs investissements.

Ces référentiels technico économiques seront révisés au fur et à mesure de l'évolution des systèmes agroforestiers et agroécologiques promus.

Niveau de réalisation depuis le démarrage du Programme

15 référentiels de formation ont été établis, ils pourront être révisés et enrichis.

Il avait été envisagé initialement de mener un suivi des filières commerciales dans les 2 provinces au travers d'un tableau de bord alimenté à partir des dispositifs de terrain, des sites d'information existants, des programmes partenaires et des données fournies par les opérateurs privés. Ce suivi aurait eu vocation à alimenter le dispositif de conseil aux producteurs agricoles et à être partagé avec les IMF. Devant la difficulté à récolter les informations pouvant alimenter ce tableau de bord, cette activité (ex 1.1.4) a été abandonnée.

Produit 2 : Les opérateurs privés du secteur agricole ainsi que les organisations professionnelles agricoles (OPA) sont identifiés, regroupés en alliances productives ou structure existante (coopérative/faitière) et accompagnés afin de renforcer leur viabilité et leur pérennité.

Le concept d'alliance productive, initié dans le cadre du présent programme, constitue une innovation organisationnelle porteuse. Toutefois, l'absence de reconnaissance officielle limite sa crédibilité et crée des obstacles pour l'accès aux financements, notamment lors des démarches de reconnaissance auprès des banques et institutions financières.

Un inventaire et un diagnostic des acteurs agricoles en activité dans chaque province ont été menés par l'UGP en collaboration avec les équipes des antennes et des ALE. Cette activité visait à définir l'envergure, les modes d'intervention, les perspectives de développement d'activités et les obstacles propres à ces acteurs. L'exercice a abouti à une cartographie de leurs périmètres d'action, à la connaissance de leurs marchés et de l'envergure de ces marchés qui permet à une fédération en alliance productive entre les opérateurs économiques et le groupement des producteurs ou producteurs.

Ce financement complémentaire permettra de mettre à jour la cartographie des opérateurs.

Les ALE avec les équipes des antennes seront chargées d'identifier les nouveaux opérateurs, nouvelles OPA des filières agricoles concernées par le programme et pouvant être associés sous forme d'alliances productives ou en structure ayant une reconnaissance officielle (coopérative/Faitière).

Le projet prévoit une évaluation approfondie des capacités techniques, organisationnelles et commerciales des OPA, afin d'identifier leurs forces, leurs faiblesses et les facteurs limitant leur développement (notamment l'accès au financement, au foncier et le niveau de formation des membres). Cette démarche vise à renforcer leur professionnalisation, à accroître leur pouvoir



de négociation et leur intégration dans les filières agricoles. L'un des résultats attendus est de consolider la durabilité des OPA et de favoriser leur évolution soit en alliances productives soit en un statut reconnu notamment en coopératif, capable d'offrir à ses membres des services structurés en appui technique et commercial, incluant l'accès au crédit de campagne et la sécurisation des débouchés

L'appui en inclusion financière, assuré par la banque Equity BCDC, offrira aux alliances productives et aux OPA l'opportunité de renforcer et d'actualiser leurs business plans, tout en explorant de nouvelles perspectives d'investissement viables.

Activité 2.1 : Renforcement institutionnel et organisationnel des OPA et alliances productives (ex activité 1.2.2)

L'objectif est de renforcer les capacités techniques, organisationnelles et commerciales des organisations professionnelles agricoles et des alliances productives, afin d'assurer leur viabilité et leur transformation progressive en structures coopératives reconnues et pérennes.

Description

L'activité consistera à établir un diagnostic participatif des OPA et alliances productives, portant sur leurs compétences techniques, leur niveau d'organisation interne, leur mode de gouvernance, leur gestion financière, ainsi que leur capacité à négocier avec les acheteurs et à s'intégrer dans les filières agricoles. Cette évaluation permettra d'identifier les forces, les faiblesses et les facteurs limitant leur développement (accès au financement, niveau de formation des membres, outils de gestion, relations avec les marchés).

Sur base de ce diagnostic, un programme d'accompagnement ciblé sera mis en œuvre. Il comprendra : (1) un appui technique pour améliorer la gestion des activités productives, (2) un accompagnement organisationnel pour renforcer la gouvernance démocratique et participative, (3) des sessions de formation pour développer les compétences des membres (techniques agricoles, gestion, commercialisation), (4) un soutien dans la mise en place d'outils de gestion et de suivi (comptabilité simplifiée, registres, contrats commerciaux).

Un volet spécifique portera sur l'appui à la structuration coopérative, en accompagnant les alliances productives à évoluer vers un statut de coopérative reconnu légalement. Cela leur permettra d'accroître leur crédibilité, d'améliorer leur accès aux financements et de développer des services plus solides en faveur de leurs membres.

Résultats attendus

- Les OPA et alliances productives disposent d'un diagnostic clair de leurs capacités et besoins.
- Les organes de gouvernance sont renforcés et fonctionnels.
- Les membres bénéficient de services améliorés (appui technique, information, appui commercial).



- Un nombre significatif d'alliances productives évoluent vers le statut de coopératives reconnues, offrant un cadre institutionnel durable et attractif pour l'accès au financement et aux marchés.

Niveau de réalisation depuis le démarrage du Programme

A cette date 24 Alliances Productives existent mais sur ce financement complémentaire, le programme effectuera un diagnostic pour évaluer leur viabilité dans la durabilité.

A la suite de ce diagnostic, les alliances viables seront intégrées dans un programme de renforcement qui sera réalisée par une expertise externe spécialisée dans le renforcement des capacités des organisations paysannes notamment en coopérative ou faitière.

Activité 2.2 : Appui à l'inclusion financière et à la viabilité économique des alliances productives ou structures existantes. (Ex : activité 1.2.3)

Cette activité vise à renforcer la durabilité économique et financière des Alliances Productives ou structures existantes en facilitant leur intégration dans les circuits financiers formels. Elle s'articule autour de trois volets complémentaires :

1. Révision et amélioration des business plans

Un appui technique sera fourni aux alliances productives et structures agricoles existantes pour réviser et consolider leurs plans d'affaires. Cette étape permettra (1) d'actualiser les prévisions financières sur la base des réalités du marché, (2) d'intégrer des pratiques de gestion améliorées (comptabilité simplifiée, analyse des coûts, gestion des risques), (3) et de rendre ces documents bancables, c'est-à-dire conformes aux exigences des institutions financières.

2. Facilitation de l'accès au crédit de campagne et aux financements structurés

En partenariat avec Equity BCDC et d'autres institutions financières locales, le programme accompagnera les OPA et alliances productives dans le processus de demande et d'obtention de crédits adaptés (crédit de campagne, fonds de roulement, garanties). Des sessions de formation en littératie financière et en gestion du crédit seront organisées pour réduire les risques de défaut et améliorer la relation de confiance avec les banques.

3. Identification de nouvelles opportunités d'investissement

Le projet appuiera les OPA et alliances productives dans l'analyse et la sélection de nouvelles niches économiques (diversification des cultures, transformation locale, partenariats commerciaux innovants). Des études de faisabilité seront réalisées pour orienter les choix d'investissement vers des options viables, génératrices de revenus et adaptées au contexte local.

Niveau de réalisation depuis le démarrage du Programme

À travers cette activité, il est attendu que les OPA et alliances productives se dotent de business plans bancables et actualisés, accèdent de manière croissante à des produits financiers adaptés, et concrétisent de nouvelles opportunités d'investissement. Ces avancées doivent contribuer à renforcer leur autonomie économique, accroître leur capacité de



création de valeur ajoutée au sein des filières agricoles et améliorer leur résilience face aux fluctuations du marché et aux aléas climatiques.

Produit 3 : La structuration des Alliances Productives améliore la performance et la durabilité des services rendus à leurs membres, tout en garantissant aux bénéficiaires une sécurisation effective de commercialisation des produits et un appui aux producteurs pour sécuriser leur foncier.

La structuration des alliances productives constitue un levier essentiel pour améliorer la performance économique et organisationnelle des organisations professionnelles agricoles (OPA). Cette activité vise à renforcer les mécanismes de gouvernance et de gestion interne des alliances, afin de garantir la durabilité des services rendus à leurs membres.

Concrètement, il s'agira de mettre en place des dispositifs permettant : (1) d'assurer aux producteurs une sécurisation effective de la commercialisation de leurs produits, grâce à des contrats formalisés avec les acheteurs et à une meilleure intégration dans les filières agricoles, (2) d'accompagner les producteurs dans la sécurisation foncière, afin de réduire les risques liés à l'accès et à l'utilisation durable des terres, (3) et de renforcer les capacités techniques, organisationnelles et commerciales des alliances productives pour répondre durablement aux besoins de leurs membres.

En consolidant ainsi la structuration des alliances productives, le programme contribue non seulement à améliorer l'offre de services techniques et commerciaux, mais également à accroître la résilience économique et sociale des producteurs et de leurs organisations

Activité 3.1 : Sécurisation de la commercialisation des produits pour les opérateurs économiques et producteurs

Cette action vise à garantir aux producteurs membres des OPA et alliances productives des débouchés stables, rémunérateurs et durables pour leurs productions, tout en assurant la continuité et la qualité de l'offre agricole. Elle s'inscrit dans une double logique : professionnalisation des acteurs locaux et intégration durable dans les chaînes de valeur agricoles.

Les objectifs de cette activité sont (1) Réduire l'incertitude liée à la vente des produits agricoles et améliorer durablement les revenus des producteurs. (2) Garantir la pérennité de la production agricole en termes de quantité, de qualité et de régularité des flux mis sur le marché. (3) Créer un climat de confiance entre producteurs, acheteurs et institutions financières, fondé sur la stabilité et la transparence des échanges.

Activités clés :

1. **Appui à la contractualisation** : accompagnement des OPA et alliances productives dans la négociation et la signature de contrats formalisés avec les acheteurs (coopératives de second niveau, transformateurs, agro-industries, commerçants structurés). Ces contrats définiront les volumes à livrer, les normes de qualité, les prix et les modalités de livraison, tout en intégrant des mécanismes de gestion des risques et de règlement des différends.



2. **Renforcement des capacités de négociation et de planification** : organisation de formations pratiques sur la négociation commerciale, la planification de la production en fonction des besoins du marché, et l'amélioration continue de la qualité des produits.
3. **Appui technique aux producteurs** : mise en place de services techniques et de vulgarisation pour assurer la constance des rendements, le respect des normes de qualité et la régularité des flux de matières premières, afin de garantir la fiabilité des engagements contractuels.
4. **Mise en relation commerciale et suivi contractuel** : organisation de foires et plateformes de mise en relation entre producteurs et acheteurs, couplées à un dispositif de suivi des contrats (respect des engagements, volumes livrés, satisfaction des parties, effets économiques).

Résultats attendus :

- Un nombre croissant d'OPA et alliances productives disposent de contrats formalisés, stables et exécutés de manière satisfaisante.
- Les producteurs bénéficient de débouchés sécurisés et d'un accroissement régulier de leurs revenus.
- La production agricole des membres devient plus prévisible et pérenne, avec des volumes, une qualité et des flux répondant aux exigences du marché.
- Les alliances productives améliorent leur intégration dans les filières agricoles structurées, renforçant ainsi leur crédibilité et leur durabilité économique.

Activité 3.2 : Appui à la sécurisation des producteurs

L'accès sécurisé à la terre est une condition préalable à l'investissement durable et à la pérennisation des systèmes de production. Dans de nombreuses zones d'intervention du PSFD, l'insécurité foncière constitue un frein majeur à l'adoption de pratiques agricoles durables, à l'accès au crédit et à l'intégration des producteurs dans des filières structurées.

Cette sous-activité vise donc à accompagner les producteurs dans la sécurisation de leurs droits fonciers et à réduire les risques de conflits liés à l'accès et à l'utilisation des terres. Elle se déclinera en plusieurs volets complémentaires :

1. Sensibilisation et information des producteurs

- Organisation de sessions d'information sur les droits fonciers coutumiers et légaux, ainsi que sur les procédures de sécurisation disponibles (attestation coutumière, certificat foncier, bail rural, etc.).
- Vulgarisation des textes juridiques pertinents, notamment le Décret 14/019 et les dispositions légales sur les droits fonciers en milieu rural.

2. Appui technique et juridique aux démarches de sécurisation

- Mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour les producteurs et OPA souhaitant régulariser ou formaliser leurs droits d'usage et de propriété.



- Mobilisation de juristes et experts fonciers pour l'appui dans la préparation des dossiers et la liaison avec les services compétents (cadastre, services fonciers, autorités coutumières).
- Promotion de conventions locales de gestion concertée des terres afin de prévenir les conflits.

3. Renforcement des capacités locales

- Formation des membres des alliances productives et OPA sur la gestion foncière, la médiation et la prévention des litiges liés à la terre.
- Appui aux ALE (Agences Locales d'Exécution) et aux autorités coutumières dans la reconnaissance et la formalisation progressive des droits fonciers des producteurs.

4. Intégration de la sécurisation foncière dans les dynamiques économiques

- Conditionner certains appuis financiers et techniques à la démonstration d'un droit foncier sécurisé, favorisant ainsi l'accès au crédit agricole et aux investissements de long terme.
- Capitalisation des expériences réussies de sécurisation pour alimenter le plaidoyer national et régional en faveur de réformes foncières adaptées au contexte rural.

Résultats attendus :

- Les producteurs disposent d'outils légaux et coutumiers renforçant la sécurité de leurs terres.
- La fréquence et l'intensité des conflits fonciers dans les zones d'intervention sont réduites.
- Les OPA et alliances productives sont mieux intégrées dans des dynamiques économiques durables grâce à un accès sécurisé et reconnu à la terre.
- La sécurisation foncière contribue directement à l'amélioration de la résilience des ménages agricoles et à la durabilité des investissements soutenus par le PSFD.

Activité 3.3 : Cadre de collaboration en vue du développement des services à la périphérie des concessions forestières

Etablissement de conventions entre les communautés attributaires d'accords de clauses sociale, les concessionnaires et le programme

La concession forestière IFCO, semble particulièrement préoccupée par l'intrusion des activités agricoles dans les Blocs d'Aménagement Quinquennaux (BAQ). Les autres concessionnaires de la province connaissent des situations similaires. Aucun acteur d'appui n'intervient pour faire évoluer les pratiques agricoles des populations au sein des ZDR et en faire respecter les limites. En l'absence d'une réflexion prospective sur les modalités d'occupation, de gestion et de mise en valeur agricole des ZDR, il est probable qu'au terme des 25 années de rotation, toute la superficie de la ZDR soit occupée et qu'il soit nécessaire d'en redéfinir les limites au détriment du couvert forestier. Les concessionnaires forestiers sont inquiets de ces situations mais n'ont pas l'expertise, ni les moyens pour accompagner



la mise en œuvre d'un programme destiné à faire évoluer les pratiques agricoles au niveau des communautés occupantes des ZDR.

Si le besoin de développer des projets agricoles au sein des ZDR est ressenti autant par les communautés que par les concessionnaires, la mobilisation des accords de clauses sociales pour leur réalisation n'est pas acquise. A ce jour, ces clauses sociales sont davantage dédiées à la réalisation de projets sociaux (écoles, etc.), plus simples à planifier, à mettre en œuvre et plus visibles. Des réflexions doivent en conséquence être engagées entre les communautés et les concessionnaires pour redéfinir les modalités de mise en œuvre des accords de clauses sociales, soit en anticipation de leur signature, soit en proposant des avenants aux accords établis.

L'implication sur ces problématiques ZDR implique que des conventions soient préalablement établies entre les organisations représentant les communautés, le concessionnaire, et un acteur de développement capable de développer des conseils technico-économiques simples auprès des exploitants agricoles.

De même, le programme devra définir sa ligne d'action avec le PGDF qui interviendra notamment pour localiser et délimiter les zones de développement rural.

La **Figure 8** présente la localisation des ZDR allouées aux populations riveraines des concessions sous gestion des sociétés IFCO en CFT situées en périphérie de Kisangani. A l'occasion de l'actualisation du PRODOC, la société IFCO semble toujours intéressée à contenir les défrichements agricoles dans les ZDR de ses concessions sur des bases durables. La présente activité peut donc être maintenue au programme, même si l'initiative avec CFT visant à relancer les activités de maraichage et de cacao culture avec les communautés riveraines n'avait pu aboutir.

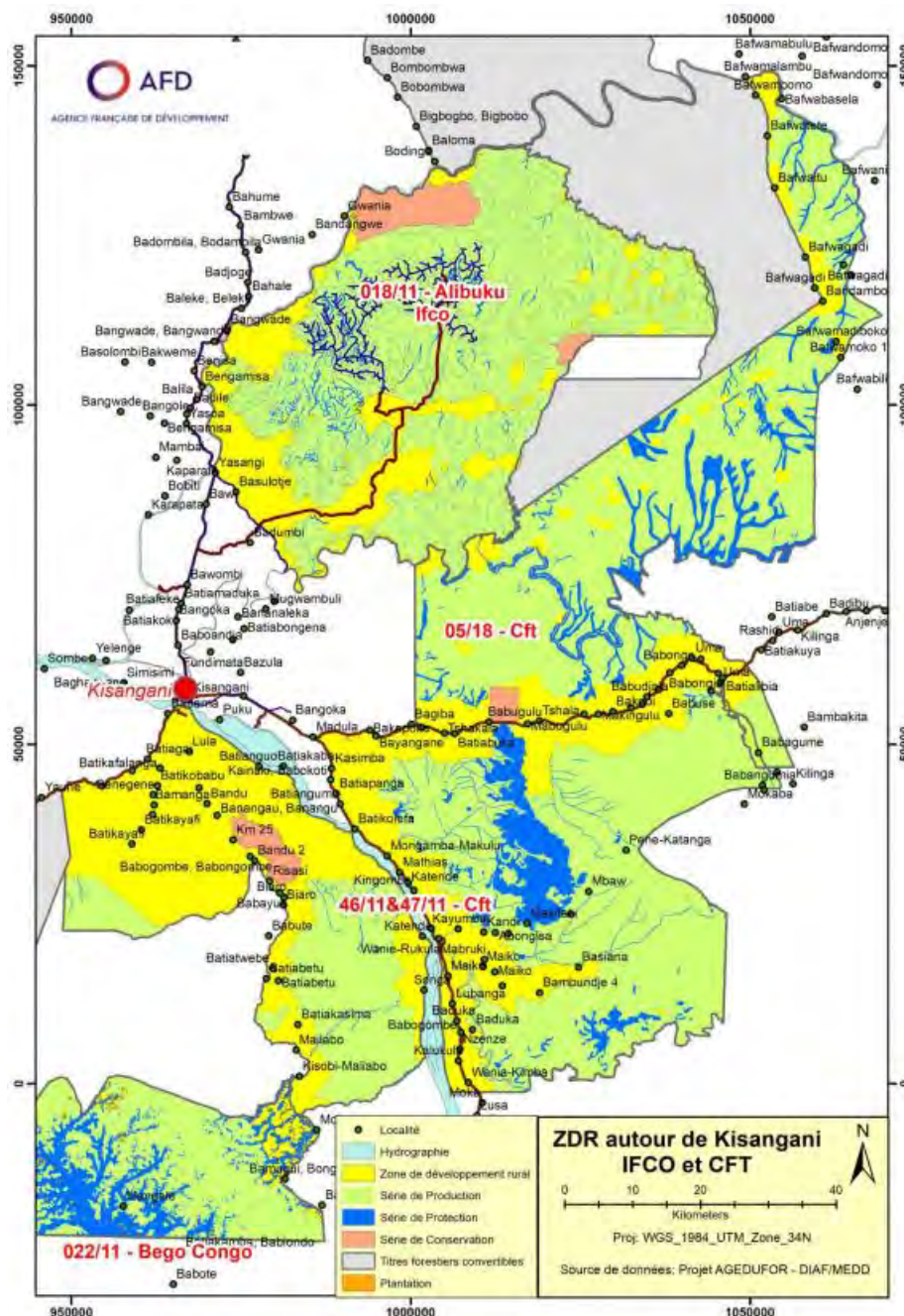


Figure 8 : Localisation des ZDR dans les concessions forestières gérées par IFCO et CFT dans la Tshopo

Appui à l'élaboration des plans d'occupation des terres au sein des ZDR

A l'échelle de la ZDR, il est envisagé l'établissement d'un plan de gestion des terres. Le contenu et la forme de celui-ci ne sont pas encore définis²⁷. Une méthodologie sera proposée pour réaliser au niveau de chaque ZDR l'établissement d'un plan de gestion qui présenterait en premier lieu une cartographie de l'occupation des terres (zones en culture,

²⁷ Pas de règles au niveau national, pas de guide opérationnel actuellement rédigé. Ce plan de gestion doit simplement s'inscrire / nourrir l'établissement des plans de développement établis actuellement au niveau des communautés, d'un secteur (future commune) ou d'un territoire. Il pourra être tiré parti de l'expérience d'établissement de plans de gestion des Séries de Développement Communautaires dans les concessions du Congo.



zones en jachère - forêt dégradée-, surface de forêt et de savane, zone habitée, etc.) puis celle de leurs vocations envisagées²⁸. Il est nécessaire en parallèle de conduire une réflexion sur les cycles actuels de cultures²⁹ pour aider à caractériser les évolutions potentielles et les dimensionner. Ces éléments peuvent être intégrés dans le plan de gestion sous forme d'un plan d'actions indiquant potentiellement les actions à mener pour soutenir ces évolutions. Les plans d'actions prendront en considération les opportunités disponibles pour les réaliser. Autant que possible des OPA matures et les comités de gestion seront associés à l'exercice, au minimum pour s'assurer que les innovations proposées ne seront pas contraintes par des difficultés d'accès aux marchés, où aux facteurs.

Cet exercice de planification spatiale et opérationnelle sera réalisé par l'ALE recrutée par le programme qui bénéficiera de l'appui technique et méthodologique du programme et potentiellement du PGDF, et de l'intervention d'un prestataire pour l'élaboration des deux premiers plans de gestion des terres.

Niveau de réalisation depuis le démarrage du Programme

Des échanges ont été initiés avec la société CFT mais n'ont pas abouti à ce jour à cause du non renouvellement de la licence d'exploitation. Cette activité reste à réaliser avec IFCO.

Activité 3.4 : Elaboration de plans simples de gestion du foncier

Il s'agit ici de tester une intervention qui peut se concevoir en marge des alliances productives appuyées par le PSFD, et porteuse d'une contribution aux objectifs du Fonds CAFI. En cas de succès cette activité pourra rejoindre les critères de choix à retenir (voir Activité suivante) pour l'extension du programme à d'autres provinces.

Parmi les opérateurs privés engagés dans les alliances productives, certains disposent d'un domaine foncier conséquent, de plusieurs milliers d'hectares. La réalisation, avec leur accord, d'un plan simple de gestion ([voir modèle](#)) de ces terres serait aussi une contribution aux objectifs du CAFI, notamment en termes de mise en défens d'îlots forestiers résiduels ou de création de zones de conservation de la biodiversité.

Un enjeu sera également d'assurer l'approvisionnement en biomasse énergie des unités de transformation en huile de palme, afin d'appuyer les opérateurs à mettre en place des solutions d'approvisionnement durable, par exemple avec des plantations dédiées.

Une expertise externe sera mobilisée pour élaborer la méthodologie d'intervention, et sur cette base des prestataires interviendront pour réaliser 2 PSG par province.

Niveau de réalisation depuis le démarrage du Programme

Activité non inscrite dans le programme initial et donc non initiée.

²⁸ La proximité d'un ensemble de parcelles mises en cultures de rente augmente certes les risques phytopathologiques mais offre des facilités pour l'évacuation de la production.

²⁹ Notamment pour identifier leurs fondements (habitude, objectifs recherchés, etc.), leurs contraintes (main d'œuvre, matériel végétal, évacuation et commercialisation de la production) et les évolutions espérées



Activité 3.4 : Etablissement de collaborations avec les PIREDD et les autres programmes

Un protocole d'accord entre le PSFD et le PIREDD Kwilu a été conclu pour créer une synergie d'action dans la zone, partage d'expérience et des données.

Une des premières tâches des PIREDD « provinciaux » est d'appuyer l'établissement de Plan de Simple d'Aménagement de Territoire (PSAT) pour chaque terroir. Une des cartes établies, la carte des tenures foncières, indique notamment l'existence (et la localisation) des « terres sous la gestion des concessions perpétuelles » qui correspondent à des surfaces attribuées par le chef de terre à des fermiers individuels. Ces exploitations varient principalement de 10 à 30 ha. Ces « fermiers » constituent une cible privilégiée pour le projet PSFD, ils sont rarement membres d'Organisations de Producteurs.

La feuille de route pour établir une collaboration entre un PIREDD et le PSFD est proposée dans le Tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 : Feuille de route d'établissement de partenariats entre les PIREDD et le PSFD

Etape	Descriptif
1	Information des PIREDD par le PSFD sur ses objectifs et mode d'intervention
2	« Recensement » des initiatives d'alliance productive existantes par les PIREDD et remise de ces informations au programme pour apprécier les possibilités d'intervention
3	Information des intéressés par les PIREDD sur les modes d'intervention du programme
4	Formation des Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG) et des agents des PIREDD au montage de projets d'alliances productives, par une ALE du programme ou directement par les agroéconomistes de l'UGP
5	Appui à l'établissement de propositions de projet avec l'appui ponctuel des CARG (modalités à convenir)
6	Appui contrôle qualité par les équipes PIREDD des projets établis par les fermiers avec l'appui des CARG
7	Vérification de la cohérence de ces projets avec les autres actions prévues dans les terroirs et de leur inscription dans le cadre du programme
8	Examen des propositions de « projet » par le comité de projet du programme
9	Si projet approuvé, établissement du contrat comprenant le plan de financement du projet
10	Suivi de la mise en œuvre du projet : <ul style="list-style-type: none">▪ Suivi de proximité par PIREDD + CARG (et IMF)▪ Suivi de « performance » par une ALE du programme

Au moment de l'instruction du financement complémentaire du PSFD, les constats suivants ont été faits : Les retards accusés dans la mise en place du PSFD font que ce programme a trouvé les PIREDD en phase finale d'exécution, notamment dans la Tshopo. Par ailleurs, l'approche initiale de suivi-évaluation du PSFD comptait s'appuyer sur les contours des f



Activité 4.1 : Développement de la stratégie d'inclusion financière des bénéficiaires, animation et suivi des AP, renforcement des capacités

Celle-ci sera issue d'échanges entre l'UGP et les institutions financières identifiées comme favorables à cette initiative. Un budget d'honoraires est réservé sur 2024 et 2025 pour ce(s) partenaire(s). Par commodité, sont également rappelés sur cette activité les quelques dépenses de la sous-composante initiale.

L'inclusion financière rend compte de la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à toute une gamme de produits et de services financiers (transactions, paiements, épargne, crédit, assurance) qui soient d'un coût abordable, utiles, adaptés à leurs besoins et proposés par des prestataires fiables et responsables.

Dans le cadre du partenariat avec la Banque Equity BCDC, le programme met en œuvre une stratégie de bancarisation des producteurs afin de sécuriser et de moderniser le paiement des subventions. Le programme fournit à la banque les listes validées des bénéficiaires, qui se voient ouvrir des comptes bancaires et accéder à des services de paiement mobile. Cette approche garantit la transparence, la traçabilité et la rapidité des transactions, tout en favorisant l'intégration progressive des producteurs dans le système financier formel.

Dans un second temps, la Banque Equity BCDC accompagne les bénéficiaires des alliances productives dans leur inclusion financière et leur autonomisation économique. Cet appui se traduit par des formations en éducation financière, en gouvernance d'entreprise, en gestion financière et en élaboration de plans d'affaires. Les bénéficiaires sont également encouragés à épargner et à préparer des projets bancables leur permettant d'accéder à des crédits adaptés. Ainsi, la subvention devient non seulement un soutien ponctuel, mais aussi un catalyseur pour renforcer la viabilité économique, l'entrepreneuriat agricole et la résilience des producteurs.

Les partenaires financiers mettront à disposition du personnel pour animer et suivre le processus de bancarisation et d'inclusion financière.

Les ALE seront également impliquées dans ce suivi. Des ateliers permettront de former les membres des alliances aux outils d'inclusion financière. Un plan de formation et un budget sera discuté pour mettre en place ces formations

Niveau de réalisation depuis le démarrage du Programme

Un protocole d'accord a été signé et en cours de mise en œuvre.

Produit 5 : Mise en place de systèmes agroforestiers sur les parcelles appuyée par un financement dédié.

Activité 5.1 : Sélection des projets par appel à proposition

L'UGP coordonne des appels à projets adressés aux alliances productives. Le format et le contenu d'un projet type est validé par l'AFD

Les alliances productives soumettent des projets visant à promouvoir des itinéraires techniques mettant en valeur de manière durable des forêts dégradées ou des zones savanicoles. Un manuel d'exécution du dispositif de montage de projets et de subventions a été rédigé pour décrire le processus de sélection des projets et décrire les deux entités au



niveau provincial et national, en charge de ces sélections. Le manuel couvre tous les aspects et procédures impliqués dans la mise en œuvre et la gestion du système de subventions du PSFD, mais sans s'y limiter, le processus d'attribution, la gestion financière, l'établissement de rapports et le suivi global du projet de subventions.

Conformément aux recommandations de l'UGP et de la mission de vérification mandatée par le FONAREDD, une part de la subvention sera réservée aux opérateurs économiques membres des Alliances Productives. Cette allocation, plafonnée entre 15 et 20 % du montant total attribué à chaque Alliance, vise à soutenir ces acteurs tout en garantissant que la majeure partie des ressources bénéficie directement à un nombre important de producteurs.

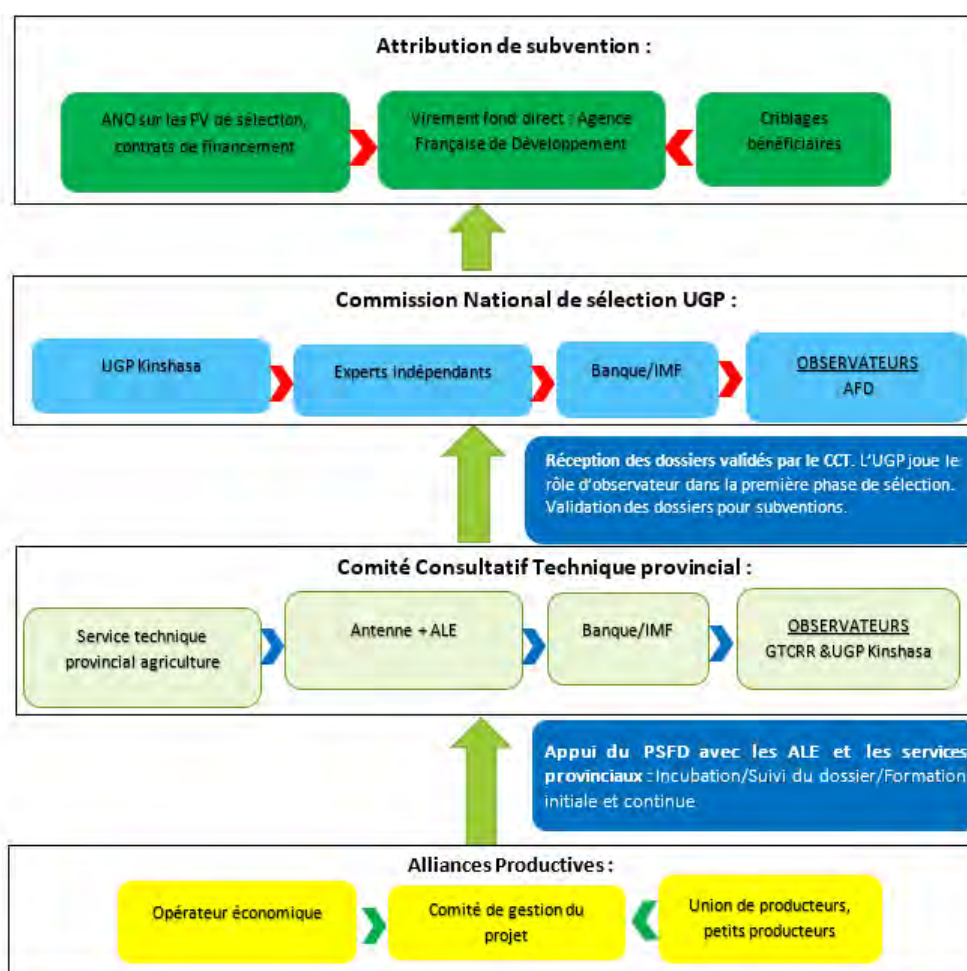


Figure 9 : Organisation des différents comités de sélection pour les Alliances Productives

La première sélection est réalisée par le Comité Consultatif Technique Provincial (CCTP). Le CCTP se compose des services techniques agricoles provinciaux du Ministère de l'agriculture et sécurité alimentaire ; d'un représentant de l'Unité Provinciale de l'UGP ; d'un représentant de la société civile, voire d'un représentant d'une institution bancaire s'il y aura une demande de crédits., l'ALE et l'UGP Kinshasa seront observateurs. Un analyste financier est responsable de vérifier la crédibilité financière des projets, Ce CCTP réalise une première analyse des projets en fonction de la pertinence et de la faisabilité technique et financière des projets. Les projets ainsi sélectionnés sont ensuite soumis au Comité National de Sélection (CNS).



Le rapport de sélection des projets d'alliance productive et des projets d'innovation est soumis pour validation au **Comité National de Sélection (CNS)**, composé de représentants du Ministère de l'Agriculture et de l'équipe nationale de l'UGP, d'un représentant du GTCRR et d'un analyste financier qui jugent de la crédibilité technique et financière de chaque projet. Ce Comité établit la liste des projets retenus ainsi qu'une grille de répartition des subventions, afin de les soumettre pour validation à l'AFD.

Niveau de réalisation depuis le démarrage du Programme

Trois alliances productives ont été sélectionnées dans une phase pilote. Sur les bases de cette première expérience, un premier Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé, les CCTP et CNS ont été constitués et sont opérationnels, ils ont sélectionné 25 projets d'alliances productives.

Le manuel de subvention a été actualisé.

Activité 5.2 : Mise en place de subventions, associée à l'évolution des pratiques et des paysages

Après validation par l'AFD du rapport de sélection des projets AP approuvé par la CNS, l'UGP établit des PV d'acceptation des surfaces par spéculation agricole et des montants des subventions attribuées aux projets. Ces PV sont signés par les porteurs de projets pour acceptation. Après, l'UGP établit des contrats de partenariat pour chaque projet avec des documents annexes comme le compte bancaire, la description du Comité de Gestion, le Code de Bonne Conduite, la Charte d'éligibilité de l'AFD ainsi que le criblage des porteurs de projets.

Les subventions attribuées sont versées en plusieurs tranches au prorata des résultats réalisés sur la base des exigences de paiement inscrites dans le contrat et signature des PV de suivi.

La révision du budget alloué aux subventions, effectuée dans le cadre du financement complémentaire du PSFD, s'appuie sur les enseignements tirés de la phase pilote et du premier appel à manifestation d'intérêt. Le tableau ci-après présente l'estimation du budget global à mobiliser pour la subvention sur l'ensemble de la durée du programme. Cette estimation repose sur l'hypothèse jugée la plus réaliste, à savoir le lancement d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt, permettant de compléter les objectifs fixés en matière de superficies cultivées par les Alliances Productives appuyées.



Alliances productives	2023-2025	2026	2027	TOTAL
AP phase pilote et AP issues de la phase 1 du programme (7 476 ha)	Subvention payée des AP-AMI 1	Solde du budget des AP-AMI1		5 040 000
	3 987 070	936 988		
AP issues de l'AMI 2 (4 524 ha)		75% du budget des AP-AMI2	Solde du budget des AP-AMI2	3 480 500
		2 662 500	887 500	
TOTAL	3 987 070	3 599 488	887 500	8 520 500

Niveau de réalisation depuis le démarrage du Programme

Les modèles de contrat des alliances productives ont été validés par le bailleur de fonds.

Actuellement en dehors de trois AP de la phase pilote (dont deux sont repris dans la phase programme) dont le processus de financement a déjà pris fin, 13 projets d'Alliances Productives ont été retenus dans la province du Kwilu et 11 dans la Tshopo.

La majorité d'entre elles ont atteint un niveau d'exécution avancé, ayant déjà rempli les conditions contractuelles pour accéder à leur 3^e ou 4^e tranche. Les activités réalisées incluent notamment la préparation des parcelles et la mise en terre effective des plants, tandis que les travaux d'entretien et de regarnissage constituent les prochaines étapes prévues.

Tableau 5: Lien entre superficie et montant de la subvention en phase 1

Spéculation	Objectifs ha	ha plantés	Coût moyen/ha	Subvention	Bénéficiaires	Montant de la subvention
Phase 1						
Palmier	3 888	2 562	1 300	650	3 888	2 527 200
Cacao	1 838	1 943	1 300	650	1 838	1 194 700
Acacia	1 075	1 104	1 300	650	1 075	698 750
Café	88	50	1 300	650	88	57 200
Arbre à chenille	898	924	1 100	550	898	493 900
Avocatier	138	127	1 000	500	138	69 000
Total 1	7 925	6 710			7 925	5 040 750



Tableau 6: Lien entre superficie et subvention en phase addendum

Spéculation	Objectifs ha	Coût moyen/ha	Subvention	Nombre des bénéficiaires	Montant de la subvention
Palmier	1 500	1 600	960	1 500	1 440 000
Cacao	1 500	1 350	810	1 500	1 215 000
Acacia	950	800	400	950	380 000
Café	550	1 350	810	550	445 500
Total 2	4 500			4 500	3 480 500

L'objectif global de **12 000 hectares** demeure pleinement atteignable lorsque l'on combine les 7 500 ha attendus en Phase 1 et les 4 500 ha programmés dans l'addendum, soit un total de 12 000 ha, grâce à la forte appropriation des itinéraires techniques par les producteurs et à la montée en puissance du mécanisme de subvention. Le réajustement du coût unitaire par hectare observé dans l'addendum découle directement de l'actualisation des coûts réels d'installation des plantations par spéculation, fondée sur les paramètres techniques consolidés au cours de la Phase 1.

Pour l'**acacia sp.**, le coût d'installation est établi à **800 USD/ha**, dont **50 %** financés par le programme, tenant compte d'un coût de 0,10 USD par plant et d'un besoin de 1 200 plants/ha en pépinière, ce qui permet de calibrer la subvention à 400 USD/ha.

Pour le **palmier à huile**, la mise à jour des coûts reflète l'exigence d'un matériel végétal de meilleure qualité, avec un coût d'installation réel de **1 600 USD/ha**, dont **60 %** pris en charge par le programme, associé à un coût de 5 USD par plant pour une densité moyenne de 160 plants/ha ; ces paramètres justifient un appui de 960 USD/ha.

De même, pour les **caféiers** et **cacaoyers**, les coûts consolidés montrent une exigence de **1 350 USD/ha**, avec **60 %** de financement PSFD, intégrant un coût de 0,30 USD par plant et une densité opérationnelle de 1 500 plants/ha.

Ces réajustements ne constituent pas une inflation arbitraire, mais une mise en cohérence des coûts unitaires avec les exigences techniques réelles, les besoins accrus en intrants de qualité, l'intensification des pépinières locales et la volonté de garantir la survie des plantations des producteurs. Ainsi, la combinaison des surfaces prévues et du réalignement des coûts confirme que l'objectif de **12 000 ha** est techniquement solide, financièrement soutenable et pleinement compatible avec les ambitions du PSFD.



Produit 6 : Des projets d'innovation ont contribué de développer de nouvelles solutions durables pour restaurer et valoriser les savanes et forêts dégradées

Activité 6.1 : Procédure de subvention et de mise en œuvre des projets d'innovations

Les projets financés dans le cadre du fonds d'innovation sont conçus comme des actions de recherche-développement ciblant des problématiques identifiées par le Programme dans les deux provinces. Ils sont appuyés pour une durée maximale de deux ans, avec un financement décaissé par tranches dès la signature du contrat, afin d'apporter des solutions concrètes et applicables aux besoins des filières agricoles. Les thèmes de recherche, définis par l'UGP lors de la publication des AMI, sont encadrés pour être réalisables dans ce délai. La sélection des projets d'innovation est assurée par les mêmes comités que ceux des Alliances Productives, garantissant la cohérence, la complémentarité et l'intégration de ces initiatives au dispositif global du PSFD.

Les projets seront soumis par les exploitations et PME agricoles associées à des OPA, à des acteurs de la chaîne de valeur agricole alimentaire ou non alimentaire et impérativement des organismes de recherche publics ou privés

Une contribution de l'ordre de 20% du montant du projet est exigée des demandeurs afin de s'assurer que ce projet soit cohérent avec leurs stratégies et orientations.

Un fonds d'appui aux innovations de 800 000 USD était prévu pour soutenir une dizaine de projets. En raison du nombre des thématiques élevés (notamment sur la fermentation du cacao, le développement de biopesticides, la diffusion d'arbres à chenilles) la CNS a retenu onze projets.

Niveau de réalisation depuis le démarrage du Programme

Depuis le démarrage du Programme, 11 projets d'innovation ont été sélectionnés par le Comité National de Sélection à l'issue de deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Sur les 11 projets, seulement trois projets ont pu finir leur recherche. La prorogation du programme permettra d'une part aux six projets démarrés fin 2025 de finaliser leur recherche et d'autre part, aux projets pertinents d'affiner leurs travaux sur le financement initial (15 M USD)

Activité 6.2 : Suivi et capitalisation

Une attention particulière sera accordée à la capitalisation et à la diffusion des résultats obtenus par les projets d'innovation, afin d'assurer leur appropriation et leur intégration effective dans les dynamiques locales. Les porteurs de projets seront accompagnés dans la documentation des acquis techniques, organisationnels et socio-économiques à travers des rapports synthétiques, des fiches de bonnes pratiques et des supports de vulgarisation adaptés aux producteurs.

Des ateliers de restitution multi-acteurs seront organisés régulièrement pour faciliter le partage d'expériences entre porteurs de projets, organisations professionnelles agricoles



(OPA), Alliances Productives et partenaires techniques. Ces espaces de dialogue permettront non seulement de valoriser les réussites, mais aussi d'identifier les contraintes rencontrées et les solutions mises en œuvre, renforçant ainsi l'apprentissage collectif et la cohérence des interventions.

Les innovations jugées pertinentes et validées seront vulgarisées et mises à l'échelle, notamment par leur intégration progressive dans les filières agricoles appuyées et dans les autres activités du PSFD. Ce processus favorisera leur réplication par d'autres producteurs et organisations, tout en contribuant à renforcer la durabilité des impacts du Programme.

À terme, cette démarche de capitalisation et de diffusion permettra d'alimenter le plaidoyer et les politiques publiques en faveur de pratiques agricoles durables et économiquement viables.

Niveau de réalisation depuis le démarrage du Programme

Deux thématiques de recherche l'utilisation des biopesticides et la sélection de cultivars améliorés de cacaoyer se révèlent particulièrement prometteuses, avec des retombées directes pour les filières agricoles, notamment à travers la mise à disposition de matériel végétal de qualité et l'homologation de produits biopesticides adaptés. Afin d'assurer la capitalisation et la diffusion de ces acquis, un atelier de restitution sera organisé pour présenter les résultats de ces recherches sur le cacao et les biopesticides, tant au niveau national qu'à l'échelle de la sous-région. Cet espace multi-acteurs permettra non seulement de valoriser les avancées obtenues, mais aussi de favoriser leur appropriation et leur intégration dans les pratiques agricoles.

Produit 7 : Les actions et mécanismes mis en œuvre par le programme notamment dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo sont transposables aux autres provinces en raison des résultats obtenus

La capitalisation et la valorisation des acquis du projet représentent un levier stratégique essentiel pour assurer la durabilité et l'extension du PSFD. En s'appuyant sur un benchmark couvrant l'ensemble des 26 provinces de la RDC, le programme analysera de manière comparative les opportunités et contraintes d'intervention, afin d'identifier les contextes les plus favorables à une réplication. Cette démarche permettra, en concertation avec le FONAREDD, la Maîtrise d'Ouvrage et l'AFD, de sélectionner deux provinces prioritaires d'extension.

Dans chacune de ces provinces, une étude de faisabilité approfondie sera conduite pour examiner les conditions techniques, institutionnelles, sociales et financières nécessaires à la mise en œuvre, en intégrant notamment les dynamiques locales, la disponibilité des acteurs, la gouvernance foncière et l'accessibilité aux marchés.

Parallèlement, une attention particulière sera accordée à la capitalisation des leçons apprises et des expériences du PSFD, considérées comme un bien commun pour l'ensemble des partenaires impliqués dans la gestion durable des savanes et forêts dégradées. Des ressources dédiées permettront de formaliser ces connaissances sous différentes formes



(rapports analytiques, notes de capitalisation, ateliers d'échange, supports pédagogiques), afin d'assurer leur diffusion au niveau national et international.

Cette capitalisation sera conduite en lien étroit avec le Comité Scientifique et Technique Forêt de l'AFD (CST-F), garantissant non seulement la valorisation des résultats du programme, mais aussi l'ouverture vers des collaborations scientifiques et techniques sur des thématiques prioritaires (agroforesterie, financement durable, gestion communautaire des ressources naturelles, etc.). L'ensemble de ce processus vise à créer un effet de levier : élargir l'impact du PSFD, renforcer la crédibilité du modèle auprès des partenaires financiers, et poser les bases d'une stratégie de réplique nationale alignée sur les objectifs du FONAREDD et les engagements de la RDC en matière de lutte contre la déforestation et de développement durable.

Le suivi-évaluation du projet permet d'analyser les impacts du projet sur les aspects d'arrêt ou ralentissement du taux de déforestation, sur l'amélioration des conditions socioéconomiques et environnementales des communautés et d'en tirer des retours d'expériences afin de pouvoir, à plus long terme, étendre le dispositif au reste du territoire.

Activité 7.1 : Capitalisation sur les modes de collaboration avec les partenaires

Cette activité, menée par l'UGP, consiste à confirmer le bien-fondé de l'appui au secteur privé, de l'approche associant exploitants agricoles et autres acteurs des chaînes de valeurs (ou du milieu) et de la synergie avec des réseaux de conseil plus performants.

Une analyse globale des complémentarités entre tous les opérateurs et produits est indispensable pour affiner la stratégie. Le projet encourage la signature de contrats de commercialisation entre les producteurs et les opérateurs économiques, et une meilleure gestion financière des projets grâce à l'appui des institutions financières au travers de l'inclusion financière.

Une sous-composante spécifique de capitalisation est intégrée au dispositif opérationnel du PSFD afin d'organiser la documentation, la consolidation et la diffusion des bonnes pratiques générées par les alliances productives, les innovations agroécologiques, la sécurisation foncière et la gouvernance locale. Cette sous-composante vise à assurer la transférabilité des acquis du PSFD vers d'autres provinces, à renforcer les capacités nationales en matière d'agriculture durable et à alimenter les politiques publiques appuyées par le CAFI. Elle inclut la production de documents techniques, d'études de cas, de notes d'apprentissage, de guides méthodologiques et de fiches de capitalisation, ainsi que l'organisation d'ateliers de restitution multisectoriels au niveau provincial et national. Cette dynamique d'apprentissage continu contribue directement aux objectifs de montée en échelle prévus dans la LOI 2 du CAFI.

Niveau de réalisation depuis le démarrage du Programme

Activité non initiée.



Activité 7.2 : Cadrage de l'extension du programme à d'autres provinces

La capitalisation et la valorisation des acquis du PSFD constituent un levier stratégique incontournable pour assurer la durabilité des résultats et leur extension au-delà des zones actuelles d'intervention. L'ambition n'est pas seulement de consolider les expériences réussies, mais aussi de les transformer en modèles reproductibles et adaptés aux différents contextes agroécologiques et socio-économiques de la RDC. Dans cette optique, le programme mettra en place une démarche structurée de capitalisation combinant la documentation technique, la systématisation des bonnes pratiques et l'analyse critique des contraintes rencontrées.

Un benchmark national couvrant les 26 provinces du pays sera réalisé afin de dresser une cartographie comparative des opportunités et des défis liés à la mise en valeur durable des savanes et forêts dégradées. Ce benchmark permettra à la fois d'étudier la pertinence du maintien de la zone d'intervention actuelle du programme (les provinces de la Tshopo et du Kwilu) mais également d'identifier les provinces présentant à la fois un potentiel élevé de réplication, une dynamique locale porteuse (existence d'OPA/alliances productives structurées, présence d'acteurs institutionnels actifs, initiatives complémentaires) et des conditions favorables d'accès aux marchés. L'approche comparative, basée sur un certain nombre d'éléments comparatifs (socio-économique, agroécologique, sécuritaire, etc.) donnera ainsi une vision claire des contextes les plus propices à l'extension du PSFD, en cohérence avec les priorités nationales et les engagements du FONAREDD et de l'AFD.

En concertation avec ces partenaires stratégiques, au moins deux provinces prioritaires seront sélectionnées pour accueillir la phase d'extension du programme. Cette sélection s'appuiera sur des critères objectifs intégrant la durabilité environnementale, le potentiel socio-économique, la gouvernance foncière locale et les opportunités de synergie avec d'autres projets en cours. Dans chacune de ces provinces, une étude de faisabilité approfondie sera conduite afin d'examiner les conditions techniques (qualité des sols, disponibilité en intrants, infrastructures de base), institutionnelles (présence de services déconcentrés fonctionnels, implication des autorités locales), sociales (organisation communautaire, inclusion des jeunes et des femmes, dynamique de gouvernance locale) et financières (accès au crédit, dispositifs de financement rural existants).

Les résultats de ces études permettront d'adapter les modèles d'intervention du PSFD aux spécificités locales, en intégrant les réalités de chaque territoire. L'extension sera ainsi conçue sur des bases pragmatiques et solides, garantissant non seulement la faisabilité des activités, mais aussi leur appropriation par les acteurs locaux et leur durabilité à long terme. Au-delà de l'extension géographique, cette démarche de capitalisation et de valorisation contribuera à alimenter les politiques publiques et les stratégies nationales en matière de gestion durable des terres, de sécurité alimentaire et de lutte contre la déforestation, positionnant le PSFD comme un programme de référence en RDC.

Niveau de réalisation depuis le démarrage du Programme

Activité non inscrite au document de projet initial non initiée.



Produit 8 : Dans les zones d'emprise du projet, on constate un ralentissement du front de déforestation, et la contribution du Programme aux jalons de la Lettre d'Intention est dûment renseignée, via un plan de suivi-évaluation conforme au cadre de travail du CAFI

Activité 8.1 : Géoréférencement des parcelles

Le géoréférencement des parcelles sera réalisé par les ALE et les conseillers agricoles pour valider les surfaces emblavées, qui conditionnent le paiement des tranches de subvention. Ces données cartographiques se réalisent conformément aux Lignes directrices de rapportage des données cartographiques. Une ATCT a été mobilisée pour aider l'UGP à mettre en place le système de suivi via un SIG à partir des données collectées sur le terrain.

Niveau de réalisation depuis le démarrage du Programme

Méthodologie développée et activité réalisée sur les alliances productives de la phase pilote.

Les conseillers agricoles seront formés au géoréférencement des parcelles des futures AP.

Activité 8.2 : Suivi satellitaire de l'évolution du couvert forestier

Le Programme a mis en place un système de suivi-évaluation conforme à la matrice de suivi des indicateurs du CAFI et suivi du couvert forestier dans les zones d'emprise du programme. Il s'agit, par traitement d'image satellitaire, de suivre le couvert végétal des parcelles agroforestières pendant toute la durée du projet et de documenter, le cas échéant, tout effet rebond afin de l'atténuer. Une assistance technique perlée appuie l'UGP sur les aspects méthodologiques et techniques.

Les données collectées permettent de comparer les indicateurs avant et après la mise en œuvre du programme et/ou avec une zone géographique présentant des caractéristiques comparables (conditions géophysiques, filières, infrastructures) mais ne bénéficiant pas du programme. L'analyse de ces indicateurs in fine permettra d'identifier les impacts du programme et donc de définir les facteurs de réussite dans le cadre d'un transfert du mécanisme à l'ensemble des provinces de la RDC.

Une Base de Données SIG du programme a été établie en intégrant différentes données cartographiques. Un rapport sur l'étude de l'évolution du couvert végétal des deux provinces du programme a été rédigé avec pour objectif d'établir la situation de référence de la déforestation et de la dégradation des forêts et des savanes afin de guider et de suivre avec précision les impacts des interventions dans la zone du programme.

Ce suivi permet également de vérifier l'atteinte des objectifs des projets conditionnant le versement des subventions par le programme.

Niveau de réalisation depuis le démarrage du Programme

Etude de la situation de référence et premiers rapports de suivi produits.

Activité 8.3 : Suivi-évaluation du Programme PSFD

L'Assistant Technique Suivi Evaluation (ATSE) logé au sein de l'UGP de Kinshasa produit trimestriellement un rapport de suivi-évaluation du projet, en reportant les indicateurs



harmonisés FONAREDD/CAFI couverts par le programme. Il sera assisté de l'expert en sauvegardes environnementales et sociales et genre (à recruter sur le financement complémentaire), qui soumettra également des rapports trimestriellement sur les engagements environnementaux et sociaux du programme et de sa mise en œuvre.

L'ATSE assure également le suivi de la contribution du programme à l'attente des jalons de la Lettre d'Intention (matrice de suivi des jalons et matrice de gestion des risques liés aux jalons).

Enfin, il produit annuellement un rapport annuel d'activités contenant le suivi du Cadre de Résultats.

L'UGP présente au Comité technique du FONAREDD des versions affinées du cadre de résultats et du cadre logique du programme. Ils intégreront notamment les éléments du Plan d'engagement environnemental et social et le plan d'action genre.

Enfin, pour CAFE et FONAREDD, le financement complémentaire du programme (PSFD) doit être l'occasion d'aligner le PSFD sur le cadre PSE national. Il s'agit ici d'appliquer les principes de ce cadre aux paiements des tranches de subvention sur base d'un reporting standardisé des actions et résultats.

Un budget d'appui à l'expert suivi-évaluation de l'UGP est prévu, pour faire face à cet alignement. La prise en charge du vérificateur indépendant est supposée du ressort du FONAREDD.

Niveau de réalisation depuis le démarrage du Programme

Rapports trimestriels de suivi-évaluation du projet produits.

Outils de sauvegarde restant à pleinement mettre en place.

e) Contribution des différents produits aux effets de CAFE

Effet et Produits	Contribution des Produits à l'Effet CAFE
Effet 1 : Les pratiques agricoles durables entraînent une moindre conversion des terres et une sécurité alimentaire accrue	
Produit 1 : Les exploitations agricoles et les PME ont désormais accès à des itinéraires techniques innovants en agroforesterie et en agroécologie, leur permettant de restaurer les paysages de savanes et de forêts dégradées, tout en contribuant à réduire la pression exercée sur le couvert forestier.	Les pratiques agroforestières et agroécologiques promues par le PSFD réduisent la dépendance à l'agriculture extensive et contribuent à l'amélioration des revenus, de la résilience climatique et de la sécurité alimentaire. Les itinéraires techniques validés et diffusés permettent l'adoption de pratiques durables, améliorant la productivité et limitant la conversion des forêts et savanes.
Produit 2 : Les opérateurs privés du secteur agricole ainsi que les organisations professionnelles agricoles (OPA) sont identifiés, regroupés en alliances productives	Les capacités techniques, organisationnelles et de gestion des acteurs privés et OPA sont renforcées, garantissant une meilleure intégration



Effet et Produits	Contribution des Produits à l'Effet CFI
ou structure existante (coopérative/faitière) et accompagnés afin de renforcer leur viabilité et leur pérennité.	des filières agricoles dans une logique durable et réduisant les pressions sur les écosystèmes.
Produit 3 : La structuration des Alliances Productives améliore la performance et la durabilité des services rendus à leurs membres, tout en garantissant aux bénéficiaires une sécurisation effective de commercialisation des produits et un appui aux producteurs pour sécuriser leur foncier.	En renforçant la gouvernance, la capacité organisationnelle et la sécurisation foncière des membres, les Alliances Productives deviennent des vecteurs durables de diffusion des pratiques agricoles responsables. Elles favorisent la réduction de la pression sur les forêts en orientant les producteurs vers des alternatives viables et sécurisées, tout en consolidant la résilience économique et sociale des ménages agricoles.
Produit 4 : Les finances et les subventions des alliances productives sont gérées plus efficacement	La gestion transparente et efficiente des subventions (adossée aux mécanismes PSE) garantit une meilleure allocation des ressources, stimule les investissements durables et instaure la confiance avec les bailleurs et partenaires financiers.
Produit 5 : Mise en place de systèmes agroforestiers sur les parcelles appuyée par un financement dédié.	L'accès à un financement combinant subventions et crédits facilite la mise en œuvre des projets agricoles, sécurise les premières productions et incite les bénéficiaires à s'inscrire dans une logique de durabilité économique et environnementale.
Produit 6 : Des projets d'innovation ont contribué de développer de nouvelles solutions durables pour restaurer et valoriser les savanes et forêts dégradées	Les innovations issues de la recherche (biopesticides, cultivars améliorés, itinéraires agroforestiers) sont capitalisées et vulgarisées, offrant aux producteurs des alternatives rentables et durables pour valoriser les savanes et forêts dégradées.
Produit 7 : Les actions et mécanismes mis en œuvre par le programme notamment dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo sont transposables aux autres provinces en raison des résultats obtenus	Les acquis et bonnes pratiques des provinces pilotes sont documentés et capitalisés, permettant leur réplcation dans d'autres provinces et renforçant l'effet de levier national du PSFD dans la lutte contre la déforestation.
Produit 8 : Dans les zones d'emprise du projet, on constate un ralentissement du front de déforestation, et la contribution du Programme aux jalons de la Lettre d'Intention est dûment renseignée, via un plan de suivi-évaluation conforme au cadre de travail du CFI	Le suivi-évaluation géoréférencé et le reporting régulier assurent la mesure transparente des résultats, démontrant la contribution effective du PSFD aux engagements de la RDC dans le cadre des Lettres d'Intention CFI et du REDD+.

f) Appropriation nationale et durabilité du projet



Le PSFD a été conçu dans une logique de **pérennité institutionnelle, financière, environnementale et sociale**, en vue de garantir la consolidation de ses acquis et leur contribution durable aux engagements nationaux et internationaux de la République Démocratique du Congo.

- **Durabilité institutionnelle.** Le programme est ancré au sein du **Ministère de l’Agriculture et Sécurité Alimentaire (MINAGRISA)**, maître d’ouvrage et garant de l’appropriation nationale. Sa gouvernance associe les structures nationales et provinciales ainsi que les partenaires techniques et financiers, via le Comité de Pilotage (COFIL). Le PSFD privilégie la mise en réseau d’acteurs existants - OPA, communautés locales, institutions techniques provinciales et concessionnaires forestiers - afin de renforcer les dynamiques déjà opérationnelles, tout en évitant la fragmentation des interventions. Cette architecture assure la cohérence avec la **Stratégie-Cadre REDD+**, les **Lettres d’Intention CAFI-RDC** et le **Plan d’Action Climat du Gouvernement**.
- **Durabilité financière.** Les subventions du PSFD sont conçues comme des **investissements catalytiques alignés sur le principe des PSE**. Elles encouragent les producteurs et Alliances Productives à adopter des pratiques agricoles durables, tout en conditionnant les paiements à des résultats vérifiables (plantations, entretien, respect des normes E&S). La **bancarisation et l’inclusion financière** assurent la transparence et la traçabilité des flux, renforçant la crédibilité des bénéficiaires auprès des banques et IMF. Ce mécanisme, en cohérence avec le programme PSE du CAFI, facilite progressivement la mobilisation de financements privés et réduit la dépendance aux subventions publiques.
- **Durabilité environnementale et sociale.** Le PSFD crée les conditions nécessaires pour une valorisation durable des savanes et forêts dégradées par l’agroforesterie et l’adoption de pratiques agricoles résilientes. En parallèle, il contribue à l’amélioration des revenus ruraux, à la création d’emplois décents et à l’autonomisation des femmes et des jeunes. Le programme veille à l’harmonisation des pratiques avec les normes environnementales et sociales de la REDD+, assurant ainsi un développement inclusif et conforme aux engagements internationaux de la RDC.
- **Capitalisation et transfert.** La durabilité du programme repose également sur une stratégie de consolidation des acquis et de transfert aux institutions nationales et provinciales. Le renforcement des capacités des producteurs, Alliances Productives, OPA et PME agricoles s’accompagne d’un appui structurant aux services techniques provinciaux et au MINAGRISA, afin de pérenniser les mécanismes de suivi et de régulation. L’intégration du **géoréférencement des parcelles, du suivi satellitaire et de la capitalisation systématique des résultats** fournit un socle technique solide pour l’extension du modèle à d’autres provinces, consolidant ainsi la contribution du PSFD aux engagements climatiques et de développement durable de la RDC.

4) Cadre de résultats et contribution aux jalons de la lettre d’intention

g) a) Cadre de résultats



Tableau 7: Cadre des résultats

Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI
IMPACTS										
Volume total d'émissions de CO ₂ évitées ou réduites grâce aux interventions du PSFD (en tonnes équivalent CO ₂)	1,8 GtCO ₂ ³⁰	1,7GT CO ₂	1,7GT MT CO ₂	Global forest Watch	Annuel	N	Les pratiques agroforestières et les actions de restauration promues par le PSFD sont effectivement mises en œuvre et maintenues dans le temps, faute de quoi des niveaux d'adoption insuffisants, des défaillances de suivi ou des pressions persistantes sur les terres pourraient réduire le volume réel d'émissions de CO ₂ évitées ou réduites.	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	1	

³⁰ Global Forest change



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
Superficie annuelle moyenne de déforestation et de dégradation (ou à défaut, de perte de couvert arboré) dans la zone de projet	109 990 ha/an ³¹	109 500 ha/an	109 000 ha/an	Données nationales MRV, Global Forest Watch, images satellites	Annuel	N	Les actions du PSFD parviennent à diminuer durablement les pressions locales sur les terres et à stabiliser les pratiques agricoles, faute de quoi la persistance de moteurs de déforestation, des dynamiques foncières non contrôlées ou des perturbations climatiques pourraient limiter la réduction annuelle des superficies déboisées ou dégradées par rapport au scénario de référence.	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	Couvert forestier 1	

³¹ Calculée sur base des données Global Forest Watch 2000-2024



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
Superficie totale de compensation des pertes du couvert forestier	Pérenne : 2 000 ha Agroforesterie : 4 000 ha	Pérenne : 4 000 ha Agroforesterie : 5 000 ha	Pérenne : 5000 ha Agroforesterie : 7000 ha	Rapports de projet, rapports de vérification indépendante	Annuel	O	La compensation du couvert forestier suppose la disponibilité foncière et l'engagement communautaire, avec comme risques le refus d'attribution des terres, les conflits fonciers et la pression agricole.	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	Couvert forestier 2	
Augmentation des revenus monétaires directs pour les bénéficiaires directs	N/A	40%	60%	Enquête simplifiée (méthodologie harmonisée, sur base d'échantillonnage, à définir). Combiné à l'indicateur 2 ci-dessous, et aux indicateurs d'effet, la sécurité alimentaire	Annuel	O	L'augmentation des revenus dépend de l'adoption des pratiques et de marchés stables, avec comme risques la non-adoption, l'instabilité des prix et les aléas climatiques.	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	Co-bénéfices du développement 1	



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
				est également renseignée.						
Augmentation de la production vivrière des ménages bénéficiaires, ventilé par type de culture clé	N/A	20%	30%	Enquête simplifiée	Annuel	O	Les ménages disposent des intrants, et de l'accompagnement technique nécessaires pour augmenter durablement leurs productions vivrières. Les aléas climatiques, faiblesse des intrants ou pratiques agricoles inadéquates pouvant limiter l'augmentation des rendements.	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	Co-bénéfices du développement 2	
INDICATEURS D'EFFETS										
EFFET CFI 1 : Les pratiques agricoles durables entraînent une moindre conversion des terres et une sécurité alimentaire accrue										
Paiements effectués sur la base de la performance Montant des PSE transférés, ventilé par	3 987 000 \$ 1 674 540 \$ en agroforesterie	7 000 000 \$ 2 870 000 \$ en agroforesterie	8 554 000 \$ 3 507 140 \$ en agroforesterie	Rapport financier et technique des AP et liste des	Semestriel	O	Les ressources financières prévues sont disponibles et décaissées	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir	Indicateur d'effet 1	



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
i) type de PSE (cultures pérennes, agroforesterie, régénération, conservation, gestion forestière durable, reboisement etc), ii) genre et iii) groupe vulnérable	2 312 460 \$ en cultures pérennes Dont 1 196 100 \$ aux femmes	4 130 000 \$ en cultures pérennes Dont 2 100 000 \$ aux femmes	5 046 860 \$ en cultures pérennes Dont 2 566 200 \$ aux femmes	paiements des producteurs			conformément aux procédures du PSFD, faute de quoi des contraintes budgétaires, des retards administratifs ou une allocation insuffisante pourraient réduire le montant des subventions effectivement accordées.	l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées		
Nombre de villages ayant bénéficié d'équipements (incluant les infrastructures, mais pas les intrants) financés au travers des PSE collectifs reçus	221	250	300	Rapports des ALE et du projet	Annuel	N	L'amélioration des conditions de vie via les équipements financés par les PSE collectifs suppose l'adhésion communautaire et la disponibilité des infrastructures, avec comme risques les retards d'exécution, les conflits locaux et la faible	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	Indicateur d'effet 3	



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
							appropriation des ouvrages			
Nombre total de bénéficiaires directs du projet, désagrégé par la géographie, le genre et les minorités (peuples autochtones)	<p>Kwilu : 2955 Homme : 2065 Femme : 890</p> <p>Tshopo : 2511 Homme : 1737 Femme : 800 PA : 20</p>	<p>Kwilu : 3300 Homme : 2310 Femme : 990</p> <p>Tshopo : 3000 Homme : 2000 Femme : 900 PA : 100</p>	<p>Kwilu : 3500 Homme : 1950 Femme : 1050</p> <p>Tshopo : 3500 Homme : 2400 Femme : 950 PA : 150</p>	Listes des bénéficiaires	Semestriel	O	Les membres des Alliances Productives remplissent les critères d'éligibilité et accèdent effectivement aux services d'inclusion financière, faute de quoi la faible bancarisation, les contraintes administratives ou le manque de capacité des institutions financières partenaires pourraient limiter le nombre de bénéficiaires	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	Indicateur d'effet 4	
Superficies sous contrat PSE, ventilé par ALE et par type de PSE (agriculture durable, cultures pérennes, agroforesterie, régénération etc)	<p>Pérenne : 2 000 ha Agroforesterie : 4 000 ha</p>	<p>Pérenne : 4 000 ha Agroforesterie : 5 000 ha</p>	<p>Pérenne : 5000 ha Agroforesterie : 7 000 ha</p>	Rapports de suivi polygones	Semestriel	N	Les bénéficiaires utilisent les subventions conformément aux itinéraires techniques prévus et disposent des moyens	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible	Indicateur d'effet 10	



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
							nécessaires pour aménager leurs parcelles, faute de quoi des retards dans le décaissement, une mauvaise utilisation des fonds ou des contraintes climatiques et foncières pourraient limiter les superficies effectivement mises en valeur.	avec la conservation des forêts et savanes dégradées		
Les Agences Locales d'Exécution (ALE) acquièrent des capacités leur permettant de prolonger l'atteinte des résultats du projet (capacité fiduciaire et comptable, capacités techniques, capacités à gérer les financements, à contractualiser les PSE, atteindre les résultats et les vérifier) :	% de fonds transférés aux ONG locales : 8,95% Les ALE sont en charge sur toutes les activités du début à la fin du projet : 2 Les ALE rendent compte efficacement	% de fonds transférés aux ONG locales : 8,95% Les ALE sont en charge sur toutes les activités du début à la fin du projet : 2 Les ALE rendent compte	% de fonds transférés aux ONG locales : 17,9% Les ALE sont en charge sur toutes les activités du début à la fin du projet : 2 Les ALE rendent compte efficacement de leurs activités :	Contrat de prestation	Annuel	O	Les formateurs ALE sont disponibles et participent pleinement aux sessions de renforcement des capacités, faute de quoi des contraintes institutionnelles, une rotation du personnel ou un manque de ressources logistiques pourraient	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	Indicateur d'effet 9	



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
<p>a. % de fonds transférés aux ONG locales</p> <p>b. Les ALE sont en charge sur toutes les activités du début à la fin du projet</p> <p>c. Les ALE rendent compte efficacement de leurs activités</p>	<p>de leurs activités :</p> <p>Les ALE prennent en charge la communication grand public sur leurs activités : 2</p>	<p>efficacement de leurs activités :</p> <p>Les ALE prennent en charge la communication grand public sur leurs activités : 2</p>	<p>Les ALE prennent en charge la communication grand public sur leurs activités : 2</p>				<p>limiter le nombre de formateurs effectivement formés à l'accompagnement agroécologique et agroforestier.</p>			
<p>Les rendements des cultures vivrières sont améliorés :</p> <p>Pourcentage d'augmentation des rendements des cultures vivrières</p>	N/A	20%	20%	Constat in-situ et télédétection	Semestriel	O	<p>L'augmentation des rendements vivriers repose sur l'adoption effective des bonnes pratiques agricoles et des conditions climatiques favorables, avec comme risques la non-adoption, les aléas climatiques et les attaques de ravageurs pouvant limiter les gains de productivité</p>	<p>Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées</p>	Indicateur d'effet 15	



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
INDICATEURS DE PRODUIT										
Sous Effet 1 : Appuyer la mise en œuvre de dispositifs de conseil à l'exploitation agricole qui contribuent au changement des pratiques et à leur développement économique ;										
Produit 1 : Les exploitations agricoles et les PME ont désormais accès à des itinéraires techniques innovants en agroforesterie et en agroécologie, leur permettant de restaurer les paysages de savanes et de forêts dégradées, tout en contribuant à réduire la pression										
Nombre de formateurs (ALE) formés à l'accompagnement des exploitations et PME agricoles pour développer des pratiques agroécologiques et agroforestières	10 dont 1 femme	10 dont 3 femmes	10 dont 3 femmes	Contrats ALE	Annuel	N	Les formateurs ALE sont disponibles et participent pleinement aux sessions de renforcement des capacités, faute de quoi des contraintes institutionnelles, une rotation du personnel ou un manque de ressources logistiques pourraient limiter le nombre de formateurs effectivement formés à l'accompagnement agroécologique et agroforestier.	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	G.5	
Nombre de conseillers techniques partenaires formés du projet	39 dont 8 femmes	60 dont 18 au moins femmes	60 dont au moins 18 femmes	Contrat de prestation	Annuel	N	Les conseillers agricoles ciblés sont disponibles	Jalon agriculture 2031 : c :	G.5	



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
formés à l'accompagnement des exploitations et PME agricoles pour développer des pratiques agroécologiques et agroforestières							et prennent part activement aux formations prévues, faute de quoi des contraintes de mobilisation, une rotation du personnel ou un manque de moyens techniques pourraient réduire le nombre de conseillers effectivement formés à l'accompagnement des pratiques agroécologiques et agroforestières.	promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées		
Nombre d'agents des services techniques provinciaux de l'Agriculture intégrés dans le dispositif d'appui-conseil agricole	15 dont au 3 femmes	20 dont au moins 6 femmes	20 dont au moins 6 femmes	Registres du PSFD, listes de déploiement, rapports provinciaux	Annuel	N	Les services techniques provinciaux mobilisent et mettent à disposition des agents pour intégrer durablement le dispositif	Jalon agriculture 2031 : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la	G.3	



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
							d'appui-conseil agricole, faute de quoi des contraintes institutionnelles, des affectations imprévisibles ou un manque de ressources pourraient limiter le nombre d'agents effectivement intégrés.	conservation des forêts et savanes dégradées		
Nombres de fiches technico-économiques établies	0	5	5	Fiche technico-économique	Annuel	N	La disponibilité et la qualité des données agronomiques et économiques nécessaires à l'élaboration des fiches technico-économiques sont assurées, faute de quoi la collecte insuffisante ou non fiable des informations pourrait retarder ou compromettre leur production.	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	AG.2	



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI
Produit 2 : Les opérateurs privés du secteur agricole ainsi que les organisations professionnelles agricoles (OPA) sont identifiés, regroupés en alliances productives ou structure existante (coopérative/faitière) et accompagnés afin de renforcer leur viabilité et leur pérennité.										
Nombre d'exploitations et PME agricoles ayant accès à des services de conseil de proximité	25	32	32	Contrat de subventions	Semestriel	N	Les dispositifs d'appui-conseil de proximité sont opérationnels et accessibles dans les zones d'intervention, faute de quoi des contraintes logistiques, une faible disponibilité des conseillers ou un manque de mobilisation des exploitations et PME agricoles pourraient limiter le nombre d'acteurs bénéficiant effectivement de ces services.	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	G.1	
Nombre d'acteurs économiques des filières ayant amélioré leurs pratiques de gestion (disponibilité d'un plan d'affaires et de données comptables)	25	32	32	Données de suivi du conseil aux OPA et aux autres opérateurs.	Annuel	N	Les acteurs économiques des filières participent activement aux formations et appliquent les outils de gestion	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable	G.1	



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
				Formation inclusion financière			proposés, faute de quoi un manque de capacités techniques, une faible formalisation ou l'absence de suivi régulier pourrait limiter l'amélioration effective de leurs pratiques de gestion et la disponibilité de plans d'affaires et de données comptables.	compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées		
Produit 3 : La structuration des Alliances Productives améliore la performance et la durabilité des services rendus à leurs membres, tout en garantissant aux bénéficiaires une sécurisation effective de commercialisation des produits et un appui aux producteurs pour sécuriser leur foncier.										
Nombre d'alliances productives bénéficiant de subventions	26	32	32	Contrat de partenariat de subvention	Semestriel	N	Les Alliances Productives remplissent les critères techniques et administratifs pour accéder aux subventions, faute de quoi des dossiers incomplets, une faible capacité de gestion ou des retards	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et	G.1	



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
							institutionnels pourraient limiter le nombre d'alliances effectivement financées.	savanes dégradées		
Nombre de structures locales de gouvernance (Alliances Productives) fonctionnelles et appuyées par le PSFD.	0	26 Dont 25 comprenant au moins 30% de femmes dans le comité directeur, et présence des représentants des peuples autochtones (dans les zones où leur présence est avérée)	32 Dont 32 comprenant au moins 30% de femmes dans le comité directeur, et présence des représentants des peuples autochtones (dans les zones où leur présence est avérée)	PV de réunions, rapports PSFD, listes de présence	Semestriel	O	Les structures locales de gouvernance disposent de la légitimité, des compétences et de l'engagement nécessaires pour fonctionner efficacement, faute de quoi le manque de coordination, la faible participation communautaire ou l'insuffisance d'appui institutionnel pourrait limiter leur opérationnalité malgré l'appui du PSFD.	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	G.1	
Nombres de bénéficiaires directs et indirects de la sécurisation foncière,	0	4 200 dont Au moins 1 260 des	7 000 dont Au moins 2 100 des femmes et 70 des PA	Registres fonciers, attestations locales	Annuel	O	Les autorités coutumières et administratives collaborent	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir	FON. 5	



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
ventilée par type de sécurisation (individuelle ou collective), par genre et par groupe vulnérable		femmes et 42 des PA Type de Sécurisation : 60% individuelle	Type de Sécurisation : 80% individuelle				efficacement pour délivrer les documents de sécurisation foncière, faute de quoi les lenteurs administratives, les conflits d'usage ou l'absence de consensus local pourraient retarder ou empêcher la sécurisation des parcelles des producteurs.	r l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées		
Nombre de Plans Simples de Gestion des concessions des porteurs d'alliances élaborés et validés	0	2 Par type d'occupation des sols 2 Par type d'affectation des terres	4 Par type d'occupation des sols 4 Par type d'affectation des terres	Document du PSG	Annuel	N	Les porteurs d'alliances disposent des informations foncières nécessaires et participent activement au processus d'élaboration, faute de quoi les conflits d'usage, le manque de données fiables ou les retards institutionnels	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	AT.3	



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
							pourraient compromettre la production des plans simples de gestion du foncier.			
Produit 6 : Des projets d'innovation ont contribué de développer de nouvelles solutions durables pour restaurer et valoriser les savanes et forêts dégradées										
Nombre de projets d'innovation ayant bénéficié de subvention	12	12	12	Rapport comité national de sélection	Annuel	O	Les porteurs d'innovations soumettent des projets techniquement viables et conformes aux critères du PSFD, faute de quoi le manque de capacité technique, l'insuffisance de dossiers ou les retards dans les validations pourraient réduire le nombre de projets d'innovation effectivement subventionnés.	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	1	
Montant des subventions transférés au titre de l'appui aux projets d'innovation	507 000 \$	800 000\$	9 20 000 \$	Rapports d'exécution	Semestriel	O	Les ressources financières prévues pour soutenir les	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir	1	



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
							projets d'innovation sont disponibles et engagées selon les procédures, faute de quoi des contraintes budgétaires, des retards administratifs ou une allocation insuffisante pourraient limiter le montant de subventions effectivement décaissé pour l'appui aux innovations.	r l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées		
Sous Effet 2 : Soutenir le développement d'outils de financement des exploitations et PME agricoles ;										
Produit 4 : Les finances et les subventions des alliances productives sont gérées plus efficacement										
Nombre d'ateliers de formation	0	2	4	Comptes-rendus d'ateliers	Annuel	O	Les acteurs ciblés sont disponibles et les conditions logistiques permettent la tenue des sessions, faute de quoi des contraintes de mobilisation, des indisponibilités	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des	G.5	



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
							institutionnelles ou des difficultés d'accès pourraient réduire le nombre d'ateliers de formation effectivement réalisés.	forêts et savanes dégradées		
Nombre de bénéficiaires directs, ventilé par type d'appui agricole (pérennes, agroforesterie) du projet au sein des AP	0	6 000 dont 3500 en agroforesterie et 2 500 en culture pérenne	7000 dont 4 000 en agroforesterie et 3 000 en culture pérenne	Rapports d'ateliers, Etats déclaratifs des AP	Semestriel	O	Les membres des Alliances Productives remplissent les critères d'éligibilité et accèdent effectivement aux services d'inclusion financière, faute de quoi la faible bancarisation, les contraintes administratives ou le manque de capacité des institutions financières partenaires pourraient limiter le nombre de bénéficiaires	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	AG.4	
Produit 5 : Mise en place de systèmes agroforestiers sur les parcelles appuyée par un financement dédié.										



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
Nombre d'alliances productives ayant soumis et/ou proposé un projet	86	100	100	Rapport de commission de sélection des projets	Semestriel	N	Les alliances productives disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour préparer des projets conformes aux exigences du PSFD, faute de quoi un accompagnement insuffisant, des lacunes dans la structuration ou des retards dans la mobilisation des acteurs pourraient limiter le nombre d'alliances productives soumettant effectivement un projet.	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	G.1	
Nombre d'alliances productives ayant bénéficié de subvention	26	32	32	Contrat de subvention	Semestriel	N	Les alliances productives soumettent des dossiers complets et répondant aux critères	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale	G.1	



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
							d'éligibilité du PSFD, faute de quoi des insuffisances techniques, des retards administratifs ou une faible capacité de gestion pourraient limiter le nombre d'alliances effectivement bénéficiaires des subventions.	durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées		
Superficies d'agriculture durable réalisées totales et ventilées par : <ul style="list-style-type: none"> a) Cultures pérennes sans déforestation (savane ou complexe rural et forêts dégradées b) Plantations agroforestières 	Pérenne : 2 000 ha Agroforesterie : 4 000 ha	Pérenne : 4 000 ha Agroforesterie : 5 000 ha	Pérenne : 5000 ha Agroforesterie : 7 000 ha	Rapports de suivi polygones	Semestriel	N	Les bénéficiaires utilisent les subventions conformément aux itinéraires techniques prévus et disposent des moyens nécessaires pour aménager leurs parcelles, faute de quoi des retards dans le décaissement, une mauvaise utilisation des fonds ou des	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	AG.3	



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
							contraintes climatiques et foncières pourraient limiter les superficies effectivement mises en valeur.			
Montant des subventions transférés, ventilé par i) type de PSE (cultures pérennes et agroforesterie ii) genre et iii) groupe vulnérable	3 987 000 \$ 1 674 540 \$ en agroforesterie 2 312 460 \$ en cultures pérennes Dont 1 196 100 \$ aux femmes	7 000 000 \$ 2 870 000 \$ en agroforesterie 4 130 000 \$ en cultures pérennes Dont 2 100 000 \$ aux femmes	8 554 000 \$ 3 507 140 \$ en agroforesterie 5 046 860 \$ en cultures pérennes Dont 2 566 200 \$ aux femmes	Rapport financier et technique des AP et liste des paiements des producteurs	Semestriel	O	Les ressources financières prévues sont disponibles et décaissées conformément aux procédures du PSFD, faute de quoi des contraintes budgétaires, des retards administratifs ou une allocation insuffisante pourraient réduire le montant des subventions effectivement accordées.	Jalon agriculture 2031 : créer l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	1	
Sous Effet 3 : Définir des actions et mécanismes d'intervention transposables dans l'ensemble des provinces										
Produit 7 : Les actions et mécanismes mis en œuvre par le programme notamment dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo sont transposables aux autres provinces en raison des résultats obtenus										



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
Avancée du cadrage de l'extension à d'autres provinces	0	1 rapport	3 rapports	Rapport d'étude de benchmark et rapports de faisabilité	Annuel	O	Les autorités nationales et provinciales collaborent efficacement pour définir les modalités d'extension du programme, faute de quoi des divergences institutionnelles, un manque de données préalables ou des retards de validation pourraient ralentir ou compromettre l'avancée du cadrage vers d'autres provinces.	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	1	
Nombre de documents de capitalisation produits	0	3	5	(Rapports, fiches, guides).	Semestriel	O	La production des documents dépend de la disponibilité des données terrain et du respect des délais de reporting par les ALE, ce qui pourrait être	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la		



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
							compromis en cas de faible remontée d'information.	conservation des forêts et savanes dégradées		
Nombre d'ateliers de restitution organisés au niveau provincial et national.	0	1	2	Procès-verbal (PV) officiel de chaque atelier	Annuel	O	La tenue des ateliers suppose la mobilisation effective des parties prenantes provinciales et nationales, susceptible d'être perturbée par des contraintes logistiques ou institutionnelles.	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées		
Nombre de fiches sur les bonnes pratiques diffusées et adoptées par les AP.	0	3	5	Fiches de bonnes pratiques validées par le CCTP	Semestriel	O	L'identification des bonnes pratiques repose sur la régularité du monitoring participatif, lequel peut être affecté par une faible disponibilité des bénéficiaires ou des équipes techniques.	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et		



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
								savanes dégradées		
Nombre de documents transmis aux institutions nationales pour harmonisation/extension.	0	1	1	Accusé de réception écrit des ministères concernés	Annuel	O	La transmission des documents suppose la collaboration active au MINAGRSA, ce qui peut être retardé par des changements administratifs ou des priorités institutionnelles concurrentes.	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	G.5	
Sous Effet 4 : Suivre l'évolution du couvert forestier sur les zones pilotes et s'assurer du maintien des paysages forestiers										
Produit 8 : Dans les zones d'emprise du projet, on constate un ralentissement du front de déforestation, et la contribution du Programme aux jalons de la Lettre d'Intention est dûment renseignée, via un plan de suivi-évaluation conforme au cadre de travail du CFI										
Etablissement de rapport semestriel de suivi de l'évolution du couvert forestier	8	11	13	Rapports semestriels de suivi du couvert forestier (SIG, télédétection, Global Forest Watch, FAO-SEPAL, etc.)	Semestriel	O	Les données satellitaires et les informations de terrain nécessaires au suivi sont disponibles et traitées à temps, faute de quoi des limitations techniques, des retards de collecte ou des	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et		



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CFI	Cadre de résultats du CNI
							insuffisances dans l'analyse pourraient empêcher l'établissement régulier des rapports semestriels sur l'évolution du couvert forestier.	savanes dégradées		
La matrice de suivi des jalons du CFI est dûment renseignée	8	11	13	Rapport annuel de suivi-évaluation du programme	Semestriel	N	Les informations techniques et financières nécessaires au remplissage des jalons sont collectées et validées à temps par toutes les institutions concernées, faute de quoi des retards de transmission, des données incomplètes ou une faible coordination interinstitutionnelle pourraient empêcher la mise à jour correcte et régulière de la	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	G.5	



Indicateurs	Situation de référence, en 2025	Cible à mi-parcours Mi 2027	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI
							matrice de suivi du CAFI.			
Nombre de réunions du COPIL de projet organisés et préparés de manière adéquate	7	10	14	Procès-verbaux et rapports des réunions du Comité de pilotage	Semestriel	O	Les membres du Comité de pilotage sont disponibles et les conditions institutionnelles permettent la tenue régulière des sessions, faute de quoi des indisponibilités, des retards administratifs ou un manque de coordination pourraient réduire le nombre de réunions effectivement organisées et tenues.	Jalon agriculture 2031 : c : promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la conservation des forêts et savanes dégradées	G.6	

NB : les cibles des indicateurs de plan d'action genre seront affinés durant les six premiers mois



b) Matrice de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'Intention

No. Jalon	Intitulé du jalon	Décrire comment le projet entend contribuer à l'atteinte du jalon	Délais estimés pour l'atteinte (et/ou contributions) du jalon
3	Objectifs 2031 Accompagner l'agriculture familiale et intermédiaire pour en réduire l'impact sur la biodiversité et les stocks de carbone, y compris en régulant strictement le drainage des tourbières ;	Le PSFD accompagne les exploitations agricoles familiales et PME pour promouvoir des systèmes agroforestiers et des pratiques agricoles durables qui réduisent la pression sur les forêts et améliorent la séquestration du carbone.	<p>Année 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection des Alliances Productives (AP) et signature des conventions. • Formation initiale des producteurs aux pratiques agroécologiques et lancement des premières plantations agroforestières. • Mise en place du système de suivi-évaluation (géoréférencement des parcelles, suivi satellitaire). <p>Année 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extension des superficies agroforestières et adoption progressive des pratiques durables. • Renforcement de l'accompagnement technique par les conseillers agricoles et techniciens ALE. • Production des premiers résultats sur la séquestration carbone et la réduction des pressions sur la biodiversité. <p>Année 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consolidation des systèmes agroforestiers et diffusion élargie des pratiques agroécologiques. • Capitalisation et partage des résultats à l'échelle nationale et provinciale. • Démonstration d'un impact mesurable : hectares convertis, taux d'adoption des pratiques durables, réduction des émissions et gains de biodiversité.
3	Objectifs 2031 Orienter le développement agricole en	Le PSFD met l'accent sur la valorisation des zones de savane du Kwilu et de la Tshopo, en intégrant la	<p>Année 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic organisationnel et foncier des AP et exploitations bénéficiaires.



	priorité dans les zones de savane, y compris en y facilitant la sécurisation foncière et l'accès à l'énergie pour appuyer les investissements agricoles durables et l'amélioration de la chaîne de valeur agricole.	sécurisation foncière et l'appui aux investissements pour renforcer les chaînes de valeur agricoles.	<ul style="list-style-type: none">• Lancement des processus de sécurisation foncière (Plans Simples de Gestion - PSG).• Mise en place de partenariats avec les institutions financières pour la bancarisation (comptes ouverts, paiements mobiles). <p>Année 2 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Attribution progressive des documents de sécurisation foncière et consolidation des droits d'usage.• Premiers investissements agricoles soutenus par l'accès à la subvention, complétés par des financements privés.• Déploiement de solutions énergétiques locales (transformation, irrigation, stockage). <p>Année 3 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Extension des superficies sécurisées dans les zones de savane et valorisation agricole accrue.• Développement effectif des chaînes de valeur agricoles : transformation locale, stockage, transport, commercialisation.• Capitalisation des résultats : productivité, revenus des ménages, volumes commercialisés, emplois créés.
--	---	--	--

5) Cohérence et synergies avec les projets existants

Les PIREDD

Les programmes intégrés visent à intégrer les sept piliers de la stratégie sur chacun des espaces provinciaux, en faisant jouer au mieux les synergies entre les approches sectorielles et de gouvernance, en vue de faire émerger une vision partagée de la gestion durable de l'utilisation des ressources sur les territoires.

Les modalités de mises en œuvre des synergies avec les différents PIREDD dans les zones pilotes du programme seront décisives. Ce qui semble évident concerne d'abord avant tout



le partage d'informations stratégiques et la collaboration continue sur les axes de travail suivants :

- Maîtriser les méthodes et outils pour étudier les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts dans les zones ciblées par les programmes intégrés (les PGRN, plans simples de gestion, etc..).
- Renforcer la dimension de renforcement de la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi acteurs et multi sectorielles pertinentes (telles que les conseils agricoles ruraux de Gestion) au mandat élargi, dans le cadre des programmes intégrés.
- Veiller à la réplication, démultiplication et essaimages des procédés et pratiques agroéconomiques vertueux dans le cadre des dispositifs de conseil de proximité auprès des exploitations et PME agricoles prenant compte de la typologie des Comités Locaux de Développement (CLD) et/ou de leur niveau de structuration et de dynamisme.
- Tirer les enseignements de l'approche développée par le PIF dans le cadre du PGPAF, toutes composantes confondues, que ce soit dans l'appui au secteur privé, aux exploitations et PME agricoles, et plus globalement sur les interventions de diffusion de technologies agroforestières,
- Optimiser le système de monitoring en particulier sur les aspects économiques et techniques.

Les Programmes sectoriels

Les Programmes sectoriels ciblent les causes directes et indirectes de la déforestation sur l'ensemble du territoire, au travers de réformes, de politiques mais aussi d'investissements. Ils concernent :

- L'agriculture : politique nationale, évolution durable de la jachère brulis et développement des cultures pérennes comme moyen de fixer l'agriculture, « reconquête des savanes » notamment par l'agroforesterie ;
- L'énergie : large diffusion des foyers améliorés pour limiter la consommation de charbon de bois, cela concerne également dans certaines zones la production de briques et l'utilisation du bois d'œuvre ; faisabilité et pilote pour la production et la diffusion de l'usage domestique du gaz liquéfié ;
- La forêt : politique nationale, surveillance satellitaire du couvert végétal et MRV, gestion durable des forêts - contrôle, organisation et encadrement de la foresterie artisanale et communautaire, application du code forestier pour la foresterie industrielle
- L'aménagement du territoire : soutien institutionnel, planification, législation ;
- Le foncier : achèvement du processus de réforme, renforcement de capacité des services de l'état ;
- La démographie : mise en œuvre de la politique nationale de planification familiale.

Les modes de collaboration entre le programme sectoriel Savanes et forêts dégradées (PSFD) et les autres programmes sectoriels REDD+ sont principalement fonction du plan d'action et des jalons de la LOI.

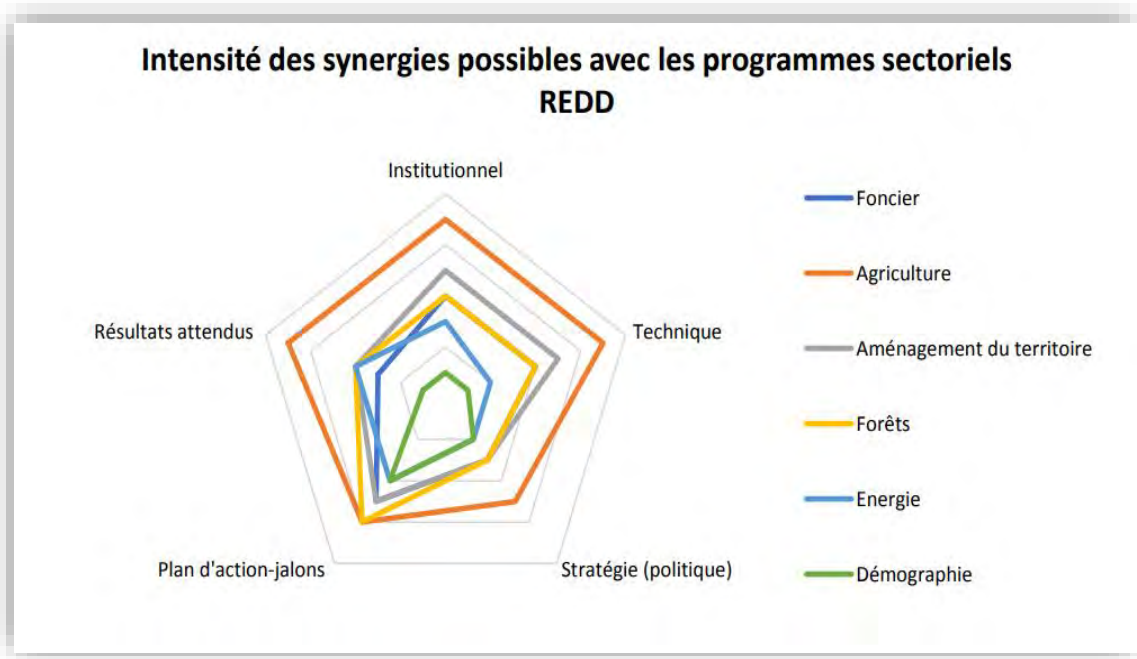


Figure 10 : Intensité des synergies possibles entre programmes sectoriels REDD et PSFD



Tableau 8 : Liste des Projets existants et synergies possibles avec le PSFD

Nom du projet	Agence(s) de mise en œuvre	Statut et période de mise en œuvre	Zone d'intervention	Montant des financements	Objectif(s) et résultats attendus	Pertinence pour des synergies	Description des modalités opérationnelles proposées pour des synergies pertinentes et efficaces
Le PNDA : Programme national pour le développement Agricole	Banque Mondiale	En cours 2022-2027	Nord Kivu, Kwilu, Kasai, Kasai Central et Kongo central	500 millions de dollars américain	Soutenir par des investissements importants dans la fourniture de biens et services publics agricoles aux niveaux national et local, notamment la recherche et le développement agricoles, la santé animale et végétale et les infrastructures ; - Renforcer les capacités du secteur public en particulier du ministère de l'Agriculture et sécurité alimentaire et du Ministère du Développement Rural en vue de la fourniture des biens et services publics agricoles de base dans la zone du projet et renforcer la gestion du programme et le suivi et évaluation aux niveaux national et provincial dans les provinces participantes ; - Renforcer les interventions d'urgence dans le secteur de l'Agriculture.	Haute pertinence	MOU, mutualiser les approches sur le financement des exploitants agricoles avec le PNDA de même sur les produits financiers adaptés.
AVENIR : Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneuriat agricole et rural sensible à la Nutrition,	FIDA	En cours 2023-2030	Kinshasa (Kongo central, Kwango, Kwilu et Mai-Ndombe	213,5 M\$	Soutenir la transformation durable de l'agriculture familiale, y compris une meilleure gestion des ressources naturelles contribuant à l'atténuation du changement climatique, l'amélioration des revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux. Interventions prévues : : (i) Développement des agrosystèmes ; (ii)	Moyen	Signer un MOU sur une synergie des bénéficiaires agricoles, sur les approches d'intervention concernant la chaîne de valeur agricole



Inclusif et Résilient.					Agriculture résiliente au changement climatique ; (iii) Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et égalité des genres ; (iv) Entrepreneuriat agricole rural inclusif. Son objectif est de dynamiser les bassins de productions agricoles alimentant les marchés de demi-gros, par une augmentation de la production intégrée dans une approche de planification territoriale visant à la conservation et l'utilisation raisonnée des ressources naturelles, en parallèle à l'inclusion des groupes vulnérables et à l'amélioration de la sécurité nutritionnelle, et par un appui aux initiatives entrepreneuriales principalement des jeunes et des femmes.		Complémentarité des zones d'action, opportunité en termes de désenclavement et infrastructures rurales. (Identification commune des bassins de production et consommation à désenclaver en priorité.
PADCA-6P : Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs agricoles dans six provinces de la RDC	BAD	En cours 2019-2024	Kwilu, Kasai, Haut Lomami, Lomami, Maniema, et de la Tshopo.	22,153 M\$	Vise l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de façon durable et l'augmentation des revenus des populations cibles. Intervention prévue : production agricole à travers : (i) L'augmentation de la productivité des filières porteuses : manioc, maïs, haricot/niébé, et riz ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs pour assurer la durabilité des investissements dans les chaînes de valeur ; et (iii) la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.	Moyenne	Complémentarité des zones d'action, opportunité en termes de désenclavement et infrastructures rurales. (Identification commune des bassins de production et consommation à désenclaver en priorité.
PIFORES : Projet d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes	BM	2023-2030	Kwilu, Kasai, Haut Lomami, Lomami,	290 M\$	Améliorer l'aménagement du territoire, la gestion des paysages forestiers et les moyens de subsistance des communautés locales dans des zones	Haute	Coordination des zones et modalités d'intervention. Partage d'expériences sur



			Maniema, et Tshopo		sélectionnées du territoire du bénéficiaire. Intervention prévue Composante 1 : Amélioration de l'aménagement du territoire pour la gestion des ressources naturelles dans les zones ciblées (24 millions de dollars américains). Composante 2 : Développement de l'agroforesterie, des plantations forestières et de la foresterie communautaire pour la gestion durable des paysages (210 millions de dollars américains). Composante 3 : Développement d'une chaîne de valeur durable pour l'énergie et la cuisson efficace (30 millions de dollars américains, y compris la subvention proposée de 10 millions de dollars américains du Fonds pour la cuisson propre). Composante 4 : Approches améliorées et innovantes pour la mesure, le rapportage et la vérification (MRV) et le financement climatique basé sur les résultats (10 millions de dollars américains ; potentiel de cofinancement du Fonds pour la Cuisson Propre-Clean Cook Fund). Composante 5 : Mise en œuvre, suivi et évaluation du projet (30 millions de dollars US américains)		les thématiques liées à la REDD+
GIFT (Projet d'appui à la Gouvernance, l'Insertion et la Formation	ENABEL	En cours 2022 à mars 2028	Tshopo	10 M€	La finalité du projet est de renforcer des réseaux d'établissements de Formation agricole et rurale (FAR) en intégrant une approche transversale genre, pour contribuer au développement socio-	Moyen	Partage d'expériences, sur l'entrepreneuriat agricole et la



agricole et rurale dans la Tshopo				<p>économique des territoires ruraux de provinces prioritaires en RD du Congo. Le projet comprend trois axes stratégiques d'intervention : (1) renforcer au niveau provincial des dispositifs de FAR, dans le cadre d'une approche intégrée et territoriale, (2) appuyer de manière transversale le renforcement de la dimension genre, pour favoriser l'accès des jeunes filles aux dispositifs de FAR et soutenir l'insertion et le développement professionnels des femmes, (3) assurer au niveau national, la pérennisation des investissements, en particulier sur les volets gouvernance et financement de la FAR par les tutelles</p>		valorisation de la production agricole
-----------------------------------	--	--	--	--	--	--



6) Gouvernance du projet

a) Organes de gouvernance

La maîtrise d'ouvrage du Programme est le **Ministère de l'Agriculture et sécurité alimentaire (MA)**. En conformité avec les recommandations établies par le Conseil d'administration de CAFI, **l'Agence française de développement**, en tant qu'agence accréditée pour mettre en œuvre des fonds délégués du CAFI, assurera le suivi et la supervision du Programme afin de permettre une meilleure maîtrise des risques fiduciaires, des glissements de calendrier et des risques de non-conformité aux normes sociales et environnementales nécessaires.

L'**agence de l'AFD** en RDC assurera un backstopping technique et la supervision globale du programme en fixant les principaux repères lors de la planification et de la mise en œuvre et veillera à ce que ces repères soient respectés. L'AFD travaillera à mobiliser l'ensemble des ressources nécessaires (techniques, financiers, partenariats, etc.) pour que la mise en œuvre du programme réponde aux standards de qualité requis. Conformément à ces procédures, l'AFD donnera un Avis de Non Objection sur les documents importants et décisions engageant le Programme, comme détaillé dans le Manuel de Procédures Opérationnelles. Ce processus sera conduit de manière à ne pas entraver l'avancement du Programme. Pour cela, l'UGP anticipera autant que possible les demandes et s'assurera de transmettre l'ensemble des éléments nécessaires à Non-Objection et échangera régulièrement avec l'AFD, qui de son côté veillera à traiter les demandes dans les meilleurs délais.

De même il sera étudié conjointement avec les autres programmes intervenant dans les deux Provinces les possibilités de coordination, par exemple au sein d'une plateforme de concertation, afin de partager les niveaux d'avancement, les programmes de travail, d'identifier les éventuelles redondances et synergies possibles.

Le Comité de pilotage (COPIL)

Rôles du COPIL

Les rôles du COPIL sont les suivants :

- Approbation des plans de travail et budgets annuels (PTBA)³² ;
- Examen et adoption des rapports³³ semestriels et annuels techniques et financiers ;
- Examen de la prise en compte des recommandations du COPIL du projet et des résolutions/décisions des organes de gouvernance du FONAREDD (i.e. Comité de Revue des Projets (CRP) et COPIL du FONAREDD), y compris les conditions suspensives à l'octroi de financement ;
- Examen des problèmes (éventuels) dans la mise en œuvre du projet et adoption d'accords/décisions pour améliorer la mise en œuvre et l'impact du projet ;
- Analyse des arrangements institutionnels et opérationnels de mise en œuvre et révision si nécessaire (e.g. demande d'extension du projet, révision des cibles et des budgets

³² Voir le canevas de [plans de travail et budgets annuels \(PTBA\)](#)

³³ Voir le canevas de rapport des projets financés par FONAREDD et CAFI : [Templates M&E - Google Drive](#)



(selon les cas de figure décrits en section 5.4 du Manuel d'Opérations de CAFI, etc.) en conformité avec les manuels d'opérations du FONAREDD et de CAFI ;

- Assurance de l'harmonisation du projet avec les priorités nationales de la RDC et les jalons de la deuxième Lettre d'intention renouvelant le partenariat entre la RDC et CAFI pour la période 2021-2031.

[Les Lignes directrices de Suivi Evaluation de CAFI](#) encadrent également les responsabilités des comités de pilotage des projets, que ceux-ci soient financés directement par CAFI ou via le FONAREDD (dans le cas de la RDC).

Fréquence des réunions du COPIL et délais

Le COPIL du projet doit se réunir en session ordinaire au moins deux fois par an pour approuver (i) les rapports semestriels et/ou annuels et (ii) les plans de travail et les budgets annuels, ainsi qu'autant de fois que nécessaire. Les réunions du COPIL sont convoquées par le Président.

La convocation est adressée à chaque membre au moins 10 jours ouvrables (2 semaines calendaires) avant la tenue de la réunion et doit comprendre les termes de référence et l'ensemble de la documentation soumise à l'examen du COPIL³⁴. Si le délai de 10 jour ouvrable n'est pas respecté, les membres du COPIL sont en droit de demander un report de la réunion du COPIL.

Selon [les Lignes directrices de Suivi Evaluation de CAFI](#) (adoptées en novembre 2023), les organisations de mise en œuvre sont tenues d'organiser une réunion du COPIL du projet entre les mois de janvier et mars de chaque année au plus tard.

A toutes fins utiles, le Secrétariat Exécutif de CAFI (du FONAREDD en RDC) encourage les agences à communiquer la date de réunion du COPIL plusieurs semaines/mois à l'avance. A cette fin, le Secrétariat Exécutif CAFI (FONAREDD en RDC) enverra un courrier à toutes les agences, en janvier de chaque année, afin qu'elles puissent notifier la date envisagée pour la réunion du COPIL de leur projet.

Documents

Les documents, à partager aux membres du COPIL (en ce compris les Secrétariats FONAREDD et CAFI) au moins 10 jours ouvrables (2 semaines calendaires) avant la tenue de la réunion du COPIL, sont les suivants :

- Termes de référence de la réunion du COPIL (contexte, objectifs, participants, ordre du jour) ;
- Mandat et mode de fonctionnement (règlement d'ordre intérieur) du COPIL ;
- Documentation technique comprenant :
 - Prise en considération des recommandations des précédentes réunions du COPIL et, le cas échéant, du CRP du FONAREDD (en ce compris les conditions suspensives au décaissement des tranches de financement) ;
 - Etat de mise en œuvre des activités du projet :

³⁴ *Eléments souvent examinés : prise en considération des recommandations du COPIL projet et, le cas échéant, du CRP du FONAREDD ; état de mise en œuvre des activités du projet ; état d'utilisation du budget, rapport narratif semestriel ou annuel, etc.*



- Atteinte des principaux résultats/livrables par rapport aux objectifs fixés dans le Prodoc et dans le PTBA ;
- Liens avec les jalons visés dans la lettre d'intention entre la RDC et le CAFI
- Bilan sur la mise en œuvre des activités (appréciation globale, difficultés rencontrées, points à améliorer, etc.) ;
- Etat de l'utilisation du budget du Projet (au regard des objectifs fixés et des résultats attendus) ;
- Ebauche du rapport narratif (annuel ou semestriel) et du rapport financier (annuel ou trimestriel selon le type d'organisation de mise en œuvre) ;
- Rapport de suivi-évaluation du projet ;
- PTBA avec les considérations suivantes :
 - En plus des activités budgétisées et planifiées dans le temps, le PTBA doit faire le lien entre les activités, les budgets et les indicateurs/résultats (cibles annuelles quantifiées) du document de projet qui sont attendus ;
 - le cas échéant, fournir des explications sur les ajustements techniques et/ou budgétaires par rapport au document de projet ;
 - Les PTBA doivent être approuvés par le COPIL du projet au plus tard au cours du premier trimestre de l'année, et idéalement lors du dernier trimestre de l'année précédente. ;
 - L'état d'avancement de la mise en œuvre des PTBA doit être examiné au moins une fois par an par le COPIL du projet. L'examen du rapport semestriel et du rapport annuel du projet représentent des opportunités de revue de cet état d'avancement par le COPIL du projet ;
 - Un modèle de PTBA est disponible et doit être utilisé par toutes les organisations de mise en œuvre ;
 - Tout changement de cible (par rapport à la cible à mi-parcours ou finale du document de projet) doit être approuvé par le COPIL du projet et immédiatement notifié aux Secrétariats FONAREDD et CAFI. Tel que prévu dans le Manuel d'Opérations de CAFI, le Secrétariat CAFI notifie à son tour le Conseil d'administration de CAFI de tout changement significatif.

Participation des Secrétariats FONAREDD et CAFI

Conformément à leurs Manuels d'Opérations respectifs, les Secrétariats FONAREDD et CAFI sont tenus de participer au suivi de la mise œuvre de tous les projets financés par le FONAREDD.

Le Manuel d'Opérations de CAFI³⁵ (section 3.1.4) exige que CAFI soit représenté dans le COPIL des projets financés par CAFI, par le biais du Secrétariat CAFI ou un d'un bailleur. Ainsi, les Secrétariats FONAREDD et CAFI doivent être systématiquement invités à participer aux réunions du COPIL des projets financés par le FONAREDD, en qualité de membre pour le SE FONAREDD (avec voix délibérative) et de membre ex officio pour le Secrétariat CAFI (sans voix délibérative). Les secrétariats FONAREDD et CAFI sont parties prenantes du quorum du COPIL.

³⁵ [CAFI MOP version 2023 03 FINAL Sept23.pdf](#)



Les organisations de mise en œuvre sont responsables de partager, activement, toute la documentation nécessaire à la tenue des réunions du COPIL du projet avec les Secrétariats FONAREDD et CAFI en tant que participants aux comités de pilotage des projets.

Le point focal au sein du Secrétariat Exécutif du FONAREDD est M. Faustin Boyemba, Secrétaire Exécutif National Adjoint du SE FONAREDD (faustin.boyemba@fonaredd-rdc.org).

Le point focal au sein du Secrétariat CAFI est M. Quentin Renard, chargé de programmation (quentin.renard@undp.org).

Procès-verbal

Pour un suivi efficace des recommandations et délibérations du COPIL, un procès-verbal doit être partagé avec les membres du COPIL dans un délai de 5 jours ouvrables (une semaine calendaire) après la tenue de la réunion du COPIL. Ledit procès-verbal consigne l'ensemble des orientations et recommandations émises avec des moyens de vérification, les délais escomptés pour y répondre et identifie les structures et organisations à qui elles ont été adressées. Les membres du COPIL pourront faire part de leurs observations afin de finaliser le procès-verbal sous 5 jours ouvrables après réception.

Le Procès-verbal final, signé par le président du Comité de pilotage, est transmis au Secrétariat général du Ministère de tutelle, au FONAREDD et au CAFI ainsi qu'à tous ses membres dans un délai maximum de quinze jours ouvrables suivant la date de clôture du Comité de pilotage concerné.

b) Gestion et exécution du projet

La Maîtrise d'Ouvrage reçoit l'appui d'une Assistance technique à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) recrutée par appel d'offres international et constituée d'un groupement d'experts nationaux et internationaux formant avec le personnel nommé ou recruté par le Programme l'Unité de Gestion du Programme (UGP). L'assistance technique a été recrutée suite à un appel d'offre international dont les différentes étapes du processus ont reçu des avis de non-objection de l'AFD. Le consortium FRMi-Fondation Hans Seidel-AMAR-ACODED a été ainsi contracté fin 2021 (contrat 001/PSFD/MINAGRI signé le 21 septembre 2021).

La fondation Hans Seidel ayant exprimé le souhait de se retirer du Programme suite à l'arrêt de ses projets dans le domaine de l'agroforesterie et au départ de leur équipe en charge de ces activités, un consortium FRMi-AMAR-ACODED sera maintenu dans le cadre du financement complémentaire.

L'Unité de Gestion de Programme (UGP), pilotée par le Coordonnateur National du PSFD, est constituée d'un Assistant Technique Principal, spécialiste du financement agricole (AMO), d'un agronome chargé du suivi-évaluation du programme (AMO), d'un expert des sauvegardes environnementales et sociales qui couvrira également la question Genre (AMO, recruté sur le financement supplémentaire), d'un Responsable Administratif et Financier (RAF), d'un comptable et de personnel d'appui. Le Coordonnateur National et l'Assistant Technique Principal participent aux instances de décision concernant le sous-secteur de la finance agricole.



Deux antennes de l'UGP sont installées respectivement à Kisangani et à Kikwit. Elles reposeront sur une équipe légère : 2 agroéconomistes spécialisés en conseil agricole dont le chef d'antenne porté par l'AMO, 1 responsable administratif, personnel d'appui. Cette UGP bénéficie sur certains domaines de l'appui de missions de court terme avec une définition ad hoc au fur et à mesure de l'avancée du projet.

L'UGP est chargée de coordonner et de gérer la mise en œuvre du programme dans sa globalité, d'entretenir le lien avec l'administration congolaise, d'assurer la coordination avec les programmes sectoriels du FONAREDD, ainsi que les autres interventions œuvrant dans le secteur rural. L'UGP est également en charge d'assurer un travail de suivi-évaluation des indicateurs d'impact du projet, notamment concernant l'évolution du couvert forestier. Les antennes jouent un rôle d'animation, de conseil et de suivi des opérateurs et acteurs en charge de la mise en œuvre des interventions, entretiennent les relations avec l'administration déconcentrée (Inspecteur de l'agriculture) et les services des gouvernements provinciaux (Direction Provinciale de l'Agriculture) et veilleront à assurer la cohérence des interventions avec celles des autres acteurs de terrain.

Afin d'assurer la mise en œuvre de certaines activités spécifiques (conseil aux porteurs de projets, études, formations, etc.), le programme a recruté en gré à gré des agences locales d'exécutions ALE (interventions dans la Tshopo et le Kwilu). Il s'agit de l'ONG AIPD pour le Kwilu et du consortium d'ONG CWS-ANAE pour la Tshopo. Ces Agences Locales d'Exécution (ALE) à compétences multiples accompagnent techniquement et financièrement la mise en œuvre des interventions de proximité. Elles interviennent notamment auprès des opérateurs économiques présents au sein des alliances productives afin de renforcer leurs compétences en matière de conseil technicoéconomiques auprès des exploitations et PME agricoles.

Le PSFD associera les agents des services techniques de l'Agriculture dans ses interventions sur le terrain, certains de ces agents seront mobilisés comme conseillers agricoles, après évaluation de leurs compétences. Un protocole d'accord a été signé entre le PSFD et les inspections provinciales de l'agriculture dans les deux Provinces.

L'UGP sera logée en dehors du ministère pour faciliter la logistique et aura également des antennes dans les deux provinces cibles du Programme.

L'UGP produira chaque fin de trimestre un rapport d'activités, qui donnera notamment les résultats obtenus et les comparera avec les cibles définies dans le cadre de résultats. Le Cadre de résultats est donné en section 4a.

La Figure suivante schématise le mode opératoire du Projet et détaille la composition des différents organes de mise en œuvre du programme, au niveau central et aux niveaux provinciaux.

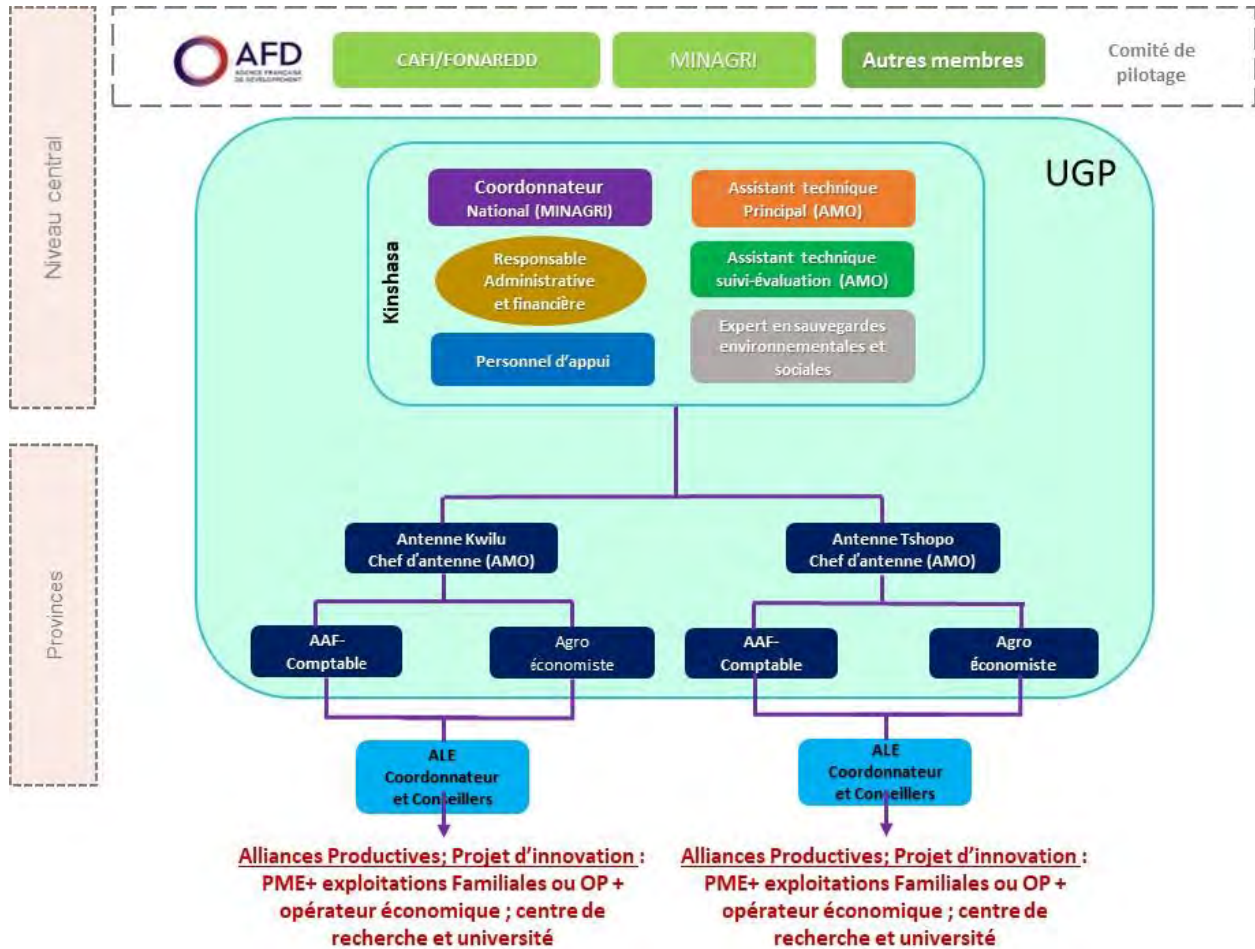


Figure 11 : Mode opératoire du Programme et ancrage institutionnel PSFD

Gestion financière :

Au regard des recommandations du Conseil d'Administration de CFI, l'AFD en RDC agira en tant qu'agence de mise en œuvre des fonds délégués à l'AFD par le FONAREDD/CAFI. **L'AFD sera responsable de la gestion administrative, technique et financière de l'ensemble du programme.**

Un manuel des procédures opérationnelles (MPO) du Programme a été rédigé par l'UGP, il a reçu une non-objection de l'AFD. Ce MPO est en cours de revue et amendement par le cabinet recruté pour effectuer les audits financiers. L'UGP cherchera à prendre en compte les recommandations formulées par la Mission de vérification indépendante mandatée par le FONAREDD.

Le MPO sera validé en COPIL et soumis à un Avis de Non Objection de l'AFD. Le Programme utilisera les modalités de paiement suivantes : i) versement d'avances sous la responsabilité de l'UGP qui sera directement responsable et redevable auprès de l'AFD ; ii) paiements directs de marchés à certains bénéficiaires.



L'AFD assure une supervision renforcée des pratiques de l'UGP en recrutant un appui additionnel pour le traitement comptable du programme au sein de l'Agence AFD de Kinshasa.

Modalité 1 : Contrat d'assistance technique pour le recrutement de l'UGP

Le contrat d'assistance technique a été signé par le Maître d'Ouvrage du programme et visé par l'AFD (cf. ci-avant). Les experts courts termes sont mobilisés au cas par cas, ou de manière perlée sur transmission des termes de références de leurs missions au maître d'ouvrage à l'AFD. Le contractant propose les CV d'un ou plusieurs experts répondant au profil des termes de références. Le contrat d'assistance technique intègre toutes les dépenses logistiques d'achat et de fonctionnement du bureau de l'UGP, les dépenses d'équipement du personnel de l'AMO ainsi que toutes les dépenses nécessaires à la mobilisation et les déplacements de son équipe sur Kinshasa et au sein des antennes. L'AMO est en particulier responsable du fonctionnement et de l'entretien des voitures de l'UGP.

Les factures de l'AMO seront payées directement par l'AFD sur demande de l'UGP.

Modalité 2 : Actions de conseil technique et économiques et de renforcement des capacités (objectif spécifique 1)

Le programme exécute les actions relatives à l'objectif spécifique 1 grâce au recours à un appui à maitrise d'ouvrage conséquent.

Dans ce cas particulier, la maitrise d'œuvre est l'Unité de Gestion du programme (UGP).

Le Maître d'Ouvrage est le Ministère de l'Agriculture et sécurité alimentaire.

Le Coordonnateur National du projet ainsi que l'Assistant technique principal (ATP) ont signature conjointe sur le compte bancaire du programme et le RAF a la responsabilité de liquider les dépenses engagées. L'UGP prépare un Plan de Travail Budgété Annuel et un plan global de passation de marchés soumis à la non-objection de l'AFD et à validation par le Comité de Pilotage.

Deux sous-modalités de dépenses sont gérées selon les principes suivants :

1- Les conventions de partenariat pluriannuelles (i-ALE, ii-Toute autre convention nécessaire au programme et contribuant à l'atteinte de ses résultats) sont préparées par l'UGP et signées entre l'UGP et le prestataire/bénéficiaire. La non-objection de l'AFD est nécessaire avant signature et mise en œuvre de ces conventions.

2- Concernant les dépenses récurrentes de gestion du programme, le compte est alimenté annuellement par la mise en place de Plans de Travail Budgétés Annuels (PTBA) préparés par l'UGP et validés par l'AFD. L'UGP bénéficie d'une avance de fonds sur le compte du programme conformément aux dispositions de la convention.

Ces modalités de financement (2) comprennent les dépenses suivantes :

- Toutes les dépenses d'organisation de formations, d'ateliers, de séminaires, de collecte de données, de démonstration, nécessaires aux missions des personnels de l'UGP, y



compris les frais de déplacement sur le terrain (per diem, billets d'avion, location de véhicules). Ces dépenses devront être incluses dans les PTBA et faire l'objet d'avis de non-objection de l'AFD ;

- Les équipements, salaires, primes, expertises et les frais de fonctionnement des personnels de l'UGP non portés par l'AMO. Ces dépenses devront être incluses dans le PTBA validé en COPIL et ayant reçu la non-objection de l'AFD.

Modalité 3 : Comité National de Sélection et d'octroi de subventions aux projets d'alliances productives et d'innovation

Le Comité National de Sélection (CNS) est l'organe décisionnel central chargé de la validation et de l'octroi des subventions aux projets d'Alliances Productives (AP) et aux projets d'innovation. Placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire (MINAGRISA), il regroupe les principales parties prenantes : représentants du MINAGRISA et des ministères associés (Finances, Environnement et Développement durable), de l'Unité de Gestion du Programme (UGP), des institutions financières partenaires, de la société civile (GTCRR), ainsi que des partenaires techniques et financiers, dont l'AFD en qualité d'observateur. Cette composition garantit la légitimité institutionnelle, la transparence et l'alignement du processus avec les engagements nationaux et internationaux en matière de REDD+ et de climat.

Le processus de sélection se déroule en deux niveaux. Les projets soumis sont d'abord examinés au niveau provincial par les Comités Consultatifs Techniques Provinciaux (CCTP), qui évaluent leur pertinence technique, leur viabilité économique et leur cohérence avec les filières stratégiques retenues. Ensuite, les projets présélectionnés sont transmis au CNS pour validation finale. Avant toute approbation, chaque projet est soumis à un screening environnemental et social (E&S) conformément au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES). Selon le niveau de risque identifié, des instruments spécifiques (PEES, plans de gestion, clauses contractuelles renforcées) sont exigés. La validation définitive est conditionnée à l'obtention d'un Avis de Non-Objection (ANO) de l'AFD, garantissant le respect des standards de qualité et de conformité.

Un manuel des procédures de subvention, élaboré et régulièrement actualisé par l'UGP avec l'appui de l'Assistance Technique, encadre l'ensemble du processus. Ce manuel définit les critères d'éligibilité, les étapes de sélection, les rôles et responsabilités des différents acteurs, ainsi que les modalités de décaissement et de suivi des fonds. Il constitue un référentiel normatif et opérationnel pour assurer la transparence, l'équité et la traçabilité des appuis financiers. Il prévoit également les mécanismes de contrôle interne, d'audit externe et de gestion des plaintes (MGP), afin de garantir la redevabilité vis-à-vis des bailleurs et des bénéficiaires.

Une fois validés, les projets bénéficient de subventions contractuelles, octroyées via des conventions signées entre l'UGP et les porteurs de projets. Les décaissements sont effectués



par tranches, conditionnés à l'atteinte des jalons techniques définis dans les business plans (pour les AP) ou dans les protocoles de recherche (pour les projets d'innovation). Les paiements transitent par des mécanismes de bancarisation et de paiements mobiles sécurisés, assurant la bonne réception des fonds par les bénéficiaires finaux et renforçant la transparence et la confiance des institutions financières partenaires. Le CNS assure un suivi continu à travers des sessions de restitution et l'examen périodique des rapports consolidés fournis par l'UGP, garantissant la bonne utilisation des ressources et la capitalisation des acquis.

Le programme sera mis en œuvre et géré selon les normes et standards de l'AFD. Un cadre de gestion environnemental et social (CGES) et un plan d'action genre devront être établis.

Des évaluations externes à mi-parcours pour aider à actualiser/réorienter le programme, **et finale** afin de valider les résultats et d'explicitier les succès et les échecs et d'en tirer des leçons seront réalisées afin de tirer les enseignements du programme. Une évaluation par le FONAREDD a été conduite en mai 2024, pour valider le décaissement de la deuxième tranche du budget initial du PSFD. Les recommandations de cette évaluation ont été prises en compte dans le présent document de projet révisé.

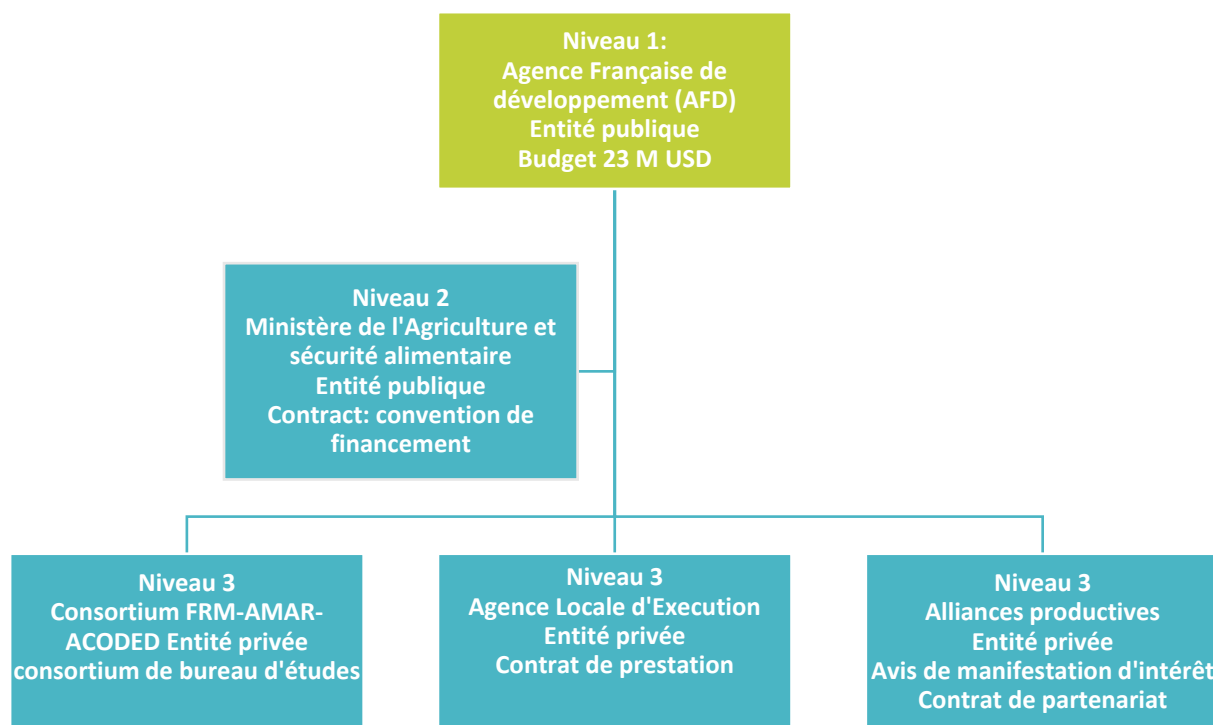


Figure 12 : Chaîne de prestation pour la mise en œuvre du PSFD³⁶

³⁶ Le niveau 1 correspond à l'organisation de mise en œuvre à qui les financements CFI sont transféré. Le niveau 2 correspond aux institutions et organes de mise en œuvre contractés par le niveau 1 (soit au travers de dons aux contreparties et/ou services contractuels)
Les niveaux 3, 4, etc. suivent la même logique



c) Capacités et expérience de l'organisation de mise en œuvre et de ses partenaires

Présentation du Groupe Agence française de développement (AFD)

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, l'AFD construit avec ses partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Les équipes de l'AFD sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. L'AFD contribue ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun.

Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, l'AFD finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités.

Sa filiale Proparco (www.proparco.fr) soutient les investissements privés. Dédiée à mobilisation de l'expertise publique française, Expertise France (www.expertisefrance.fr) a rejoint le groupe AFD en 2022.

L'AFD collabore également avec les réseaux académiques français et internationaux pour alimenter les débats et réflexions prospectives sur le développement.

L'AFD assure la gestion du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), qui cofinance des projets conciliant environnement et développement.

L'ensemble des informations relatives à l'AFD, et notamment sa Charte d'Ethique que le prestataire est fortement invité à consulter, sont accessibles sur le lien suivant : www.afd.fr.

Historique d'intervention de l'AFD en RDC

Après une période d'interruption, l'AFD a rouvert son agence à Kinshasa en 2003. De 2003 à 2012, 26 projets et près de 57 millions d'euros ont été engagés par l'AFD en RDC, pour l'essentiel en subventions dans les secteurs de l'accès à l'eau potable et de l'environnement. En 2013, un premier contrat de développement et de désendettement (C2D), a été signé entre la France et la RDC, pour un montant de 106 millions d'euros. Il a alors été décidé de focaliser les interventions sur l'accès aux services sociaux de base en matière de i) éducation, ii) formation professionnelle ; et iii) desserte en eau potable et d'assainissement. Le soutien au développement économique, via le renforcement du capital humain, mais également le renforcement de la gouvernance financière.

Pour la période 2015-2019, dans la prolongation des axes stratégiques formalisés par le premier contrat C2D et en cohérence avec le cadre d'intervention régional pour l'Afrique subsaharienne de l'AFD, l'Agence a privilégié une concentration sectorielle sur trois secteurs : i) capital humain (éducation/formation professionnelle), ii) aménagement urbain (dont eau/assainissement) et iii) environnement. Différentes thématiques transversales sont



intégrées : gouvernance, appui au secteur privé, climat et genre. Un niveau d'activité de l'ordre de 180 millions d'euros est programmé pour la période 2015-2019.

L'intervention du Groupe AFD en RDC pour la période 2022-2025 est encadrée par un « **protocole d'entente pour un partenariat stratégique en matière de croissance durable et inclusive** » signé en décembre 2021 avec les autorités congolaises. Ce dernier fixe une trajectoire d'engagement Groupe à hauteur de 500M€ sur cette période

La stratégie de l'AFD en RDC pour 2022-2026 s'articule autour de 5 grands axes :

- Améliorer l'accès aux services essentiels.
- Valoriser le capital humain et favoriser un développement territorial et économique équitable.
- Protéger et valoriser le capital naturel.
- Placer les jeunes et les femmes au cœur du développement du pays.
- Renforcer le rôle, les capacités et les moyens et institutions.

Ces 5 axes d'intervention sont renforcés par deux priorités transversales : favoriser une trajectoire économique durable en adéquation avec l'Accord de Paris sur le climat et lutter contre les inégalités et les vulnérabilités du monde du vivant.

Après vingt ans d'intervention exclusivement en subvention, l'AFD a repris en 2022 son activité de financement en prêt souverain grâce à l'adoption d'une facilité élargie de crédit du FMI en 2021. L'année 2023 a été marquée par la signature et la ratification de deux prêts souverains concessionnels consentis par l'AFD à la République démocratique du Congo. Il s'agit notamment du **Projet « AVENIR »** sur la sécurité alimentaire (40 M€ en Prêt Souverain concessionnel + 10 M€ en subvention) dans le cadre de l'initiative FARM, en co-financement avec le FIDA (projet de réduction de la pauvreté rurale et d'amélioration de la nutrition des populations rurales de Kinshasa et des provinces en périphérie, en co-financement avec le FIDA). Le projet AVENIR et le projet SAVANE (PSFD), objet de présent document de projet, sont tous les deux mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et sécurité alimentaire de la RDC.

Pour la mise en œuvre du projet SAVANE (PSFD), l'Agence française de développement (AFD) est agence d'exécution des fonds déléguées par le FONAREDD/CAFI à l'AFD en appui au Ministère de l'Agriculture, maîtrise d'ouvrage du PSFD, et en synergie avec ses autres interventions dans le secteur en prêts et en dons en particulier.

Par ailleurs, dans le secteur environnement, l'AFD dispose d'une expérience depuis plusieurs années sur les questions forestières, notamment avec le projet AGEDUFOR (2011 - 2019, 10 M€). Le projet a pour objet de renforcer la dynamique d'aménagement durable des forêts de production de bois d'œuvre en RDC, en apportant un appui à l'administration forestière centrale et provinciale (Province de la Tshopo, du Mongala et du Mai Ndombe, etc.), à la mise en place des plans de gestion durable des concessions forestières, et à la gouvernance forestière.



Plus récemment, l'AFD a également développé le projet Gestion durable des forêts (2019-2024, 18 M US\$ cofinancé par CAFI et dons AFD) qui vise à fournir à la RDC les moyens de mener à bien un programme d'amélioration de la gouvernance de la gestion des forêts. Le PGDF est censé mettre en œuvre des actions de renforcement des capacités (politiques, lois et règlements, planification, guides opérationnels, normes), des expérimentations de modèles destinés à mettre au point les normes et de mise en œuvre à grande échelle de ces politiques grâce à des projets sectoriels et intégrés.

Dans l'appui au secteur financier, l'AFD a octroyé une garantie de portefeuille à RAWBANK via son instrument « ARIZ ». Il s'agit d'une convention de partage de risques s'élevant à deux millions d'euros, et dont l'objectif est de renforcer les capacités de RAWBANK à financer le secteur des PME. L'objet de la convention signée entre l'AFD et RAWBANK porte sur la sous-participation en risque de l'AFD à hauteur de 50% des montants prêtés par RAWBANK à des PME (crédits de 10 000 à 300 000 euros, durée de 1 à 5 ans).

L'AFD dispose également d'une longue expérience d'appui au développement du secteur privé³⁷ en agriculture en Afrique Sub-saharienne. Ces appuis comprennent l'ensemble de la gamme des dispositifs reposant sur 5 piliers : financement, accès au marché, accès aux intrants et accès aux services d'appui, gestion des risques. L'ensemble de ces interventions visent à améliorer l'interaction entre les acteurs privés et les exploitations et PME agricoles, notamment familiales.

7) Stratégie d'engagement des parties prenantes

Le PSFD reconnaît que ses interventions peuvent générer des impacts positifs comme négatifs sur divers groupes d'acteurs. Leur identification et leur implication constituent une exigence essentielle pour assurer la légitimité, la transparence et la durabilité du programme.

Producteurs agricoles et organisations paysannes : Les exploitants agricoles regroupés en organisations paysannes, unions, coopératives ou comités locaux constituent les principaux bénéficiaires du PSFD. Leur participation est déterminante car leurs pratiques actuelles sont parfois à l'origine d'un accroissement de la pression sur les forêts. Le programme vise à les accompagner dans l'adoption d'itinéraires techniques alternatifs (agroforesterie, pratiques agroécologiques, diversification des cultures) permettant d'accroître leur productivité sans recourir à l'expansion sur des zones forestières sensibles.

Institutions académiques et centres de recherche : Les universités et centres de recherche (Université de Kisangani, Université de Kikwit, ISAG, INERA, Centre de recherche de Yangambi, etc.) sont impliqués dans la co-construction d'innovations adaptées aux réalités locales. Ils

³⁷ Pour l'AFD, le secteur privé agricole inclut les exploitations agricoles (dont les exploitations agricoles familiales constituent la partie la plus importante) mais aussi l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille, leur régime juridique et leur structure qui concourent à l'activité agricole depuis l'amont jusqu'à l'aval de la production.



contribuent au développement de solutions technologiques et organisationnelles permettant de réduire la pression agricole sur les savanes et forêts dégradées.

Opérateurs économiques : Ils jouent un rôle essentiel dans la structuration des filières agricoles, l'écoulement, la transformation et la mise en marché des produits. Dans le cadre du PSFD, certains opérateurs peuvent être porteurs de projets d'alliances productives, fédérant les producteurs dans une zone donnée. Leur implication favorise la professionnalisation des filières et la durabilité économique des investissements.

Leaders locaux (religieux, coutumiers et politiques) : Ces autorités, qui influencent fortement les comportements communautaires et la gestion du foncier, sont intégrées dans le dispositif du PSFD afin d'assurer l'acceptabilité sociale des interventions. Leur sensibilisation est indispensable pour prévenir les conflits fonciers, renforcer la légitimité des projets et garantir l'adhésion des populations locales.

Groupes vulnérables (femmes, populations autochtones et personnes vivant avec handicap) : Le PSFD adopte une approche inclusive qui vise à réduire les risques de marginalisation. Une attention particulière est accordée à la responsabilisation des femmes dans l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur agricole. Dans la province de la Tshopo, la forte présence des populations autochtones impose le respect strict du **Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP)** avant toute intervention. Le programme s'engage à éviter toute activité sur des terres revendiquées par ces populations, sauf consentement explicite documenté et validé. Lorsque des alliances productives interviennent dans des zones où vivent des peuples autochtones, elles seront tenues de les impliquer de manière effective, ou de développer des initiatives spécifiques qui respectent leurs droits, leur mode de vie et leurs priorités. De même, les personnes vivant avec handicap seront intégrées dans des activités adaptées, renforçant ainsi la dimension inclusive du programme.

Institutions financières (banques et IMF) : La réussite du PSFD repose également sur leur engagement à bancariser les producteurs, à assurer la traçabilité des paiements et à proposer des produits financiers adaptés aux besoins agricoles. Des partenariats avec les banques et IMF locales, ainsi qu'avec les réseaux de paiement mobile, garantissent la transparence, la crédibilité et la sécurité des flux financiers liés aux subventions et aux investissements.

ONG, société civile et partenaires techniques : Les ONG environnementales, sociales et celles dédiées aux peuples autochtones (notamment le REPALEF) seront associées aux activités de mise en œuvre et de suivi. Elles jouent un rôle clé dans l'identification des risques, l'accompagnement des communautés vulnérables et le plaidoyer. Leur expertise contribue à garantir que le PSFD s'aligne sur les meilleures pratiques de sauvegardes sociales et environnementales, et respecte les engagements de la RDC dans le cadre de la REDD+.



En définitive, le PSFD intègre un dispositif inclusif et respectueux des droits humains, garantissant que les parties prenantes directement concernées, en particulier les populations autochtones et les groupes vulnérables, bénéficient pleinement du programme, tout en veillant à ce qu'aucune intervention ne compromette leurs droits fonciers, sociaux ou culturels.

Autres parties concernées

Au-delà des bénéficiaires directs, le PSFD mobilise et informe d'autres acteurs institutionnels et sociaux dont l'implication est essentielle en raison de leur rôle, de leur positionnement géographique, de leurs responsabilités sectorielles ou de leur capacité d'influence.

Autorités politiques nationales et provinciales : En tant que représentants du Gouvernement, maître d'ouvrage du programme, les autorités nationales et locales sont des interlocuteurs privilégiés. Les ministères sectoriels concernés (Agriculture, Environnement, Développement rural, Foncier, Recherche scientifique) sont régulièrement tenus informés de l'avancement des activités, afin d'assurer une cohérence avec les politiques nationales. Au niveau local, les gouverneurs de province ainsi que les membres des gouvernements provinciaux responsables de ces secteurs sont également associés. Ces autorités jouent un rôle clé de relais institutionnels et peuvent appuyer le plaidoyer du programme auprès des bailleurs et partenaires techniques et financiers. Les élus nationaux et provinciaux, particulièrement ceux issus des provinces d'intervention, sont également informés et mobilisés pour lever d'éventuels obstacles administratifs ou politiques.

Structures institutionnelles locales : Les services déconcentrés et structures techniques provinciales (ex. IPAPPEL, IPDR, Foncier, etc.) sont associés à la mise en œuvre du PSFD, sans toutefois interférer dans la gestion quotidienne du programme. En tant qu'acteurs disposant d'une expertise sectorielle et d'une connaissance fine des réalités locales, ils constituent des personnes ressources importantes. Dans la mesure du possible, leur participation est encouragée au sein des comités consultatifs locaux, afin de renforcer la pertinence et l'efficacité des activités mises en œuvre.

Médias : La communication constitue un levier stratégique pour la transparence et la valorisation des acquis du PSFD. La diffusion régulière des résultats, des bonnes pratiques et des leçons apprises contribue à renforcer la confiance des bénéficiaires et à accroître la visibilité du programme auprès des bailleurs de fonds. L'utilisation des médias traditionnels (radio, télévision, presse écrite) et des outils numériques (internet, réseaux sociaux) permet d'atteindre un large public, y compris dans les zones rurales où la radio demeure le moyen le plus accessible et efficace de transmission. La stratégie médiatique appuiera à la fois la transparence du programme et la préparation d'une éventuelle extension de ses activités à d'autres provinces, en démontrant sa valeur ajoutée et son potentiel de réplique.

Méthodes de mobilisation des parties prenantes



La mobilisation des parties prenantes constitue un pilier de la gouvernance inclusive et transparente du PSFD. Elle repose sur des mécanismes de dialogue participatif, adaptés à chaque catégorie d'acteurs, afin d'assurer leur implication effective dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme. L'approche est conçue pour favoriser la confiance mutuelle, prévenir les risques sociaux et environnementaux et garantir le respect des droits des communautés, en particulier des populations autochtones et groupes vulnérables.

1. Consultation communautaire et CLIP

Dans les zones où vivent des populations autochtones, le PSFD applique strictement le principe du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP), conformément aux standards internationaux et aux sauvegardes environnementales et sociales de la REDD+. Avant toute intervention, un processus structuré de dialogue est conduit avec les communautés, leur permettant d'exprimer librement leur consentement ou leurs réserves. Ce processus comprend : (1) la diffusion d'informations compréhensibles et accessibles (dans la langue locale, avec des supports adaptés au niveau d'alphabétisation) ; (2) la tenue de réunions communautaires inclusives impliquant femmes, jeunes et groupes vulnérables ; (3) la documentation et validation officielle du consentement par les autorités coutumières et les représentants légitimes des communautés.

Le projet s'engage également à éviter toute intervention sur des terres revendiquées par les peuples autochtones sans leur accord explicite, afin de préserver leurs droits fonciers et leur mode de vie.

2. Ateliers de concertation multi-acteurs

Des ateliers sont organisés aux niveaux national, provincial et local pour réunir producteurs, OPA, Alliances Productives, opérateurs économiques, services techniques déconcentrés, autorités politiques et société civile. Ces espaces de dialogue visent à partager les informations, valider les priorités d'intervention, ajuster les activités aux réalités locales et renforcer la transparence dans la sélection des projets et l'octroi des subventions.

3. Sessions d'induction et de formation

Les Alliances Productives et projets d'innovation retenus participent à des sessions d'induction organisées par l'UGP et les Agences Locales d'Exécution (ALE). Ces sessions présentent les règles du programme (critères d'éligibilité, modalités de subvention, obligations de rapportage, sauvegardes environnementales et sociales, intégration du genre et inclusion sociale). Elles favorisent une compréhension claire des engagements réciproques et instaurent un cadre de confiance dès le démarrage des projets.

4. Comités consultatifs et mécanismes institutionnels

La mobilisation passe également par le recours aux instances de gouvernance prévues :

- Comités Consultatifs Techniques Provinciaux (CCTP), qui évaluent la pertinence technique et sociale des projets soumis ;
- Comité National de Sélection (CNS), qui valide les projets en tenant compte des aspects économiques, financiers et environnementaux ;



- COPIL, qui assure la concertation stratégique entre le Gouvernement, les bailleurs, la société civile et les partenaires techniques.

Ces instances sont conçues comme des plateformes de dialogue permanentes, garantissant la participation des parties prenantes clés à toutes les étapes du cycle de projet.

5. Communication et sensibilisation

Le PSFD met en œuvre un plan de communication adapté aux différents publics. Dans les zones rurales, l'accent est mis sur la radio communautaire et les supports visuels accessibles. Au niveau national et international, les canaux numériques et les médias spécialisés permettent de partager les résultats et de promouvoir la répliquabilité du modèle. Ces outils renforcent la transparence et la visibilité du programme, tout en consolidant la confiance entre parties prenantes et partenaires financiers.

6. Suivi participatif et mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Un système de suivi participatif permet aux communautés locales, aux organisations paysannes et aux ONG d'apporter un retour régulier sur la mise en œuvre. Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) constitue un outil de recours accessible, garantissant que toute préoccupation exprimée par une partie prenante soit entendue, documentée et traitée de manière transparente.



Tableau 9: Programme de mobilisation des parties prenantes

N°	Activité	Parties prenantes
Produit 1 : Les exploitations agricoles et les PME ont désormais accès à des itinéraires techniques innovants en agroforesterie et en agroécologie, leur permettant de restaurer les paysages de savanes et de forêts dégradées, tout en contribuant à réduire la pression exercée sur le couvert forestier.		
Activité 1.1.	Sélection des dispositifs de promotion et de soutien des orientations stratégiques du programme (ALE)	UGP, AFD,
Activité 1.2.	Inventaire et cartographie des opérateurs privés formels dans le secteur agricole	ALE, UGP, FEC, COPEMECO, Leaders locaux
Activité 1.3.	Etudes socioéconomiques. Typologie des exploitations agricoles dans le Kwilu et Tshopo, Définition de problématiques de recherche, analyse des filières	UGP, ALE, FEC, COPEMECO, universités
Activité 1.4.	Capitalisation des pratiques agro écologiques et agroforestières en RDC et dans des contextes agro-socio-économiques similaires	UGP, ALE, ATCT, PTF, ONG, universités, médias
Activité. 1.5.	Valorisation et actualisation des fiches techniques portant sur les itinéraires techniques et établissement de référentiels technico-économiques	UGP, ATCT, ALE, PTF, ONG, universités
Produit 2 : Les opérateurs privés du secteur agricole ainsi que les organisations professionnelles agricoles (OPA) sont identifiés, regroupés en alliances productives ou structure existante (coopérative/faitière) et accompagnés afin de renforcer leur viabilité et leur pérennité.		
Activité 2.1	Introduction et diffusion des itinéraires techniques agroforestiers et agroécologiques	ALE, conseillers agricoles Services techniques provinciaux, AP
Activité 2.1.	Renforcement des capacités des services des OPA au sein des filières commerciales	ALE, conseillers agricoles Services techniques provinciaux, AP
Produit 3 : La structuration des Alliances Productives améliore la performance et la durabilité des services rendus à leurs membres, tout en garantissant aux bénéficiaires une sécurisation effective de commercialisation des produits et un appui aux producteurs pour sécuriser leur foncier.		
Activité 3.1.	Structuration des acteurs privés autour de filières ou de niches d'activité	UGP, ALE, AP, conseillers agricoles Services techniques provinciaux
Activité 3.2.	Cadre de collaboration en vue du développement des services à la périphérie des concessions forestières	UGP, ALE, conseillers agricoles, concessionnaires



N°	Activité	Parties prenantes
Activité 3.3.	Elaboration de plans simples de gestion du foncier des porteurs d'alliances	UGP, ALE, AP, conseillers agricoles Mission CT
Activité 3.4.	Etablissement de collaborations avec les PIREDD	UGP, PIREDD, PTF, MINAGRI
Produit 4 : Les finances et les subventions des alliances productives sont gérées plus efficacement		
Activité 4.1.	Développement de la stratégie d'inclusion financière des bénéficiaires, animation et suivi des AP, renforcement des capacités	UGP, ATCT, Banque, producteurs agricoles, ALE, IMF, PTF
Produit 5 : Mise en place de systèmes agroforestiers sur les parcelles appuyée par un financement dédié.		
Activité 5.1.	Sélection des projets par appel à proposition	CCTP, CNS, MINAGRI, UGP, AFD, PME, unions, coopératives, CLD
Activité 5.2.	Mise en place de subventions, associée à l'évolution des pratiques et des paysages	UGP, AP, PME, IMF, Banques
Produit 6 : Des projets d'innovation ont contribué de développer de nouvelles solutions durables pour restaurer et valoriser les savanes et forêts dégradées		
Activité 6.1.	Procédure d'appui aux innovations et mise en œuvre des projets soutenus	UGP, ALE, AP, universités, instituts de recherche, PTF
Activité 6.2	Suivi et capitalisation	UGP, AFD, CCTP, CNS, ALE, PTF universités, instituts de recherche
Produit 7 : Les actions et mécanismes mis en œuvre par le programme notamment dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo sont transposables aux autres provinces en raison des résultats obtenus		
Activité 7.1.	Capitalisation sur les modes de collaboration avec les partenaires	UGP, ALE, AP, banques, IMF, PTF, ONG, AFD
Activité 7.2.	Cadrage de l'extension du programme à d'autres provinces	UGP, AFD, CAFI, FONAREDD, Mission CT
Produit 8 : Dans les zones d'emprise du projet, on constate un ralentissement du front de déforestation, et la contribution du Programme aux jalons de la Lettre d'Intention est dûment renseignée, via un plan de suivi-évaluation conforme au cadre de travail du CAFI		



N°	Activité	Parties prenantes
Activité 8.1	Géo référencement des parcelles	UGP, ALE, AP, conseillers agricoles, OPA, leaders locaux
Activité 8.2.	Suivi satellitaire de l'évolution du couvert forestier	UGP
Activité 8.3.	Suivi-évaluation du PSFD	COFIL, UGP, ALE, CAFI, FONAREDD, AFD, Évaluateurs



8) Gestion des risques et des sauvegardes

a) Risques et mesures d'atténuation

La gestion des risques et des sauvegardes environnementales et sociales (E&S) du PSFD s'appuie sur le **Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)**, document de référence élaboré et validé dès la conception du programme. Le CGES constitue la pierre angulaire de l'approche de maîtrise des risques, en garantissant la conformité aux exigences nationales, ainsi qu'aux standards des bailleurs, notamment le FONAREDD, le CAFI et l'AFD. Il fixe les principes directeurs qui guident toutes les interventions : intégration systématique des considérations environnementales et sociales dans le cycle de vie des projets ; hiérarchisation des risques selon les principes d'évitement, de réduction, d'atténuation et de compensation ; participation active et inclusive des parties prenantes, y compris des populations autochtones et groupes vulnérables ; et enfin, transparence et responsabilité à travers un suivi-évaluation rigoureux et un **Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)** accessible.

Conformément au CGES, chaque projet financé fait l'objet d'une **fiche de screening E&S**, permettant de catégoriser son niveau de risque (élevé, substantiel, modéré ou faible). Cette étape est obligatoire et préalable à toute approbation par le **Comité National de Sélection (CNS)**. En fonction de cette catégorisation, les porteurs de projets doivent produire :

- une **Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES)** assortie d'un **Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)** pour les projets présentant des risques substantiels ou élevés ;
- ou une **Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES)** avec un **PGES simplifié** pour les projets classés à risque modéré ou faible.

Ces documents opérationnels détaillent les mesures d'atténuation, de suivi et de gestion à mettre en œuvre, et conditionnent le décaissement des subventions. Leur validation relève de l'Unité de Gestion du Programme (UGP), appuyée par l'expert E&S, et peut, le cas échéant, être soumise à l'avis des autorités environnementales nationales.

L'application des mesures de sauvegarde repose sur un **dispositif institutionnel multi-niveaux**. Au niveau local, les conseillers agricoles et techniciens des **Agences Locales d'Exécution (ALE)** accompagnent les producteurs et assurent un suivi de proximité. Les antennes provinciales du PSFD supervisent la mise en œuvre, valident les **Plans Simples de Gestion foncière (PSG)** et consolident les données E&S. Au niveau national, l'UGP, dotée d'un expert dédié en sauvegardes et genre, assure la conformité globale au CGES, organise le renforcement des capacités et produit des rapports périodiques destinés au COPIL, au FONAREDD et à l'AFD.

Le dispositif est complété par un **système de suivi-évaluation géoréférencé**, incluant le traçage polygonal des parcelles, le suivi satellitaire du couvert forestier et la collecte d'indicateurs sociaux et environnementaux. Ce système permet d'assurer la traçabilité, de détecter rapidement toute anomalie (par ex. déboisement non autorisé) et d'alimenter les audits indépendants conduits régulièrement.



Le **Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)** constitue un outil de recours accessible, grâce à des canaux adaptés (numéros verts, relais communautaires, dispositifs de dépôt locaux), et garantit un traitement transparent et rapide des préoccupations.

Enfin, le PSFD met l'accent sur la **capitalisation et le renforcement continu**. Les expériences et leçons tirées de la mise en œuvre des sauvegardes sont systématiquement documentées et diffusées auprès des producteurs, des ALE, des institutions locales et nationales, mais également auprès des partenaires techniques et financiers. Cette capitalisation contribue à l'amélioration des standards nationaux en matière de gestion durable du foncier, de conservation des forêts et de pratiques agricoles, renforçant ainsi la durabilité et la crédibilité du modèle du PSFD dans une perspective d'extension nationale.



Tableau 10: Matrice de gestion des risques liés aux projets

Risques	Niveau de risque : Très élevé Haut Moyen Bas (Probabilité x impact)	Vraisemblance : Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Impact : Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	Mesures d'atténuation	Unité/personne responsable
Risques socio-environnementaux					
Conflit communautaire	Haut	Possible	Majeur	Ne pas installer les investissements dans les sites à conflit. Mener une veille sur les risques de conflits	Equipe programme
Déforestation	Moyen	Possible	Majeur	Screening des activités des bénéficiaires et évaluation avant et pendant la réalisation, en particulier pour s'assurer que les activités ne provoquent pas de la déforestation, un suivi satellitaire sera réalisé (cf. activité 8.2)	Equipe programme
Pertes de superficies plantées par incendie	Moyen	Probable	Majeur	Incitation des producteurs à l'implantation de pare-feux, en particulier dans les zones de savane	Equipe programme
Pollution, érosion, usage des terres	Moyen	Possible	Modéré	Screening des activités des bénéficiaires et évaluation avant et pendant la réalisation	Equipe programme
Changement climatique impactant les calendriers agricoles et les rendements	Haut	Possible	Modéré	Promotion de techniques agro écologiques adaptés aux changement	Equipe programme
Risque de conflit foncier lors de l'établissement des plans simples de gestion des concessions des producteurs	Haut	Possible	Majeur	Processus de dialogue communautaire Cartographie participative Consultation des registres fonciers	Equipe programme
Inclusion des minorités (PA) et des femmes dans les instances décisionnelles	Haut	Possible	Modéré	Obligation de la participation des minorités et femmes à 30% au minimum dans les instances décisionnelles Activités spécifiques de sensibilisation à l'intention des femmes et PA Promotion du leadership auprès des femmes et des peuples autochtones	Equipe programme



Risques	Niveau de risque : Très élevé Haut Moyen Bas (Probabilité x impact)	Vraisemblance : Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Impact : Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	Mesures d'atténuation	Unité/personne responsable
Réticences à l'adoption des pratiques agricoles promues par le projet	Haut	Possible	Majeur	Développement de modèles agricoles et forestiers rentables Développement économique des chaînes de valeur Démonstration des résultats Rédaction des fiches et notes techniques	Equipe programme
Risques politiques et réglementaires					
Interférences politiques au niveau national et provincial	Haut	Possible	Modéré	Mise en place d'un protocole d'accord sur le suivi des activités au niveau national et provincial	Equipe programme et AFD
Risques financiers					
Inflation des cours des matières premières (cacao, café)	Haut	Possible	Modéré	Gestion adaptée pour limiter les risques financiers Conception d'un business plan bancable	Equipe programme et Banques
Dysfonctionnement des mécanismes de financement du secteur agricole	Haut	Possible	Modéré	Appui à la simplification des procédures d'accès au financement et adaptation aux spécificités du secteur agricole. Appui au développement de mécanismes d'incitation aux investissements privés dans le secteur agricole durable, associé à des modalités de soutien à l'investissement des exploitations et PME agricoles	Equipe programme et banques
Risques opérationnels (y inclus sur les processus et capacités d'adaptation du projet) et stratégiques (dont réputationnels)					
Retard de paiements des factures aux prestataires de service	Haut	Possible	Modéré	Bonne gestion des contrats de prestation de service Suivi des paiements en fonction de calendrier de paiement établi et en fonction des disponibilités	Equipe programme et AFD
Absence d'Alliances Productives et opérateurs capables de réaliser des projets	Moyen	Moyen	Moyen	Prise en compte de ce risque dans le contrat de partenariat Prospection importante pour attirer des prestataires	Equipe programme



Risques	Niveau de risque : Très élevé Haut Moyen Bas (Probabilité x impact)	Vraisemblance : Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Impact : Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	Mesures d'atténuation	Unité/personne responsable
				Prévoir des cibles réalistes et des budgets supérieurs adaptés aux réalités du contexte	
Absence de coordination et de synergie avec les principaux projets exécutés dans la zone	Faible	Moyen	Faible	Coordination entre différents opérateurs de la zone Mise en place d'un cadre de concertation, de partage d'information et de synergies d'actions	Equipe programme et AFD
Inaccessibilité aux sites d'activités et installation des parcelles agricoles	Moyen	Moyen	Moyen	Choix de zones suffisamment accessibles Identification des bassins de production et voies d'évacuation	Equipe programme
Absence de prestataires intéressés (appel à proposition ou marché public)	Elevé	Elevé	Moyen	Prospection importante en amont pour attirer des prestataires Prévoir des cibles réalistes et des budgets supérieurs adaptés aux réalités du contexte Prévoir des activités dont les résultats ne reposent pas uniquement sur ces structures	Equipe programme
Faible capacité opérationnelle des ONG Locales dans la délégation des activités terrains	Moyen	Possible	Mineur	Prévoir une capacitation et des inductions Contractualisation SMART basée sur des évaluations en fonction des performances	Equipe programme
Temps du projet court pour observer des changements structurels	Haut	Possible	Modéré	Prévoir une stratégie de sortie Envisager une deuxième phase au projet	Equipe programme
Processus de contractualisation prennent du temps	Moyen	Peu probable	Majeur	Avoir une planification proactive et actualisée Assurer une prospection de fournisseurs et de partenaires de mise en œuvre	Equipe programme
Risques organisationnels (y inclus fiduciaires)					
Risques de pratiques de corruption.	Haut	Moyen	Majeur	Mise en place d'un manuel des procédures opérationnelles et d'un règlement intérieur	Equipe programme et AFD
Mauvais traitement des plaintes et recours	Moyen	Peu probable	Modéré	Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes et recours	Equipe programme et AFD



Risques	Niveau de risque : Très élevé Haut Moyen Bas (Probabilité x impact)	Vraisemblance : Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Impact : Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	Mesures d'atténuation	Unité/personne responsable
				Identification claire d'un point focal	
Retard de paiement des tranches de financement du programme	Faible	Peu probable	Modéré	Respect des clauses contractuels et respects du délai d'exécution et transmission des livrables	Equipe programme, AFD et FONAREDD
Risques de fraudes	Haut	Moyen	Majeur	Audit contractuel Suivi des procédures internes Informations et formations proactives. Suivi des procédures	Equipe programme, AFD
Mauvais fonctionnement des organes de gouvernance du programme	Moyen	Peu probable	Modéré	Etablissement d'un règlement d'ordre intérieur Explication des rôles et attributions Dialogue continu avec les membres des organes de gouvernance	Equipe programme, AFD
Sureté et sécurité					
Apparition d'épidémies	Moyen	Moyen	Faible	Respect des mesures sanitaires et des précautions	Equipe programme, AFD
L'insécurité, l'instabilité politique	Moyen	Peu probable	Moyen	Mise en place des normes de sécurité Suivi de la situation, locale, provincial et national par un point focal désigné	Equipe programme, AFD



a) Sauvegardes

L'UGP mobilisera, sur le financement complémentaire, un expert en sauvegardes, qui sera ponctuellement appuyé par de l'expertise sur les questions de genre.

La gestion des sauvegardes environnementales et sociales (E&S) constitue un pilier fondamental du PSFD afin de garantir que les activités financées contribuent effectivement à la préservation des écosystèmes, à la réduction de la déforestation et à l'amélioration durable des conditions de vie des populations locales. Le Programme s'appuie sur le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), qui définit les principes directeurs en matière de prévention, de réduction et de compensation des risques, ainsi que sur les outils opérationnels tels que les fiches de screening E&S, les EIES/PGES ou NIES/PGES, produits par chaque projet selon sa catégorie de risque. Ce dispositif assure la conformité aux normes nationales et aux standards des bailleurs, en particulier ceux du Cafi, du FONAREDD et de l'AFD.

Dans sa mise en œuvre, le PSFD applique une approche de sauvegardes fondée sur quatre principes clés : (i) l'intégration systématique des considérations E&S à toutes les étapes du cycle de projet ; (ii) l'évitement des impacts négatifs et, à défaut, leur réduction ou leur atténuation ; (iii) la participation active et inclusive des parties prenantes, avec une attention particulière aux communautés locales, populations autochtones et groupes vulnérables ; et (iv) la transparence et la responsabilité, notamment à travers le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP). Un accent particulier est mis sur la sécurisation foncière via l'élaboration de Plans Simples de Gestion foncière (PSG) et l'application stricte du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) pour les peuples autochtones, en évitant toute intervention sur des terres contestées.

i. Intégration de la dimension genre

L'intégration de la dimension genre est une composante transversale et stratégique du PSFD, visant à corriger les inégalités structurelles entre femmes et hommes dans l'accès au foncier, aux intrants, aux financements et aux services d'appui agricole. Elle s'inscrit dans les engagements de la RDC en matière d'égalité femmes-hommes tels que définis dans la Stratégie-Cadre nationale REDD+, la Lettre d'Intention Cafi-RDC et les standards de l'AFD.

Conformément à ces engagements, le PSFD réalisera un diagnostic genre approfondi, destiné à analyser la situation différenciée des femmes et des hommes dans les zones d'intervention. Ce diagnostic constituera la base pour l'élaboration d'un Plan d'action genre, assorti d'objectifs précis, d'indicateurs genre et d'un budget dédié à sa mise en œuvre. La responsabilité de son exécution et de son suivi sera confiée à la/le spécialiste Genre de l'UGP, garantissant une intégration effective et mesurable dans l'ensemble des activités du Programme.

Le Plan d'action genre définira notamment des mesures pour : (i) garantir la participation des femmes aux processus de sélection et de gouvernance des Alliances Productives (AP) ; (ii) assurer leur accès équitable aux subventions, aux intrants agricoles, aux formations et aux innovations ; (iii) renforcer leurs capacités techniques, entrepreneuriales et organisationnelles ; et (iv) promouvoir la reconnaissance et la sécurisation des droits



fonciers des femmes à travers les Plans Simples de Gestion foncière (PSG). Ces mesures seront mises en œuvre en collaboration avec les institutions locales, les OPA, les ONG spécialisées et les organisations de la société civile œuvrant pour les droits des femmes et des groupes vulnérables.

Le dispositif de suivi-évaluation intégrera des indicateurs genre permettant de mesurer l'évolution de la participation et des bénéfices des femmes (ex. nombre de femmes bénéficiaires directs, surfaces agricoles gérées par des femmes, part des femmes dans les organes de gouvernance, proportion de femmes accédant aux financements et services financiers, etc.). Ces données seront régulièrement collectées par les conseillers agricoles et consolidées par les antennes provinciales, puis validées par l'UGP. Un reporting spécifique genre sera produit et transmis au COPIL, au FONAREDD et à l'AFD, garantissant la transparence et l'alignement avec les exigences internationales en matière de sauvegardes sociales.

Ainsi, en intégrant un diagnostic, un plan d'action dédié et un suivi budgétaire, le PSFD ne se limite pas à une approche théorique de l'égalité femmes-hommes, mais met en place un dispositif opérationnel et institutionnalisé qui renforce l'autonomisation des femmes, améliore la résilience des ménages agricoles et contribue directement à la durabilité et à l'efficacité du Programme.

ii. Exploitation, harcèlement et abus sexuels

La prévention et la gestion des risques liés à l'exploitation, au harcèlement et aux abus sexuels (EAS/HS) constituent un axe prioritaire du dispositif de sauvegardes sociales du PSFD, en cohérence avec les standards de l'AFD, du Cafi/FONAREDD et les engagements internationaux de la RDC en matière de droits humains et de protection sociale. Compte tenu de la vulnérabilité des populations rurales, notamment des femmes, des jeunes et des peuples autochtones, le PSFD intègre des mesures spécifiques et contraignantes visant à prévenir, détecter et traiter toute situation de ce type.

Dès le démarrage du programme, un diagnostic des risques EAS/HS sera réalisé dans les zones d'intervention afin d'identifier les contextes les plus sensibles et d'adapter les réponses. Sur cette base, un Plan d'action de prévention et de réponse EAS/HS sera élaboré et mis en œuvre par l'UGP, en étroite coordination avec les Agences Locales d'Exécution (ALE), les antennes provinciales et les partenaires locaux. Ce plan comprendra notamment : (i) la mise en place d'un code de conduite obligatoire pour tous les acteurs impliqués (UGP, ALE, prestataires, opérateurs économiques, conseillers agricoles), assorti de sanctions claires en cas de non-respect ; (ii) l'organisation régulière de sessions de sensibilisation et de formation sur les comportements à proscrire, les obligations légales et les mécanismes de signalement ; (iii) l'instauration d'un mécanisme confidentiel, accessible et sécurisé de gestion des plaintes permettant aux victimes et aux témoins de signaler tout cas présumé d'EAS/HS, avec un système de référencement vers des services spécialisés (santé, protection juridique, accompagnement psychosocial).

Le rôle du/de la spécialiste E&S et Genre de l'UGP sera central dans le pilotage de ce dispositif, appuyé par les conseillers agricoles et techniciens des ALE qui assureront une



surveillance de proximité dans les zones rurales. Le COPIL sera régulièrement informé des mesures mises en œuvre et des éventuels incidents, dans le respect strict de la confidentialité et des droits des victimes. Des audits sociaux indépendants viendront renforcer le dispositif de contrôle et garantir la crédibilité du processus.

Enfin, la lutte contre l'EAS/HS sera systématiquement intégrée dans le suivi-évaluation du programme à travers des indicateurs spécifiques (ex. nombre de personnes formées, nombre de cas signalés et traités, existence et utilisation du mécanisme de plaintes, degré de satisfaction des bénéficiaires). Cette approche proactive et inclusive vise à instaurer un environnement sûr, respectueux et équitable pour tous les bénéficiaires et partenaires du PSFD, contribuant ainsi à la durabilité sociale et à la conformité du programme avec les standards internationaux en matière de sauvegardes.

iii. Mesures de sauvegarde de Cancún

La mise en œuvre du PSFD s'inscrit dans un cadre international et national de gestion des risques environnementaux et sociaux (E&S). À ce titre, le projet se réfère explicitement aux Mesures de Sauvegarde de Cancún, adoptées dans le cadre de la CCNUCC (COP16, Cancún, 2010), qui constituent une référence normative pour garantir que les activités REDD+ contribuent efficacement à la réduction de la déforestation et de la dégradation forestière, tout en respectant les droits des communautés et en préservant les bénéfices environnementaux et sociaux. Ces sauvegardes offrent un cadre universellement reconnu pour assurer la transparence, l'inclusion et la durabilité des interventions.

Toutefois, leur application dans le PSFD ne se fait pas de manière isolée. Elle est articulée avec les politiques des bailleurs et en particulier la politique de maîtrise des risques E&S de l'AFD, qui impose une catégorisation et une gestion différenciée des risques, ainsi qu'avec le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du PSFD, qui définit les modalités opérationnelles de screening, de suivi et de gestion des risques pour chaque projet financé.

En combinant ces référentiels, le PSFD garantit la conformité aux standards internationaux (sauvegardes de Cancún), aux exigences spécifiques de l'AFD et aux outils nationaux de mise en œuvre. Cette triple articulation assure la robustesse, la cohérence et la crédibilité du dispositif, tout en renforçant la capacité du programme à produire des résultats durables et mesurables dans la lutte contre la déforestation et la dégradation forestière.

Tableau 11: Mesure de sauvegarde de Cancun

Sauvegarde de Cancún	Prise en compte dans la mise en œuvre du projet	Description des mesures de suivi-évaluation spécifiques
1. Respect des lois et programmes nationaux pertinents	Alignement du PSFD avec la Stratégie-Cadre REDD+, les CDN, le Plan Climat national et la Lettre d'Intention Cafi-RDC.	Vérification de la conformité légale de chaque projet lors du screening E&S ; audits annuels sur l'alignement avec les politiques nationales.
2. Gouvernance forestière transparente et efficace	Mise en place du Comité National de Sélection (CNS) et du COPIL pour garantir la transparence et la	Rapports financiers certifiés ; suivi des flux financiers par l'UGP ; évaluation externe de la



Sauvegarde de Cancún	Prise en compte dans la mise en œuvre du projet	Description des mesures de suivi-évaluation spécifiques
	redevabilité ; bancarisation des paiements.	gouvernance et des mécanismes de paiement.
3. Respect des droits des populations autochtones et communautés locales	Application du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) avant toute intervention ; intégration des populations autochtones dans les AP.	Suivi participatif des activités par les communautés locales ; vérification systématique du respect du CLIP ; indicateurs d'inclusion des autochtones.
4. Participation pleine et effective des parties prenantes	Mobilisation des producteurs, OPA, ALE, universités, opérateurs économiques et société civile dans la conception et le suivi des projets.	Comptes rendus des ateliers de concertation ; suivi des taux de participation (désagrégés par genre et statut) ; enquêtes de satisfaction communautaire.
5. Conservation de la biodiversité et services écosystémiques	Promotion de systèmes agroforestiers et agroécologiques ; interdiction d'intervention sur forêts primaires et zones à haute valeur de conservation.	Suivi satellitaire du couvert forestier ; géoréférencement des parcelles appuyées ; indicateurs de biodiversité (espèces, diversité des cultures).
6. Réduction des risques de déplacement de la déforestation (« effet rebond »)	Suivi du couvert forestier dans et autour des zones d'emprise du projet ; appui à la sédentarisation agricole durable.	Cartographie périodique des zones périphériques ; analyse spatiale des fronts de déforestation ; reporting annuel au SNSF.
7. Cohérence avec les objectifs sociaux (genre, inclusion, emplois décents)	Réalisation d'un diagnostic genre et mise en œuvre d'un plan d'action genre ; inclusion des femmes, jeunes et vulnérables dans les AP.	Indicateurs E&S désagrégés par sexe et âge ; suivi du nombre d'emplois créés ; rapports semestriels du spécialiste Genre de l'UGP.

iv. Gestion des plaintes

En 2021, l'Agence française de développement a poursuivi son engagement en faveur des bénéficiaires de ses projets en traitant les réclamations reçues, dans le cadre de son dispositif de gestion des réclamations environnementales et sociales, de manière équitable et indépendante. Le projet a rédigé un Plan de Gestion des Plaintes et formé les équipes de l'UGP, des antennes à gérer les plaintes. Le chef d'antenne est chargé de gérer les plaintes au niveau des antennes et l'Assistant technique du Suivi et évaluation est chargé de les suivre au niveau de l'UGP.

Toute personne ou tout groupe de personnes affectées d'un point de vue environnemental ou social par un projet financé par l'AFD peut déposer une réclamation via ce dispositif, qui est piloté par un secrétariat indépendant de la Direction exécutive des opérations et supervisé par le conseiller à l'éthique de l'AFD. Des experts extérieurs interviennent à différentes phases du traitement des réclamations, selon le fonctionnement décrit dans le règlement. Avec ce dispositif (<https://www.afd.fr/fr/dispositif-de-gestion-des-reclamations-environnementales-et-sociales>), l'AFD renforce la gestion des risques environnementaux et sociaux des projets qu'elle finance dans un souci de transparence et de redevabilité accrues à l'égard de ses partenaires.



Le PSFD met en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) robuste et accessible, conforme aux exigences nationales et aux standards des bailleurs (CAFI/FONAREDD, AFD). Ce dispositif constitue un outil central de transparence, de redevabilité et de bonne gouvernance, garantissant la participation active et inclusive des parties prenantes, ainsi que le respect des droits des communautés locales, des populations autochtones et des groupes vulnérables.

1. Accessibilité et réception des plaintes

Le MGP est conçu pour être simple, gratuit et accessible à tous. Les plaintes peuvent être déposées :

- auprès des conseillers agricoles et des techniciens des Agences Locales d'Exécution (ALE), formés à cet effet ;
- via des dispositifs physiques (boîtes à suggestions sécurisées dans les villages, formulaires simplifiés) ;
- via des canaux numériques et mobiles (numéros verts, SMS, WhatsApp, plateformes de paiement mobile déjà utilisées par les producteurs). Des campagnes de sensibilisation communautaire sont organisées dans chaque zone d'intervention afin de garantir que les producteurs, les femmes, les jeunes et les populations autochtones connaissent et comprennent le fonctionnement du MGP.

2. Processus de traitement et résolution

Chaque plainte est enregistrée dans un registre standardisé et suit un processus clair :

- Niveau local : les plaintes simples sont traitées directement par les conseillers agricoles/ALE dans un délai maximum de 30 jours.
- Niveau provincial : les plaintes complexes (ex. litiges fonciers, inclusion sociale) sont transférées à l'antenne provinciale du PSFD, qui organise une médiation avec les autorités locales compétentes.
- Niveau national : les plaintes non résolues au niveau provincial sont instruites par l'Unité de Gestion du Programme (UGP), en lien avec le Comité de Pilotage (COFIL). Si nécessaire, un arbitrage final peut être demandé au FONAREDD et à l'AFD. Un accusé de réception écrit ou oral est systématiquement remis au plaignant, garantissant la traçabilité et la transparence du processus.

3. Suivi, redevabilité et transparence

Le MGP s'appuie sur un système de traçabilité informatisé et géoréférencé, permettant de suivre en temps réel le statut de chaque plainte (réception, instruction, résolution). Les antennes provinciales consolident les données et les transmettent à l'UGP, qui produit des rapports semestriels consolidés comprenant : nombre de plaintes reçues, typologie, taux de résolution, délai moyen de traitement et répartition par groupes sociaux (femmes, jeunes, autochtones). Ces rapports sont présentés au COFIL et partagés avec les bailleurs.

4. Garanties spécifiques et amélioration continue

Le MGP intègre des garanties spécifiques :

- Respect du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) dans toutes les zones revendiquées ou habitées par les peuples autochtones ;
- Interdiction de financer des activités sur des terres faisant l'objet de litiges fonciers non résolus ;



- Audits indépendants réguliers pour évaluer l'efficacité du dispositif et proposer des améliorations.

Les leçons tirées de la mise en œuvre du MGP seront capitalisées et diffusées pour renforcer la gouvernance participative, améliorer la gestion des risques et accroître la confiance des parties prenantes.

v. Fraude, détournement de fonds

Le groupe AFD dispose d'une politique générale en matière de prévention, de détection et de lutte contre tout acte de corruption, fraude, blanchiment des capitaux, financement du terrorisme ou pratique anticoncurrentielle qui entacherait ses activités ou ses opérations. Le Groupe AFD s'efforce de promouvoir les plus hautes normes et les plus hauts standards en matière d'intégrité : loyauté des pratiques, transparence financière et tolérance zéro pour la fraude et la corruption (<https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corrupcion>). Tout bénéficiaire de financement de l'AFD est soumis à un criblage pour déterminer si ce dernier n'est pas soumis à une liste d'exclusion, et de sanction.

9) Suivi-évaluation

Le système de suivi-évaluation (S&E) du PSFD constitue un pilier stratégique pour garantir la transparence, la redevabilité et la gestion axée sur les résultats. Conçu en alignement avec les exigences du CAFI, du FONAREDD et de l'AFD, il permet de mesurer l'efficacité opérationnelle, la performance environnementale et sociale, ainsi que la contribution du programme aux engagements climatiques et de développement durable de la RDC.

• Collecte et validation des données

Au niveau local, les conseillers agricoles et les techniciens des Agences Locales d'Exécution (ALE) assurent la collecte régulière des données sur les superficies mises en valeur, les rendements agricoles, la répartition des bénéficiaires (par genre et par catégorie sociale), ainsi que les pratiques de gestion durable adoptées. Toutes les parcelles sont géoréférencées et validées par des procès-verbaux (PV) de validation des parcelles. Les données sont ensuite centralisées dans une banque de données géospatiales (SIG) selon les [lignes directrices au rapportage des données cartographiques](#), garantissant un suivi cartographique rigoureux et une traçabilité complète.

• Outils numériques et bases de données

Le PSFD mobilise des outils numériques modernes pour renforcer la fiabilité et l'accessibilité des informations. L'usage d'ODK (Open Data Kit) permet une collecte standardisée et rapide sur le terrain. Une banque de données numérique partagée (Drive, Spreadsheet) est mise en place afin de faciliter l'archivage, la gestion et la diffusion sécurisée des données auprès des parties prenantes autorisées. Ce dispositif garantit la disponibilité en temps réel des données opérationnelles, environnementales et sociales.

• Suivi budgétaire et financier

Le suivi financier repose sur le logiciel **TomPro**, qui assure la gestion budgétaire, la traçabilité des flux financiers et la consolidation des dépenses par activité et par alliance productive. En



croisant ces données avec celles issues du suivi technique, **TomPro** renforce la transparence et la cohérence entre résultats atteints et ressources mobilisées. Ce mécanisme est directement corrélé au modèle des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), dans lequel les décaissements sont conditionnés aux résultats vérifiés sur le terrain et validés par des audits externes indépendants.

- **Suivi multi-niveaux et consolidation**

Les antennes provinciales supervisent et consolident les données issues du terrain avant leur transmission à l'Unité de Gestion du Programme (UGP). L'UGP, via son spécialiste S&E, agrège les données nationales, contrôle leur qualité et produit des rapports consolidés. Un suivi satellitaire régulier du couvert forestier est intégré afin de détecter d'éventuels effets rebond (déplacement de la pression agricole) et d'attester la contribution effective du programme à la préservation des savanes et forêts dégradées.

- **Reporting et redevabilité**

Le rapportage est structuré à trois niveaux :

- **Rapports trimestriels** : centrés sur l'avancement opérationnel et financier ;
- **Rapports semestriels** : intégrant les performances environnementales, sociales et de genre, avec recommandations correctives ;
- **Rapports annuels consolidés** : évaluant les impacts sur les bénéficiaires, les filières et la réduction des pressions forestières.

Ces rapports sont transmis à l'AFD, qui en assure l'assurance qualité avant leur soumission au FONAREDD/CAFI.

- **Participation, transparence et capitalisation**

Le système de suivi-évaluation intègre un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) accessible aux producteurs, communautés locales et populations autochtones, garantissant la prise en compte de leurs préoccupations. Les résultats (cartes des parcelles, indicateurs clés, analyses) sont diffusés auprès des parties prenantes (OPA, autorités provinciales, société civile) afin de renforcer l'appropriation et la transparence. Enfin, la capitalisation des leçons apprises et leur diffusion à travers des rapports analytiques, ateliers d'échanges et notes de synthèse assurent un apprentissage continu et une meilleure préparation à la réplication du modèle dans d'autres provinces.

Une évaluation externe à mi-parcours était programmée dans le document de programme et devait être mobilisée par l'AFD pour aider à actualiser/réorienter le programme, **puis une évaluation finale** afin de valider les résultats et d'explicitier les succès et les échecs et d'en tirer des leçons seront réalisées afin de tirer les enseignements du programme.

Une évaluation par le FONAREDD a été conduite en mai 2024, pour valider le décaissement de la deuxième tranche du budget initial du PSFD. Cette évaluation tient lieu d'évaluation à mi-parcours, ses conclusions ont été prises en compte dans le présent document de programme.

Une évaluation finale indépendante, dirigée par le FONAREDD aura lieu à l'achèvement de tous les principaux résultats et activités du projet. Les termes de référence, le processus



d'évaluation et le rapport final seront sous la responsabilité du FONAREDD et suivront les procédures du FONAREDD. Le rapport doit être achevé 3 mois avant la date estimée de clôture opérationnelle. Des dispositions doivent être prises pour achever l'évaluation à temps voulu afin d'éviter tout retard dans la clôture du programme. Par conséquent, l'évaluation finale doit commencer 6 mois avant la date prévue d'achèvement du programme. Les évaluateurs que le FONAREDD engagera pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à l'exécution du projet à évaluer.

Le projet fournit à CAFI et FONAREDD, à minima tous les ans, toutes les données, informations, analyses techniques, méthodologies ainsi que toutes les photos et vidéos générées par le projet. Cela inclut toutes les données brutes et traitées issues des enquêtes et des études (sondage des ménages, études des moteurs de déforestation, études de filières, etc.), les données issues du suivi et de l'évaluation des activités, y compris les informations spatiales (c'est-à-dire les coordonnées GPS) associées.

Pour un suivi-évaluation robuste et efficace des activités et de leurs résultats, le projet se dote d'une capacité de collecte et de traitement des données spatiales (géoréférencées) des activités pertinentes du projet.

Quand certaines informations ne sont pas de caractère public, ces données peuvent être communiquées via des liens à des dossiers numériques dédiés sécurisés, en fournissant un accès protégé à CAFI et FONAREDD via leurs secrétariats.

En année 1 du projet, sera produit et partagé avec CAFI et FONAREDD, un plan de suivi et d'évaluation pluriannuel accompagné d'un guide méthodologique de suivi-évaluation qui orientera les équipes de travail, les experts et consultants ainsi que les partenaires impliqués dans la collecte de données et dans le suivi du projet conforme aux attentes en termes du Manuel d'opération, de la Politique et Lignes Directrices (lignes directrices sur le suivi évaluation). Suivi Évaluation et de CAFI en vigueur au moment de l'élaboration du document de projet.

10) Communication et visibilité

La communication et la visibilité constituent des leviers stratégiques du PSFD, conçus pour assurer la transparence, renforcer l'appropriation nationale et accroître la reconnaissance du programme auprès des bénéficiaires, des institutions nationales et des partenaires techniques et financiers. En cohérence avec les normes de communication et de visibilité du CAFI, du FONAREDD et de l'AFD, la stratégie adoptée repose sur une double approche intégrée : communication interne et redevabilité d'une part, communication externe et visibilité institutionnelle d'autre part.

- **Communication interne et redevabilité**

La communication interne vise à assurer la circulation fluide et régulière de l'information entre les différents niveaux du dispositif : producteurs, Alliances Productives (AP), Agences Locales d'Exécution (ALE), antennes provinciales et Unité de Gestion du Programme (UGP). Pour ce faire, le programme mobilise des outils numériques partagés (Drive, Spreadsheet, base de données SIG) permettant un accès en temps réel aux informations opérationnelles, financières et environnementales. Les rapports trimestriels, semestriels et annuels, incluant des indicateurs clés et des cartographies actualisées, sont produits et diffusés



systématiquement afin de garantir la transparence, la redevabilité et la responsabilisation collective.

- **Communication externe et visibilité institutionnelle**

La communication externe a pour objectif de valoriser les résultats, les impacts et les bonnes pratiques issus de la mise en œuvre du PSFD. Elle comprend :

- la production et diffusion de rapports publics, brochures, bulletins d'information et fiches de capitalisation ;
 - l'organisation de missions de presse et de visites de terrain pour les bailleurs, les autorités nationales et provinciales ;
 - la valorisation des acquis lors d'ateliers régionaux et nationaux réunissant les ministères sectoriels, la société civile et les partenaires techniques et financiers ;
 - la production de contenus multimédias (capsules vidéo, documentaires courts, infographies, podcasts) diffusés via les médias traditionnels (radio, télévision, presse écrite) et les canaux numériques (sites web, réseaux sociaux).
- **Normes de visibilité et transparence**

L'ensemble des activités de communication respecte strictement les normes de visibilité des bailleurs. Les supports produits (rapports, panneaux, infrastructures, équipements, véhicules, approvisionnements et résultats financés) afficheront les logos institutionnels et la mention « Financé par le CAFI et le FONAREDD », conformément aux chartes graphiques validées. Ces logos et mentions seront visibles de manière préminente dans tous les produits publics, et systématiquement mentionnés lors des relations avec les médias ou lors d'événements publics.

- **Information, sensibilisation et capitalisation**

Le dispositif de communication prévoit différents niveaux d'information :

- Information préalable des bénéficiaires sur l'existence du programme et sur les activités planifiées, afin d'élaborer avec eux les contenus détaillés et obtenir leur consentement libre, informé et préalable (CLIP) ;
- Information continue lors des principales étapes de mise en œuvre, avec des outils accessibles et adaptés aux contextes locaux (radios communautaires, supports visuels multilingues) ;
- Capitalisation et diffusion des principales leçons apprises, à travers des ateliers d'échange et des notes de synthèse, en vue de faciliter la réplique des modèles les plus performants.

- **Objectifs stratégiques et alignement bailleurs**

La communication et la visibilité du PSFD poursuivent deux objectifs principaux : (i) influencer les perceptions et susciter le changement par une sensibilisation ciblée des producteurs, des communautés locales et des institutions ; (ii) accroître la visibilité du programme et de ses bailleurs en démontrant son rôle dans la lutte contre la déforestation, le changement climatique et la pauvreté rurale.

L'ensemble des efforts de communication, au niveau national comme régional, est pleinement aligné sur le plan de communication du CAFI et du FONAREDD. Le programme a, à cet effet, élaboré un Plan de Communication dédié, annexé au présent document, et prévoit le recours ponctuel à une expertise spécialisée pour assurer la qualité et la cohérence des actions de communication.



11) Transparence fiduciaire

Le contrôle de l'avancement et de la bonne marche du projet sera réalisé en continu par l'AFD et son assistance technique, en accord avec la convention (administrative support services agreement) sur les obligations de reporting en cours de négociation entre l'AFD et le PNUD131. Sur la base du cadre logique du programme, les bilans techniques et financiers (a minima sur une base semestrielle) ainsi que la programmation technique et financière seront soumis à validation des COPIL.

Un bilan comptable et financier du projet sera réalisé chaque année par un cabinet d'audit indépendant recruté par appel d'offres et devra être remis au Medium-Term Policy Framework (MTPF) du PNUD avant fin avril.

Les comptes annuels certifiés (origine et utilisation des fonds comme défini dans les directives de l'UNDG) seront fournis au plus tard cinq mois après la fin de l'année calendaire (31 mai).

Pour les acquisitions de biens, travaux et services à contracter pour une valeur supérieure à 100,000 dollars américains, un plan d'approvisionnement/passation de marchés y compris une description du processus qui sera utilisé pour identifier le fournisseur est proposé en annexe 4.

12) Budget, plan de travail et chronogramme

Le budget du document de projet initial a été repris. Les principales évolutions concernent :

- La hausse du montant de subvention aux AP pour atteindre la cible initiale du document de projet suite aux difficultés constatées d'accès au crédit ;
- La durée qui a été prolongée, ce qui est reflété sur les lignes des rémunérations des différents personnels, le fonctionnement ;
- L'ajout de certains postes : ceux déjà intégrés dans les budgets révisés depuis le démarrage (comptable UGP), l'expert E&S, les chauffeurs additionnels,
- L'ajout de conseillers agricoles et leurs moyens de fonctionnement,
- Une revalorisation des rémunérations, réalisée en fonction du budget disponible et après analyse des pratiques des autres projets du secteur et du Programme Gestion Durable des Forêts, les rémunérations actualisées restent inférieures à celles des autres projets,
- L'acquisition de deux véhicules supplémentaires : un 4x4 pour le CNP, plus adapté aux déplacements sur le terrain (suite aussi à la recommandation de la mission de vérification mandatée par le FONAREDD) et un véhicule pour l'expert E&S, le véhicule initial du CNP sera utilisé pour les courses en ville
- L'ajout des études de cadrage de l'extension du programme à d'autres provinces.
- Une enveloppe a été dégagée en 2024 pour l'appui l'institutionnel apporté au Ministère de l'Agriculture, conformément au PTBA 2024, il est considéré que ce montant sera financé ensuite par un programme spécifique du FONAREDD



a) Plan de travail et budget par produits/activités



P r o j e t o u i t i	A i t e r e o u i t i	Activités	Organisation de mise en oeuvre	Partenaire de mise en oeuvre	Chronogramme						Budget planifié CAFI	Budget planifié Co-financements	Budget planifié TOTAL	% (CAFI)
					2026		2027		2028					
					S1	S2	S1	S2	S1	S2				
A. COÛTS DES PRODUITS DU PROJET														
Produit 1 : Les exploitations agricoles et les PME ont désormais accès à des itinéraires techniques innovants en agroforesterie et										\$ 1 613 072	\$ -	\$ 1 613 072	20,2%	
1	1,1	Activité 1.1 : Sélection des dispositifs de promotion et de soutien des orientations stratégiques du programme (ALE) et conseillers agricoles.	AFD								\$ 1 430 072		\$ 1 430 072	17,9%
1	1,2	Activité 1.2 : Inventaire et cartographie des opérateurs privés formels dans le secteur agricole. Analyse des filières	AFD								\$ 9 000		\$ 9 000	0,1%
1	1,3	Activité 1.3 : études socioéconomiques. Typologie des exploitations agricoles dans le Kwilu et Tshopo	AFD								\$ 60 000		\$ 60 000	0,8%
1	1,4	Activité 1.4 : Capitalisation des pratiques agroécologiques et agroforestières en RDC et dans des contextes agro-socio-économiques similaires	AFD								\$ 37 000		\$ 37 000	0,5%
1	1,5	Activité 1.5 : Valorisation et actualisation des fiches techniques portant sur les itinéraires techniques et établissement de référentiels technico-économiques	AFD								\$ 77 000		\$ 77 000	1,0%
Produit 2 : Les opérateurs privés du secteur agricole ainsi que les organisations professionnelles agricoles (OPA) sont identifiés, r										\$ 94 000	\$ -	\$ 94 000	1,2%	
2	2,1	Activité 2.1 : Renforcement institutionnel et organisationnel des OPA et alliances productives	AFD								\$ 42 000		\$ 42 000	0,5%
2	2,2	Activité 2.2: Appui à l'inclusion financière et à la viabilité économique des alliances productives ou structures existantes	AFD								\$ 52 000		\$ 52 000	0,7%
Produit 3 : La structuration des Alliances Productives améliore la performance et la durabilité des services rendus à leurs membre										\$ 255 400	\$ -	\$ 255 400	3,2%	
3	3,1	Activité 3.1 : Sécurisation de la commercialisation des produits pour les opérateurs économiques et producteurs	AFD								\$ 50 400		\$ 50 400	0,6%
3	3,2	Activité 3.2 : Appui à la sécurisation des producteurs	AFD								\$ 70 000		\$ 70 000	0,9%
3	3,3	Activité 3.3 : Cadre de collaboration en vue du développement des services à la périphérie des concessions forestières	AFD								\$ 46 000		\$ 46 000	0,6%
3	3,4	Activité 3.4 : Elaboration de plans simples de gestion du foncier	AFD								\$ 67 000		\$ 67 000	0,8%
3	3,5	Activité 3.5 : Etablissement de collaborations avec les PIREDD et les autres programmes	AFD								\$ 22 000		\$ 22 000	0%
Produit 4 : Les finances et les subventions des alliances productives sont gérées plus efficacement										\$ 48 000	\$ -	\$ 48 000	0,6%	
4	4,1	Activité 4.1 : Développement de la stratégie d'inclusion financière des bénéficiaires, animation et suivi des AP, renforcement des capacités	AFD								\$ 48 000		\$ 48 000	0,6%
Produit 5 : Mise en place de systèmes agroforestiers sur les parcelles appuyées par un financement dédié.										\$ 3 524 500	\$ -	\$ 3 524 500	44,1%	
5	5,1	Activité 5.1 : Sélection des projets par appel à proposition	AFD								\$ 44 000		\$ 44 000	0,6%
5	5,2	Activité 5.2 : Mise en place de subventions, associée à l'évolution des pratiques et des paysages	AFD								\$ 3 480 500		\$ 3 480 500	44%
Produit 6 : Des projets d'innovation ont contribué de développer de nouvelles solutions durables pour restaurer et valoriser les s										\$ 162 000	\$ -	\$ 162 000	2,0%	
6	6,1	Activité 6.1 : Procédure de subvention et de mise en oeuvre des projets d'innovations	AFD								\$ 152 000		\$ 152 000	1,9%
6	6,2	Activité 6.2 : Suivi et capitalisation	AFD								\$ 10 000		\$ 10 000	0%
Produit 7 : Les actions et mécanismes mis en oeuvre par le programme notamment dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo se										\$ 175 000	\$ -	\$ 175 000	2,2%	
7	7,1	Activité 7.1 : Capitalisation sur les modes de collaboration avec les partenaires	AFD								\$ 63 000		\$ 63 000	1%
7	7,1	Activité 7.2 : Cadrage de l'extension du programme à d'autres provinces	AFD								\$ 112 000		\$ 112 000	1%
Produit 8 : Dans les zones d'emprise du projet, on constate un ralentissement du front de déforestation, et la contribution du Pro										\$ 112 000	\$ -	\$ 112 000	1,2%	
8	8,1	Activité 8.1 : Géoréférencement des parcelles	AFD								\$ 16 000		\$ 16 000	0%
8	8,2	Activité 8.2 : Suivi satellitaire de l'évolution du couvert forestier	AFD								\$ 10 000		\$ 10 000	0%
8	8,3	Activité 8.3 : Suivi-évaluation du Programme PSFD	AFD								\$ 73 200		\$ 73 200	1%
TOTAL COÛTS DES PRODUITS DU PROJET										\$ 5 971 172	\$ -	\$ 5 971 172	28,0%	
B. COÛTS DE SUIVI-EVALUATION, SAUVEGARDES ET GENRE, COMMUNICATION														
B	B1	Organisation de mise en oeuvre	AFD	AFD							\$ 330 832		\$ 330 832	4,1%
TOTAL SUIVI-EVALUATION, SAUVEGARDES ET GENRE, COMMUNICATION										\$ 330 832	\$ -	\$ 330 832	4,4%	
C. COÛTS DE GESTION DE PROJET (Plafonds indicatifs donnés ci-dessous)														
AG	AG1	RH de l'Org de mise en oeuvre	AFD	AFD							\$ 566 700		\$ 566 700	7,1%
AG	AG2	Equipe et fonctionnement de l'Org de mise	AFD	AFD							\$ 479 394		\$ 479 394	6,0%
AG	AG3	Assurance qualité commanditée par l'Org de	AFD	AFD							\$ 128 000		\$ 128 000	1,6%
TOTAL COÛTS GESTION DE PROJET										\$ 1 174 094	\$ -	\$ 1 174 094	14,7%	
Total coûts Gestion de projet pour l'Org de mise en oeuvre										\$ 1 174 094	\$ -	\$ 1 174 094	14,7%	
TOTAL COÛTS DIRECTS DU PROJET										\$ 7 476 098	\$ -	\$ 7 476 098	93,5%	
	AFD										\$ 71 332		\$ 71 332	0,9%
	AIPD										\$ 246 600		\$ 246 600	3,1%
	CWS-										\$ 246 600		\$ 246 600	3,1%
	Alliance										\$ 3 480 500		\$ 3 480 500	43,5%
	Projet										\$ 120 000		\$ 120 000	1,5%
	UGP										\$ 3 877 766		\$ 3 877 766	48,5%
	AFD										\$ 71 332		\$ 71 332	0,9%
	[ALE 7 -										\$ -		\$ -	0,0%
	[ALE 8 -										\$ -		\$ -	0,0%
	[ALE 9 -										\$ -		\$ -	0,0%
	[ALE 10 -										\$ -		\$ -	0,0%
Coûts indirects (max 7% des coûts directs)										\$ 523 327	\$ -	\$ 523 327	7,0%	
BUDGET TOTAL										\$ 7 999 425	\$ -	\$ 7 999 425	100,0%	



Cf. Tableau "[Budget PRODOC Top Up PSFD](#)"

L'ensemble des 8 produits et des activités du PSFD contribuent à l'Effet 1 du CAFI : « Les pratiques agricoles durables entraînent une moindre conversion des terres et une sécurité alimentaire accrue ».

a) Budget ventilé par catégories UNDG

CATEGORIES DE BUDGET UNDG	TOTAL USD
1. Personnel	535 900
2. Fournitures, produits de base, matériaux	50 000
3. Equipements, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement)	393 466
4. Services contractuels	1 368 000
5. Voyages	70 000
6. Transferts et subventions aux contreparties	3 680 500
7. Coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs	1 378 232
Total des Coûts Directs	7 476 098
8. Coûts de soutien indirects (Max 7%)	523 327
TOTAL Coûts	7 999 425

Cf. Tableau "[Budget PRODOC Top Up PSFD](#)"

b) Plan d'opérationnalisation du projet

Le programme PSFD a été lancé fin 2021, et son déploiement opérationnel est donc acté. Les événements-clés sur les 30 premiers mois de sa mise en œuvre sont ici rappelés :

- Mise en place d'une phase pilote pour observer la mise en place de trois Alliances productives et d'en tirer des leçons avant la phase programme



- Lancement d'un AMI pour sélectionner des alliances productives et innovations pour la phase programme
- Recrutement de deux agences locales d'exécution dans les deux provinces
- Mise en place du bureau UGP à Kinshasa et des antennes dans les provinces avec leur personnel
- Plusieurs missions courts termes « appui à l'établissement de business modèles inclusifs »
- Ateliers de lancement du programme et de validation des filières.
- Deux Comités de Pilotage réalisés avec validation des PTBA et Plan de Passations de Marchés



13) ANNEXES

ANNEXE 1 : Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du projet

ANNEXE 2 : Analyse et plan d'action genre

ANNEXE 3 : Stratégie de communication

ANNEXE 4 : Plan d'approvisionnement / Passation de marché

ANNEXE 5 : Termes de référence pour le recrutement des experts clés de l'Unité de Gestion du Projet (versions provisoires ou définitives)

ANNEXE 6 : Termes de référence des études à mener en année 1 pour un montant supérieur à 100 000 USD (versions provisoires ou définitives)

ANNEXE 7 : Plan de renforcement et transfert de capacités clairement décrits

ANNEXE 8 : Conditions de signature du projet et décaissement des tranches de financement imposées par les Organes de Gouvernance du Partenariat

ANNEXE 9 : Indicateurs standards FONAREDD/CAFI pour les PIREDD

ANNEXE 10 : Plan de travail et budget (PTBA) annuel détaillé pour l'année 1

ANNEXE 11 : Plan des livrables



ANNEXE 1 : Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du projet

Le développement du Projet PSFD a reposé sur un processus hautement participatif, associant les acteurs nationaux, provinciaux et locaux concernés par la gestion durable des savanes et forêts dégradées, la promotion des pratiques agroforestières et la gouvernance environnementale.

Ce processus s'est déroulé, à travers une série d'ateliers, de consultations techniques et de missions conjointes,

Les parties prenantes ont contribué à :

- L'analyse des besoins et la définition des orientations stratégiques du projet (phase de cadrage et études préliminaires) ;
- La formulation technique et financière du projet, incluant la validation des produits, des activités et des indicateurs du cadre de résultats ;
- La concertation provinciale dans les zones pilotes du Kwilu et de la Tshopo pour s'assurer de l'alignement avec les priorités locales et les réalités du terrain ;
- La validation nationale du PRODOC avant sa soumission officielle au CAFI.

Tableau 12: Engagements des parties prenantes

Type de consultation (atelier national de lancement, revue mi-parcours, atelier de validation pour la soumission conjointe, etc.)	Date(s)	Liste des organisations participantes et nombre de participants	Résumé des recommandations	Compte rendu et liste de présence soumis dans un fichier séparé (✓)
Consultations provinciales - Kwilu (Kikwit)	14 au 21 avril 2024	Service Techniques provinciale, PME agricole, Union, ALE	Identifier les zones prioritaires de mise en œuvre ; renforcer les ALE ; assurer la sécurisation foncière participative et l'inclusion des femmes.	✓
Consultations provinciales - Tshopo (Kisangani)	14 au 21 avril 2024	Service Techniques provinciale, PME agricole, OPA, ALE,	Promouvoir les systèmes agroforestiers cacao et palmier ; adapter les itinéraires techniques aux contextes locaux ; intégrer les spéculation phares dans les activités d'innovation.	✓
Atelier technique de formulation du PRODOC	21 au 25 Février 2024	UGP, AFD, AMO, consultants	Finaliser la structure du cadre logique, consolider la théorie	✓



Type de consultation (atelier national de lancement, revue mi-parcours, atelier de validation pour la soumission conjointe, etc.)	Date(s)	Liste des organisations participantes et nombre de participants	Résumé des recommandations	Compte rendu et liste de présence soumis dans un fichier séparé (✓)
			du changement, harmoniser les indicateurs CFI/PSFD et intégrer les dimensions genre et climat.	
Réunion d'approbation institutionnelle	10 - 11 octobre 2025	MINAGRISA (Cabinet du Ministre), AFD,	Approbation officielle du PRODOC PSFD pour soumission conjointe CFI/AFD ; signature du procès-verbal d'approbation.	✓



ANNEXE 2 : Analyse et plan d'action genre

La dimension genre constitue un facteur déterminant de réussite du Programme de mise en valeur durable des savanes et forêts dégradées (PSFD). En RDC, les femmes jouent un rôle central dans les systèmes agricoles et alimentaires, en représentant environ 60 à 70 % de la main-d'œuvre agricole et en assurant la majorité des activités liées à la production vivrière, à la transformation artisanale et à la commercialisation locale. Toutefois, malgré leur contribution essentielle, elles demeurent marginalisées dans l'accès au foncier, aux ressources productives, aux financements, aux intrants améliorés et aux instances de décision. Cette marginalisation structurelle a un impact direct sur la durabilité des filières agricoles et sur la résilience socio-économique des ménages ruraux.

Dans les provinces ciblées par le PSFD (Kwilu et Tshopo), les contraintes liées au genre se traduisent par plusieurs défis spécifiques. Premièrement, l'accès au foncier reste très limité pour les femmes : la plupart d'entre elles cultivent des terres sans titres ni garanties, ce qui les expose à l'insécurité foncière et réduit leur capacité à investir durablement. Deuxièmement, la division sexuée des tâches place les femmes dans des maillons de la chaîne de valeur agricole moins valorisés et plus exigeants en travail (sarclage, récolte, transport manuel), alors que les hommes sont davantage positionnés sur les activités de contrôle (gestion des revenus, relations avec les marchés et les institutions financières). Troisièmement, les normes sociales et coutumières renforcent la dépendance économique et décisionnelle des femmes, en limitant leur participation effective à la gouvernance des organisations paysannes et des alliances productives.

La situation est encore plus critique pour les populations autochtones, notamment dans la Tshopo, où les femmes subissent une double marginalisation : du fait de leur statut de genre et en tant que membres de communautés historiquement exclues des circuits économiques et institutionnels. Ces femmes autochtones rencontrent des obstacles supplémentaires en matière d'accès à l'éducation, aux services agricoles et aux opportunités de formation. Leur participation aux instances décisionnelles locales demeure marginale, ce qui accentue leur vulnérabilité dans les projets de développement. Toute intervention dans ces zones requiert par conséquent le respect strict du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP), garantissant que les voix des femmes autochtones soient entendues et prises en compte dans les processus de planification et de mise en œuvre.

Enfin, l'analyse des filières prioritaires du PSFD (cacao, café, manioc, maïs, agroforesterie) confirme que les inégalités de genre influencent directement leur performance et leur durabilité. Dans la filière cacao, par exemple, les femmes sont actives dans les pépinières et la récolte, mais restent exclues des revenus tirés de la commercialisation. Dans les filières vivrières (manioc, maïs), elles assurent la production et la transformation mais peinent à accéder aux marchés formels. Sans correction de ces déséquilibres, le risque est de reproduire des modèles agricoles peu inclusifs, freinant l'atteinte des objectifs du programme en matière de durabilité sociale et économique.

Ainsi, une analyse genre approfondie dans le cadre du PSFD met en évidence que l'intégration effective des femmes, des jeunes et des populations autochtones dans les



dispositifs de gouvernance, l'accès sécurisé aux ressources productives et le partage équitable des bénéfices n'est pas seulement un impératif de justice sociale, mais constitue un levier stratégique de durabilité et de performance. Pour ce faire, le programme s'engage à élaborer et mettre en œuvre un Plan d'Action Genre fondé sur un diagnostic participatif des inégalités, incluant une analyse des barrières d'accès au foncier, au crédit, aux intrants, à la formation et aux instances décisionnelles. Ce plan sera doté d'un budget spécifique et placé sous la responsabilité du/de la spécialiste Genre de l'UGP, qui en assurera la coordination et le suivi.

De manière opérationnelle, le Plan d'Action Genre reposera sur plusieurs mesures concrètes : (i) **garantir qu'au moins 30 % des bénéficiaires directs des subventions et formations soient des femmes**, (ii) systématiser la représentation des femmes et des jeunes dans les organes de gouvernance des Alliances Productives et des OPA, (iii) promouvoir des initiatives de sécurisation foncière favorables aux femmes et populations autochtones, en lien avec les autorités coutumières et foncières, (iv) intégrer des modules de formation technique et entrepreneuriale adaptés aux besoins des femmes et des jeunes, (v) mettre en place des mécanismes de suivi spécifiques avec des indicateurs sensibles au genre (nombre de femmes bénéficiaires, revenus générés, postes de responsabilité occupés), et (vi) veiller au respect du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) dans les zones concernées, en particulier pour l'inclusion des femmes autochtones.

Enfin, la mise en œuvre de ce plan sera soutenue par des partenariats ciblés avec des ONG locales spécialisées dans le genre, par la capitalisation des bonnes pratiques déjà identifiées dans les programmes REDD+ en RDC, et par un système de suivi-évaluation intégré permettant de mesurer l'impact différencié des interventions sur les femmes, les hommes et les jeunes. Cette approche garantira que les bénéfices du programme soient équitablement répartis et que les objectifs REDD+ et climatiques de la RDC soient atteints de manière inclusive, crédibilisant ainsi l'action du PSFD auprès du CAFI, du FONAREDD et des autres partenaires techniques et financiers.

Tableau 13: Analyse des plan genre

Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Activités clés	Indicateurs de suivi (sensibles au genre)	Responsabilités	Budget estimatif ³⁸
1. Réduire les inégalités d'accès aux ressources et aux opportunités économiques	Les femmes, jeunes et populations autochtones accèdent aux subventions, aux intrants et au foncier dans les mêmes conditions	- Sensibilisation et dialogue avec les autorités coutumières et foncières- Intégration de clauses de sécurisation foncière dans les contrats d'AP-Sessions	30 % de femmes ayant accès aux parcelles sécurisées- (Nb. de contrats fonciers incluant une clause de sécurisation	UGP (Spécialiste Genre & Expert E&S), ALE, Antennes provinciales	xx USD

³⁸ Le budget et les indicateurs seront établis et détaillés plus précisément avec l'expert E&S et Genre. Le plan d'action genre sera également renforcé grâce à cette expertise



Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Activités clés	Indicateurs de suivi (sensibles au genre)	Responsabilités	Budget estimatif ³⁸
	que les hommes	d'information inclusives avant la signature des contrats	genre 30 % de bénéficiaires femmes dans les subventions)		
2. Accroître la participation des femmes et des jeunes dans la gouvernance des Alliances Productives (AP) et OPA	Les femmes et jeunes occupent des postes décisionnels dans les organes de gouvernance	- Réserve de quotas (min. 40 % de sièges) - Formation en leadership féminin et jeune- Mentorat pour les femmes entrepreneures	30 % de femmes dans les comités de gestion des AP/OPA(- Nb. de formations réalisées- Nb. de femmes occupant des postes de direction)	ALE, Conseillers agricoles, UGP	xx USD
3. Renforcer les capacités techniques et entrepreneuriales des femmes et jeunes	Les femmes et jeunes améliorent leur productivité, leurs revenus et leur autonomie économique	-Formations adaptées (agroforesterie, agroécologie, transformation) - Développement de modules entrepreneuriaux- Appui aux activités génératrices de revenus (AGR) portées par des femmes	30% de femmes formées- Augmentation moyenne des revenus par sexe (- Nb. d'AGR dirigées par des femmes soutenues)	ALE, Universités locales, ONG partenaires	xx USD
4. Garantir l'inclusion sociale des populations autochtones et vulnérables	Les populations autochtones participent pleinement aux activités et bénéficient des appuis	- Respect du CLIP (Consentement Libre, Informé et Préalable) - Appui à des initiatives spécifiques pour l'inclusion autochtone- Adaptation culturelle des supports de communication	- Nb. de CLIP signés- Nb. de projets AP incluant des autochtones- % d'autochtone parmi les bénéficiaires directs	UGP (Genre & E&S), ONG locales spécialisées, ALE	xx USD
5. Intégrer le suivi genre dans le dispositif S&E	Les effets différenciés sur les femmes, hommes et jeunes sont mesurés et capitalisés	-Intégration d'indicateurs genre dans la base SIG- Suivi des bénéficiaires par sexe et âge via ODK- Rapports semestriels et annuels avec analyse genre	2 rapports semestriels par an de rapports genre produits- Base de données SIG ventilée par genre.	UGP (Spécialiste Genre & S&E), Antennes provinciales	xx USD



ANNEXE 3 : Stratégie de communication

1. Objectifs de communication généraux

La stratégie de communication du PSFD vise à assurer la visibilité, la compréhension et l'appropriation du programme auprès de l'ensemble des parties prenantes nationales, provinciales et locales, en cohérence avec les orientations de la Lettre d'Intention n°2 du CAFI.

Elle poursuit trois objectifs principaux :

- Renforcer la visibilité et la transparence du PSFD et de ses partenaires (FONAREDD, CAFI, AFD, Ministère de l'Agriculture, UGP), en diffusant des informations fiables et accessibles sur les résultats et les bonnes pratiques.
- Favoriser l'adhésion et la mobilisation des acteurs locaux, notamment les producteurs, OPA, PME et autorités locales, autour des pratiques agroforestières, agroécologiques et de la gouvernance foncière durable.
- Valoriser les impacts positifs du programme en matière de stabilisation du couvert forestier, d'amélioration des conditions de vie et d'innovation rurale, à travers des outils et supports adaptés à chaque public.

2. Public(s) ciblé(s)

a. Au niveau national et provincial (RDC)

- Décideurs institutionnels : Ministères de tutelle (Agriculture,), Assemblées provinciales, Gouvernorats.
- Services techniques déconcentrés : services agricoles provinciaux.
- Producteurs, OPA, PME et Alliances Productives : bénéficiaires directs du programme (hommes et femmes, jeunes agriculteurs, entrepreneurs ruraux).
- Communautés locales et chefs coutumiers : dans les zones d'intervention du Kwilu et de la Tshopo.
- Médias locaux et nationaux : radios communautaires, télévisions, presse écrite, médias numériques.
- Organisations de la société civile : associations environnementales, ONG d'appui technique et social.

b. Au niveau international

- Partenaires techniques et financiers : CAFI, AFD, FONAREDD, PNUD, FAO, Banque mondiale, etc.
- Plateformes régionales et internationales : REDD+, Afrique Verte, Global Landscapes Forum, etc.



- Grand public international via les canaux de communication de l'AFD et du CAFI (sites web, réseaux sociaux, rapports, newsletters).

3. Description des principales actions de communication

Tableau 14: Actions de communication

Description*	Public cible	Activités et outils de communication	Responsable	Période approximative de mise en œuvre
Sur le projet en général				
Lancement officiel du programme PSFD	Autorités nationales, partenaires, médias	Conférence de presse, dossier de lancement, diffusion TV/radio, site web, réseaux sociaux	UGP/MAA/FONAREDD/AFD	Mois 1-3
Ateliers de planification et de validation technique	Institutions nationales, UGP, opérateurs	Communiqués, photos, affiches, bulletins, vidéos, documentaires	UGP avec appui/Com. AFD	Trimestre 1-2
Communication institutionnelle continue	Grand public, bailleurs	Site web du PSFD, newsletter trimestrielle, page Facebook/LinkedIn, visuels	UGP/AFD	Permanent
Suivi à mi-parcours et restitution des résultats	Tous partenaires et bénéficiaires	Vidéo et brochure de mi-parcours, atelier presse, podcasts, reportage sur terrain	UGP + Cellule Communication CAFI	Année 2
Sur les produits du projet				
P1-P2 : Promotion des itinéraires agroécologiques et ALE	Producteurs, OPA, jeunes agriculteurs	Campagnes radio locales, spots TV, foires agricoles, capsules vidéo en langues locales	ALE + UGP	Années 1-3
P3 : Structuration et sécurisation foncière	Chefs coutumiers, OPA, administrations	Fiches techniques, affiches, débats radiophoniques, guides simplifiés fonciers	UGP	Années 2-4
P4-P5 : Inclusion financière et de fonds de subvention	Bénéficiaires, banques locales, PME	Campagne d'information, brochures explicatives, journées d'information communautaire	UGP/AFD/Équity BCDC	Années 2-5
P6 : Appui à l'innovation et recherche-action	Universités, centres de recherche	Bulletins scientifiques, webinaires, publications techniques	UGP/Projet d'innovation	Années 2-5
P7 : Capitalisation et extension géographique	Institutions nationales, bailleurs	Études de cas, films documentaires, sessions d'échanges interprovinciales	UGP/AFD/FONAREDD	Années 4-5

4. Description des moyens alloués, arrangements de mise en œuvre et estimation du budget nécessaire

. Partage des responsabilités



- **UGP/PSFD** : coordination générale de la communication, production des supports nationaux, gestion du site web et des relations presse.
- **Ministère de l'Agriculture** : porte-parole institutionnel et relais politique du programme.
- **FONAREDD/CAFI** : supervision stratégique, validation des messages de visibilité, harmonisation des logos et chartes graphiques.
- **Partenaires techniques (AFD, PNUD, FAO, INERA, etc.)** : appui technique à la communication sectorielle (agroforesterie, inclusion financière, innovation).
- **Opérateurs et ALE** : relais communautaires de communication et collecte de retours du terrain.
- **b. Moyens et budget prévisionnel**

Catégorie	Détails	Estimation indicative (USD)
Conception graphique et identité visuelle	Logo, charte graphique, gabarits visuels	2 000
Lancement et ateliers médiatiques	Presse, logistique, documentation	2 500
Communication terrain (radio, affiches, vidéos locales)	Sensibilisation communautaire dans 2 provinces	4 000
Production multimédia et site web	Plateforme web, infographies, vidéos	3 000
Capitalisation et communication des résultats	Rapport, film documentaire, synthèses techniques	5 000
Total indicatif	–	≈ 16 500 USD

- **c. Modalités de financement**

Les coûts de communication seront intégrés au budget global du PSFD, sous la composante "Gestion, Suivi-évaluation et Communication".



ANNEXE 4 : Plan d'approvisionnement / Passation de marché

Le programme, en cours d'exécution, établit des plans de passation de marchés conformément au manuel de procédures opérationnel.

Le programme, en cours d'exécution, établit des plans de passation de marchés conformément au manuel de procédures opérationnel.

1. Général

Indiquer :

- Information du projet : (PSFD, RDC)
- Version du Plan : Nov 2025
- Date approbation du plan : Nov 2025
- Période couverte : juin 2026- juin 2028

2. Seuils et méthodes d'acquisition (biens, travaux et services)

Le tableau suivant s'applique aux marchés de biens, travaux, services et ressources humaines

Méthode d'acquisition	Seuils valeurs de contrats	Type de contrat	Méthode de sollicitation	Type de compétition	Examen préalable/postérieur par l'agence

3. Plan d'acquisition de biens et travaux (autres que les services de consultation)

Description	Valeur (USD)	Source financement	Méthode d'acquisition	Préqualification (O/N)	Début du processus d'acquisition	Début et fin estimés du contrat	Type de compétition
Voiture 4X4	55 000	AFD	PQL		06/2026	07/2026	DC
Achats semences (palmier, caféier, cacaoyer)	700 000	AFD	PQL	O	01/2026	03/2026	DC
Téléphone, GPS, EPI	20 000	AFD	PQL	O	06/2026	09/2026	DC
Outils de communication	10 000	AFD	PQL	O	06/2026	06/2028	DC

4. Plan d'acquisition de services de consultance



Description	Type de contrat	Valeur (USD)	Source financement	Méthode d'acquisition	Début du processus d'acquisition	Début et fin estimés du contrat	Type de compétition
Expert ES	Prestation intellectuelle	60 000	AFD	SFQC	04/2025	06/2026 06/2027	AON
Expert de communication	Prestation intellectuelle	10 000	AFD	SFQC	04/2025	06/2026 06/2027	DC
Cabinet audit externe	Prestation intellectuelle	28 000	AFD	SFQC	04/2025	06/2026 06/2027	DC

PI pour prestations intellectuelles ; CI pour consultants individuels ; T pour travaux, F pour fournitures ; E pour équipements et S pour les autres prestations de services.

AON : Appel d'Offres National ; AOI : Appel d'Offres International.

Pour les fournitures, travaux et les autres prestations de services : PQL + AAO : Préqualification et Avis d'Appel d'Offres ; AAO : Avis d'Appel d'Offres ; DC : Demande de Cotation ; GAG : Gré à Gré.

Pour les prestations intellectuelles (consultants) : AMI : Appel à Manifestations d'Intérêt ; DC : Demande de Cotation ; GAG : Gré à Gré.

Pour les prestations intellectuelles (consultants) : SFQC : Sélection fondée sur Qualité et Coût ;

SQS : Sélection fondée sur Qualité Seule ; SBD : Sélection à Budget Déterminé ; SMC : Sélection du Moindre Coût.



ANNEXE 5 : Termes de référence pour le recrutement des experts clés de l'Unité de Gestion du Projet (versions provisoires ou définitives)

Ces termes de références génériques ci-dessous sont donnés à titre indicatifs et devront être adaptés par le partenaire

1. Coordonnateur National

Généralités

Le/La Coordonnateur (trice) National, désigné (e) par le MINAGRISA, assure la conduite stratégique, institutionnelle et opérationnelle du PSFD. Il représente officiellement le ministère au sein du dispositif de gouvernance, garantit la bonne exécution des activités conformément aux engagements nationaux (Stratégie REDD+, CDN, Plan national Climat) et bailleurs (CAFI, FONAREDD, AFD), et veille à la transparence, à la performance et à la durabilité du programme.

Tâches et responsabilités

- Assurer la représentation officielle du MINAGRISA au sein du PSFD et dans toutes les instances nationales et internationales liées au programme.
- Garantir le lien fonctionnel entre le MINAGRISA, le FONAREDD (secrétariat technique et COPIL) et l'AFD, en veillant à la cohérence institutionnelle et à la conformité aux engagements du pays.
- Participer activement aux réunions du COPIL, préparer les rapports consolidés et appuyer le suivi des décisions.
- Faciliter la coordination avec les ministères sectoriels (Environnement, Développement rural, Foncier, Finances), les gouverneurs de province et les structures déconcentrées.

Gestion opérationnelle et technique

- Planifier, coordonner et superviser la mise en œuvre des activités du PSFD dans toutes ses composantes (alliances productives, innovations, subventions, sécurisation foncière, suivi-évaluation, sauvegardes E&S, genre, communication).
- Superviser les ALE, les conseillers agricoles et les antennes provinciales pour garantir l'efficacité opérationnelle et la qualité technique.
- Valider les contrats, TdR et livrables des prestataires, et assurer la supervision des appuis techniques mobilisés par l'AFD.
- Assurer la capitalisation des acquis et leur diffusion auprès du MINAGRISA, du FONAREDD, de l'AFD et des parties prenantes.

Gestion financière et conformité

- Superviser la gestion administrative et financière, en lien avec le Responsable Administratif et Financier (RAF).
- Veiller à la traçabilité des subventions et financements, notamment via les systèmes TomPro et les mécanismes de bancarisation/mobiles money, en conformité avec l'approche PSE du CAFI.



- Assurer la conformité des rapports financiers et techniques aux exigences de l'AFD et du FONAREDD.
- Préparer les demandes de décaissements et garantir leur justification par des résultats vérifiables (output et outcome).

Suivi-évaluation et sauvegardes

- Superviser le dispositif de suivi-évaluation (collecte ODK, géoréférencement, suivi satellitaire, bases de données SIG) et garantir la qualité des données transmises à l'AFD et au FONAREDD.
- Veiller à la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales (CGES, EIES/PGES, NIES) et au respect des principes de genre (diagnostic, plan d'action, suivi budgétaire).
- Assurer le reporting périodique : rapports trimestriels, semestriels et annuels, validés par le COPIL et transmis au FONAREDD et à l'AFD.
- Organiser la capitalisation des acquis et la diffusion des leçons apprises, en lien avec les mécanismes de suivi du CAFI.

Compétences et expertise requises

- Leadership institutionnel et stratégique, avec capacité à articuler les intérêts des partenaires (MINAGRISA, FONAREDD, AFD).
- Maîtrise en gestion financière et administrative, y compris passation des marchés et audits.
- Expertise en suivi-évaluation et en gestion des risques E&S.
- Excellente capacité de négociation et de communication avec les partenaires institutionnels et financiers.
- Excellente maîtrise du français ; la connaissance de l'anglais constitue un atout.

Compétences

- Solides compétences en matière de leadership, de gestion et de coordination, avec une capacité avérée à coordonner efficacement la mise en œuvre de grands projets multipartites, y compris les aspects financiers et techniques.
- Capacité à gérer efficacement les équipes techniques et administratives, à travailler avec un large éventail de parties prenantes dans divers secteurs et à tous les niveaux, afin de développer des partenariats durables avec les organisations partenaires.
- Capacité à administrer les budgets, à former et travailler efficacement avec les collaborateurs à tous les niveaux et avec tous les groupes impliqués dans le projet.
- Aptitude à coordonner et à superviser de multiples unités de mise en œuvre de projets dans la mise en œuvre d'activités techniques en partenariat avec divers groupes de parties prenantes infranationales, y compris la communauté et le gouvernement.
- Solides compétences en rédaction, en présentation et en production de rapports.
- Solides compétences en communication, en particulier pour répondre rapidement et avec précision aux courriels.
- Solides compétences informatiques, en particulier la maîtrise de toutes les applications du progiciel MS Office et des recherches sur internet.



- Excellente maîtrise du français. La maîtrise de l'anglais est un atout.

2. Assistant Technique principal

En appui au Coordonnateur National du Programme, l'Assistant Technique Principal (ATP) est le lien avec le Maître d'Ouvrage (MINAGRI) et l'Agence d'Exécution : l'Agence Française de Développement, (AFD). L'ATP travaille en étroite collaboration avec le Coordonnateur National du Programme pour la coordination des activités du programme. L'ATP a à la fois un rôle de conseiller technique mais aussi un rôle de gestionnaire du budget du programme et de management technique des équipes du programme.

1. Coordination technique et management :

- Participer et valider la programmation semestrielle des activités du PSFD.
- Superviser et assurer le suivi régulier des activités des antennes du programme.
- Valider les programmations périodiques et les comptes rendus d'activités des équipes.
- Réaliser régulièrement des missions de terrain, identifier les défis opérationnels et proposer des solutions adaptées.
- Valider les budgets techniques et les termes de référence des missions de terrain.
- Participer activement au recrutement du personnel technique des antennes (Agence Locale d'Exécution, conseillers agricoles).
- Valider et organiser des sessions de formation pour les équipes locales sur le suivi technique des pépinières et des parcelles.
- Participer aux différentes réunions de l'Unité de Gestion du Programme.
- Rédiger et superviser les termes de référence pour les missions d'experts court terme.
- Participer aux procédures de passation de marchés et aux missions d'évaluation du programme.

2. Gestion Financière et Suivi Budgétaire :

- Vérifier et valider les demandes d'approvisionnement en cohérence avec les activités programmées.
- Assurer la cosignature des chèques et autres documents financiers importants.
- Suivre rigoureusement l'exécution financière et garantir sa cohérence avec les objectifs et activités prévues.
- Participer à l'élaboration et au suivi du budget annuel.
- Suivi des projets d'Alliances productives et des projets innovations
- Contribuer activement à la sélection et au suivi technique des projets d'alliances productives et d'innovation.
- Valider les livrables techniques pour le versement des subventions.
- Organiser et animer des ateliers techniques et élaborer les analyses stratégiques FFOM.

3. Mise en place d'un dispositif de conseil aux institutions financières



- Participer à l'évaluation des capacités techniques et financières des Institutions de Microfinance (IMF).
- Initier et suivre la mise en place des protocoles pour le versement des subventions par systèmes de paiement mobile.
- S'assurer de la transparence des paiements des subventions auprès des bénéficiaires et producteurs agricoles

4. Cartographie et Suivi Environnemental :

- Assister et superviser l'Assistant Technique Suivi et Évaluation dans la gestion et l'analyse des données cartographiques et environnementales.
- Veiller au strict respect des engagements environnementaux et sociaux validés dans le cadre du programme.
- Collaborer étroitement avec les parties prenantes locales pour une gestion participative des enjeux environnementaux.

5. Appui au Coordonnateur National Principal et Assistant Technique Suivi et Evaluation

- Contribuer significativement à l'élaboration des rapports techniques périodiques (trimestriels, semestriels et annuels).
- Participer activement à l'élaboration du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA).
- Représenter le programme lors des réunions stratégiques et techniques (COPIL, réunions partenaires).
- Assister le Coordonnateur National dans la préparation des présentations officielles et documents narratifs.
- Vérifier et Valider les supports et documents de communication interne et externe du programme en collaboration avec l'Assistant Technique Suivi & Évaluation.

3. **Assistant Technique Suivi évaluation**

Missions et responsabilités

Sous la supervision de l'Assistant Technique Principal et du Coordonnateur National du Programme, l'Assistant Technique Suivi & Évaluation travaille en étroite collaboration avec les équipes techniques des antennes il a pour principales missions :

Suivi & Évaluation des Activités du Programme

- Assurer la collecte, l'analyse et l'interprétation des données relatives aux activités du programme.
- Participer à l'élaboration et à l'actualisation des outils de suivi et d'évaluation.
- Analyser les données collectées et suivre l'évolution des activités des Alliances Productives : mise en pépinière, plantations, entretiens, etc.
- Veiller à la mise en œuvre effective des actions planifiées.
- Organiser la collecte et vérifier les données terrain sur les activités des AP (pépinières, plantations agricoles et forestières, agroforesterie, etc.).
- Organiser des visites de terrain pour évaluer l'avancement des activités, identifier les défis et proposer des pistes d'amélioration



- Rédiger des fiches de synthèse et des recommandations pour améliorer l'efficacité des Alliances Productives.
- Appuyer les équipes des antennes dans le suivi des interventions sur le terrain.
- Former les équipes locales aux outils de collecte de données (Kobo Toolbox, ODK, GPS...).
- Superviser la remontée d'informations depuis les antennes et consolider les bases de données.
- Renseigner le tableau de suivi du cadre logique du Programme.

Suivi de l'Évolution du Couvert Forestier et Cartographie

- Réaliser des analyses spatiales et cartographiques et de télédétection pour suivre l'évolution du couvert forestier et de l'occupation des sols.
- Comparer l'évolution analysée avec la situation de « référence », hors projet.
- Produire et mettre à jour des cartes thématiques relatives à l'état des ressources naturelles et à l'évolution des pratiques agricoles dans les zones ciblées.

Gestion des Enjeux Environnementaux et Sociaux :

- Veiller à la mise en œuvre effective et au suivi rigoureux des outils et plans d'engagement environnementaux et sociaux validés par le projet.
- Identifier, proposer et assurer le suivi de mesures d'atténuation adaptées, conformément aux standards nationaux et internationaux en vigueur.
- Collaborer activement et régulièrement avec les parties prenantes locales pour garantir leur pleine participation et leur appropriation des enjeux environnementaux et sociaux liés au projet.
- Assurer une veille continue des évolutions réglementaires et normatives afin d'anticiper les ajustements nécessaires aux pratiques du projet.
- Réaliser des audits périodiques pour vérifier la conformité continue des activités du projet avec les engagements pris en matière environnementale et sociale.

Support à l'Assistant Technique Principal et au Coordonnateur National

- Contribuer à l'élaboration des rapports techniques et contractuels périodiques du programme en consolidant les données collectées.
- Appuyer l'Assistant Technique Principal dans l'organisation des missions de terrain et le suivi des recommandations.
- Vérifier la cohérence des données avant leur intégration dans les rapports finaux.
- Assister le coordonnateur dans la préparation des documents narratifs
- Participer aux réunions techniques et rédiger les comptes rendus.

4. Chargé(e) de sauvegardes Environnemental et Social

Généralités

Sous la supervision et la direction générales du chef de projet, le (la) Chargé(e) de sauvegardes sera responsable de la mise en œuvre du plan/cadre de gestion environnementale et sociale du projet, des autres instruments du SES et du respect général



de la politique de sauvegardes sociales et environnementales (SES) et des autres cadres juridiques et institutionnels applicables (y compris la législation nationale). Le (la) Chargé(e) de sauvegardes travaillera en étroite collaboration avec le (la) chargé(e) du suivi et de l'évaluation, le (la) chargé(e) des questions liées au Genre et autres, sur les aspects connexes de l'établissement de rapports, du suivi, de l'évaluation et de la communication du projet.

Tâches et responsabilités

- Faire le suivi des progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre du PGES/ESMF du projet en veillant à ce que la politique SES soit pleinement respectée et que les exigences en matière de rapports soient remplies ;
- Gérer/élaborer/coordonner tous les plans liés au SES et leur mise en œuvre ;
- Veiller à ce que les doléances sociales et environnementales soient gérées de manière efficace et transparente par le biais du Mécanisme de Plaintes et Recours du projet et conformément à la politique du SES ;
- Valider et, au besoin, mettre à jour la grille d'évaluation des risques sociaux et environnementaux du projet à des intervalles appropriés, et mettre à jour d'autres instruments des SES tel que nécessaire ;
- Veiller à ce que les instruments des SES soient entièrement divulgués aux parties prenantes concernées, conformément à la politique du SES ;
- Veiller à ce que les risques environnementaux et sociaux soient identifiés, évités, atténués et gérés tout au long de la mise en œuvre du projet ;
- Travailler avec le responsable du suivi et de l'évaluation pour s'assurer que les rapports, le suivi et l'évaluation englobent les sauvegardes du projet, y compris les rapports à CAFI (FONAREDD en RDC), le cas échéant ;

Compétences et expertise requises

- Une License, de préférence dans le domaine le plus pertinent pour les principaux domaines de risque social/environnemental du projet ;
- Au moins trois ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine des sauvegardes pour la mise en œuvre de projets ou de programmes, impliquant idéalement des donateurs internationaux.
- Très bon relationnel et haut niveau d'intégrité professionnelle
- Maîtrise des applications informatiques et des technologies de l'information.
- Excellentes compétences linguistiques en français (écrit, oral et lu) et dans les langues locales.

5. Responsable Administratif (ve) Financier

Généralités

Sous la supervision d'un coordonnateur National Principal (CNP) et de l'Assistant Technique Principal (ATP) et a pour rôle majeur de sera responsable des tâches suivantes

- Assurer la bonne tenue de la comptabilité et de la gestion administrative, budgétaire et financier du Programme ;



- Encadrer et coordonner toutes les activités administratives, financières et comptables (journal de caisse, suivi des factures et des paiements, suivi des comptes en banques et réconciliations) ;
- Assurer le suivi de l'exécution budgétaire du programme et du reporting y afférant ;
- Assurer le suivi financier du Programme PSFD dans sa globalité, sous la supervision du Coordonnateur et de l'Assistant Technique Principal (ATP) conformément au Manuel de Procédures Organisationnelles du PSFD et des Directives pour les passations des marchés dans les états étrangers de l'AFD ;
- De produire, trimestriellement et en fin d'année fiscale (31 décembre) conformément au système de redevabilité financière du Fonaredd et du Cafi (lignes budgétaires UNDG), un état des lieux des dépenses du programme ;
- Encadrer le travail des antennes provinciales dans la gestion financière de leurs activités, et les appuyer autant que besoin ;
- Assurer les relations avec le reste de l'équipe du Programme et des partenaires du PSFD, pour les aspects liés à la gestion financière.

Profil recherché :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (minimum bac +5) en administration d'entreprise, en gestion financière, en comptabilité ou tout autre discipline équivalente (économie, finances et comptabilité) ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix ans en gestion administrative et financière, dont au moins trois ans à des postes de responsabilité ;
- Avoir une expérience d'au moins cinq ans dans les projets de développement dont trois ans dans les structures financées par les bailleurs des fonds internationaux (AFD, UE, IDA/BM, BAD, DFID, les agences de l'ONU) ;
- Avoir la maîtrise suffisante de l'outil de gestion financière et de système comptable (PTBA, DRF, RF,) ;
- Avoir la maîtrise des outils informatisés de gestion financière tel que le logiciel TOMPRO ou autres logiciel comptables utilisés par les bailleurs des fonds ;
- Excellente maîtrise en informatique notamment des applications du logiciel Word, Excel, Access, PowerPoint, internet explorer ou autre outil de communication ;
- Excellente compétence de communication ;
- Excellente compétence de gestion en équipe ;
- Avoir des capacités de travailler dans une équipe multidisciplinaire et à traiter des questions difficiles et complexes ;
- Parler, lire, comprendre et écrire correctement le français ;
- Disposer de bonnes connaissances en anglais serait un atout ;
- Avoir une bonne probité morale.

Qualité du candidat :

- Excellente compétence de communication ;
- Excellente compétence de gestion en équipe ;



- Avoir des capacités de travailler dans une équipe multidisciplinaire et à traiter des questions difficiles et complexes ;
- Parler, lire, comprendre et écrire correctement le français ;
- Disposer de bonnes connaissances en anglais serait un atout ;
- Avoir une bonne probité morale.

6. Chef d'antenne

Généralités

Le Chef d'antenne provincial - Agroéconomiste est responsable de la mise en œuvre opérationnelle du PSFD dans sa province d'affectation. Il assure la coordination des activités techniques, institutionnelles et financières au niveau local, sous la supervision de l'UGP (AT Principal et AT S&E). Il veille à la bonne exécution des subventions (PSE), à l'appui aux exploitations et PME agricoles, à la structuration des Alliances Productives (AP), ainsi qu'au respect des procédures de suivi-évaluation et de sauvegardes environnementales et sociales.

Tâches et responsabilités

Coordination et articulation institutionnelle

- Représenter le PSFD au niveau provincial auprès des autorités (Gouverneur, ministères provinciaux, IPAPEL, IPDR, services fonciers et environnementaux).
- Participer activement aux Comités Consultatifs Techniques Provinciaux (CCTP) et faciliter la validation des projets d'AP et d'innovation.
- Assurer la liaison entre les dynamiques locales (OPA, ALE, producteurs) et l'UGP, en intégrant les priorités territoriales dans la mise en œuvre du programme.

Gestion technique et agroéconomique

- Appuyer les AP dans l'élaboration et le suivi des business plans, en intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales.
- Superviser la mise en œuvre des subventions (préparation des parcelles, plantations, regarnissage, entretien, pare-feux) conformément aux modalités PSE.
- Promouvoir les itinéraires agroforestiers et agroécologiques adaptés (café, cacao, maïs, manioc, cultures vivrières associées).
- Faciliter la sécurisation foncière des bénéficiaires à travers l'élaboration et la validation des Plans Simples de Gestion (PSG).

Suivi-évaluation et sauvegardes E&S

- Organiser la collecte de données de terrain via ODK et autres outils numériques.
- Veiller au géoréférencement et à la validation des parcelles (PV signés), en lien avec les ALE et les conseillers agricoles.
- Transmettre régulièrement les données à l'AT Suivi-Évaluation, pour consolidation nationale.
- Contrôler le respect des sauvegardes environnementales et sociales (CGES, CLIP, EIES/PGES, inclusion genre).

Gestion administrative et financière



- Superviser le comptable provincial et contrôler l'exécution des budgets d'activités.
- Garantir la traçabilité et la transparence des paiements des subventions (bancaïrisation, mobile money).
- Assurer la conformité des justificatifs financiers avec les procédures AFD/PSFD.

Formation et capitalisation

- Encadrer les conseillers agricoles et techniciens ALE dans leurs missions quotidiennes.
- Organiser des sessions d'induction et de formation continue pour les AP et producteurs.
- Documenter et transmettre à l'UGP les bonnes pratiques et leçons apprises au niveau provincial.

2) Qualifications et compétences requises

Formation et expérience

- Master en agroéconomie, économie rurale, agronomie ou domaine connexe.
- Minimum 5 ans d'expérience dans la mise en œuvre de projets agricoles/agroforestiers ou de développement rural.
- Expérience confirmée en accompagnement d'exploitations agricoles et PME rurales.

Compétences

- Solides connaissances en agroéconomie, gestion de filières agricoles et analyse de rentabilité.
- Maîtrise des outils de suivi-évaluation (ODK, SIG, Excel, Spreadsheet).
- Compétences en gouvernance locale et en médiation foncière.
- Connaissance des mécanismes REDD+ et PSE, ainsi que des normes de sauvegardes sociales et environnementales.
- Aptitudes en communication, animation et production de rapports.
- Maîtrise du français, connaissance des langues locales de la province souhaitée, l'anglais est un atout.

7. Comptable

Le Comptable assure la gestion comptable et la traçabilité financière de l'ensemble des opérations du PSFD. Placé sous la supervision du RAF, il contribue à garantir la fiabilité des écritures, la transparence des flux financiers et le respect des procédures de gestion établies par l'AFD, le FONAREDD et le Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire (MINAGRISA).

Tâches et responsabilités principales

Gestion comptable et budgétaire

- Tenir à jour les livres comptables (journal, grand livre, balances) et assurer l'archivage des pièces justificatives.
- Enregistrer et classer toutes les opérations comptables liées aux dépenses du programme et aux subventions octroyées.
- Assurer le suivi de l'exécution budgétaire et signaler au RAF tout écart constaté.



- Participer à la préparation des prévisions budgétaires et à l'élaboration des plans de trésorerie.

Gestion des paiements et subventions

- Préparer les ordres de paiement (virements bancaires, mobile money) validés par le RAF et le Coordonnateur national.
- Garantir la conformité des paiements avec les procédures internes et celles de l'AFD/FONAREDD.
- Assurer le suivi de la bancarisation des bénéficiaires et de la traçabilité des subventions allouées aux Alliances Productives (AP) et aux projets d'innovation.
- Appuyer le contrôle des validations techniques (PV) avant tout décaissement.

Reporting et audits

- Préparer des états financiers périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels) à transmettre au RAF.
- Contribuer à la production des rapports financiers consolidés pour l'UGP, le COPIL, le FONAREDD et l'AFD.
- Préparer les dossiers financiers nécessaires aux audits externes et coopérer avec les missions d'audit et de vérification.

Appui aux antennes provinciales

- Consolider les rapports financiers transmis par les antennes du Kwilu et de la Tshopo.
- Vérifier la conformité et la cohérence des pièces comptables reçues des antennes.
- Assurer le renforcement des capacités des comptables provinciaux dans l'application harmonisée des procédures financières.

Qualifications et compétences requises

Formation et expérience

- Diplôme universitaire en comptabilité, gestion financière, économie ou équivalent.
- Minimum 3 à 5 ans d'expérience en gestion comptable et financière, idéalement dans des projets financés par des bailleurs internationaux.
- Expérience en gestion de subventions ou de projets multi-acteurs est un atout.

Compétences techniques

- Maîtrise des logiciels de comptabilité (TomPro souhaité) et des outils MS Office (Excel avancé).
- Bonne connaissance des procédures financières des bailleurs (AFD, Banque mondiale, UE, etc.).
- Capacité à préparer des rapports financiers fiables et conformes.

Compétences transversales

- Rigueur, sens de l'organisation et intégrité professionnelle.
- Esprit d'équipe et capacité à travailler sous supervision stricte.
- Excellente communication écrite et orale en français ; la maîtrise de l'anglais est un atout.



8. Assistant Administratif et Financier

L'Assistant Administratif, Financier et Logistique (AAFL) assure la gestion opérationnelle administrative, financière et logistique de l'antenne provinciale du PSFD. Il veille à la bonne justification des subventions accordées aux Alliances Productives (AP) et aux projets d'innovation, en appui au Chef d'antenne et au RAF, et contribue activement à la préparation des rapports financiers correspondants. Il facilite également la logistique des activités de l'antenne et soutient le staff technique (ALE, conseillers agricoles) dans l'organisation et le suivi des interventions de terrain.

Tâches et responsabilités principales

Gestion administrative et financière

- Veiller à la conformité et à la complétude des justificatifs financiers transmis par les AP et projets d'innovation bénéficiaires de subventions.
- Appuyer les AP et projets d'innovation dans la préparation de leurs rapports financiers périodiques et consolider ces données pour transmission au Chef d'antenne et au RAF.
- Suivre la consommation des avances de fonds de l'antenne et produire des rapports financiers mensuels.
- Tenir les registres financiers, administratifs et contractuels de l'antenne (inventaires, contrats, PV de validation des parcelles).
- Assurer la traçabilité des flux financiers en lien avec les paiements PSE, conformément aux procédures PSFD/AFD.

Logistique et appui opérationnel

- Planifier et coordonner la logistique des missions du staff de l'antenne (ALE, conseillers agricoles, techniciens), notamment pour le transport, carburant, hébergement et fournitures.
- Gérer le parc automobile (suivi carburant, entretien, carnets de bord).
- Organiser la logistique des ateliers, réunions et formations au niveau provincial.
- Veiller à la disponibilité, l'entretien et la bonne utilisation des équipements (ordinateurs, matériels de terrain, mobiliers).

Appui au suivi des subventions

- Contrôler la conformité des pièces justificatives transmises par les AP et projets d'innovation (factures, reçus, PV, photos de terrain).
- Consolider les données financières et administratives liées aux subventions et les transmettre régulièrement au Chef d'antenne et au RAF.
- Appuyer la production des rapports trimestriels et semestriels intégrant la justification financière et logistique des subventions.
- Participer aux contrôles de terrain avec les ALE et conseillers agricoles pour vérifier la conformité entre dépenses déclarées et réalisations effectives.

Qualifications et compétences requises

Formation et expérience



- Diplôme universitaire en gestion, comptabilité, finances, administration ou domaine connexe.
- Expérience minimale de 3 ans dans la gestion administrative, financière et logistique, idéalement dans des projets financés par des bailleurs internationaux.
- Expérience dans le suivi financier des subventions ou des fonds alloués à des organisations communautaires ou agricoles.

Compétences techniques

- Maîtrise des outils bureautiques (Excel, Word, PowerPoint) et des outils de suivi numérique (ODK, Drive, Spreadsheet).
- Connaissance pratique des procédures de gestion financière et logistique des projets de développement.
- Capacité à contrôler la conformité des dépenses et à appuyer la rédaction de rapports financiers.

Compétences transversales

- Rigueur, sens de l'organisation et intégrité.
- Capacité à travailler sous double supervision (Chef d'antenne et RAF).
- Aptitude à accompagner et former les bénéficiaires (AP, organisations locales) sur la justification financière.
- Bonne capacité rédactionnelle et de communication en français ; la maîtrise des langues locales est un atout.

9. Agro économiste

L'Agroéconomiste de l'antenne assure le suivi technico-économique des plantations mises en place par les Alliances Productives (AP) ainsi que le suivi de la mise en œuvre des projets d'innovation agricole et agroforestière. Il coordonne et appuie les activités des techniciens des ALE et des conseillers agricoles, veille à l'intégration des pratiques agroécologiques et agroforestières, et contribue à la collecte et à l'analyse des données de suivi-évaluation. Il joue un rôle clé dans l'accompagnement des producteurs pour améliorer leurs performances techniques et économiques, sécuriser leurs investissements et réduire la pression sur les savanes et forêts dégradées.

Tâches et responsabilités

a) Suivi des plantations et des AP

- Superviser la mise en œuvre des itinéraires techniques agroforestiers et agroécologiques validés dans le cadre du PSFD.
- Assurer le suivi régulier des plantations (préparation des parcelles, mise en place, regarnissage, entretien, pare-feux, pratiques culturales).
- Évaluer les rendements agricoles, la productivité et la durabilité des systèmes mis en place.
- Appuyer les AP dans la planification et l'exécution de leurs activités agricoles et agroforestières.

b) Suivi des projets d'innovation



- Assurer le suivi des projets d'innovation soutenus par le PSFD (biopesticides, sélection variétale, cultures pilotes, etc.).
- Documenter les résultats techniques et économiques des innovations pour alimenter la capitalisation.
- Participer à l'organisation d'ateliers de restitution et de diffusion des résultats auprès des producteurs et parties prenantes locales.

c) Appui technique et accompagnement

- Encadrer techniquement les conseillers agricoles et les techniciens des ALE dans leurs activités de terrain.
- Former les producteurs et AP sur les bonnes pratiques agricoles, la gestion durable des sols et la diversification des cultures.
- Promouvoir l'intégration du genre et l'inclusion des groupes vulnérables (femmes, jeunes, populations autochtones) dans les activités agricoles et agroforestières.

d) Suivi-évaluation et rapportage

- Collecter et consolider les données de suivi technico-économique des plantations et projets d'innovation.
- Appuyer le géoréférencement des parcelles et la validation des PV de mise en place des plantations.
- Contribuer à la préparation des rapports trimestriels et semestriels de l'antenne, en lien avec le spécialiste suivi-évaluation.
- Participer aux missions conjointes de suivi avec le Chef d'antenne, le RAF, et l'UGP.

e) Contribution à la gouvernance locale et au développement durable

- Collaborer avec les autorités locales, les services techniques (IPAPEL, IPDR, Foncier, Environnement) et les universités pour renforcer l'ancrage local des innovations.
- Contribuer à l'identification des risques environnementaux et sociaux liés aux plantations et projets, en lien avec l'expert E&S.
- Appuyer la sensibilisation des communautés sur la gestion durable du foncier et la réduction de la déforestation.

Qualifications et compétences requises

Formation et expérience

- Diplôme universitaire (Bac+5 minimum) en agroéconomie, agronomie, sciences agricoles ou disciplines connexes.
- Expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le suivi et l'accompagnement des producteurs, la gestion des plantations agroforestières ou l'appui aux projets agricoles.
- Expérience avérée dans des projets financés par des bailleurs internationaux (AFD, Banque mondiale, UE, etc.) est un atout.

Compétences techniques

- Connaissance approfondie des itinéraires agroécologiques et agroforestiers.



- Maîtrise des outils d'analyse économique des exploitations et chaînes de valeur agricoles.
- Compétence en collecte et gestion de données (Excel, ODK, SIG).
- Connaissance des enjeux de sécurisation foncière et des pratiques REDD+.

Compétences transversales

- Excellente capacité d'animation, de formation et de transfert de compétences aux techniciens et producteurs.
- Aptitude à travailler avec des parties prenantes variées (producteurs, ALE, autorités locales, universités, ONG).
- Sens de l'organisation, rigueur et forte capacité d'analyse.
- Bonne maîtrise du français, la connaissance des langues locales constitue un atout.

10. Chargé(e) de Communications (si pertinent)

Généralités

Sous la supervision et la direction générales du chef de projet, le (la) Chargé(e) de Communications aura la responsabilité de la gestion des connaissances, d'élaborer la stratégie de communication dès le début du projet et de coordonner sa mise en œuvre dans toutes les composantes du projet. Le (la) Chargé(e) de communication travaillera en étroite collaboration avec le (la) Chargé(e) de suivi et évaluation sur les aspects du projet liés à la gestion des connaissances.

Tâches et responsabilités

- Élaborer une stratégie ou un plan de communication du projet, l'intégrer aux plans de travail annuels et le mettre à jour chaque année en consultation avec les parties prenantes du projet ; Coordonner sa mise en œuvre
- Coordonner la mise en œuvre des résultats du projet en matière de gestion des connaissances ;
- Coordonner et superviser la mise en œuvre des activités de sensibilisation du public dans toutes les composantes du projet ;
- Faciliter la conception et la maintenance du site Web et des pages Web du projet et s'assurer qu'il est à jour et dynamique ;
- Faciliter l'apprentissage et le partage des connaissances et des expériences pertinentes pour le projet ;

Compétences et expertise requises

- Un diplôme en communication (Baccalauréat, Licence) ;
- Au moins trois ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la communication pour la mise en œuvre de projets ou de programmes, impliquant idéalement des donateurs internationaux. Une expérience antérieure avec XXX sera un atout certain ;
- Expérience antérieure dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de communication pour des organisations ou des projets



- Forte capacité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, en particulier la conception de sites Web et les logiciels de publication assistée par ordinateur.
- La compréhension de la conservation de la biodiversité, des moyens de subsistance durables et des questions connexes est un atout ;
- Excellentes compétences interpersonnelles
- Excellentes compétences linguistiques en français (écrit, parlé et lu) et dans les langues locales



ANNEXE 6 : Termes de référence des études à mener en année 1 pour un montant supérieur à 100 000 USD (versions provisoires ou définitives)

Termes de Référence - Études à conduire en Année 1 (Addendum 8 M USD)

1) Contexte et finalité

Le Programme de mise en valeur durable des savanes et forêts dégradées (PSFD), opéré dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo, entre en phase de consolidation via un financement additionnel de 8 M USD. L'Année 1 du Top-Up doit produire les bases techniques, environnementales, sociales, foncières, financières et institutionnelles nécessaires pour (i) sécuriser les résultats, (ii) aligner les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) avec le cadre Cafi/FONAREDD, (iii) renforcer la structuration des Alliances Productives (AP) et (iv) préparer l'extension/réplication.

Les présentes études (montant cumulé > 100 000 USD) constituent des investissements amont pour fiabiliser les choix techniques, calibrer les subventions conditionnées, réduire les risques E&S, et améliorer l'impact mesurable (MRV) du PSFD.

2) Objectifs globaux des études

- Établir des références (baselines) techniques, E&S, foncières, financières et institutionnelles.
- Outiller la mise en œuvre PSE (indicateurs, protocoles de vérification, géoréférencement, preuves).
- Renforcer l'inclusion (genre, jeunes, peuples autochtones) et l'acceptabilité sociale (CLIP).
- Définir des référentiels technico-économiques par filière (agroforesterie, cacao, café, vivriers).
- Consolider les dispositifs S&E / SIG / ODK / TomPro et la gouvernance locale.
- Produire des livrables opposables (versions provisoires et définitives) validés en ateliers.

3) Portefeuille d'études Année 1 (synthèse)

N°	Étude	Finalité opérationnelle	Livrables clés (provisoire/définitif)	Jalons
1	Filières & Référentiels technico-éco (Kwilu/Tshopo)	Itinéraires techniques, coûts, marges, risques ; outiller le calibrage des subventions PSE	a) Rapport filières (v. prov./v. déf.) b) Référentiels par spéculation c) Guide AP	M3/M5
2	Baseline Environnementale & Sociale (E&S)	État zéro, indicateurs REDD+, risques, protocoles de suivi	a) Baseline E&S (v. prov./v. déf.) b) Cadre d'indicateurs & MRV	M4/M6



N°	Étude	Finalité opérationnelle	Livrables clés (provisoire/définitif)	Jalons
3	Diagnostic foncier & PSG	Sécurisation des parcelles, procédures, modèles de Plans Simples de Gestion	a) Diagnostic foncier (v. prov./v. déf.) b) Boîte à outils PSG (templates)	M4/M7
4	Diagnostic genre & Plan d'Action Genre	Intégration genre/jeunes/PA, cibles, budget, gouvernance	a) Diagnostic genre (v. prov./v. déf.) b) PAG budgété	M3/M5
5	Innovation & biopesticides / cacao	Recherche-action (biopesticides, cacao, diversification) et protocole de test	a) Revue techno (v. prov./v. déf.) b) Protocoles & fiches techniques	M5/M8
6	Capacités institutionnelles & gouvernance locale	Capacité IPAPPEL/IPDR/foncier/env., cadre de concertation	a) Audit capacitaire (v. prov./v. déf.) b) Plan de renforcement	M4/M7
7	Architecture S&E / SIG-PSE	Alignement PSE (indicateurs, preuves), outillage ODK/SIG/TomPro	a) Manuel S&E-PSE (v. prov./v. déf.) b) Data model & procédures	M3/M6

Budget cumulé Année 1 : supérieur à 100 000 USD (répartition affinée section 7).

4) Périmètre et questions d'évaluation par étude

Étude 1 – Filières & Référentiels technico-économiques

- Périmètre : cacao, café, agroforesterie, vivriers associés (Kwilu/Tshopo).
- Questions : Quelles marges attendues/risques par itinéraire ? Quelles densités/paquets techniques coût-efficaces ? Quel calibrage de subvention PSE par étape (pépinière, préparation, plantation, regarnissage, entretien) ?
- Méthodes : enquêtes AP/OPA/PME, coûts standards, analyses de sensibilité, ateliers filière.

Étude 2 – Baseline E&S

- Périmètre : zones d'emprise PSFD ; risques E&S, effet rebond, biodiversité, eau/sols.
- Questions : Quelle situation de départ (CO₂e, couvert, usage sols) ? Quels indicateurs MRV PSE ? Quelles mesures d'évitement, réduction, compensation ?
- Méthodes : télédétection, échantillonnage terrain, cadre CGES, registres E&S.

Étude 3 – Foncier & Plans Simples de Gestion (PSG)

- Périmètre : statuts des terres, droits d'usage, procédures locales, conflits/risques.
- Questions : Quels mécanismes de sécurisation pragmatiques et opposables (preuves d'occupation, accords coutumiers, enregistrements) ? Comment intégrer CLIP et griefs ?
- Méthodes : cartographie participative, entretiens coutumiers/administratifs, kits PSG.

Étude 4 – Genre & Plan d'Action Genre (PAG)



- Périmètre : femmes/jeunes/PA dans AP, accès à la terre/finance/gouvernance.
- Questions : Où sont les barrières ? Quels quotas/indicateurs ? Quel budget et qui porte ?
- Méthodes : focus groups, scorecards, analyse poste/maillon, planification budgétée.

Étude 5 – Innovations (biopesticides, cacao)

- Périmètre : biopesticides, sélection variétale cacao, procédés post-récolte.
- Questions : Quelles innovations prêtes à l'emploi ? Quels protocoles de validation terrain ? Quels risques E&S et réglementaires (homologation) ?
- Méthodes : benchmark RDC/région, essais encadrés, fiches d'implémentation.

Étude 6 – Capacités institutionnelles & gouvernance locale

- Périmètre : IPAPEL, IPDR, foncier, environnement, gouvernorats ; comités provinciaux.
- Questions : Quelles capacités critiques à renforcer (profil, outils, budget) ? Quel cadre de concertation multi-acteurs pour arbitrages fonciers/E&S/PSE ?
- Méthodes : audit organisationnel, RACI, plan de formation/équipement.

Étude 7 – Architecture S&E / SIG-PSE

- Périmètre : ODK (collecte), SIG (parcelles géoréférencées), preuves PSE, TomPro (suivi financier), protocoles MRV.
- Questions : Quels indicateurs PSE vérifiables par étape ? Quel schéma de données, rôles (conseiller ALE, antenne, UGP) et workflow de validation (PV, photos géotaguées, polygones) ?
- Méthodes : design systèmes, procédures QA/QC, manuels utilisateurs, tests pilotes.

5) Exigences transversales

- Conformité CGES & standards bailleurs (AFD/CAFI/FONAREDD).
- CLIP obligatoire en zones concernées ; mécanisme de gestion des plaintes (MGP).
- Genre et inclusion : diagnostic + PAG avec budget, indicateurs, redevables.
- Données & propriété intellectuelle : données ouvertes au Programme ; formats SIG (GeoJSON/Shapefile), questionnaires ODK, références financières compatibles TomPro ; archivage sécurisé (Drive/Share, métadonnées).
- Qualité & validation : revues internes UGP/AMO, ateliers provinciaux, validation COPIL ; livrables en français, version provisoire avec matrice de commentaires, version définitive intégrant les réponses.

6) Livrables attendus (par étude)

- Rapport méthodologique (2-3 semaines après démarrage).
- Version provisoire (avec annexes techniques, bases de données, cartes, référentiels, gabarits de formulaires ODK, gabarits PV de validation parcelles).
- Atelier de restitution (notes de décision, plan d'intégration dans la mise en œuvre).
- Version définitive validée + paquet de données (SIG, tableurs, ODK, manuels).



7) Budget indicatif & allocation (à préciser dans le PTBA)

N°	Étude	Objectifs synthétiques	Livrables clés (prov./def.)	Budget (USD)	Responsable
1	Filières & référentiels technico-économiques (Kwilu/Tshopo)	Itinéraires techniques, coûts/marges/risques ; calibrage subventions PSE par étape	Rapport filières ; référentiels par spéculation ; guide AP	25 000	UGP / AT Filières
2	Baseline Environnementale & Sociale (E&S)	État zéro, indicateurs REDD+, risques, protocoles de suivi	Baseline E&S; cadre d'indicateurs & MRV	20 000	UGP / Expert E&S
3	Diagnostic foncier & Plans Simples de Gestion (PSG)	Sécurisation parcelles ; procédures locales ; modèles PSG ; intégration CLIP	Diagnostic foncier ; boîte à outils PSG	15 000	UGP / AT Foncier
4	Diagnostic genre & Plan d'Action Genre (PAG)	Barrières femmes/jeunes/PA; PAG budgété ; indicateurs & redevabilité	Diagnostic genre ; PAG budgété	15 000	UGP / Spécialiste Genre
5	Innovation & biopesticides / cacao	Innovations prêtes à l'emploi ; protocoles de test ; fiches	Revue techno ; protocoles & fiches techniques	15 000	UGP / AT Recherche
6	Capacités institutionnelles & gouvernance locale	Audit IPAPPEL/IPDR/foncier/env. ; plan de renforcement ; concertation	Analyse institutionnelle ; plan de renforcement	12 000	UGP / AT Institutionnel
7	Architecture S&E / SIG-PSE (ODK/SIG/TomPro)	Indicateurs/preuves PSE ; schéma de données ; QA/QC	Manuel S&E-PSE; data model & SOPs	20 000	UGP / Spécialiste S&E
Total indicatif Année 1 (cumul)				122 000	

8) Calendrier (indicatif Année 1)

- M1-M2 : passation (AO), cadrage, méthodologies.
- M3-M5 : collecte/analyse, versions provisoires Études 1, 4, 7.
- M4-M6 : versions provisoires Études 2, 3 ; ateliers provinciaux.
- M5-M8 : versions provisoires Études 5, 6 ; consolidation.
- M6-M9 : versions définitives toutes études ; intégration manuels/outils ; formation UGP/ALE.

9) Dispositions de mise en œuvre

- Maîtrise d'ouvrage : MINAGRISA.
- Supervision : Coordonnateur national PSFD ; AMO (Assistance Technique principale et S&E).
- Opérateurs : cabinets/ONG/universités sélectionnés par appels d'offres ; clauses E&S/genre/CLIP contractuelles.
- Coordination terrain : Antennes provinciales, ALE, conseillers agricoles ; interface IPAPPEL/IPDR.



- Reporting : livrables transmis à l'UGP (technique/financier), validation COPIL ; synthèses trimestrielles (AFD), semestrielles/annuelles (CAFI/FONAREDD).

10) Critères d'éligibilité & d'évaluation des soumissionnaires

- Expérience prouvée en agroforesterie/filières, E&S/CGES, foncier/CLIP, genre (PAG), SIG/ODK/MRV, PSE.
- Équipe pluridisciplinaire (chef de mission, agroéco, E&S, foncier, genre, SIG/MRV).
- Méthodologie robuste, plan de gestion de la qualité (QA/QC), calendrier réaliste.
- Valeur pour argent, transfert de compétences (formations aux antennes/ALE/UGP).

11) Clauses spécifiques

- Confidentialité des données brutes et respect RGPD local.
- Propriété : tous les rapports, outils, codes et bases appartiennent au Programme/Maître d'ouvrage.
- Langue : français ; annexes techniques bilingues possibles (fr/en).
- Santé-Sécurité & éthique : obligations de prudence terrain ; respect des communautés ; zéro tolérance aux abus



ANNEXE 7 : Plan de renforcement et transfert de capacités clairement décrits

1. Objectif et finalité

Le plan vise à doter les institutions, partenaires et bénéficiaires du PSFD des compétences nécessaires pour assurer la mise en œuvre efficace du programme et sa durabilité au-delà de sa clôture (juin 2028). Il s'inscrit dans la vision nationale REDD+ et les Lettres d'Intention CAFI, en renforçant l'appropriation locale et en réduisant la dépendance à l'appui externe.

2. Principes directeurs du plan de renforcement et transfert de capacités

2.1. Appropriation nationale et institutionnelle

Le PSFD relève du Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (MINAGRISA) qui assure la maîtrise d'ouvrage. Le plan vise à transférer progressivement les fonctions techniques, administratives et financières à l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et à ses antennes provinciales, en lien direct avec les Agences Locales d'Exécution (ALE) et les services déconcentrés (IPAPEL, CARG, etc.).

- Ce principe garantit que les savoir-faire ne demeurent pas confinés aux prestataires temporaires (AMO, consultants), mais soient consolidés dans les structures nationales permanentes.
- Concrètement, chaque activité de formation ou de coaching inclura un mécanisme de co-animation avec les cadres nationaux afin de renforcer leur capacité à reproduire l'action en autonomie.

2.2. Apprentissage par la pratique (« learning by doing »)

Le renforcement des capacités ne se limitera pas à des formations théoriques.

- Les sessions seront systématiquement adossées aux activités réelles du programme : suivi de plantations agroforestières, bancarisation des OPA, élaboration de business plans, screening environnemental et social, etc.
- Chaque bénéficiaire institutionnel (UGP, ALE, OPA) sera amené à produire un livrable pratique validé (ex. plan d'affaires, carte géoréférencée, rapport CGES, fiche MRV).
- Ce principe garantit que la montée en compétences soit ancrée dans la pratique opérationnelle, évitant l'écart entre théorie et réalité du terrain.

2.3. Standardisation et institutionnalisation

Afin d'assurer la pérennité :

- Des outils normalisés (POM, canevas de contrats, check-lists CGES/PGES, canevas business plan, tableaux de bord MRV) seront développés, validés en COPIL, et utilisés comme référentiels officiels.
- Ces outils deviendront obligatoires pour les partenaires et seront intégrés dans les routines administratives (sélection des AP, suivi-évaluation, justification financière).
- Le transfert de compétences sera donc accompagné d'une institutionnalisation des pratiques, de sorte que leur usage devienne automatique et contrôlé.

2.4. Inclusion et équité



Le PSFD vise explicitement à inclure :

- Les femmes et les jeunes dans les dispositifs d'alliances productives (au moins 40 % des bénéficiaires formés),
- Les OPA fragiles et les producteurs isolés, pour réduire les inégalités d'accès aux services.
Le renforcement des capacités intégrera un module transversal sur le genre, l'inclusion sociale et la participation citoyenne, afin que chaque acteur puisse internaliser ces dimensions dans son action.

2.5. Durabilité et transfert post-2028

Le programme se clôturant en juin 2028, l'un des principes directeurs est de planifier dès maintenant un transfert de long terme.

- Les bases de données MRV et les outils de suivi seront remis au MINAGRISA et aux IPAPEL.
- Les ALE seront encouragées à consolider leur expertise afin de se positionner comme prestataires privés durables au-delà du financement CAFI.
- Des partenariats bancaires et avec des incubateurs seront formalisés pour que l'inclusion financière ne dépende plus uniquement du programme.

2.6. Redevabilité et transparence

Chaque étape de renforcement des capacités sera suivie par :

- des pré/post-tests pour mesurer l'évolution des connaissances,
- des fiches de compétence individuelles validées,
- des rapports d'audit pédagogique (assurés par l'AMO et l'UGP).
Ces mécanismes permettront de vérifier que les transferts de capacités sont effectifs et traçables, conditionnant le décaissement des subventions et l'obtention des ANO (Avis de non-objection)

2.7. Synergie avec les autres programmes nationaux

Le renforcement de capacités PSFD s'alignera et tirera parti des expériences d'autres initiatives (PIREDD, PEJAB, PGDA, projets BAD/FAO, etc.) pour éviter la duplication. Le principe est de contribuer à une harmonisation nationale des approches de conseil agricole, de MRV et de gestion environnementale.

3. Capacités à renforcer

3.1. Gouvernance et pilotage

Le PSFD s'appuie sur une gouvernance multi-niveau (COFIL, CCTP, CNS, UGP et antennes provinciales, ALE). Pour en assurer la performance, il est nécessaire de renforcer :

- Compétences en planification (élaboration de PTBA annuels, programmation budgétaire, suivi des engagements financiers).
- Animation et gestion des comités (COFIL semestriel, CCTP provinciaux, CNS national).



- Capacité de pilotage stratégique et reporting en conformité avec les exigences du FONAREDD/CAFI.

Résultat attendu : des instances de gouvernance fonctionnelles, avec ≥ 90 % de décisions suivies d'exécution documentée.

3.2. Conseil technico-économique et référentiels

Le cœur du programme repose sur la diffusion de pratiques agroforestières et de modèles durables adaptés aux réalités locales (café, cacao, manioc, maïs, bois-énergie, etc.). Les conseillers agricoles et les ALE doivent être capables de :

- Maîtriser et diffuser les référentiels techniques contenus dans le Plan Opérationnel de Mise en œuvre (POM).
- Gérer des pépinières locales pour la production de plants de qualité.
- Appuyer les producteurs dans la lutte intégrée contre les maladies et l'utilisation de biopesticides.
- Améliorer les techniques de récolte, transformation et post-récolte (fermentation, séchage, conservation).

Résultat attendu : ≥ 80 % des superficies appuyées conformes aux itinéraires techniques agroforestiers, avec au moins un référentiel validé par filière et par province.

3.3. Structuration organisationnelle des OPA et alliances productives

Le PSFD soutient la transformation progressive des **OPA en coopératives solides** et la viabilité économique des alliances productives (AP). Les capacités à renforcer sont :

- Gouvernance interne des OPA/AP (statuts, organes dirigeants, assemblées).
- Services aux membres (intrants, formation, commercialisation groupée).
- Gestion administrative et comptable simplifiée.
- Élaboration et suivi de plans de développement organisationnels.

Résultat attendu : ≥ 40 OPA/AP dotées d'un plan d'amélioration et ≥ 20 trajectoires formalisées vers le statut coopératif.

3.4. Inclusion financière et accès au crédit

Le déficit d'inclusion financière en zones rurales est un frein majeur. Les acteurs doivent être formés sur :

- **Éducation financière de base** (gestion budgétaire, épargne, tenue de comptes).
- Préparation de **business plans bancables** alignés avec les exigences des banques et IMF partenaires (TMB, EquityBCDC, Rawbank, FINCA, etc.)
- Utilisation de **paiements mobiles** et solutions digitales.
- Dialogue structuré avec les institutions financières pour adapter les produits aux cycles agricoles.



Résultat attendu : $\geq 2\,000$ comptes ouverts, ≥ 300 business plans validés, et $\geq 30\%$ des AP disposant d'un produit financier adapté.

3.5. Sauvegardes environnementales et sociales (E&S) et genre

Les exigences CAFI/AFD imposent une conformité stricte. Le programme doit renforcer :

- Les capacités de screening E&S (application du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale).
- L'élaboration et la mise en œuvre de PGES/PGAS (plans de gestion environnementale et sociale/agricole).
- La mise en place de mécanismes de gestion des plaintes (MGP) accessibles et traçables.
- L'intégration systématique du genre et de l'équité sociale dans la sélection et l'exécution des AP.

Résultat attendu : 100 % des AP validées par un **Avis de non-objection (ANO)**, avec MGP fonctionnel et au moins 40 % de femmes bénéficiaires directes.

3.6. Suivi-évaluation, MRV et traçabilité

Un dispositif robuste de suivi-évaluation (S&E) et de Mesure/Reporting/Vérification (MRV) est essentiel. Les capacités à renforcer incluent :

- Collecte et consolidation des données parcellaires géoréférencées.
- Production de rapports cartographiés annuels sur l'évolution du couvert forestier (via télédétection).
- Construction et utilisation de tableaux de bord interactifs pour le suivi des AP et indicateurs CAFI.

Résultat attendu : 1 rapport cartographié/an et un tableau de bord filières mis à jour trimestriellement.

3.7. Gestion fiduciaire et passation

Le PSFD implique un volume important de subventions et de contrats. Les compétences à développer portent sur :

- Application du manuel de procédures de subvention.
- Conformité aux règles de passation de marchés et gestion des contrats.
- Justification financière et archivage des pièces.
- Préparation et réponse aux audits financiers.

Résultat attendu : zéro non-conformité majeure dans les audits annuels, délais de décaissements réduits.

3.8. Communication, visibilité et capitalisation

La pérennisation des acquis passe par la mise en réseau et la diffusion des expériences :



- Rédaction de fiches de capitalisation et documentation des leçons apprises.
- Préparation de briefs de gouvernance (COPIL, CNS).
- Production de supports visuels (kits médias, photos/GPS).
- Organisation de rencontres interprovinciales pour le partage d'expérience.

Résultat attendu : au moins 12 fiches de capitalisation thématiques et un plan de communication mis en œuvre annuellement.

4. Publics cibles et dispositifs

Le PSFD mobilise une diversité d'acteurs aux rôles complémentaires. Le plan de renforcement et de transfert de capacités s'articule donc autour d'un **maillage multi-niveau**, qui permet de transférer progressivement les compétences du niveau international/national vers le niveau local et communautaire.

4.1. Unité de Gestion du Programme (UGP) - Siège et Antennes provinciales

- **Profil ciblé** : Coordonnateur national, experts techniques (S&E, sauvegardes, agroéconomie, inclusion financière), RAF et comptables, chefs d'antennes.
- **Capacités à renforcer** :
 - Pilotage stratégique et administratif du programme.
 - Planification budgétaire et suivi-évaluation des résultats.
 - Supervision technique des ALE et contrôle qualité des activités.
 - Gestion des sauvegardes environnementales et sociales.
- **Dispositif de transfert** : mentorat de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) vers l'UGP ; sessions semestrielles de renforcement institutionnel ; co-animation des missions de terrain.

4.2. Agences Locales d'Exécution (ALE)

- **Profil ciblé** : ONG locales partenaires (AIPD, CWS-AENA, ACODED, etc.), encadreurs de terrain, chefs d'équipes.
- **Capacités à renforcer** :
 - Déploiement des référentiels technico-économiques (POM).
 - Suivi rapproché des Alliances Productives (AP).
 - Gestion de subventions locales et justification financière.
 - Collecte de données MRV et reporting.
- **Dispositif de transfert** : sessions trimestrielles co-animées par l'UGP et l'AMO ; formations pratiques sur l'itinéraire agroforestier ; audits pédagogiques et techniques.

4.3. Conseillers agricoles

- **Profil ciblé** : près de 80 conseillers recrutés et formés, rattachés aux ALE.



- **Capacités à renforcer :**
 - Diagnostic de parcelles et encadrement des producteurs.
 - Formation paysanne par la pratique (champs-écoles).
 - Intégration des outils de géoréférencement et de suivi digital.
 - Diffusion des innovations issues du Fonds d'innovation (biopesticides, variétés améliorées, etc.).
- **Dispositif de transfert :** formation initiale certifiante + recyclages annuels ; co-accompagnement avec les experts de l'UGP ; suivi par des « audits croisés » entre conseillers.

4.4. Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et Coopératives

- **Profil ciblé :** OPA locales évoluant vers des coopératives ; comités de gestion des AP.
- **Capacités à renforcer :**
 - Gouvernance démocratique et gestion interne.
 - Services aux membres (intrants, mutualisation, commercialisation).
 - Comptabilité simplifiée et tenue de registres.
 - Élaboration de plans d'amélioration organisationnelle.
- **Dispositif de transfert :** cycles modulaires de formation (3×2 jours) ; coaching de proximité par les conseillers agricoles ; binômes « conseiller - leader OPA ».

4.5. Producteurs familiaux et PME agricoles (au sein des AP)

- **Profil ciblé :** exploitations familiales agricoles, PME agricoles locales.
- **Capacités à renforcer :**
 - Adoption des itinéraires agroforestiers durables.
 - Gestion financière de base et bancarisation.
 - Respect des obligations E&S et utilisation des MGP.
 - Mise en réseau et commercialisation collective.
- **Dispositif de transfert :** formations pratiques sur site (champs-écoles, démonstrations collectives) ; accès aux supports techniques simplifiés (guides, fiches, vidéos locales).

4.6. Institutions financières (banques et IMF partenaires)

- **Profil ciblé :** TMB, EquityBCDC, Rawbank, Advans, FINCA, etc.
- **Capacités à renforcer :**
 - Développement de produits financiers adaptés aux cycles agricoles.
 - Évaluation et financement de projets agricoles « bancables ».



- Gestion des risques agricoles et intégration du mobile money.
- **Dispositif de transfert** : ateliers conjoints UGP-banques ; construction de pipeline de projets prêts au financement ; expérimentation de mécanismes de garantie.

4.7. Services déconcentrés de l'État (IPAPPEL, CARG, etc.)

- **Profil ciblé** : inspecteurs provinciaux, agents locaux de l'agriculture, pêche et élevage.
- **Capacités à renforcer** :
 - Appui-conseil agricole moderne et suivi foncier simplifié.
 - Intégration des sauvegardes E&S dans les pratiques.
 - Collaboration avec les ALE et les AP pour le suivi de terrain.
- **Dispositif de transfert** : missions conjointes avec les ALE ; formations thématiques spécifiques (CGES, foncier, MRV) ; intégration progressive dans les routines de suivi.

4.8. Société civile et plateformes de gouvernance (GTCRR, CARG, CLD)

- Profil ciblé : représentants de la société civile impliqués dans les CCTP/CNS.
- Capacités à renforcer :
 - Suivi citoyen et transparence dans la sélection des AP.
 - Participation aux comités techniques et au COPIL.
 - Analyse critique et plaidoyer pour la durabilité.
- Dispositif de transfert : sessions de sensibilisation sur les référentiels PSFD ; appui méthodologique pour la collecte et la validation des données locales.

4.9. Synthèse en matrice « Acteurs × Capacités × Modalités »

Acteurs	Capacités à renforcer	Modalités de transfert
UGP (siège & antennes)	Pilotage, PTBA, S&E, sauvegardes, gestion fiduciaire	Mentorat AMO→UGP, ateliers semestriels, coaching dossiers
ALE	Déploiement POM, suivi AP, gestion subventions	Formations trimestrielles, co-animation terrain, audits pédagogiques
Conseillers	Diagnostic parcellaire, champs-écoles, MRV	Formation initiale + recyclages annuels, audits croisés
OPA/Coopératives	Gouvernance, services, comptabilité simplifiée	Cycles modulaires, coaching binômes conseiller-leader
Producteurs/PME	Itinéraires agroforestiers, finance de base, E&S	Champs-écoles, supports techniques, suivi de proximité



Acteurs	Capacités à renforcer	Modalités de transfert
Banques/IMF	Produits financiers adaptés, analyse risque	Ateliers conjoints, pipeline de projets bancables
Services déconcentrés	Suivi foncier, CGES, contrôle E&S	Formations spécialisées, missions conjointes
Société civile/GTCRR	Transparence, suivi citoyen	Sensibilisation, participation comités, appui méthodologique

5. Modalités de transfert

Le transfert de capacités dans le PSFD repose sur une chaîne structurée de mentorat et de co-animation, qui va de l'expertise internationale vers les institutions nationales, puis vers les acteurs de terrain et les bénéficiaires directs. L'objectif est de garantir un passage progressif des compétences et des responsabilités, assorti de preuves vérifiables.

5.1. La chaîne de mentorat

Le dispositif suit une **progression en cascade** :

1. **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) → UGP (siège & antennes)**
 - Transfert des normes de gestion, outils financiers, procédures E&S et MRV.
 - Co-animation des comités de pilotage (COFIL, CCTP, CNS) et des missions terrain.
 - Supervision technique pour renforcer l'autonomie des experts UGP.
2. **UGP → ALE**
 - Formation et encadrement des Agences Locales d'Exécution dans le déploiement du POM, la gestion des AP et la justification des subventions.
 - Contrôles de qualité et appui pour standardiser la collecte des données et l'accompagnement de proximité.
3. **ALE → Conseillers agricoles**
 - Coaching rapproché sur le diagnostic parcellaire, la gestion des champs-écoles, l'utilisation des outils de suivi (GPS, SIG).
 - Évaluations croisées entre conseillers pour renforcer la pratique et réduire les erreurs.
4. **Conseillers agricoles → OPA, Coopératives et Producteurs**
 - Sessions pratiques in situ (classes de ferme, démonstrations, suivi de parcelles).
 - Transmission simplifiée des outils techniques et financiers.
 - Mise en place d'un suivi continu avec supports vulgarisés (guides, fiches, vidéos locales).



5. Pairs-à-pairs (OPA ↔ OPA, producteurs ↔ producteurs)

- Échanges inter-OPA et réseaux de producteurs pour assurer une diffusion horizontale des bonnes pratiques.
- Organisation de visites croisées et journées d'échanges provinciaux.

5.2. Méthodes pédagogiques

Le transfert des capacités combine plusieurs approches :

- Formations modulaires (2 à 3 jours par thématique) : sessions structurées, ciblées et répétées.
- Learning by doing : mise en pratique immédiate sur le terrain (parcelles, AP, coopératives).
- Co-animation : chaque formation est co-dirigée par un expert (AMO/UGP) et un acteur local (ALE/Conseiller) pour renforcer l'appropriation.
- Audits pédagogiques : supervision régulière des formations pour en vérifier la qualité et l'impact.
- Rencontres interprovinciales : mutualisation d'expériences et capitalisation collective.

5.3. Outils de formalisation et de preuve

Chaque transfert de compétences doit être documenté et traçable. Les outils standardisés incluent :

- Agendas et modules de formation validés.
- Feuilles d'émargement signées (liste des participants).
- Pré-tests et post-tests pour mesurer l'évolution des connaissances.
- Fiches de compétence individuelles validées par l'UGP.
- Rapports de formation et missions avec annexes photo/GPS.
- Registres CGES et MGP pour les aspects environnementaux et sociaux.
- Tableaux de bord MRV intégrant les données collectées en temps réel.

Ces éléments serviront de preuves pour les audits, la supervision Cafi/AFD et les Avis de non-objection (ANO) nécessaires aux décaissements.

5.4. Modalités d'évaluation et de suivi

- Chaque session de renforcement sera suivie d'un rapport d'évaluation documentant : objectifs atteints, écarts constatés, mesures correctives.
- L'UGP consolidera ces informations dans un tableau de suivi capacitaire, mis à jour trimestriellement.
- Des audits pédagogiques externes (réalisés par l'AMO) viendront valider la qualité et l'efficacité du transfert.



- Les indicateurs de réussite seront intégrés au système de S&E du PSFD (cf. point 7).

5.5. Spécificités pour l'inclusion et le genre

Les modalités de transfert incluent des mesures spécifiques pour garantir la participation active des femmes et des jeunes :

- Sessions décentralisées pour limiter les contraintes de déplacement.
- Horaires et formats adaptés aux réalités sociales (ex. charges domestiques des femmes).
- Sélection prioritaire de femmes leaders d'OPA pour le coaching de proximité.
- Documentation ventilée par sexe et âge pour un suivi différencié.

6. Calendrier opérationnel (2025-2028)

Phase 1 – Lancement et diagnostic (T4-2025)

- Réalisation d'un diagnostic capacitaire pour tous les acteurs (UGP, ALE, OPA, services déconcentrés).
- Mise à jour et validation des Plans Opérationnels de Mise en œuvre (POM).
- Élaboration du plan annuel de formation 2026.
- Premières sessions pilotes : gouvernance (COPIL/CCTP) et CGES/MGP.

Phase 2 – Montée en charge (2026)

- Modules A-C (gouvernance, conseil technico-économique, structuration OPA/AP) déployés en continu.
- Certification intermédiaire des conseillers agricoles.
- Généralisation des champs-écoles et adoption des référentiels POM par au moins 50 % des AP.
- Mise en place d'un tableau de bord capacitaire trimestriel pour suivre l'évolution des compétences.
- Début du processus de bancarisation (comptes ouverts, premiers business plans).

Phase 3 – Consolidation et expansion (2027)

- Déploiement des modules D-H : inclusion financière, sauvegardes E&S, suivi MRV, gestion fiduciaire, capitalisation.
- Organisation des audits pédagogiques interprovinciaux et visites croisées entre AP.
- Intégration des banques et IMF dans les ateliers réguliers ; constitution d'un pipeline de projets « bancables ».
- Production d'un rapport de capitalisation à mi-parcours diffusé aux parties prenantes nationales (CNS, COPIL).
- Passage de 30 OPA vers un statut coopératif formalisé.



Phase 4 – Finalisation et transfert (S1-2028)

- Sessions de rattrapage et renforcement ciblé sur les gaps identifiés.
- Certification finale des acteurs clés (UGP, ALE, conseillers).
- Transfert des outils et bases de données au MINAGRISA et IPAPPEL.
- Organisation d'un atelier national de clôture pour formaliser les leçons apprises.
- Signature d'accords de continuité avec banques, IMF et services déconcentrés.
- Publication d'un rapport de capitalisation finale avec au moins 12 fiches thématiques.

Calendrier Gantt simplifié (2026–2028)

Axe de renforcement	2026	2027	2028
Modules A-C : Gouvernance, conseil technico-économique, structuration OPA/AP	●●● (montée en charge)	●● (consolidation)	● (sessions de rattrapage ciblées)
Certification intermédiaire des conseillers	●		
Bancarisation & inclusion financière	● (lancement)	●● (extension et consolidation)	● (pérennisation et accords bancaires)
Modules D-H : Inclusion financière, sauvegardes E&S, MRV, gestion fiduciaire, capitalisation		●●● (déploiement complet)	● (sessions finales)
Audits pédagogiques & visites croisées interprovinciales	● (tests pilotes)	●●● (généralisation)	● (évaluation finale)
Capitalisation & rapport mi-parcours		● (rapport intermédiaire, fiches leçons)	
Coopérativisations des OPA	● (démarrage trajectoires)	●● (accélération : 30 OPA formalisées)	● (consolidation et transfert)
Certification finale des acteurs			●
Passation des outils & bases de données (MINAGRISA/IPAPPEL)			●
Rapport final & atelier national de clôture			●

(Légende : ● = activité ponctuelle ; ●● = activité sur 2 trimestres ; ●●● = activité continue sur l'année)



Lecture du calendrier

- **2026 = Montée en charge** : déploiement massif des modules de base (A-C), premières coopérativisations et bancarisation, certification intermédiaire des conseillers.
- **2027 = Consolidation** : généralisation des modules avancés (D-H), audits pédagogiques interprovinciaux, capitalisation mi-parcours et accélération de la structuration des OPA.
- **2028 = Transfert & sortie** : sessions de rattrapage, certification finale, passation institutionnelle des outils et données, atelier national de clôture avec diffusion des leçons apprises.

7. Indicateurs de résultats

- ≥ 90 % des décisions COPIL exécutées.
- ≥ 80 % des superficies géoréférencées et conformes.
- ≥ 40 OPA avec plan d'amélioration mis en œuvre.
- ≥ 30 % des AP avec produit financier adapté.
- 100 % des AP avec screening CGES validé.
- ≥ 40 % de femmes formées dans les modules A-D.

8. Stratégie de sortie et pérennisation

8.1. Objectif général

L'assurance-qualité (AQ) vise à garantir que chaque étape du renforcement de capacités produit des résultats effectifs et mesurables, conformément aux standards Cafi/AFD et aux engagements du PSFD. Il s'agit de vérifier non seulement l'exécution des activités de formation, mais surtout l'appropriation et l'application réelle des compétences transférées.

8.2. Dispositifs de contrôle pédagogique

- Pré-tests et post-tests systématiques : chaque formation débute par une évaluation de connaissances initiales et se conclut par un test final pour mesurer la progression.
- Check-lists de compétences : chaque module est assorti d'une liste de compétences pratiques à valider (ex. "réaliser un diagnostic parcellaire", "élaborer un business plan").
- Certifications intermédiaires et finales : délivrées aux conseillers agricoles, aux ALE et aux OPA/coopératives ayant satisfait aux critères définis.
- Audits pédagogiques : l'AMO et l'UGP conduisent régulièrement des missions d'observation et d'évaluation des sessions de formation et de terrain.

8.3. Dispositifs de contrôle organisationnel et institutionnel

- Revue par les pairs : les conseillers agricoles sont évalués lors de visites croisées (ex. un conseiller du Kwilu évalue les pratiques d'un collègue en Tshopo).



- Contrôles qualité par l'UGP : chaque antenne UGP assure la supervision des ALE et la validation des livrables techniques.
- Revues COPIL et CCTP : les instances de gouvernance examinent régulièrement l'avancement des transferts de capacités, à travers des tableaux de bord et des rapports consolidés.
- Audit institutionnel annuel : mené par un auditeur externe sur la gouvernance, la gestion des fonds de renforcement et la conformité des outils.

8.4. Traçabilité et preuves documentées

Chaque étape du transfert doit être accompagnée de preuves vérifiables :

- Rapports de formation (incluant photos/GPS, listes d'émargement).
- Attestations de compétence délivrées aux participants.
- Rapports CGES et PGES validés pour les AP.
- Tableaux de bord MRV intégrant les données collectées et vérifiées.
- Registres MGP renseignés et suivis.

Ces documents servent de chaîne de preuve exigée par l'AFD et le CAFI pour valider les décaissements et les ANO (Avis de Non-Objection).

8.5. Indépendance et transparence

- Les audits pédagogiques et institutionnels sont confiés à des acteurs neutres (AMO, auditeurs externes).
- Les résultats sont partagés publiquement lors des COPIL/CNS pour renforcer la redevabilité.
- Les rapports de capitalisation (intermédiaire en 2027, final en 2028) incluent un volet d'évaluation des capacités transférées et pérennisées.

8.6. Mécanismes correctifs

- Tout écart identifié (par exemple, un conseiller incapable de réaliser un diagnostic correct) entraîne une session de recyclage ciblée.
- Les OPA ou AP présentant des faiblesses structurelles bénéficient d'un coaching renforcé ou d'un appui pair-à-pair.
- Les gaps institutionnels identifiés dans l'UGP ou les ALE sont traités par des plans d'action correctifs suivis et validés en COPIL.

Tableau 15: Tableau résumé opérationnel

Point	Contenu clé	Approche opérationnelle	Résultats attendus
1. Objectif et finalité	Transférer durablement les compétences nécessaires aux	Alignement avec MINAGRISA/CAFI, plan national REDD+.	Acteurs capables de gérer et reproduire les modèles agroforestiers et



Point	Contenu clé	Approche opérationnelle	Résultats attendus
	acteurs du PSFD (UGP, ALE, OPA, services, banques) pour pérenniser les acquis après 2028.		alliances productives sans appui externe.
2. Principes directeurs	Appropriation nationale, apprentissage par la pratique, standardisation des outils, inclusion, durabilité, redevabilité.	Co-animation, outils normalisés (POM, MRV, CGES), indicateurs de genre et suivi citoyen.	Capacités internalisées, outils institutionnalisés, suivi traçable.
3. Capacités à renforcer	Huit axes : gouvernance, conseil technique, structuration OPA/AP, inclusion financière, E&S/genre, MRV, gestion fiduciaire, capitalisation.	Modules de formation ciblés, appuis pratiques sur le terrain, suivi régulier.	Gouvernance efficace, 80 % superficies conformes, 40 OPA améliorées, pipeline de projets bancables, 100 % AP conformes aux sauvegardes.
4. Publics cibles et dispositifs	UGP, ALE, conseillers, OPA/AP, producteurs, banques/IMF, services déconcentrés, société civile.	Chaîne de transfert en cascade : AMO → UGP → ALE → conseillers → producteurs/OPA.	Capacités différenciées renforcées selon rôle, coopération multi-acteurs renforcée.
5. Modalités de transfert	Cascade de mentorat, formations modulaires, learning by doing, co-animation.	Outils de preuve : feuilles d'émargement, pré/post-tests, fiches compétences, audits pédagogiques.	Transfert progressif et vérifiable, avec traçabilité et conformité.
6. Calendrier opérationnel	2026 = montée en charge ; 2027 = consolidation ; 2028 = transfert/sortie.	Déploiement séquencé des modules, certification intermédiaire (2026), rapport mi-parcours (2027), certification finale et transfert (2028).	Progression logique : montée en puissance → consolidation → pérennisation.



Point	Contenu clé	Approche opérationnelle	Résultats attendus
7. Indicateurs de résultats	Gouvernance, techniques, organisationnels, financiers, E&S, MRV.	Suivi trimestriel avec tableaux de bord, audits, capitalisation.	≥ 90 % décisions COPIL exécutées ; ≥ 80 % superficies géoréférencées ; ≥ 40 OPA améliorées ; 100 % AP conformes aux sauvegardes.
8. Assurance-qualité	Contrôle pédagogique, organisationnel, institutionnel ; audits et preuves documentées.	Pré/post-tests, check-lists, certifications, audits externes, rapports de capitalisation.	Compétences validées, application réelle vérifiée, redevabilité assurée (ANO AFD/CAFI).



ANNEXE 8 : Conditions de signature du projet et décaissement des tranches de financement imposées par les Organes de Gouvernance du Partenariat

La version révisée du PRODOC Addendum intègre l'ensemble des recommandations formulées par le CRP, le Ministère de l'Agriculture et les missions de vérification, en renforçant l'alignement du programme avec les méthodologies, outils et canevas PSE du CAFE, ainsi qu'avec les exigences du cadre de résultats de la LOI 2021-2031. Le document consolide la théorie du changement en y intégrant explicitement les impacts stratégiques et effets standardisés CAFE, restructure les produits et effets pour assurer une cohérence complète, et introduit les indicateurs mandataires assortis de cibles chiffrées, de désagréments et de périodicités de collecte. Le PTBA et le budget ont été entièrement harmonisés, incluant la révision des coûts de gestion ramenés au seuil de 18 %, la revalorisation salariale de l'UGP, la désagrégation détaillée du Produit 5, et l'intégration des exigences liées au suivi satellitaire, au géoréférencement et aux lignes directrices SIG. Le PRODOC actualisé renforce également la sécurisation foncière, la capitalisation, la gestion des risques et l'équité de genre, tout en annexant les documents requis, assurant ainsi une conformité totale aux attentes du CRP, du FONAREDD et du CAFE, et une mise en œuvre pleinement maîtrisée du financement additionnel de 8 millions USD.

Tableau 16: conditions de signatures du projet de décaissement

Recommandations CRP & Missions de Vérification	Mesure d'intégration apportée dans le PRODOC Addendum	Références précises dans le PRODOC
1. Alignement strict avec méthodologies, outils et canevas PSE du CAFE	Le PRODOC révisé adopte pleinement l'approche PSE, intégrant le mécanisme de paiement basé sur les résultats, la traçabilité digitale, les exigences de télédétection pour l'effet rebond et un référentiel technico-économique harmonisé.	Section « Paiement pour Services Environnementaux » pp. 49-55 ; Suivi satellitaire pp. 154 ; Description stratégique pp. 37-49
2. Collaboration renforcée avec le Ministère de l'Agriculture pour une nouvelle version consolidée	Le PRODOC reflète les arbitrages techniques MINAGRISA-AFD, l'intégration des remarques ministérielles sur les AP, la structuration du COPIL et la validation institutionnelle.	Introduction pp. 15-16 ; Gouvernance pp. 123-129 ; Signatures institutionnelles pp. 3-4
3. Planning clair d'atteinte des livrables : indicateurs, surfaces, finances, délais	Le PTBA annuel, le plan des livrables, les jalons CAFE et les projections financières par produit sont alignés dans une chaîne logique unique.	Plan de travail & budget pp. 158-214 ; Matrice des jalons LOI pp. 115
4. Revalorisation salariale de l'UGP	Ajustements salariaux intégrés, cohérents avec les standards FONAREDD et l'évolution du coût de la vie, visibles dans le budget UGP.	Budget ventilé Organisation de mise en œuvre voir Budget en annexe ;



Recommandations CRP & Missions de Vérification	Mesure d'intégration apportée dans le PRODOC Addendum	Références précises dans le PRODOC
5. Ajouter la correspondance entre indicateurs PRODOC & cadre CFI	Une table complète (Tableau 7) établit la correspondance Produits-Effets CFI et précise la contribution de chaque produit au cadre CFI.	Tableau 7, p. 93 ; Cadre des résultats p. 94
6. Vérifier l'alignement Effets/Produits avec logique d'intervention CFI	Le PRODOC présente les produits P4 → P8, chacun lié explicitement aux Effets CFI (résilience, inclusion financière, réduction pression, REDD+)	Stratégie pp. 37-49 ; Correspondance Produits-Effets CFI p. 93-94
7. Définir la périodicité de collecte des indicateurs	Chaque indicateur du cadre de résultats dispose désormais d'une périodicité (mensuelle, trimestrielle ou annuelle) selon les obligations CFI/FONAREDD.	Cadre de résultats p. 94-115 ; chapitre Suivi-Évaluation p. 154
8. Revoir la Théorie du changement (ToC) selon impacts CFI	Le PRODOC intègre les deux impacts stratégiques CFI (réduction déforestation + maintien des forêts) et les effets standard. La ToC est explicitement révisée.	Chapitre « Cadre des résultats » pp. 93-115 ; section Effets CFI p. 4
9. Intégration d'indicateurs mandataires CFI avec cibles & désagréments	Les indicateurs CFI (tels que surfaces agroforestières, nombre de bénéficiaires, AP fonctionnelles, etc.) sont inclus avec cibles chiffrées par genre et vulnérabilité.	Indicateurs standards ANNEXE 9 pp. 207+ ; Cadre des résultats pp. 93-115
10. Engagement formalisé sur les lignes directrices SIG du CFI	Le PRODOC mentionne explicitement l'adhésion du projet aux directives SIG CFI : cartographie annuelle, géoréférencement obligatoire, MRV forestier.	Suivi-Évaluation pp. 154 ; Description stratégique pp. 49-55
11. Description des risques et mesures d'atténuation	Les risques institutionnels, financiers, fonciers, E&S, sociaux et opérationnels sont listés et associés à des mesures d'atténuation.	Section Risques & Mesures pp. 142-149
12. Genre : définir des cibles chiffrées	Les cibles liées au genre sont intégrées : proportion d'agricultrices bénéficiaires, représentation dans AP, bénéficiaires femmes des paiements PSE.	Annexe Genre pp. 162-166 ; Indicateurs désagrégés par genre pp. 93-115
13. Révision du budget pour limiter	Réaménagement budgétaire effectué : réduction des coûts de	Voir le Budget en annexe, le cout de



Recommandations CRP & Missions de Vérification	Mesure d'intégration apportée dans le PRODOC Addendum	Références précises dans le PRODOC
les coûts de gestion à 18 %	fonctionnement, intégration audit annuel & frais financiers mobiles money, respect du seuil CAFI.	gestion est à 14,7%, intégration dans le coût de gestion
14. Alignement strict du plan de travail avec le budget	Le PTBA est restructuré par produit, activité, livrable et coûts associés, incluant les produits 4, 5 et 6.	PTBA détaillé pp. 158-214 ; Plan de travail dans le budget
15. Ajouter note de correspondance Effets CAFI ↔ Activités du budget	Colonne ajoutée dans le PTBA et le budget indiquant la contribution de chaque produit/activité aux Effets CAFI.	Tableau Effets CAFI p. 93 ; PTBA pp. 158-214
16. Reformulation du Produit 5 : éviter « subvention »	Nouveau libellé orienté résultat : « Mise en valeur agroforestière des parcelles par appui financier ciblé ».	Structuration du projet pp. 62-90 ; Budget produit 5 p. 158+
17. Décomposer le Produit 5.2 (objets financés / unités / ratios / genre / province)	Désagrégation complète : type de plantations, intrants, équipements, coûts unitaires, cibles par bénéficiaire/province/genre. Ratios par hectare introduits.	Voir budget en annexe cfr lignes 148 à la ligne 167 feuille « budget par produit »
18. Justification des coûts/ha et démonstration capacité d'atteindre 12 000 ha	Tableau de projection : coûts/ha, nombre de bénéficiaires, montants de subvention, surfaces. Alignement avec Tableau 6.	Tableau 6 p. 84 ; Stratégie des superficies pp. 37-49
19. Clarifier distinction Produits ↔ Effets	Une table de correspondance explicite est ajoutée (Produit → Effet intermédiaire → Effet CAFI).	Tableau 7 p. 93 ; Structuration du projet p. 62
20. Capitalisation : documentation, retour d'expérience, diffusion	Intégration d'une sous-composante capitalisation incluant ateliers, documents techniques, études, partage inter-provinces.	Études de faisabilité & Capitalisation pp. 37-49 ; voir cadre des résultats insertion des trois indicateurs y afférents
21. Annexer un exemple de Plan Simple de Gestion (PSG)	Le PRODOC prévoit l'inclusion d'un PSG type et de fiches de sécurisation foncière utilisées dans les AP.	Section sécurisation foncière pp. 55-61 ; Annexes prévues pp. 160+ en hyperlien
22. Fournir Annexes 4 et 12 dans la version finale	Annexes disponibles : passation de marché (Annexe 4) et plan des livrables (Annexe 11/12).	Annexes pp. 169 et 214+



ANNEXE 9 : Indicateurs standards FONAREDD/CAFI pour les PIREDD

Indicateurs de Produit /Output

Thématique	#	Indicateur	Unité	Commentaire	Importance et remarques
1. Governance	G.1	<u>Gouvernance locale des ressources naturelles</u> Nb de structures de gouvernance décisionnaires créées ou renforcées, et fonctionnelles, ventilé par type (CLD, CLG (pour les CFCL), CARG, CPAT, CCPF, CCPA, etc)	Nb	Géoréférencées Qualité : Régularité des réunions, mandat des comités directeurs, Régularité du suivi par les services techniques (G3, G5) et les projets (G5)	Haute importance
	G.2	Gouvernance locale des ressources naturelles Nb de personnes participant activement à ces structures de gouvernance décisionnaires, ventilé par type (CLD, CARG, CCPF, CCPA, etc), par genre et par groupe vulnérable (PA)	Nb	Distinguer les personnes des comités directeurs des personnes participant aux assemblées générales (bénéficiaires).	Haute importance
	G.3	Gouvernance locale Nombre de services techniques partenaires formels du projet, en distinguant le pourcentage de ces services techniques avec qui sont passés des contrats de performance	Nb	Min. Développement Rural pour les CLD, Agriculture pour les CARG et les CCPA, AT pour les CPAT, MEDD pour les CCPF, etc Évalués annuellement par le porteur de projet, les conseils (CLD, CFCL, CCPF, CCPA, etc), les services techniques et le COPIL	Haute importance
	G.4	Gouvernance locale des ressources naturelles Nombre de services techniques équipés et opérationnels, ventilé par type : a) Brigades Foncières équipées et formées, cadastre en place, suivi des registres, etc b) Services AT provinciaux et de territoire équipés et formés (SIG, etc) c) Services Agriculture provinciaux, de Territoire et de Secteur équipés et formés d) Services de l'Environnement e) Services du développement rural	Nb	Programmation dans les contrats de performance Evaluation annuelle	Haute importance
	G.5	Gouvernance du projet Nombre de visites de suivi réalisées par les agents du projet qui font l'objet de rapports formels transmis, ventilé par type (Agence, ALE, services techniques par type)	Nb		Cet indicateur peut alternativement faire partie d'une évaluation externe conjointe visant à mesurer l'appropriation par les agents du projet, notamment les services techniques
	G.6	Gouvernance du projet Nombre de réunions du COPIL de projet organisés et préparés de manière adéquate	Nb	Critères de qualité : Régularité (au moins 2 fois par an) ; Notification de toutes les parties prenantes : envoi des documents au moins 2 semaines à l'avance ; représentation des parties prenantes conforme à la composition	Haute importance
	G.7	Gouvernance du projet Nombre de réunions du Comité de gestion de projet (FONAREDD, CAFI, organisation de mise en œuvre) organisés et préparés de manière adéquate	Nb	Critères de qualité: Régularité (au moins 2 fois par an) ; Notification de toutes les parties prenantes : envoi des documents au moins 2 semaines à l'avance	Si ce comité est mandaté par une décision du Conseil d'administration de CAFI, ou du FONAREDD



2. Aménagement du Territoire (AT)	AT.1	Nombre de plans d'AT et de Gestion des Ressources Naturelles (a) élaborés et (b) validés ou non, ventilé par type d'échelon administratif (province, groupement/secteurs administratifs, territoires, terroirs)	Nb	Géoréférencés (intégrant les diverses classes d'occupation du sol et d'affectations) Indiquer ceux élaborés, et parmi ceux-ci, lesquels sont validés par les autorités.	
	AT.2	Superficies (ha) sous plans d'Aménagement du Territoire : i) élaborés ii) soumis iii) validés, ventilé par type d'échelon administratif : province, groupement/secteurs administratifs, territoires, terroirs)	ha	Géoréférencé PSAT/PGRN, PLD,	Haute importance Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
	AT.3	Superficies a) par catégorie d'occupation des sols (ha) sous les plans d'AT et b) par affectation des terres (ha) prévues par les Plan d'AT	ha	Géoréférencé Occupation du sol : Forêts (dont forêts inondées, etc) ; Savanes ; Forêts de grande valeur et tourbières ; Complexe rural ; Affectations prévues dans les plans d'AT : Agriculture familiale (actuel et extension) ; Zones à implantation possible d'agriculture et d'élevage industrielle et fermière (industrielle et intermédiaire) ; Gestion forestière et régénération ; Conservation	Haute importance Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats A noter que si le projet fournit les cartes exploitables d'occupation du sol et d'affectations aux Secrétariats, il n'est pas nécessaire de renseigner cet indicateur.
	AT.4	Nombre d'infractions aux dispositions majeures des plans d'AT		Géoréférencé Grandes infractions avec les affectations définies par le Plan d'AT	Pas de cible nécessaire
	AT.5	Superficies impactées par ces infractions aux dispositions majeures des plans d'AT	ha	(par ex : Superficies agricoles dans les zones de conservation forestière, concessions forestières artisanales ou industrielles dans les zones de conservation, etc) Télédétection. Annuellement	Haute importance Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
	AT.6	Degré de respect des règles de gestion des Ressources naturelles établies par les PGRN	Score	Bilan in-situ au moins trimestriel par les services techniques et animateurs du projet, consolidé annuellement Désagrégé par niveau d'entité territoriale, et par secteur (agriculture, forêts, etc) Degré de 1 à 5 pour chaque PGRN	Cet indicateur peut alternativement faire partie d'une évaluation externe conjointe telle que prévue dans le plan d'évaluation du projet.
	AT.7	a) Nb d'infrastructures construites, réhabilitées, entretenues (sur budget projet / PSE collectifs) b) Longueur de routes rurales construites, réhabilitées et entretenues (effectif et cumulé)	Nb km		Cet indicateur est une mesure proxy de désenclavement aux marchés. Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
	AT.8	Nombre de personnes habitant dans les entités administratives sous plan d'AT, ventilé par genre et par groupe vulnérable (PA)		Estimation. Fournir les hypothèses de calcul	Cet indicateur est contextuel
	AT.9	Nb de procédures d'arbitrage pour résoudre les conflits d'usage des terres (a) engagées, et (b) ayant mis un terme au conflit		Qualité : Conseil d'AT saisi (CPAT et CLAT) et procédure	Pas de cible attendue. Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats



3. Foncier	FON.1	Nombre d'édits fonciers provinciaux élaborés / promulgués de manière participative		Si inclus dans le projet	La nature participative relève d'une évaluation externe conjointe telle que prévue dans le plan d'évaluation du projet.
	FON.2	Nombre de registres fonciers décentralisés pilotés / établis / fonctionnels			
	FON.3	Superficies de terres sécurisées au niveau foncier, ventilées par type de sécurisation foncière (individuelle ou collective)	ha	Géoréférencé Droits d'usages et droits concessionnaires (titres fonciers, enregistrement dans les registres décentralisés, concessions attribuées, etc)	Haute importance Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
	FON.4	Nombre d'arrangements fonciers enregistrés, ventilé par type (individuel/collectif, formel/informel)		Géoréférencé	
	FON.5	Nombres de bénéficiaires directs et indirects de la sécurisation foncière, ventilée par type de sécurisation (individuelle ou collective), par genre et par groupe vulnérable			Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
4. Agriculture	AG.1	Superficies de champs de multiplication de semences améliorées établis (par saison de culture et en cumulé) Superficie consacrée à la production de semences et de plants ?		Géoréférencé Y compris sous forme de champs agroforestiers de 1ère année	Haute importance Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
	AG.2	Superficies vivrières établies sous variétés améliorées dans le complexe rural (hors agri-multiplication)	ha	Annuellement et en cumulé Géoréférencé. Y compris les seconds cycles agroforestiers. Application aux projets PSE	Haute importance Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
	AG.3	Superficies d'agriculture durable réalisées, totales et ventilées par : a) Cultures pérennes sans déforestation (savane ou complexe rural et forêts dégradées) b) Plantations agroforestières	ha	Géoréférencé. Annuellement et en cumulé Forêt dégradée : en RDC, telle que défini en premier lieu par l'étude sur le Capital Forestier à venir Application aux projets PSE	Haute importance Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats Détailler les chevauchements éventuels entre AG.2 et AG.3 a et b
	AG.4	Nombre de bénéficiaires directs, ventilé par type d'appui agricole (pérennes, agroforesterie, vivrières) Dont - Nombre de ménages ayant reçu des semences améliorées (ventilé par type de semence	ha		Haute importance. Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats Détailler les chevauchements éventuels entre différents types d'appui
5. Energie	E.1	Superficie de régénération forestière en savane par mise en défens (naturelle et assistée)	ha	Géoréférencée Application aux projets PSE	Haute importance Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats cet indicateur est mixte et pourrait apparaître sous l'effet ó également.



	E.2	Superficie de plantations à vocation totale ou partielle bois-énergie / bois d'œuvre	ha	Indicateur mixte Energie et Forêt. Géoréférencée	Haute importance Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
	E.3	Nombre de bénéficiaires directs / indirects, ventilé par genre et type (minorité) dont : a) Paysans, charbonniers et entrepreneurs de charbonnage formés aux techniques de carbonisation améliorées b) Nombres de solutions de cuissons propres achetées/distribuées (si inclus dans projet)	nb		Haute importance Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
6. Gestion forestière & conservation	FOR. 1	Superficies à vocation de gestion forestière durable, ventilé par statut (catégorie GDF du Plan Simple de Gestion (pour CFCL) ou PSAT)	ha	Application aux PSE	Haute importance Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats. Pour rappel ceci est déjà renseigné dans AT 1
	FOR. 2	Nombre de personnes habitant dans les zones de foresterie communautaire formalisées (en RDC : sous CFCL)	nb	Estimation. Fournir les hypothèses de calcul. les zones sont des terroirs en RDC	
	FOR. 3	Superficie de pare-feu établis / entretenus OU Superficies effectivement protégées par les pare-feux	ha	Géoréférencée 3 grand types de vocation : (i) protection agroforesterie, (ii) mise en défens limitée à fins de reboisement ou de production agroforestière (jachère brulis), (iii) mise en défens de grande superficie en savane ou en forêt à fin de conservation Application aux projets PSE	Haute importance Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
	FOR. 4	Exploitation forestière durable : Superficie sous CFCL et PSAT sous exploitation forestière effective engagée dans une démarche de durabilité Superficie sous exploitation forestière artisanale durable (y compris dans CFCL) Nb de CFCL, (CLD et ETD?) disposant d'un Plan Simple de Gestion (PSG) de l'exploitation forestière Superficie sous contrat de PSE de gestion forestière durable Nombre de personnes formées à l'exploitation forestière durable Nb d'exploitants forestiers artisanaux sous contrats de PSE	ha & Nb	Géoréférencée	Haute importance Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
	FOR. 5	Superficies forestières (ha) placées sous conservation, totale et a) A l'intérieur d'une CFCL b) Au sein d'un PSAT (terroirs villageois)	ha	Géoréférencée Dont les forêts de grande valeur, les couloirs écologiques, les tourbières, les frayères, les forêts inondées Application aux projets PSE	Haute importance Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
	FOR. 6	Conservation % de PSAT auxquels sont associés des guides de bonnes pratiques de Gestion Naturelle des ressources		Indicateur binaire Evaluation sur une échelle de 1 à 5, sur la base d'une méthodologie à définir	Haute importance



		b) Degré d'application de ces pratiques			
	<u>FOR.</u> Z	Nombre total de bénéficiaires indirects, ventilé par genre et type (CFCL, PSAT) (inclut FOR 4 e et f)			Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
	FOR. 8	Superficies de forêts sous concessions certifiées	ha		

Indicateurs d'effet

Indicateurs d'Effet / Outcome (16)					
		Indicateurs	Unité	Vérification et commentaire	Importance
Progrès vers les indicateurs d'impact - pauvreté	1	Paiements effectués sur la base de la performance Montant des PSE transférés, ventilé par i) type de PSE (cultures pérennes, agroforesterie, régénération, conservation, gestion forestière durable, reboisement etc.), ii) genre et iii) groupe vulnérable	\$	Géoréférencé Vérification : Rapports des Agences locales d'exécution du projet Application aux PSE	Haute importance Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
	2	Sécurité alimentaire améliorée : a) Les zones et périodes de disette identifiées par le projet sont résorbées b) Les activités commerciales et les choix de spéculation promues ne créent pas de nouvelle disette		Les zones de disette sont identifiées et ciblées en priorité par le projet et des stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire sont élaborées et mises en œuvre (lors de la formulation du Prodoc ou en A1) Vérification : Etude sur la sécurité alimentaire dans la zone d'intervention (A1-3-5)	Cette étude pourrait faire l'objet d'une évaluation externe conjointe plutôt que d'être uniquement confiée au projet
	3	Conditions de vie améliorées Nombre de villages ayant bénéficié d'équipements (incluant les infrastructures, mais pas les intrants) financés au travers des PSE collectifs reçus	Nb	Géoréférencé Vérification : Rapports des ALE et du projet Application aux PSE	Haute importance Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
	4	Nombre total de bénéficiaires directs du projet, désagrégé par la géographie, le genre et les minorités (peuples autochtones)	Nb		Haute importance
Progrès vers les indicateurs d'impact - couvert forestier	5	Superficie, sous contrat PSE ou PSAT, annuelle moyenne brûlée dans les terroirs (zones agricoles, sous régénération naturelle, conservation)	ha	Géoréférencée Vérification : Télédétection projet Cible : réduction	Haute importance
	6	Superficies, sous PSAT, de tourbières et forêts inondées préservées ou gérées en accord avec les règles de bonnes pratiques de GRN	ha	Géoréférencée Vérification : Télédétection projet	Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
Gouvernance	7	Les plateformes multi-acteurs s'impliquent activement dans la GRN: Nb d'arbitrages réalisés par les structures de gouvernance pour assurer le respect des pratiques agréées, ventilé par type de structure : PSG, PSAT/PGRN, PLD, etc	ha	Géoréférencées Vérification : Contrats et rapports projets NB: ne comporte pas seulement les plaintes enregistrées	Pas de cible attendue Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
	8	Les services techniques sont opérationnels et contribuent activement	Nb	Vérification : Rapports	



		à la meilleure Gestion des ressources naturelles. Nombre de personnes recevant un appui par les services techniques (formations, contrôles, bilans de GRN), ventilé par genre et groupes vulnérables (PA, jeunes)		Le nombre exprimé ici est une sous composante de l'indicateur 4, cependant il permet aussi de fournir une mesure de l'opérationnalité des services techniques.	
	9	Les Agences Locales d'Exécution (ALE) acquièrent des capacités leur permettant de prolonger l'atteinte des résultats du projet (capacité fiduciaire et comptable, capacités techniques, capacités à gérer les financements, à contractualiser les PSE, atteindre les résultats et les vérifier) : a. % de fonds transférés aux ONG locales b. Les ALE sont en charge sur toutes les activités du début à la fin du projet c. Les ALE rendent compte efficacement de leurs activités d. Les ALE prennent en charge la communication grand public sur leurs activités		Vérification : Rapports de mise en œuvre, rapports financiers de transferts budgétaires aux ALE, comptes-rendus des activités par les ALE et l'organisation de mise en œuvre	Possibilité d'inclure les sous-indicateurs b) c) et d) dans une évaluation externe
	10	Superficies sous contrat PSE, ventilé par ALE et par type de PSE (agriculture durable, cultures pérennes, agroforesterie, régénération etc)	Ha		Haute importance Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
Agriculture	11	Productions annuelles issues des plantations, ventilé par type (makala, manioc, café, cacao, huile de palme, etc)	T, L	Vérification : Rapports des ALE et du projet	Haute importance Il est possible que ces résultats ne soient pas mesurables avant la fin du projet, donc reporter l'estimation Cependant le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
	12	Acceptabilité par les ménages des bénéfiques et de la rentabilité des spéculations promues Taux de survie des pratiques appuyées par les projets		Vérification : Questionnaire d'opinion dans l'étude agroéconomique annuelle (méthodologie harmonisée à définir)	Haute importance.
	13	Revenus agricoles augmentés Revenu global généré par le projet dans la vente des produits issus des plantations, ventilé par type (makala, manioc, café, cacao, huile de palme, etc)	\$	Vérification : Etude agroéconomique annuelle (méthodologie harmonisée à définir)	
	14	Les chaînes de valeur sont opérationnelles et prêtes à absorber les productions (marges de commercialisation raisonnables et prix attractifs) : Pourcentage de produits achetées issus des plantations appuyées par le projet (non consommés par les ménages)	%	Vérification : Etude agroéconomique annuelle (méthodologie harmonisée à définir)	
	15	Les rendements des cultures vivrières sont améliorés :	%	Au moins 20% d'augmentation sur toutes les spéculations	Haute importance



		Pourcentage d'augmentation des rendements des cultures vivrières		Vérification : Etude agroéconomique annuelle	Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
Energie	16	Taux de survie des plantations et mises en défens appuyées par le projet Superficies a) plantées subsistantes b) mises en défens subsistantes ventilées par type	ha	Géoréférencée. Vérification : Constat in-situ et télédétection	Haute importance Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
Forets	17	Nb et superficie d'alertes de déforestation dans les zones PSAT sous mise en défens et/ou conservation, ventilé par alertes reçues / contrôlées / traitées			Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'Impact					
Thématique	#	Indicateurs	Unité	Commentaire	Importance
Couvert forestier	1	Superficie annuelle moyenne de déforestation et de dégradation (ou à défaut, de perte de couvert arboré) dans la zone de projet	ha	A défaut de pouvoir fournir la perte de couvert forestier et la dégradation, il est acceptable de fournir la perte de couvert arboré en utilisant des outils globaux (plateforme de suivi automatisée accessible aux projet (GFW, Tropical Moist Forests ou équivalent), utilisée pour le suivi des PSE. Au moins annuellement et à échelle Province et zones d'intervention directe du projet (désagréger)	Haute importance Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
	2	Superficie totale de compensation des pertes du couvert forestier, ventilé par type : agroforesterie, cultures pérennes, restauration par mise en défens, plantation, etc	ha	Géoréférencée Vérification : rapports de projet, rapports de vérification indépendante	Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
Co-bénéfices du développement	1	Augmentation des revenus monétaires directs pour les bénéficiaires directs	\$	Vérification : Enquête simplifiée (méthodologie harmonisée, sur base d'échantillonnage, à définir). Combiné à l'indicateur 2 ci-dessous, et aux indicateurs d'effet, la sécurité alimentaire est également renseignée.	Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats
	2	Augmentation de la production vivrière des ménages bénéficiaires, ventilé par type de culture clé	T, L	Vérification : Enquête simplifiée (méthodologie harmonisée, sur base d'échantillonnage, à définir).	Le document de projet ne peut pas être approuvé si cet indicateur n'apparaît pas dans le cadre de résultats



ANNEXE 10 : Plan de travail et budget (PTBA) annuel détaillé pour l'année 1

Le canevas de PTBA pour l'année est disponible dans le dossier [06 Project implementation and M&E](#)

ANNEXE 11 : Plan des livrables

Tableau de synthèse des livrables (2026-2028)

Catégorie de livrables	2026 - Montée en charge	2027 - Consolidation	2028 - Sortie et clôture
Gouvernance & Pilotage	PV réguliers COPIL/CCTP ; PTBA validés et suivis ; rapports institutionnels consolidés	PV COPIL/CCTP ; contrôle qualité des décisions ; capitalisation mi-parcours	PV COPIL final ; rapport institutionnel de clôture
Alliances productives (AP)	Plans d'affaires validés ; suivi semestriel de performance	Extension AP ; pipeline de business plans bancables ; suivi AP renforcé	Rapport consolidé AP ; synthèse de viabilité économique
Plantations agroforestières	Suivi annuel des superficies (géoréférencement, MRV)	Suivi consolidé par filière ; rapports cartographiques MRV	Rapport final plantations (12 000 ha) ; transfert bases de données
Fonds d'innovation	Sélection et suivi projets financés	Rapports d'expérimentation ; diffusion innovations	Rapport consolidé innovations
Inclusion financière	Comptes bancaires ouverts ; 1ers business plans financés	Pipeline de ≥ 30 projets bancables ; partenariats renforcés avec banques/IMF	Accords définitifs avec banques/IMF ; mécanismes inclusifs pérennes
Sauvegardes E&S & Genre	Rapports CGES/PGES par AP ; MGP opérationnels	Rapports consolidés de conformité et d'inclusion sociale	Rapport final E&S et genre ; intégration dans la capitalisation
Suivi-évaluation & MRV	Rapports annuels MRV ; tableaux de bord S&E trimestriels	Évaluation à mi-parcours (2027) ; rapport cartographique consolidé	Évaluation finale indépendante ;
Renforcement des capacités	Modules A-C déployés ; certification intermédiaire conseillers ; audits pédagogiques	Modules D-H ; visites croisées interprovinciales ; renforcement OPA/coopératives	Certification finale conseillers, OPA et ALE ; transfert compétences
Communication & Capitalisation	Rapports annuels de communication ; supports vulgarisés	Rapport intermédiaire de capitalisation ;	Rapport final + 12 fiches thématiques ;



Catégorie de livrables	2026 - Montée en charge	2027 - Consolidation	2028 - Sortie et clôture
		fiches leçons apprises	atelier national de clôture
Clôture	-	-	Rapport final consolidé ; transfert outils et données au MINAGRISA/IPAPEL ; atelier national de clôture

Lecture rapide :

- **2026 = Montée en charge** : validation des plans d'affaires, certification intermédiaire, suivi AP, bancarisation.
- **2027 = Consolidation** : extension des AP, rapport intermédiaire de capitalisation, évaluation à mi-parcours, diffusion des innovations.
- **2028 = Sortie et transfert** : certification finale, rapport global, capitalisation nationale, transfert officiel au MINAGRISA et aux services déconcentrés.